

Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon



Volet 2 du rapport de présentation

Diagnostic stratégique

Document approuvé par délibération en
Comité Syndical le 14 décembre 2016





Organisation du Rapport de présentation du SCoT

Afin de répondre au cadre réglementaire et afin de faciliter la compréhension du SCoT, le Rapport de présentation a été bâti à partir de cinq volets distincts :

- o Volet 1 : Introduction et résumé non technique.
- o **Volet 2 : Diagnostic stratégique.**
- o Volet 3 : Etat Initial de l'Environnement
- o Volet 4 : Evaluation environnementale.
- o Volet 5 : Modalités de suivi.

Le **Volet 1** constitue une synthèse du Rapport de présentation et répond à l'obligation réglementaire d'inclure un résumé non technique.

Les **Volets 2 et 3** permettent de disposer d'un état des lieux et d'avoir une vision complète des enjeux, des atouts et contraintes du territoire dans toutes ses composantes (aménagement, démographie, développement économique, services, transports, consommation d'espace, environnement et paysages) de manière transversale. Le Volet 2 inclut l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le **Volet 4** constitue l'essentiel de l'évaluation environnementale avec la justification des choix retenus et la méthodologie utilisée pour définir les grandes orientations du PADD et du DOO, l'analyse de l'impact environnemental des orientations du SCoT.

Le **Volet 5** présente la méthodologie de suivi du SCoT et les principaux indicateurs de suivi retenus





VOLET 1 : Diagnostic stratégique

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 7 |
| I - LES PRINCIPES DU SCOT | 11 |
| II - LE CONTENU DU SCOT | 12 |
| III - LES RAPPORTS DE COMPATIBILITE | 13 |
| IV - LE « PORTER A CONNAISSANCE » ET LA NOTE D'ENJEUX DES SERVICES DE L'ETAT | 14 |
| V - LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE..... | 14 |
| LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE | 15 |
| I - UN TERRITOIRE SITUE AU CŒUR DU COULOIR ALSACIEN | 17 |
| II - UN TERRITOIRE INTEGRE DANS UN RESEAU DE SCOT | 22 |
| POPULATION ET HABITAT | 27 |
| I - UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FORTE DEPUIS 1982 | 29 |
| II - EVOLUTION DE LA STRUCTURE ET DU PROFIL DE LA POPULATION | 35 |
| III - LES CARACTERISTIQUES ET L'EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS..... | 40 |
| LES ÉQUIPEMENTS | 51 |
| I - UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES COHERENTE..... | 55 |
| LES TRANSPORTS ET MOYENS DE COMMUNICATION | 75 |
| I - UN MAILLAGE EN INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS PLEINEMENT CONNECTE AU COULOIR ALSACIEN..... | 77 |
| II - LES AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION : LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)..... | 99 |
| ÉCONOMIE | 105 |
| I - STRUCTURE DU TISSU ECONOMIQUE | 107 |
| II - EMPLOI ET ACTIFS | 112 |
| III - REPARTITION TERRITORIALE | 119 |
| IV - INTEGRATION DES ZAE AU TISSU URBAIN..... | 120 |
| V - QUESTIONNEMENTS / ENJEUX | 121 |



| | |
|--|------------|
| COMMERCE | 123 |
| I -LE COMMERCE DU TERRITOIRE | 125 |
| II -AUTORISATIONS CDEC / CDAC DEPUIS 2008 | 126 |
| III -LE COMMERCE DE + 300 M² | 129 |
| IV -QUALITE DES ZONES COMMERCIALES | 130 |
| V -CARTE HIERARCHIQUE DES POLARITES COMMERCIALES | 132 |
| VI -QUESTIONNEMENTS / ENJEUX | 133 |
| | |
| TOURISME | 135 |
| I- OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE..... | 137 |
| II- QUESTIONNEMENTS / ENJEUX | 141 |
| | |
| L'AGRICULTURE | 143 |
| I- LA GEOGRAPHIE, FACTEUR DETERMINANT LES TYPES D'AGRICULTURE | 145 |
| II- UNE SAU EN LEGERE HAUSSE, HORMIS DANS LA PLAINE DU RHIN..... | 147 |
| III- DES PRODUCTIONS DIVERSIFIEES | 148 |
| IV- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS DES EXPLOITATIONS | 150 |
| V- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS DE LA DEMOGRAPHIE AGRICOLE | 151 |
| | |
| LA CONSOMMATION FONCIERE | 153 |
| I- ESTIMATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2000 ET 2012 (BASE DE DONNEES CIGAL)..... | 155 |
| II- UNE CONSOMMATION FONCIERE A DESTINATION D'HABITAT QUASI-EXCLUSIVEMENT POUR DE L'HABITAT INDIVIDUEL | 157 |
| III- UNE CONSOMMATION FONCIERE DIFFERENCIEE POUR LES EMPRISES D'ACTIVITES ECONOMIQUES | 160 |
| | |
| SYNTHESE DES ENJEUX | 161 |

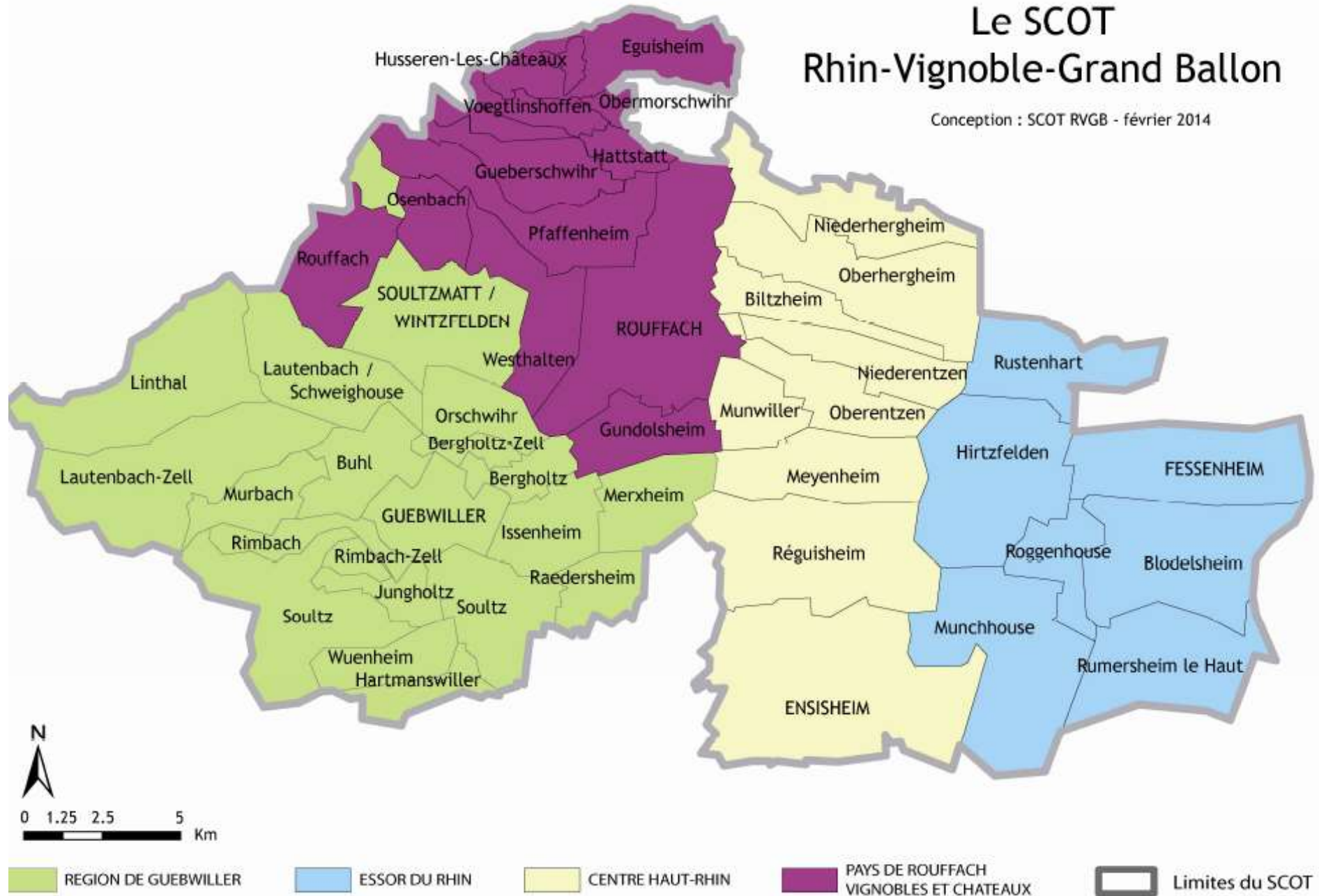


INTRODUCTION



Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Conception : SCOT RVGB - février 2014



Le syndicat mixte pour le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a engagé en 2014, la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble des 46 communes regroupées dans les quatre établissements publics de coopération intercommunal suivants :

- La Communauté de Communes de la région de Guebwiller :

Bergholtz, Bergholtzzell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbachzell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach-près-Guebwiller, Rimbachzell, Soultz, Soultzmatt et Wuenheim.

- La Communauté de Communes Essor du Rhin :

Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchhouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut et Rustenhardt.

- La Communauté de Communes Centre Haut-Rhin :

Biltzheim, Ensisheim, Meyenheim, Munwiller, Niederentzen, Niederhergheim Oberentzen, Oberhergheim et Régisheim.

- La Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux :

Eguisheim, Gueberschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Husseren-les-Châteaux, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen et Westhalten.

La première phase de la procédure d'élaboration d'un SCoT consiste à :

- établir un diagnostic partagé identifiant les forces et les faiblesses du territoire, les tendances et les spécificités locales ;
- identifier les enjeux pour un développement cohérent et solidaire de ce territoire.





I - Les Principes du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale¹ (SCoT), créé par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), détermine les conditions permettant d'assurer :

- Un principe d'**équilibre** : équilibre entre développement urbain et rural d'une part, et préservation des activités agricoles et forestières, des espaces naturels et des paysages d'autre part.
- Un principe de **diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** dans l'habitat, en prévoyant des capacités de développement suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et culturelles et d'équipements publics, et en tenant compte de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Un principe de **respect de l'environnement** par une utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements, la préservation des ressources naturelles et des paysages, la sauvegarde du patrimoine bâti et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

Le SCoT expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet d'aménagement et de développement durables retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

¹ Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat », JO 3 juillet 2003, pp. 11176-11192.

Le SCoT fixe les orientations générales et détermine les grands équilibres du territoire.

Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durables retenu, il fixe, dans le respect des principes précédemment énoncés, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers.

A ce titre, le SCoT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Le SCoT détermine les espaces et sites naturels ou urbains à protéger et peut en définir la localisation ou la délimitation.

Le SCoT peut définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs. Il précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

La loi « Grenelle 2 de l'environnement » :

Promulguée le **12 juillet 2010** la loi portant sur l'engagement national pour l'environnement apporte de profondes modifications quant à la prise en compte de la notion de développement durable notamment dans les documents d'urbanisme.

Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbains », JO 14 décembre 2000.

Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. DGUHC, « Loi Urbanisme et Habitat. Volet Urbanisme, 'Service après vote' », août 2003.



Ce texte (dit "Grenelle 2") est présenté comme la "boîte à outils juridique du Grenelle de l'environnement". Il énumère des dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la "loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement" (dite "Grenelle 1").

Les dispositions du texte portent notamment sur les domaines suivants :

- **l'habitat et l'urbanisme** par exemple, en renforçant les dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments...
- **les transports** : comment privilégier les modes de transport durables en réduisant tant que possible les nuisances au regard des pratiques constatées sur le territoire ?
- **l'énergie** : rechercher des modes d'énergie éco-durable tel que l'éolien, la valorisation des filières bois, ...
- **la biodiversité** : mettre en place des couloirs écologiques (« trames vertes » « trames bleues ») pour permettre les migrations de la flore et de la faune
- **l'environnement et la gestion des déchets** : mode de collecte, diagnostics avant démolition de bâtiment, ...

Dans le cadre du Grenelle 2, de nouvelles thématiques se doivent d'être abordées par les SCoT telles que :

- trame verte et bleue ;
- agriculture périurbaine ;
- économie et protection des ressources naturelles ;
- économie des territoires ;
- connectivité numérique ;
- l'équipement commercial et artisanal et aux localisations préférentielles des commerces ;
- lutte contre le réchauffement climatique en limitant entre autre les déplacements ...

La loi « ALUR » :

Enfin, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du **24 mars 2014**, la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du **18 juin 2014** et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du **13 octobre 2014** ont modifié les dispositions relatives au SCoT. Ainsi le diagnostic du SCoT est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

II - Le contenu du SCoT

Le SCoT comprend trois documents :

Un rapport de présentation qui :

- expose le diagnostic ;
- décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme ;
- analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution ;
- explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagements et de développement durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé mais d'un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui précise les orientations générales d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations générales concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et



l'environnement. Le Document d'Orientation et d'Objectifs est assorti de documents graphiques. Le DOO peut **intégrer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)** : volet urbanisme commercial du SCoT. Toutefois le SCoT RVGB ne comporte pas de DAAC.

Le SCoT ne définit que les grandes orientations et laisse une liberté aux collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. La Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 rappelle que cet outil n'a pas pour vocation de déterminer l'utilisation des parcelles.

En particulier, **il ne comprend pas de carte générale de destination des sols**, mais il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger, par exemple une forêt, une vallée.

Les dispositions du **Document d'Orientation et d'Objectifs et des documents graphiques** constituent des prescriptions **opposables** à certains documents d'urbanisme et opérations foncières et d'aménagement.

Une **évaluation environnementale du projet de SCoT** doit être réalisée. Elle doit répondre au décret du 27 mai 2005 sur l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement qui modifie notamment l'article R 122-2 du Code de l'Urbanisme. Le rapport de présentation du SCoT doit analyser les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement.

III - Les rapports de compatibilité

Une fois approuvé, le SCoT s'impose aux documents et décisions suivants :

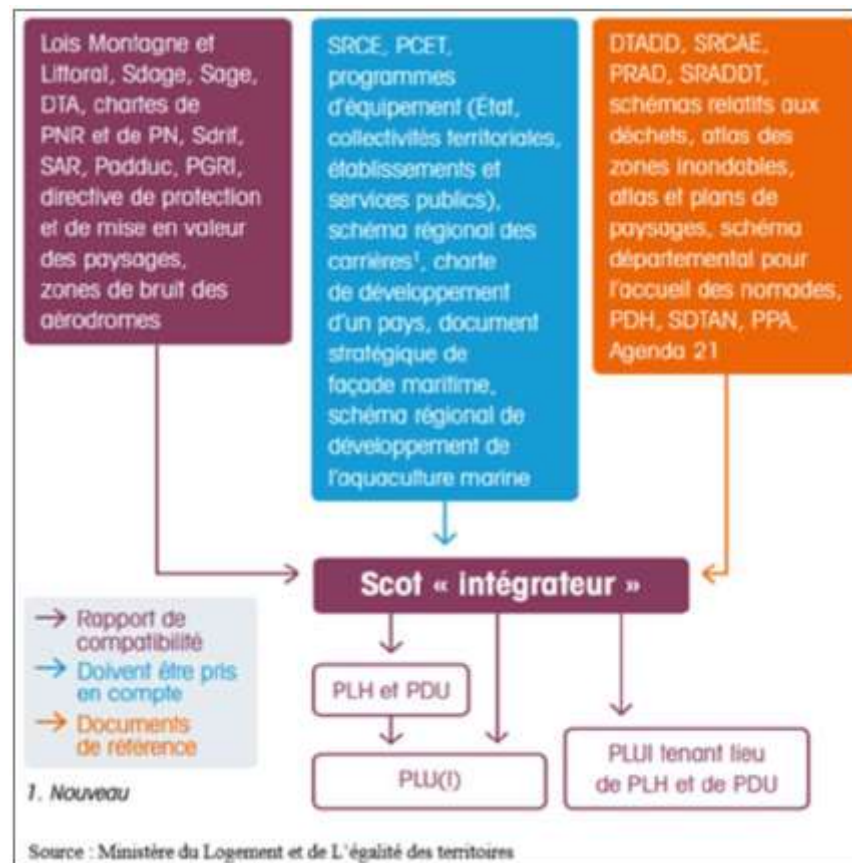
- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartes communales et opérations d'aménagement (ZAC, ZAD, lotissements de plus de 5 000 m²) pour l'urbanisme ;
- Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour le logement ;
- Plans de Déplacements Urbains (PDU) pour les transports et le stationnement ;
- et décisions des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

Ceux-ci doivent être compatibles avec les orientations générales du SCoT. Cette « compatibilité » ne s'interprète pas comme un respect « au pied de la lettre » mais « dans l'esprit ».

Le SCoT doit être compatible avec les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** et les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** : article L 212-1 du Code de l'Environnement.

Le SCoT doit prendre en compte le Schéma régional de Cohérence écologique (SRCE) et le Plan Climat énergie territorial (PCET) s'il y a lieu.

** Notion de compatibilité : le document inférieur ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application du document supérieur.*



IV - Le « Porter à connaissance » et la note d'enjeux des services de l'Etat

En application de l'article R. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les services du Préfet doivent remettre au syndicat mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon les éléments qui s'imposent (informations juridiques et techniques) et les informations utiles à l'élaboration du SCoT.

D'autres communications sont susceptibles d'être réalisées tout au long de la procédure (PAC complémentaires).

Ce qui relève de la préconisation et qui ne s'appuierait pas sur des éléments juridiques ou objectifs appartient au domaine de **l'association**.

Le porter à connaissance des services de l'Etat récapitule les grandes politiques publiques d'aménagement et celles relatives à la préservation et à la mise en valeur des richesses naturelles. Il décline sur chaque thématique les informations relatives au SCoT.

V - Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire

En février 2016, 41 communes sont couvertes par un document d'urbanisme :

- 4 communes ayant un PLU GRENELLE
- 19 communes ayant un PLU SRU
- 16 Communes ayant un POS
- 2 communes ayant une CC
- 5 communes sans document d'urbanisme.



Le Positionnement du territoire





I - Un territoire situé au cœur du couloir alsacien

I.1 Un territoire frontalier et accessible, intégré au réseau des polarités du Rhin supérieur

Positionné au centre du département du Haut-Rhin, le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon se situe le long du corridor naturel rhénan. Le fleuve marque d'ailleurs la limite Est du territoire tandis que la limite ouest s'appuie sur les reliefs vosgiens. Les limites nord et sud se démarquent respectivement par les agglomérations de Colmar et Mulhouse qui influencent grandement le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Au-delà, la situation géographique du territoire est de qualité à l'échelle européenne grâce à sa proximité avec plusieurs métropoles allemandes et suisses intégrées à la dorsale européenne, en particulier Bâle et Fribourg.

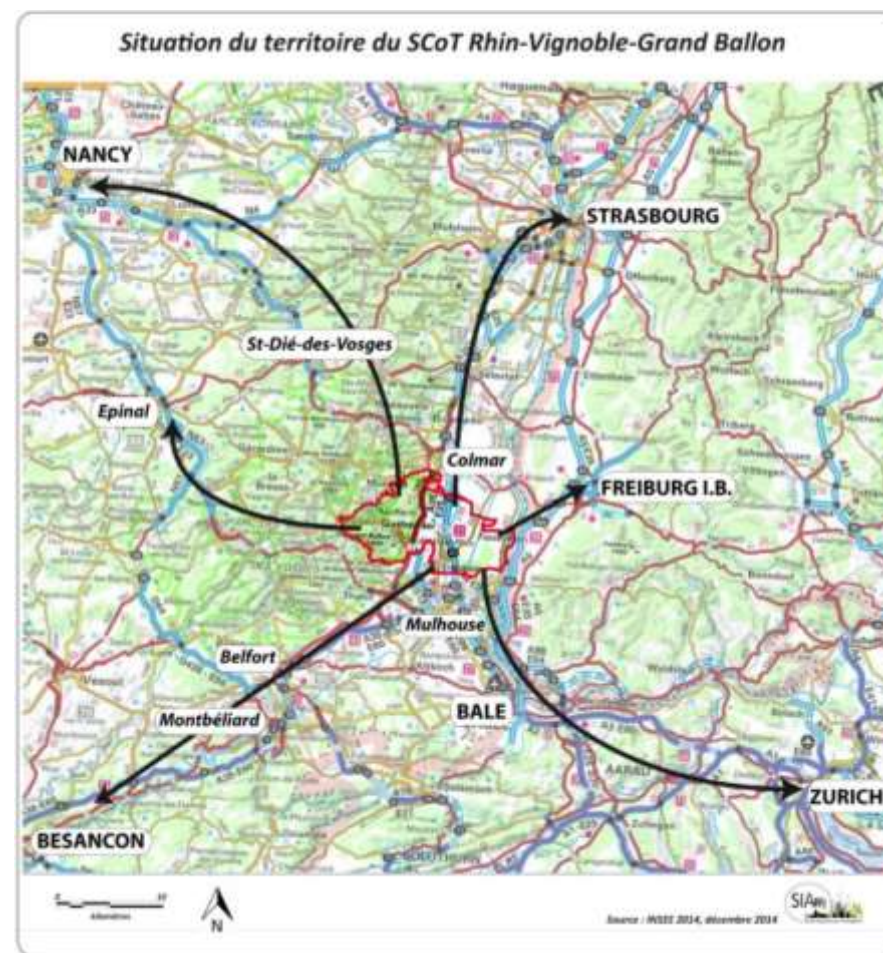
A l'échelle française, outre les pôles voisins de Mulhouse et Colmar, le territoire s'inscrit au cœur d'un réseau de pôles urbains régionaux dynamiques : Strasbourg, Besançon, Belfort-Montbéliard voire Epinal. Cette situation fait du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon un espace influencé par les agglomérations voisines.

Cette proximité géographique est valorisée par une accessibilité s'appuyant sur des infrastructures de transport d'envergure régionale :

- L'autoroute A35, irriguant la plaine alsacienne du nord au sud ; La communauté de communes Centre-Haut-Rhin dispose sur son territoire de trois échangeurs autoroutiers qui permettent un accès rapide aux principaux villages de la vallée.
- La Départementale D83, longeant du nord au sud les contreforts des Vosges ;
- La Départementale D430, reliant directement Guebwiller à Mulhouse.

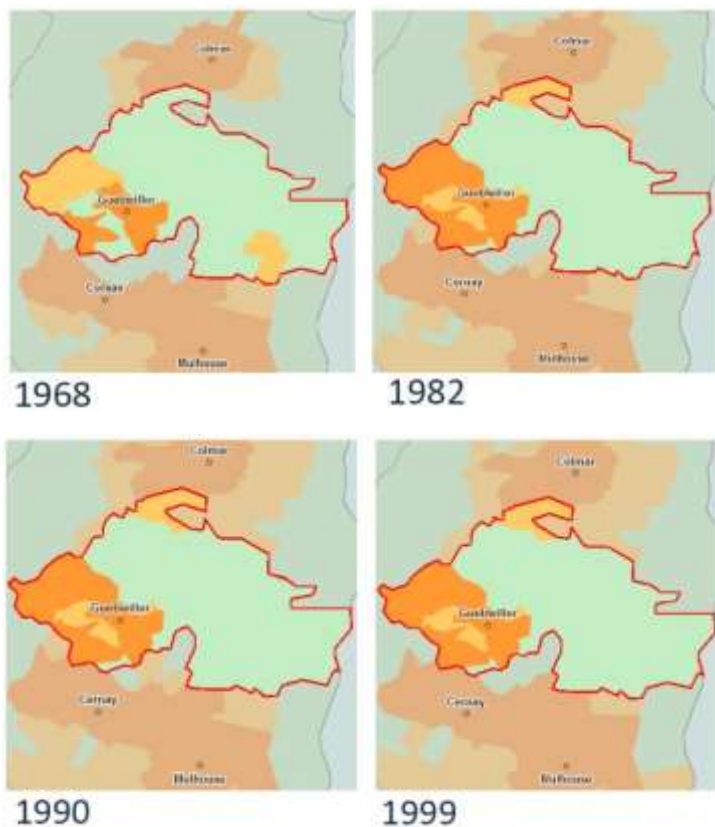
Et au-delà, le territoire peut s'appuyer sur la présence de deux équipements d'envergure internationale :

- La ligne LGV Rhin-Rhône avec la gare de Mulhouse et une desserte TGV à Colmar
- L'Euroairport Bale-Freiburg-Mulhouse.

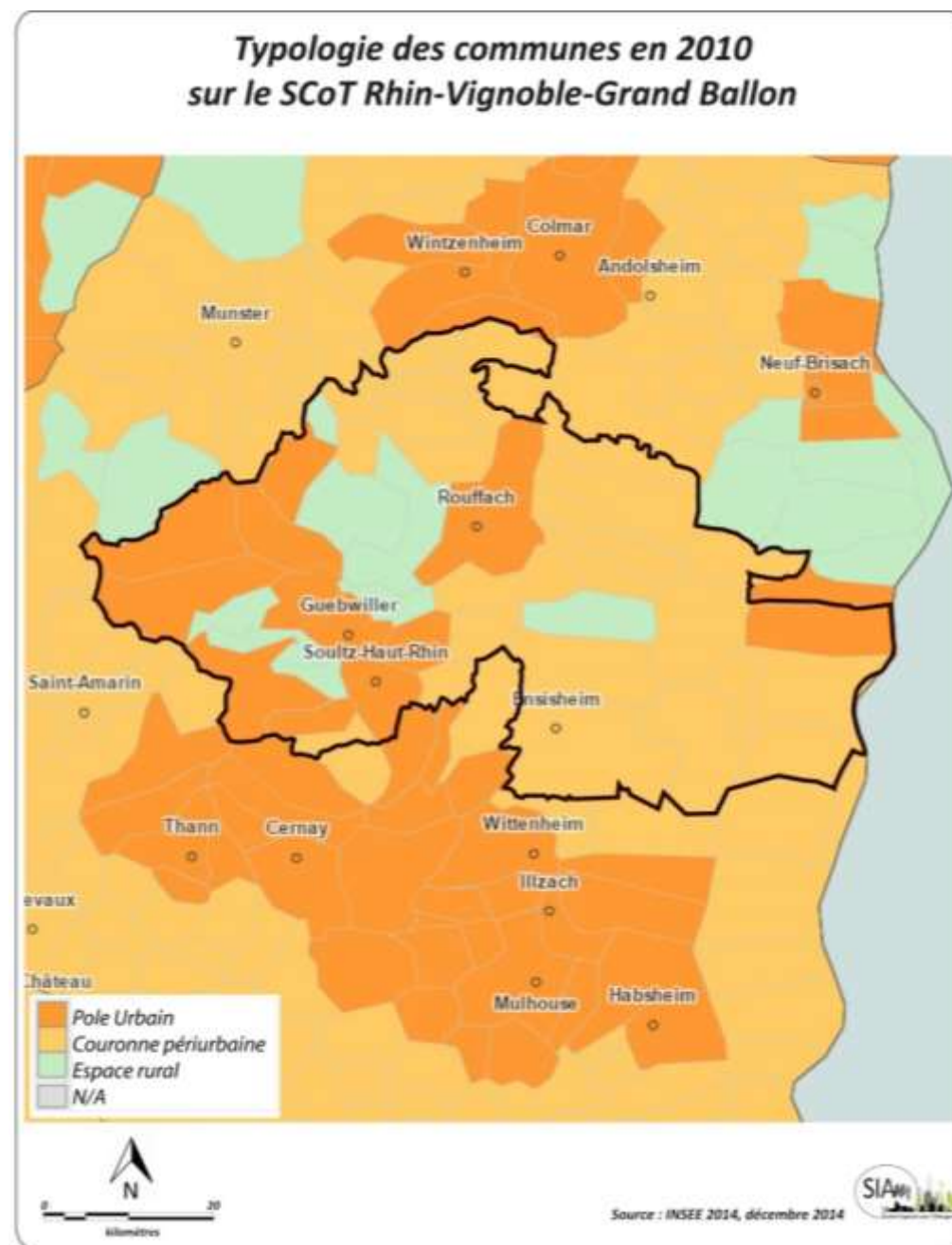


I.2 Un territoire de plus en plus périurbain, entre les aires urbaines de Mulhouse et Colmar

Jusqu'en 1999, le territoire se définit plutôt par son caractère rural, hormis sur sa frange sud-est aux alentours de Guebwiller et sur la pointe nord (Eguisheim, Husseren-les-Châteaux) située en périphérie immédiate de Colmar. Les environs de Guebwiller ayant connu un développement urbain important sur la période 1968-1982 ont évolué de périphérie d'espace rural à « pôle urbain ».



Source : INSEE Geoclip, distinction urbain/ rural sur la période 1968- 2010, données 2013

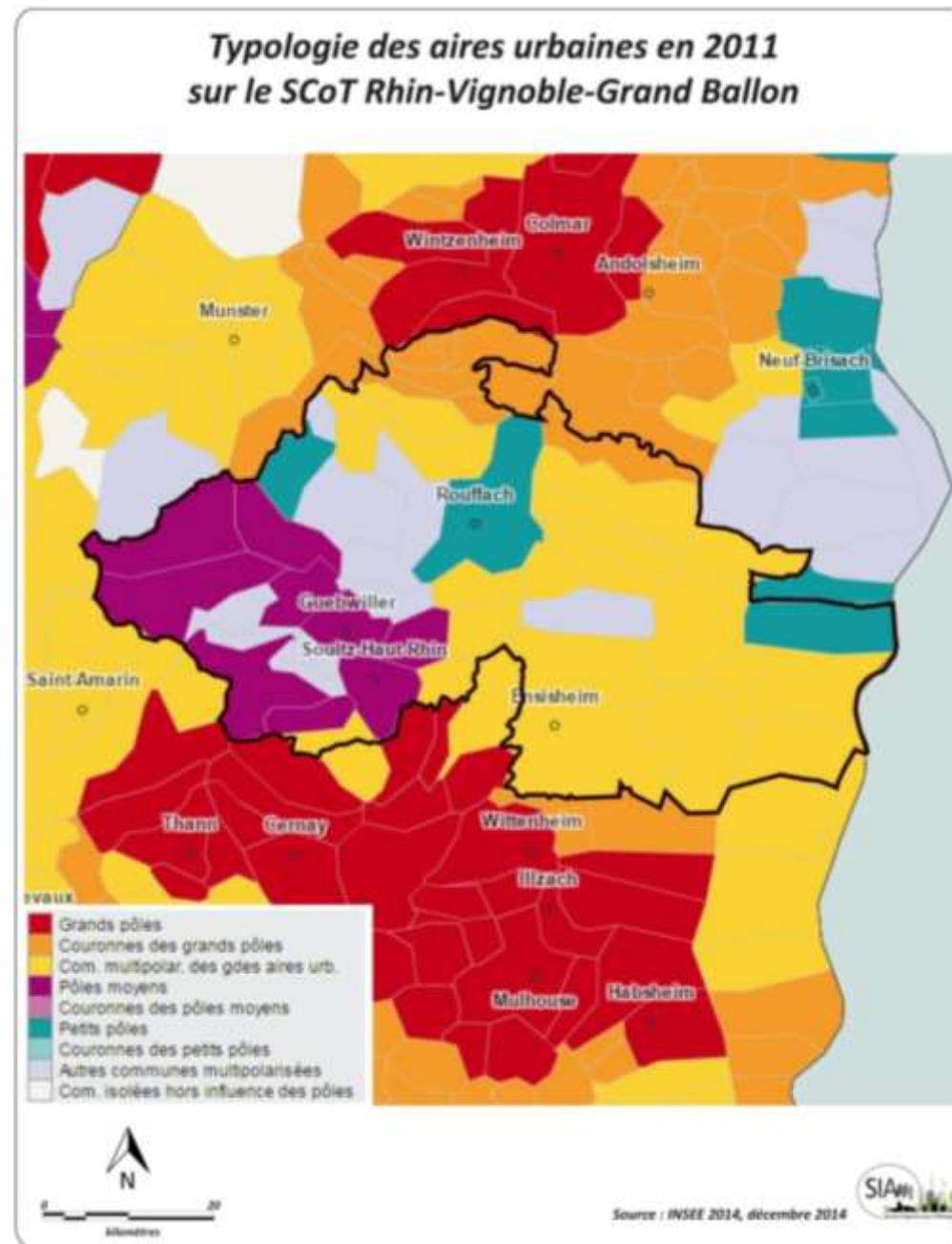


Depuis 1999, le phénomène de périurbanisation s'est concrétisé sur l'ensemble du territoire au contact des agglomérations de Colmar et de Mulhouse. Leurs aires urbaines respectives se sont largement étendues au point d'englober de nombreuses communes de plaine. En 1999, ¼ des communes était considéré comme « pôle urbain » ou « couronne périurbaine » par l'INSEE, alors qu'en 2010 l'INSEE en dénombrait les 3/4.

En 2011, le territoire est positionné entre les aires urbaines² de Mulhouse et de Colmar et constitue globalement leur périphérie, en particulier les communes de plaine sur la moitié est du territoire.

Pour autant, plusieurs petits pôles se manifestent au sein du territoire, tels Ensisheim, Fessenheim ou Rouffach, aux côtés de la conurbation formée de Guebwiller, Buhl, Soultz et Issenheim identifiée comme pôle moyen par l'INSEE.

Le territoire s'insère donc dans le réseau des agglomérations alsaciennes et constitue plus particulièrement une marge multipolarisée des aires urbaines de Mulhouse et de Colmar, ayant ses propres atouts territoriaux à faire valoir.



² Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales

ou dans des communes attirées par celui-ci.



I.3 Une armature urbaine multipolaire dense autour de Guebwiller

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes dont émerge une ville-centre, Guebwiller. A l'échelle du territoire, on recense :

- 1 commune de plus de 10 000 habitants : Guebwiller ;
- 2 communes dont la population est comprise entre 5000 et 10 000 habitants : Ensisheim et Soultz ;
- 5 communes dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants : Rouffach, Issenheim, Buhl, Soultzmatt et Fessenheim ;
- 38 communes de moins de 2 000 habitants, dont 15 communes de 1 000 à 2 000 habitants, ainsi que 9 communes de moins de 500 habitants.

| | Population en 2012 (princ) | Nombre d'emplois sur la commune en 2012 | Nombre d'équipements présents sur la commune | Accessibilité (nombre de kms jusqu'au premier échangeur) | Total |
|-------------------------|----------------------------|---|--|--|--------------|
| Guebwiller | 11440 | 4434 | 398 | -12 | 16260 |
| Soultz-Haut-Rhin | 7210 | 2915 | 214 | -11 | 10328 |
| Issenheim | 3485 | 865 | 88 | -9 | 4429 |
| Buhl | 3310 | 546 | 78 | -14 | 3920 |
| Ensisheim | 7336 | 2644 | 176 | -2 | 10154 |
| Rouffach | 4561 | 4331 | 162 | -7 | 9047 |
| Fessenheim | 2288 | 1709 | 71 | -18 | 4050 |
| Soultzmatt | 2346 | 521 | 75 | -11 | 2931 |
| Eguisheim | 1747 | 645 | 66 | -10 | 2448 |
| Oberhergheim | 1200 | 232 | 26 | -4 | 1454 |
| Niederhergheim | 1021 | 337 | 21 | -2 | 1377 |
| Oberentzen | 579 | 45 | 6 | -3 | 627 |
| Niederentzen | 544 | 58 | 11 | -4 | 609 |
| Biltzheim | 419 | 62 | 4 | -5 | 480 |

| | | | | | |
|-------------------------|-------|-------|-----|----|-------------|
| Meyenheim * | 1742* | 1446* | 19* | NC | 3207 |
| Réguisheim | 1810 | 439 | 57 | NC | 2368 |
| Blodelsheim | 1770 | 194 | 38 | NC | 2039 |
| Munchouse | 1617 | 171 | 33 | NC | 1854 |
| Lautenbach | 1574 | 195 | 41 | NC | 1845 |
| Merxheim | 1287 | 385 | 32 | NC | 1755 |
| Pfaffenheim | 1319 | 294 | 25 | NC | 1681 |
| Orschw ihr | 1052 | 153 | 20 | NC | 1394 |
| Bergholtz | 1063 | 144 | 25 | NC | 1390 |
| Hirtzfelden | 1189 | 129 | 25 | NC | 1368 |
| Rumersheim-le-Haut | 1122 | 188 | 23 | NC | 1363 |
| Raedersheim | 1150 | 156 | 22 | NC | 1355 |
| Westhalten | 981 | 170 | 18 | NC | 1196 |
| Jungholtz | 913 | 203 | 27 | NC | 1172 |
| Lautenbachzell | 974 | 100 | 18 | NC | 1112 |
| Gueberschw ihr | 832 | 155 | 25 | NC | 1036 |
| Osenbach | 885 | 84 | 19 | NC | 1005 |
| Hattstatt | 805 | 138 | 22 | NC | 987 |
| Rustenhart | 825 | 70 | 10 | NC | 920 |
| Wuenheim | 783 | 93 | 13 | NC | 906 |
| Gundolsheim | 741 | 30 | 11 | NC | 792 |
| Linthal | 646 | 61 | 15 | NC | 735 |
| Hartmannsw iller | 655 | 33 | 11 | NC | 709 |
| Husseren-les-Châteaux | 490 | 131 | 5 | NC | 644 |
| Voegtlinshoffen | 531 | 75 | 12 | NC | 631 |
| Bergholtzcell | 450 | 74 | 8 | NC | 544 |
| Roggenhouse | 473 | 47 | 12 | NC | 541 |
| Munw iller | 468 | 33 | 4 | NC | 513 |
| Obermorschw ihr | 364 | 48 | 4 | NC | 424 |
| Rimbach-près-Guebwiller | 234 | 71 | 7 | NC | 321 |
| Rimbachzell | 202 | 14 | 2 | NC | 221 |
| Murbach | 140 | 26 | 5 | NC | 175 |

* particularité de Meyenheim avec l'accueil des militaires



I.4 De fortes densités de population, en particulier dans la vallée de la Lauch autour de Guebwiller

La densité moyenne du territoire est de 136 habitants par km² en 2012, ce qui le place sous la moyenne du département du Haut-Rhin (214 hab. /km²) et derrière les territoires de SCoT voisins : SCoT Colmar-Rhin-Vosges (230 hab./km² en 2012), SCoT de la Région mulhousienne (620 hab. /km² en 2012).

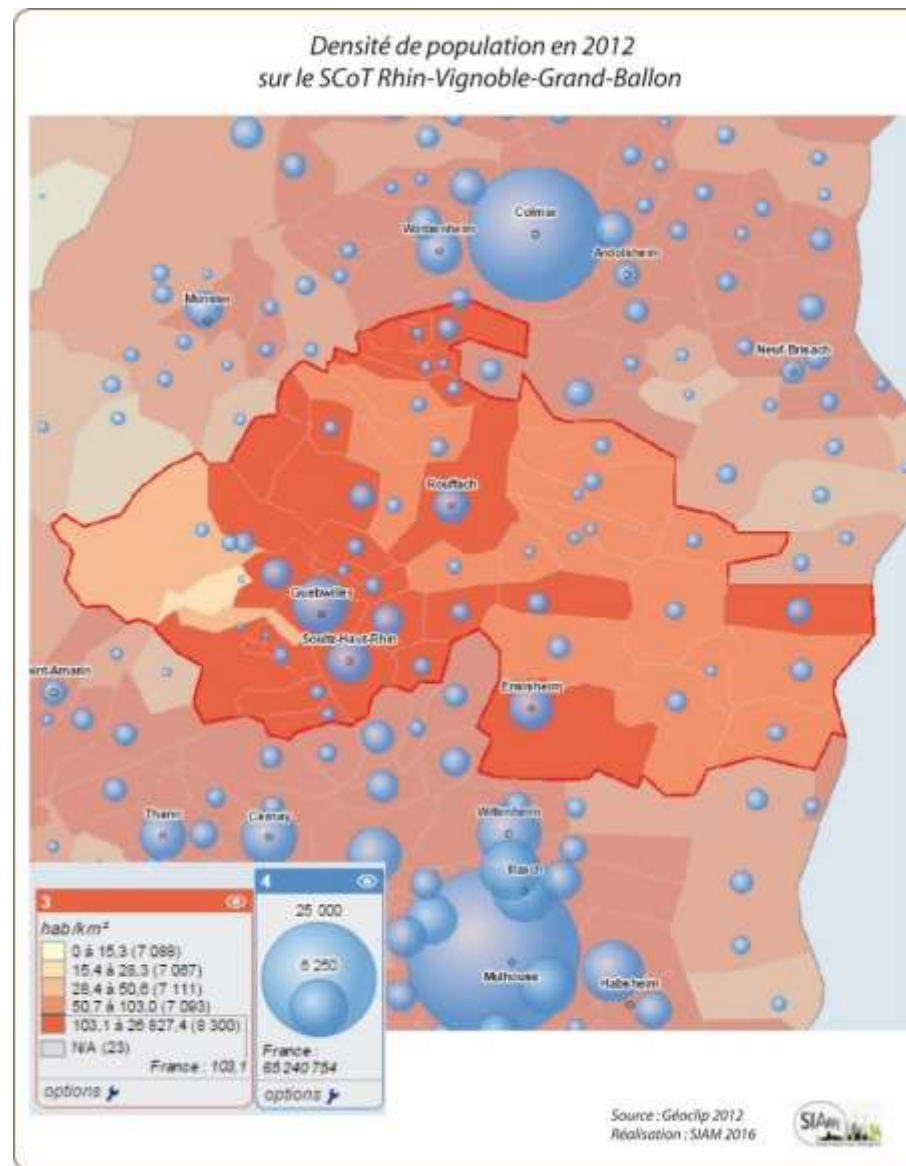
Les communes de Bulh, Guebwiller, Issenheim et Soultz concentrent les plus fortes densités de population avec une moyenne de 453 habitants par km² en 2012, étant donné l'histoire de son développement industriel en fond de vallée de la Lauch autour de la force hydraulique. Au sein de ces communes, Guebwiller se distingue par une densité de 1181 habitants par km². Les trois autres communes (Soultz, Issenheim et Bulh) présentent des densités comprises entre 243 habitants par km² et 426 habitants par km².

En revanche, en dehors de ces communes la densité de population atteint en moyenne 100 habitants par km². Parmi celles-ci, 25 ont une densité moyenne supérieure à 100 hab./km, dont toutes les communes composant les pôles d'ancrage et les pôles relais.

En effet, les pôles d'ancrage présentent des densités respectives de 200 hab./km² pour Ensisheim, de 124 hab./km² pour Fessenheim et de 114 hab./km² pour Rouffach.

Les pôles relais présentent quant à eux des densités respectives de 124 hab./km² pour Eguisheim et de 120 hab./km² pour Soultzmatt.

A noter la très forte progression de la commune de Meyenheim qui observe un gain de 41 habitants par km² en moyenne entre 2007 et 2012, étant donné sa progression démographique de 1219 habitants à 1742 habitants sur la période. Cet accueil de population reste à relativiser du fait que l'augmentation de population sur cette commune est causée par la base militaire de Meyenheim.

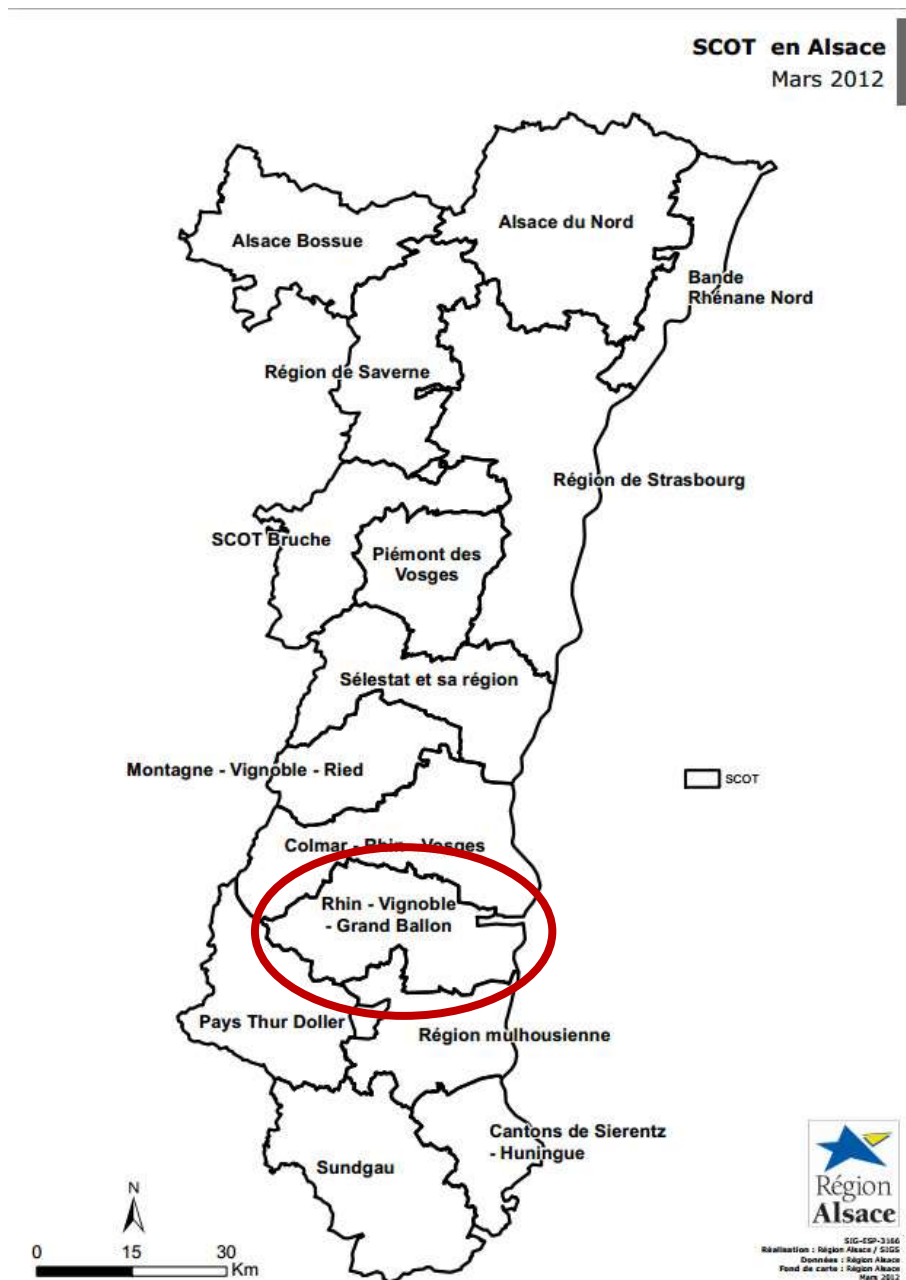


II - Un territoire intégré dans un réseau de SCoT

II.1 Les Schémas de Cohérence Territoriale sur les territoires voisins

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'inscrit dans une dynamique départementale et régionale d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale. En effet, trois territoires de SCoT ceinturent le Pays :

- Le SCoT du Pays Thur-Doller (49 communes, 65 400 habitants) : SCoT approuvé le 18 mars 2014 ;
- Le SCoT Colmar-Rhin-Vosges (60 communes, 154 000 habitants) : en phase PADD ;
- Le SCoT de la Région mulhousienne (40 communes, 258 000 habitants) : SCoT approuvé le 15 décembre 2007, et en révision depuis le 27 Mars 2012 ;



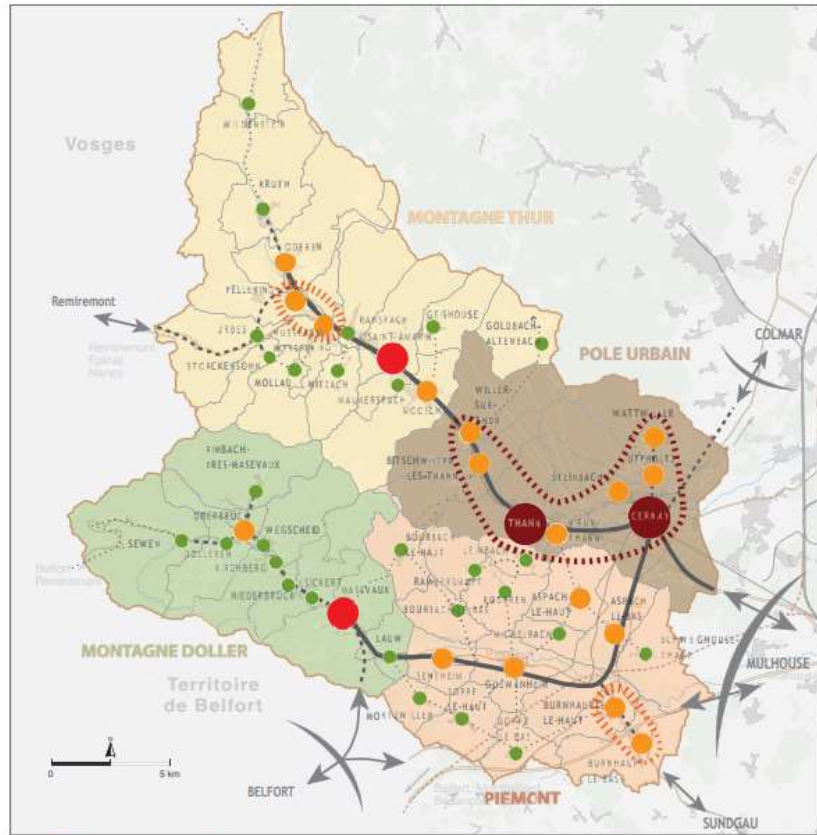
SCoT du Pays Thur-Doller

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Thur-Doller



Document d'orientations et d'objectifs
Document graphique N° 1

Niveau d'organisation et de rayonnement des communes et unités territoriales



- Ville Moyenne
- Pôle d'ancrage de haut de Vallée
- Bourg Intermédiaire
- Village
- Bipôle urbain
Logique de mutualisation
- Pôle émergent
- Palanets extérieures au territoire
- Liens entre les communes
(figuration de l'intensité du trafic)

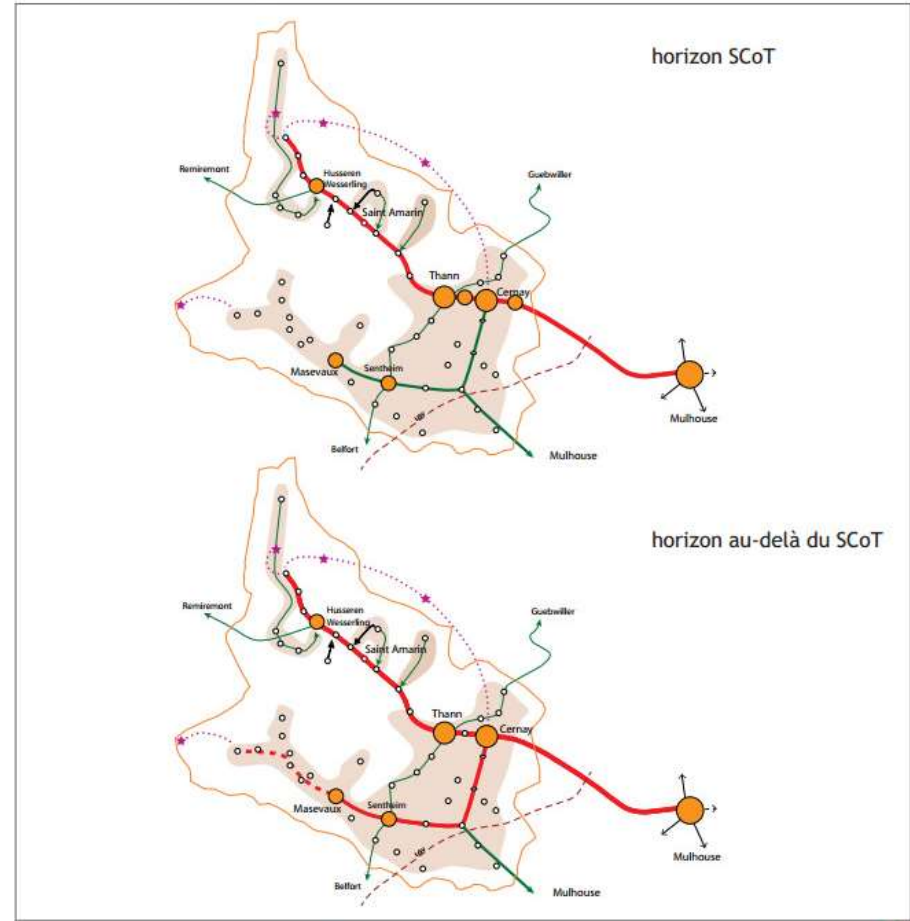
Unités territoriales:
Les 4 secteurs colorés correspondent à des zones aux dynamiques démographiques et économiques différenciées (source analyse INSEE)

Source(s) : IRED CANTO, OMN 2002 ;
Réalisation : ALPMA, CH Mars 2013

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Thur-Doller

Document d'orientations et d'objectifs
Document graphique N° 2

Transports collectifs structurants et complémentaires
Schémas de principe



- Commune
- Pôle d'échange
- Rail (structurant)
- Rail (possibilité de poursuivre la voie)
- Autocar (structurant)
- Zone TAD/navette
- Ligne autocar/navette
- ★ Déserte touristique

Source(s) :
Réalisation : ALPMA, CH Mars 2013



Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar Rhin Vosges



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Projet débattu le 10 décembre 2014



SCoT Colmar Rhin Vosges – Synthèse du PADD débattu le 10 décembre 2014

Axes du PADD

(débattu en conseil syndical le 10 décembre 2014)

- **Axe 1** : Répondre aux besoins résidentiels en s'assurant la maîtrise de l'étalement urbain
- **Axe 2** : Trouver un équilibre entre choix de développement et préservation du paysage et des fonctionnalités environnementales du territoire
- **Axe 3** : Structurer le développement économique
- **Axe 4** : Concilier choix de développement et maîtrise des déplacements



Synthèse – Positionnement du Territoire

FORCES - POTENTIALITES

Une situation d'interface au contact de territoires dynamiques:

- une localisation centrale au sein de l'Alsace.
- une réelle proximité avec la zone des "3 frontières" et ses polarités majeures : Bâle, Mulhouse, et Fribourg.

Des axes de communication importants:

- un axe routier principal (A35) irriguant l'Alsace, avec 3 échangeurs sur le territoire.
- le Rhin, et les ports voisins de Mulhouse et Colmar.
- la proximité de la gare TGV de Mulhouse et la desserte TGV à Colmar.

Une armature urbaine multipolaire déjà existante:

- une polarité principale ayant une réelle place entre Colmar et Mulhouse.
- une complémentarité entre le pôle urbain majeur et les pôles secondaires.
- des pôles secondaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Un territoire intercalé entre les agglomérations de Colmar et Mulhouse:

- une polarité principale ayant une réelle place en tant que "pôle moyen" (cf. INSEE)

FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES

Une concurrence forte entre territoires voisins:

- Un territoire en concurrence avec les agglomérations voisines (Mulhouse et Colmar) et qui doit se démarquer dans le paysage économique du Haut-Rhin.

Un fort développement du caractère périurbain depuis quelques années:

- Des communes de plaine soumises à de fortes pressions constructives.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Valoriser ou non l'armature urbaine existante ? Avec un ou plusieurs centres?

Quel rôle pour le pôle majeur constitué autour de Guebwiller, dans un contexte de déclin?

Quel(s) rôle(s) pour les différentes entités du territoire ? Complémentarité ou concurrence avec les territoires périphériques ?

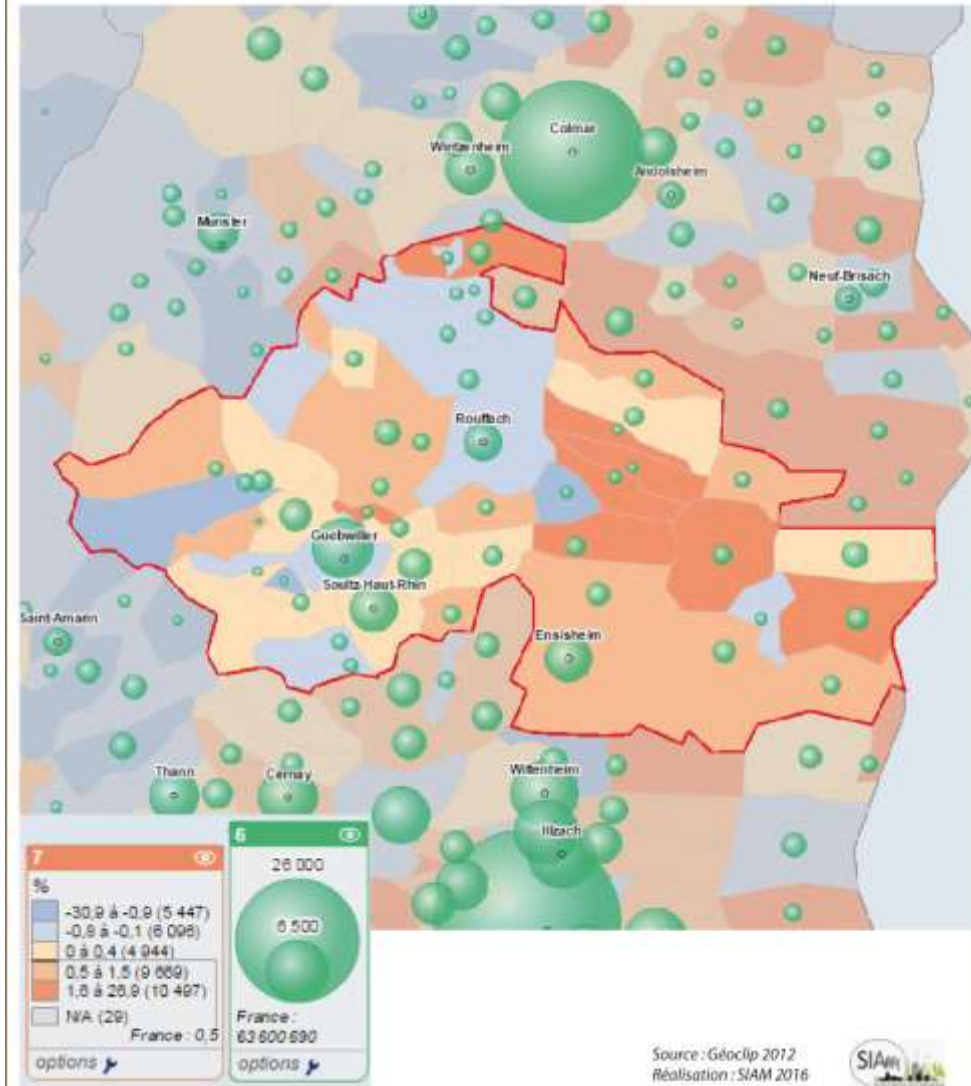
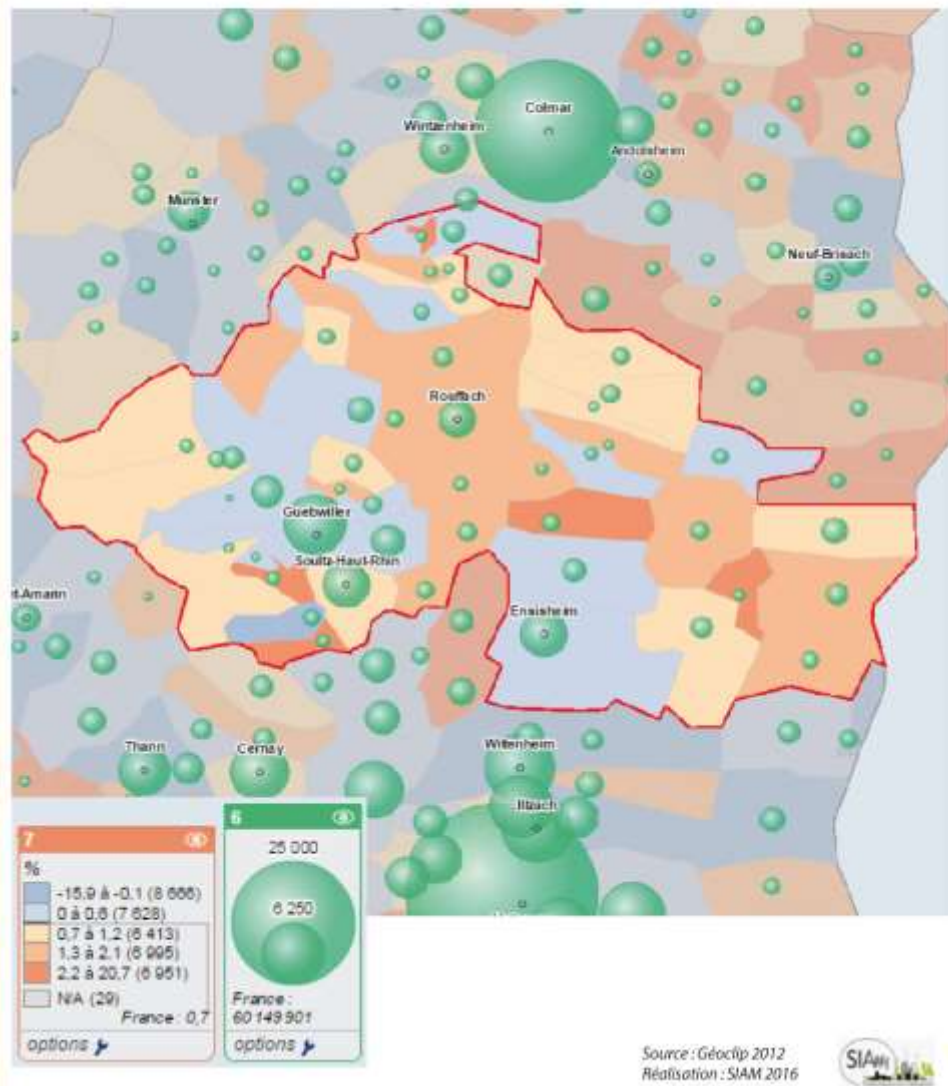


Population et habitat



Variation de population entre 1999 et 2007
sur le SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon

Variation de population entre 2007 et 2012
sur le SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon



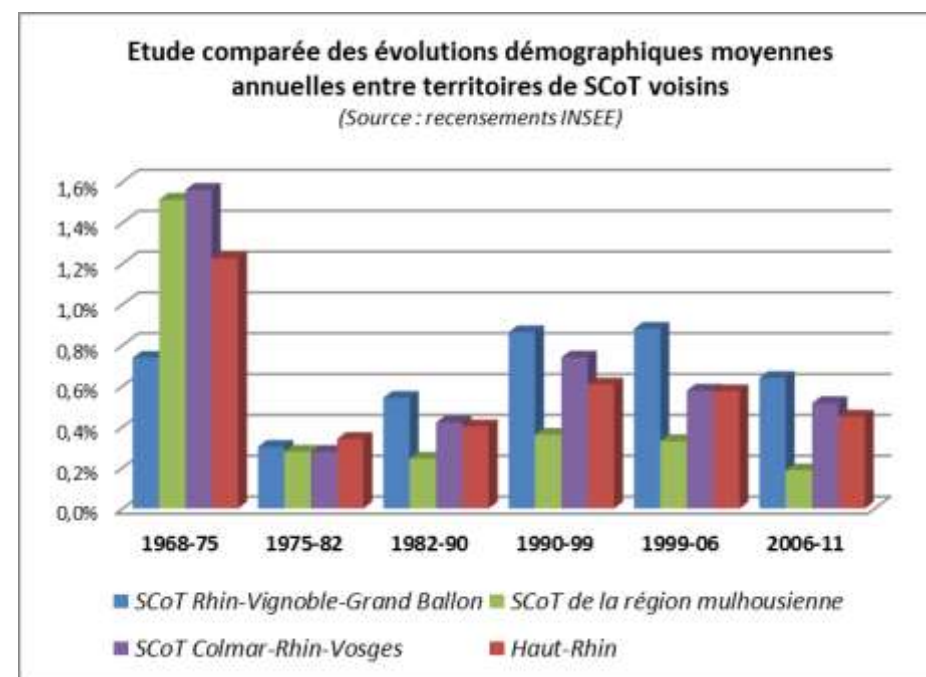
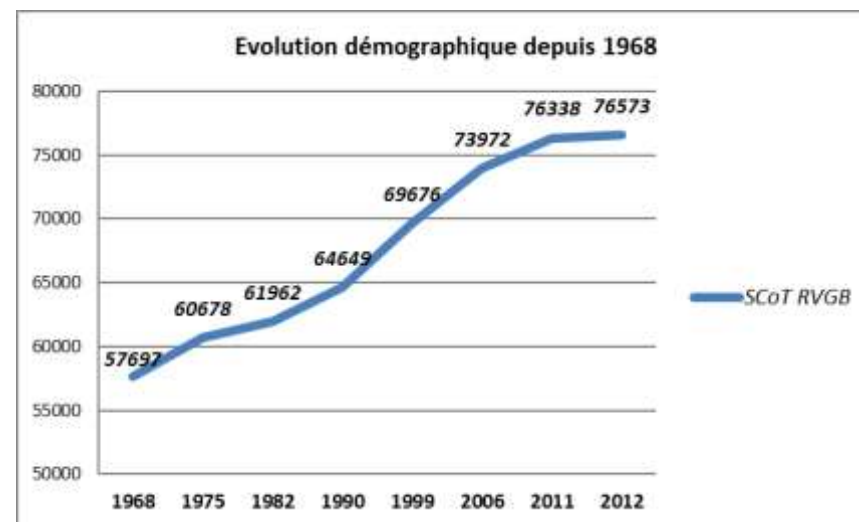
I - Une croissance démographique forte depuis 1982

I.1 Une évolution démographique forte mais amorçant un léger ralentissement depuis 2006

En 2012, le territoire du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon compte **76 573 habitants** selon l'INSEE et représente environ 10,1 % de la population du Haut-Rhin.

Depuis 1968, le territoire connaît une croissance démographique continue, se traduisant par un gain de 18 876 habitants en 44 ans. Cette évolution est caractérisée par 3 phases successives de développement :

- La **période 1968-1982** est marquée par un ralentissement progressif du rythme de croissance démographique passant de +0,7% par an entre 1968 et 1975 à +0,3% par an sur la période 1975-1982. Le territoire gagne 4265 habitants en 14 ans, soit **+305 habitants par an en moyenne**.
- La **période 1982-2006** voit une reprise du rythme de la croissance démographique, passant de +0,3% précédemment à +0,9% par an sur les périodes 1990-1999 et 1999-2006. Le territoire gagne alors 12010 habitants en 24 ans (soit **+500 habitants par an en moyenne**). Lors de cette période, le territoire observe un rythme d'évolution démographique plus important que celui des territoires voisins de Colmar et de Mulhouse. C'est le **début du phénomène de périurbanisation** qui se développe sur plusieurs communes situées aux franges nord et sud du territoire.
- La **période récente** voit depuis 2006 l'amorce d'un léger ralentissement de la croissance démographique puisque le rythme d'évolution annuel moyen est redescendu à +0,6% par an, ce qui reste néanmoins supérieur à celui du territoire voisin de Colmar et du département du Haut-Rhin. **Sur cette période, le territoire gagne environ 434 habitants supplémentaires par an, ce qui conforte sa place parmi les territoires les plus dynamiques de la région.**

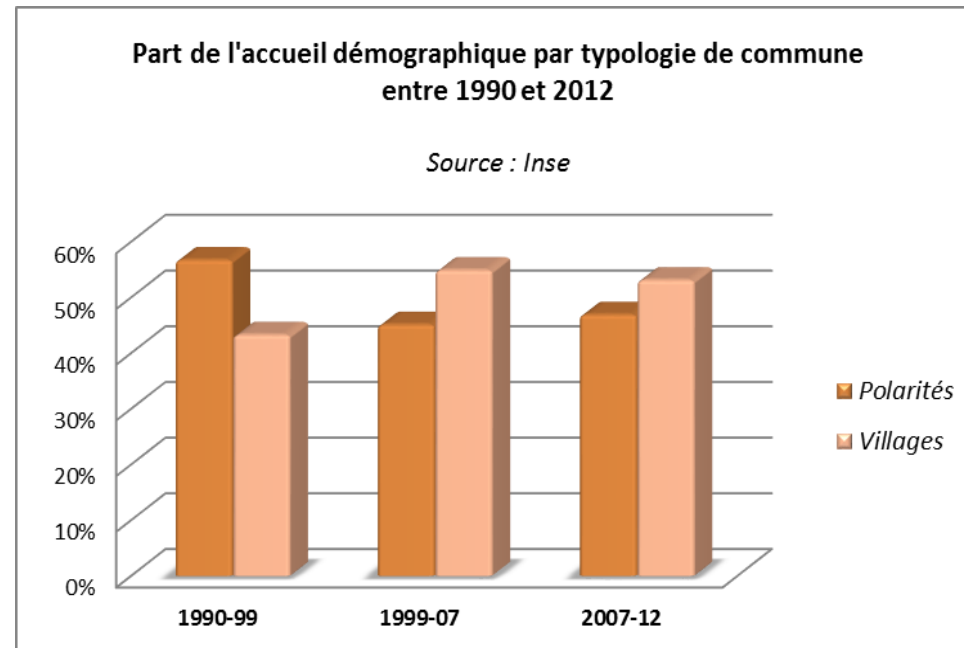
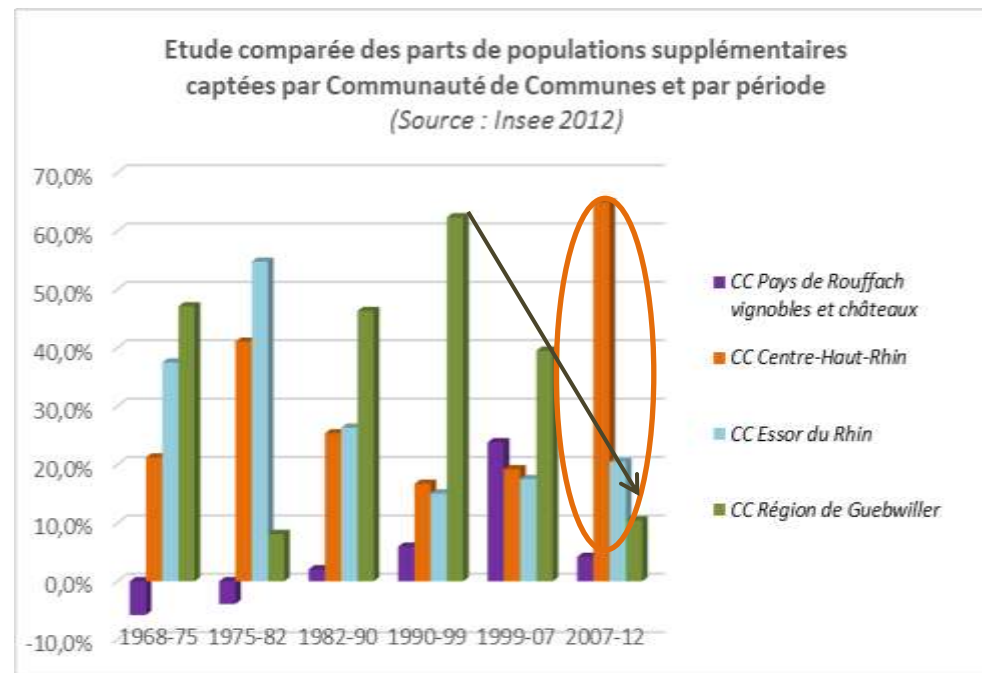


Globalement, le développement démographique s'est particulièrement accéléré pendant la période 1982-2006. Jusqu'à lors, le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon avait capté entre 5,9% et 8,5% du développement démographique du département du Haut-Rhin. **A partir de 1982, le territoire en capte le double** : entre 12,8% (période 1982-1990) et 14,3% (période 1999-2007).

Lors de cette période (1982-2007), la Communauté de Communes de la région de Guebwiller a supporté la majeure partie du développement démographique, elle a accueilli **entre 40% et 62% de la population supplémentaire** en s'appuyant notamment sur le pôle urbain majeur de Guebwiller. Cet accueil démographique a représenté un apport de 6315 habitants, soit près de 253 personnes supplémentaires par an sur ce secteur.

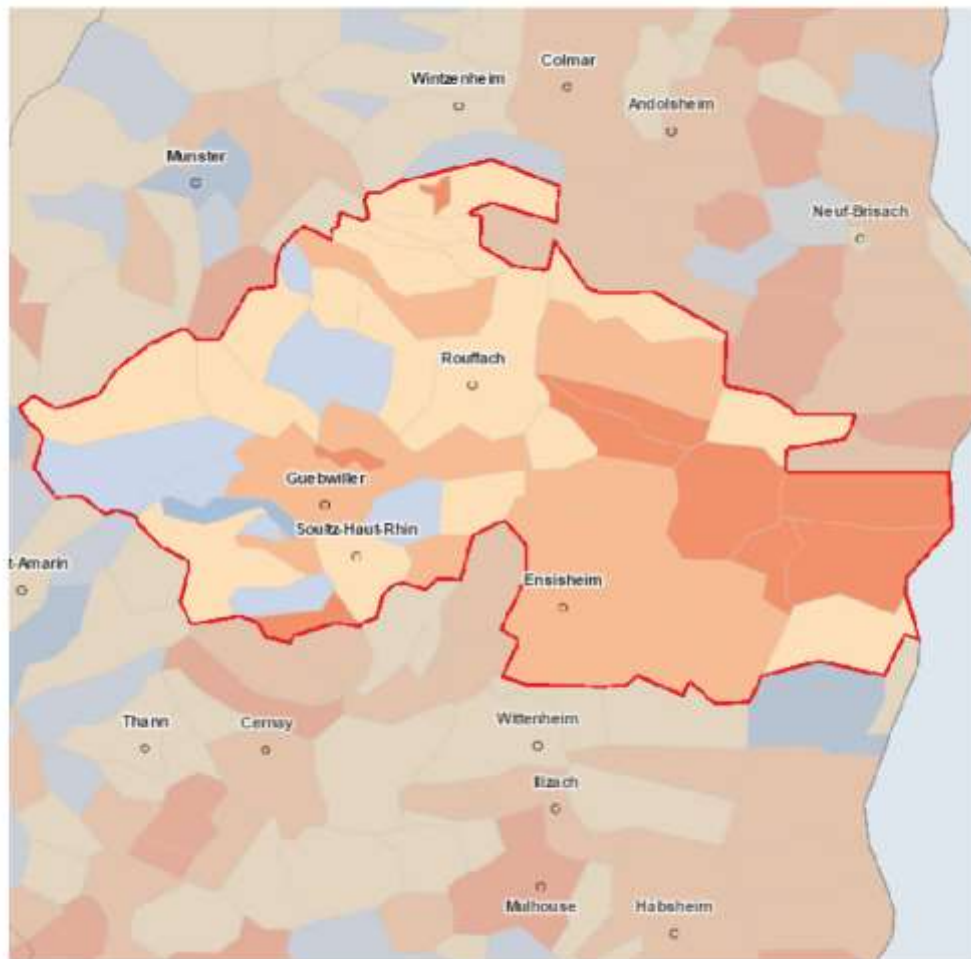
Depuis 2007 ce chiffre n'est plus que de **10,4 % de captation** (soit +42 personnes par an) en raison de dynamiques migratoires déficitaires sur ces communes. Parallèlement, les communes de la **Communauté de communes Centre-Haut-Rhin** ont connu une importante hausse de leur accueil démographique. En effet, elles ont accueillies en moyenne **259 habitants supplémentaires par an**, contre +118 par an entre 1999 et 2007 et +93 par an entre 1990 et 1999. Elles ont ainsi captées près de la moitié de la croissance démographique observée sur l'ensemble du territoire lors de ces 5 dernières années. Cela témoigne de l'attractivité des communes de plaine dans un contexte durable de périurbanisation des aires urbaines de Colmar et Mulhouse.

Concernant la répartition par niveau de polarités, on constate depuis 1990 que **les villages supportent de plus en plus la croissance démographique**, ce qui souligne le déficit croissant d'attractivité des pôles urbains traditionnels auprès des populations nouvelles. En effet, entre 1990 et 1999 les communes de Bulh, Guebwiller, Issenheim et Sultz représentaient 42,5% des personnes supplémentaires accueillies sur le territoire, alors qu'entre 2007 et 2012 ce chiffre était de 0%. Le déclin de polarisation observé sur la communauté de communes de la région de Guebwiller trouve ainsi écho auprès des communes de Bulh, Guebwiller, Issenheim et Sultz, victime depuis 2006 d'une balance migratoire trop déficitaire pour contrer un solde naturel légèrement positif.

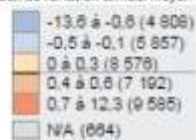




Taux de variation annuel de la population
dû au solde naturel entre 2007 et 2012



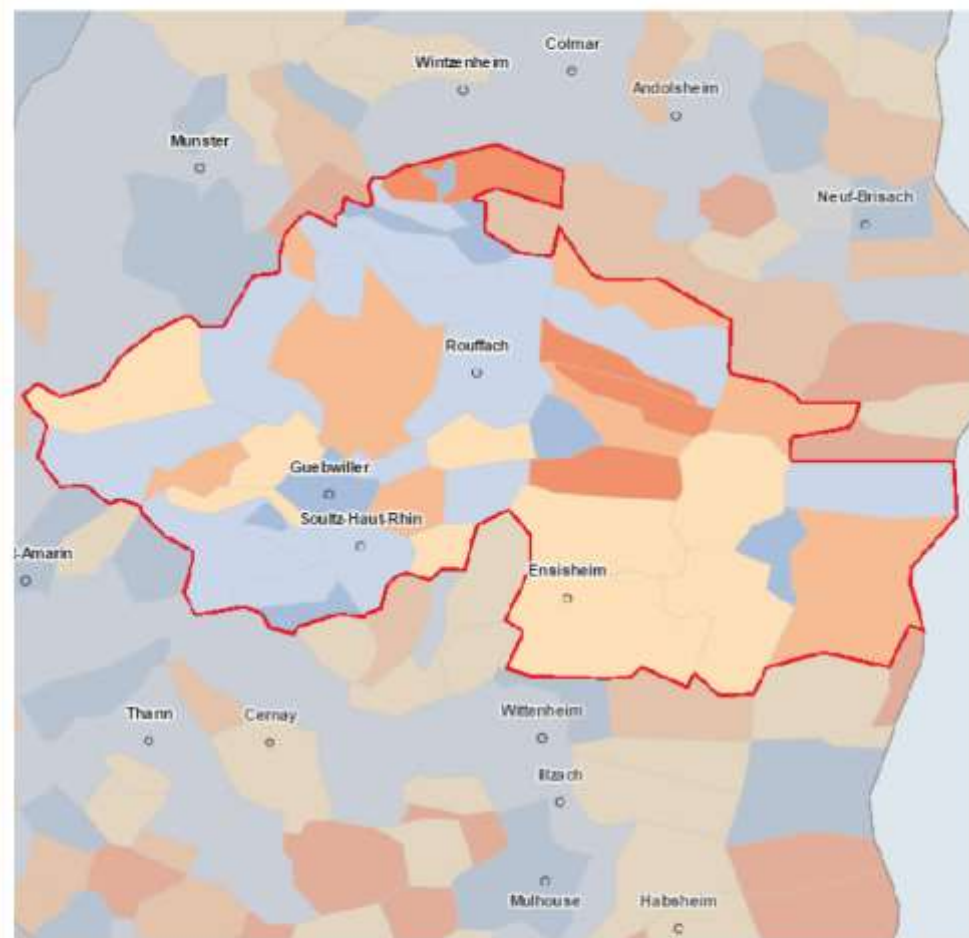
Taux de variation annuel moyen en %



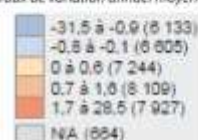
Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM 2016



Taux de variation annuel de la population
dû au solde migratoire entre 2007 et 2012



Taux de variation annuel moyen en %

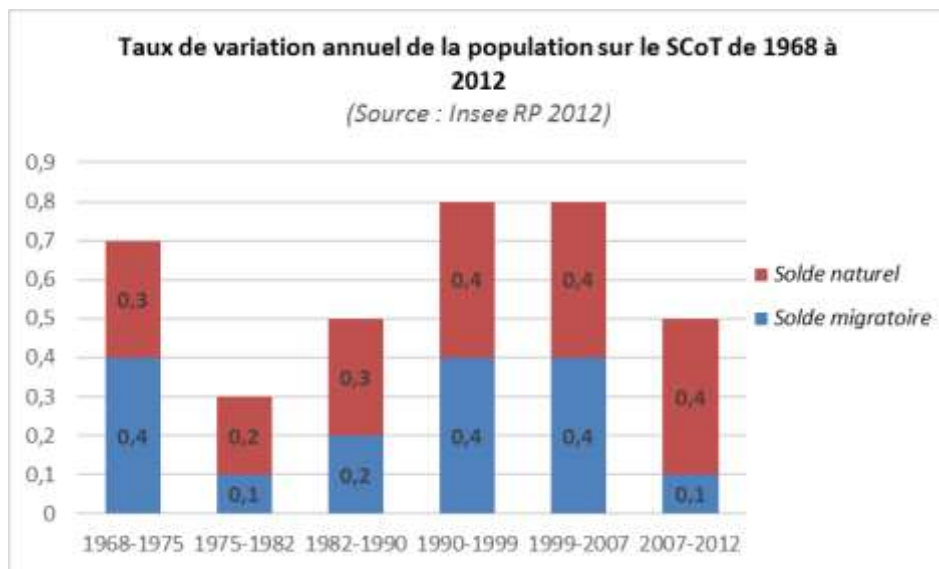


Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM 2016



I.2 Une croissance démographique portée par un fort solde naturel et par un solde migratoire excédentaire depuis 40 ans

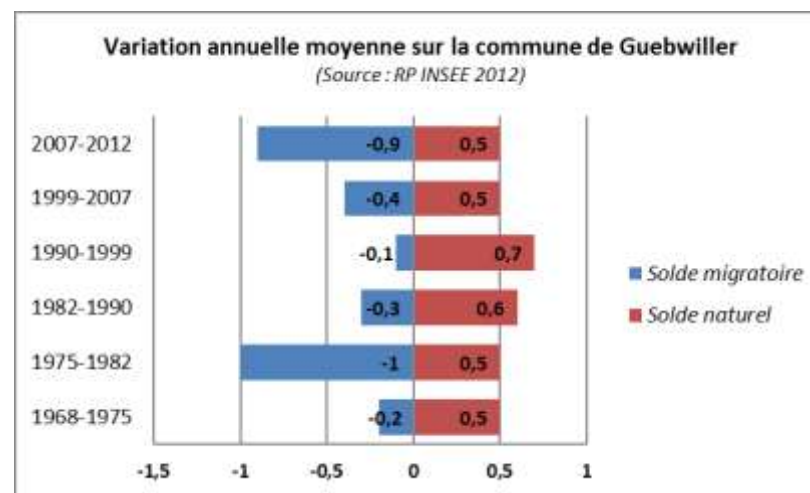
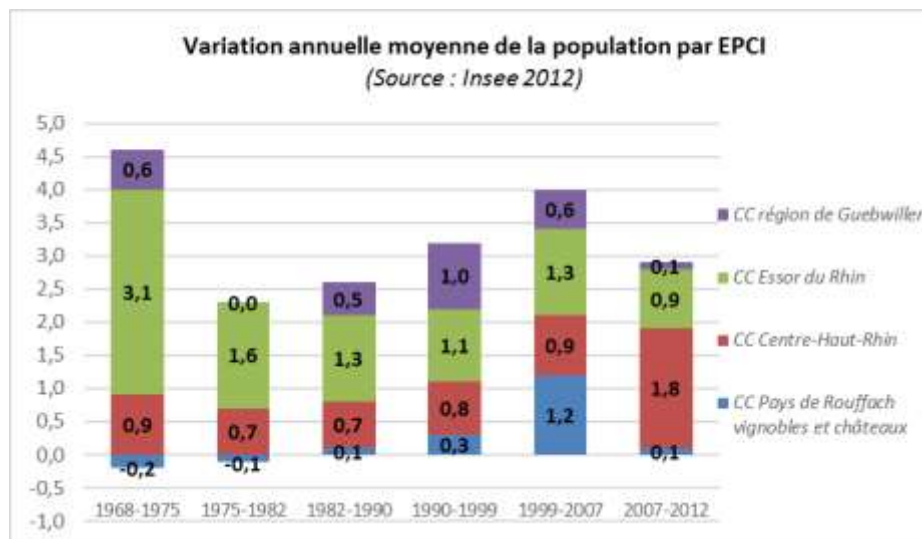
Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès ; d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime par le solde entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.



La période 2007-2012 montre les signes d'un léger ralentissement de la croissance démographique par rapport aux périodes 1990-1999 et 1999-2007.

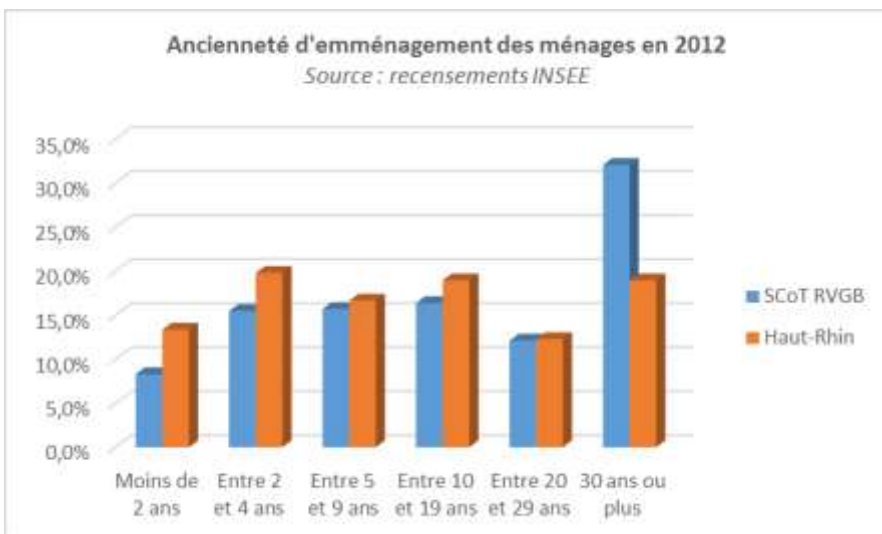
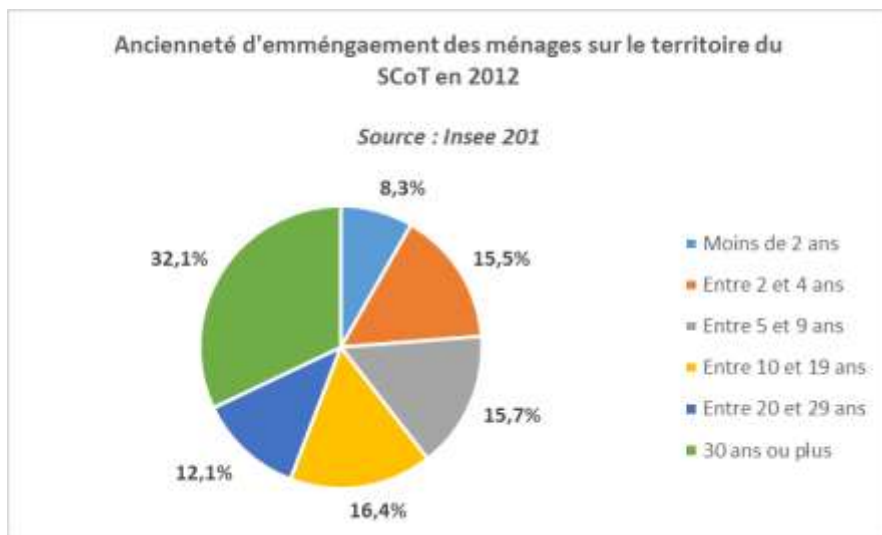
Avec un solde naturel toujours en légère croissance depuis 1982, la natalité reste un socle important pour la vitalité démographique du territoire. Entre 2007 et 2012, on compte un solde naturel excédentaire de 0,4%/an en moyenne.

En revanche, si lors des périodes 1990-1999 et 1999-2007 le solde migratoire égalait globalement le solde naturel, il est désormais 4 fois moins importants depuis 2007 : il ne représente plus que 20% de la croissance démographique. Depuis 2007, les communes de la CC Centre-Haut-Rhin sont celles qui présentent le plus fort excédent entre les arrivées et les départs, tandis que celles de la région de Guebwiller semblent être en déficit d'attractivité (solde migratoire déficitaire de 75 personnes en moyenne chaque année soit un solde migratoire de - 0,2%/an en moyenne depuis 2007.).



1.3 Une stabilité résidentielle plus importante que dans le département

Plus d'un habitant sur deux réside sur le territoire depuis au moins 10 ans en 2012 (60,6% des habitants) et environ 44 % des ménages depuis plus de 20 ans. Cette situation traduit une stabilité résidentielle plus forte sur le territoire qu'à l'échelle départementale ou nationale.



II - Evolution de la structure et du profil de la population

II.1 Une tendance au vieillissement de la population

L'évolution des différentes classes d'âge sur la période 1990-2012 traduit une nette tendance au vieillissement de la population. En effet, toutes les classes d'âge entre 0 et 45 ans voient leur poids diminuer au profit des plus de 45 ans. Ces tendances rejoignent celles du département, au point que leurs représentations relatives par classes d'âge soient quasi-identiques.

En 2012, les disparités restent très importantes à travers le territoire : la commune de Wuenheim possède le plus faible indicateur de jeunesse (0,68), tandis que Biltzheim possède le plus élevé avec 2,9. Guebwiller affiche un indice de jeunesse 0,96 mais en forte baisse depuis 1999 (1,42).

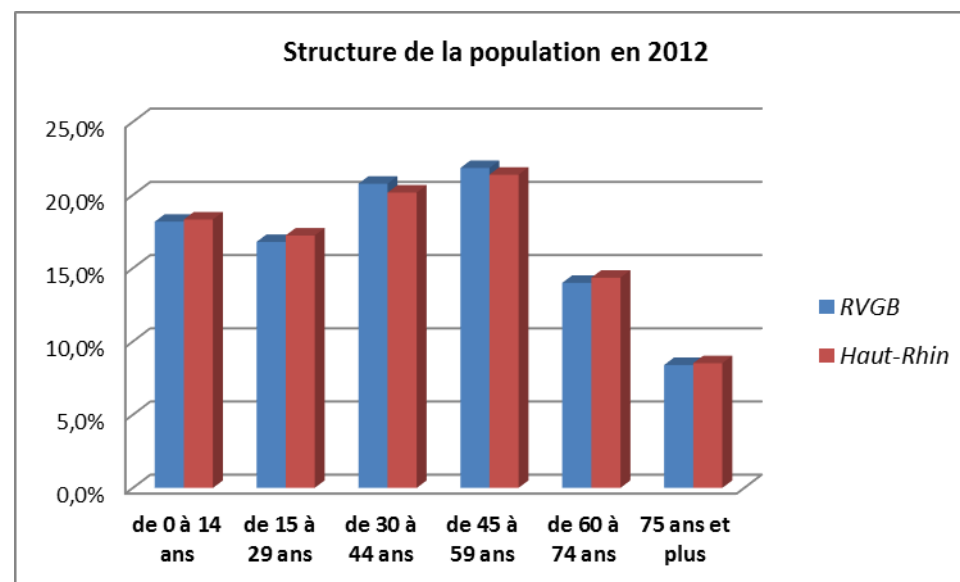
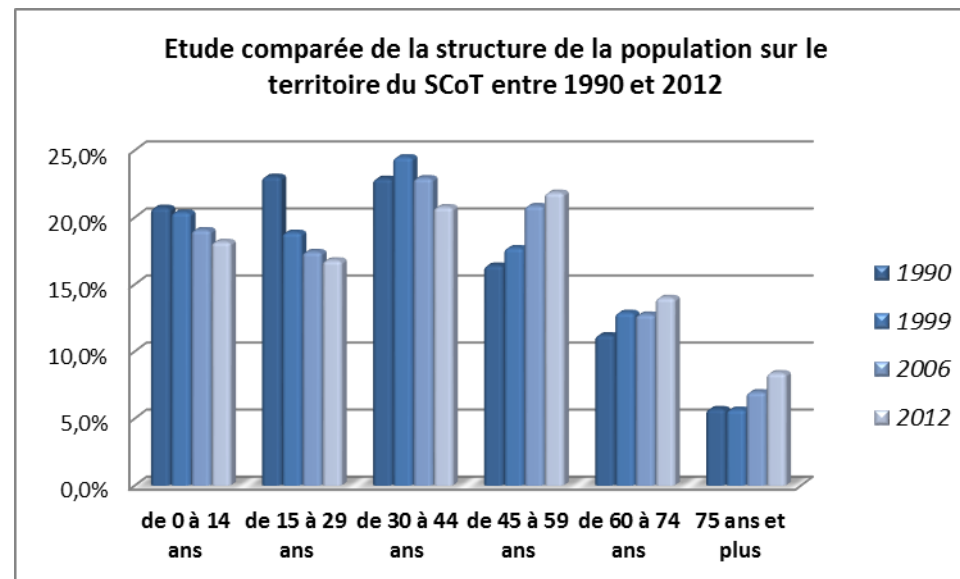
Au total 30 communes présentent un indice de jeunesse favorable aux moins de 20 ans, dont :

- Buhl et Soultz ;
- Ensisheim et Fessenheim;
- Soultzmatt,
- Les communes de Oberhergheim, de Biltzheim, de Niederentzen et de Oberentzen.

Entre 1999 et 2012, 14 communes ont vu leur indice de jeunesse augmenter.

**un indicateur de jeunesse supérieur à 1 indique que le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans est supérieure au nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.*

| | Evolution de l'indicateur de jeunesse | | | |
|--|---------------------------------------|------|------|------|
| | 1990 | 1999 | 2006 | 2012 |
| SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon | 1,7 | 1,4 | 1,3 | 1,1 |
| Haut-Rhin | 1,6 | 1,4 | 1,2 | 1,1 |



II.2 Un desserrement continu des ménages

D'une manière générale, l'évolution de la structure des ménages est relativement comparable aux tendances observées à l'échelle départementale ou nationale. Sous l'effet des évolutions sociétales (divorces, vieillissement, décohabitations, familles monoparentales, etc.), **une diminution de la taille moyenne des ménages est constatée sur le territoire.**

Avec une **taille moyenne des ménages de 2,4 personnes en 2012**, le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon compte plus de personnes par ménage comparativement à la moyenne départementale (2,3 personnes/ménage).



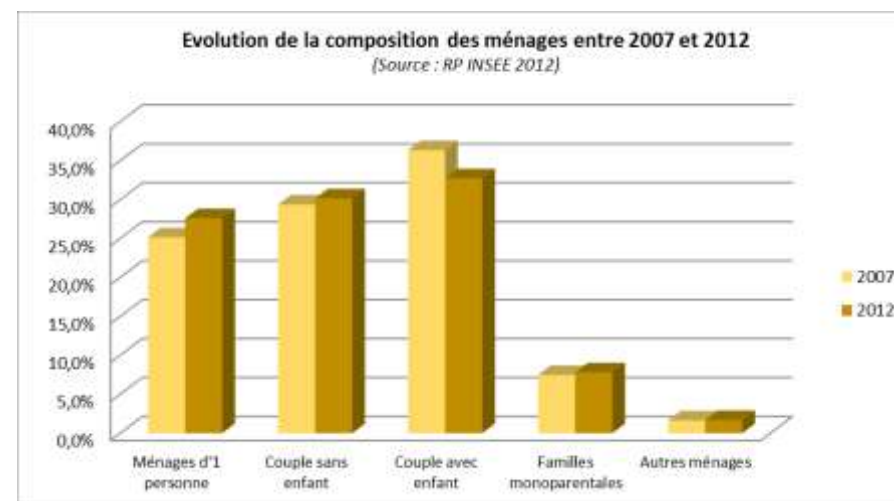
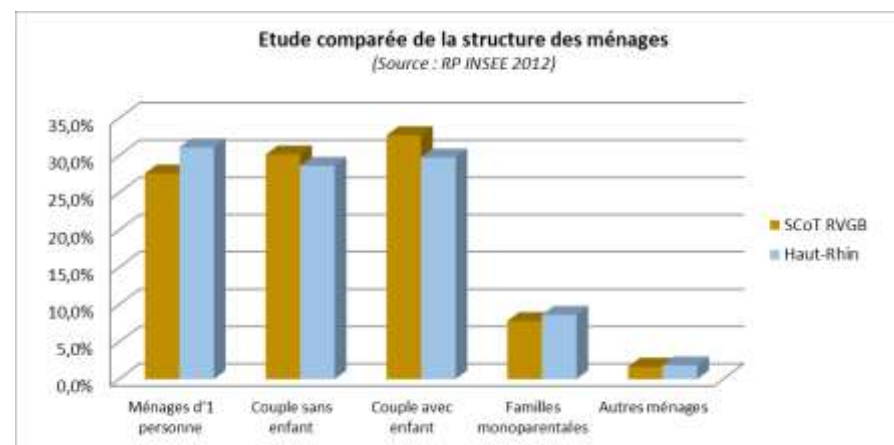
Les couples avec enfant sont majoritaires et représentent 1/3 des ménages du territoire en 2012, juste devant les couples sans enfant (30%).

Les ménages d'une personne sont relativement nombreux : 27,6% en 2012. Dans le détail, la proportion de ménages d'une personne est en très forte hausse sur la période 2007-2012 : cette catégorie a gagné plus de 1240 personnes.

La proportion de familles monoparentales progresse et reste inférieure à celle constatée à l'échelle départementale, les couples avec enfants sont moins

représentés depuis 1999. Cependant, en comparaison avec les chiffres départementaux, les couples avec enfant(s) sont mieux représentés en 2012 sur le territoire.

Conséquence des phénomènes sociétaux observés, la représentation des familles avec enfants est inférieure aux ménages de petites tailles (couples sans enfants et ménages d'une personne) et la proportion des familles monoparentales se maintient.



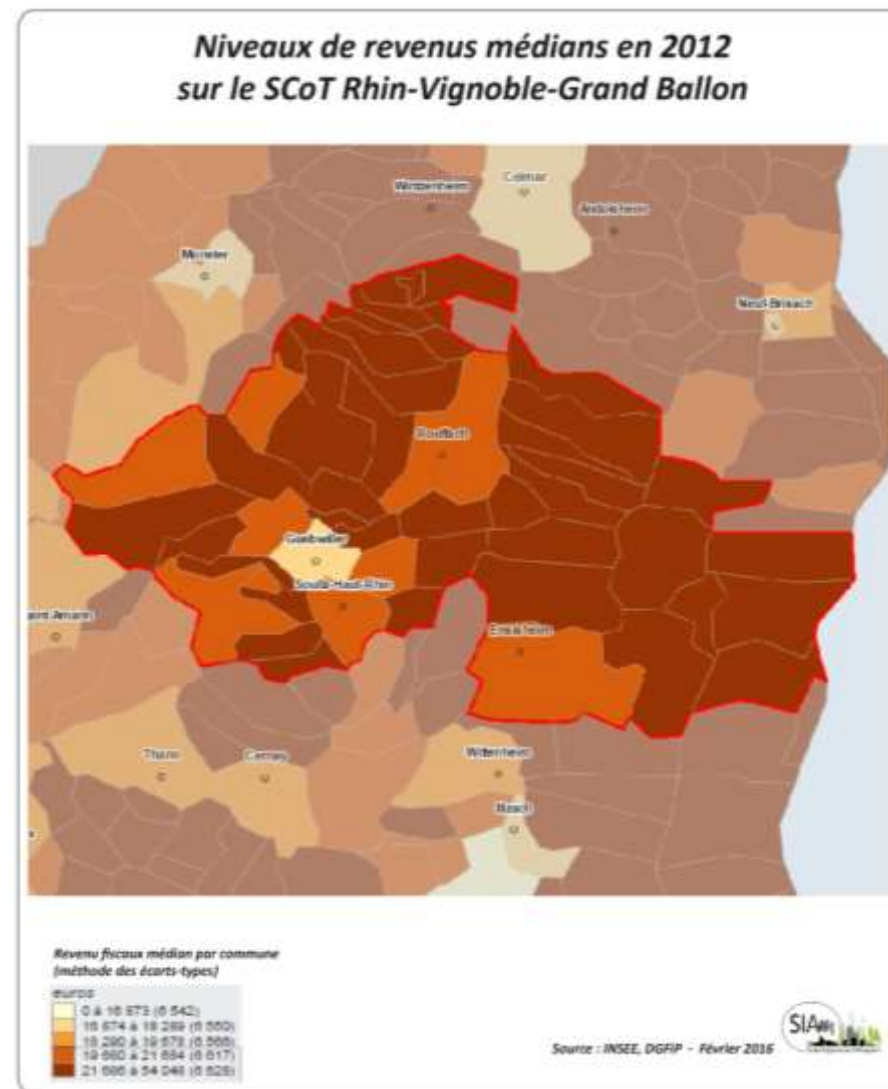
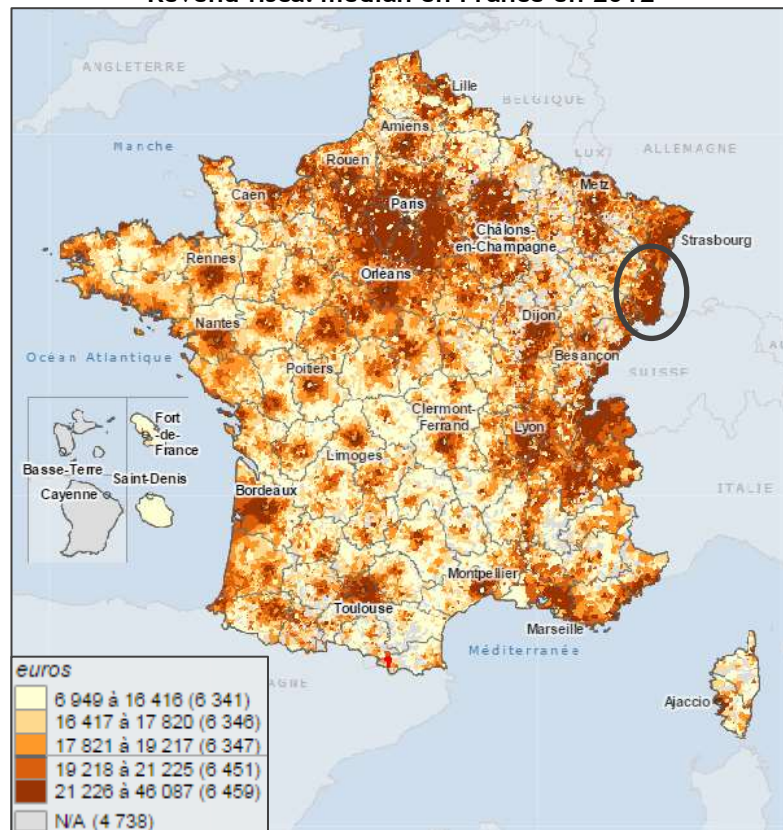
II.2 Un profil de population conforme aux moyennes alsaciennes

Une population aux revenus élevés

Avec un revenu net moyen déclaré par habitant égal à 23 337€ en 2012, la population du territoire présente un niveau moyen de revenus supérieur à celui du département du Haut-Rhin (21 316€). Pour autant, il s'agit d'un niveau de revenus supérieur à la moyenne nationale (19 680€).

Au regard des niveaux de revenus médians, peu d'écart significatifs apparaissent sur le territoire. Toutefois, les communes du nord présentent des niveaux parmi les plus importants du territoire, tandis que Guebwiller et une partie de sa périphérie présentent des niveaux plus restreints.

Revenu fiscal médian en France en 2012



L'évolution du revenu médian entre 2001 et 2012 souligne une homogénéisation des écarts entre communes et un enrichissement global du territoire. Hormis Guebwiller et Sultz, toutes ont un niveau de revenus médian supérieur à 20 000€.



Un profil socioculturel semblable à celui du Haut-Rhin

Le profil socio-professionnel du territoire montre de nombreuses similitudes avec le profil départemental. Les parts des artisans/commerçants/chefs d'entreprise (3%), cadres/professions intermédiaires (7%), d'ouvriers (18%) et de retraités (26%) y sont identiques.

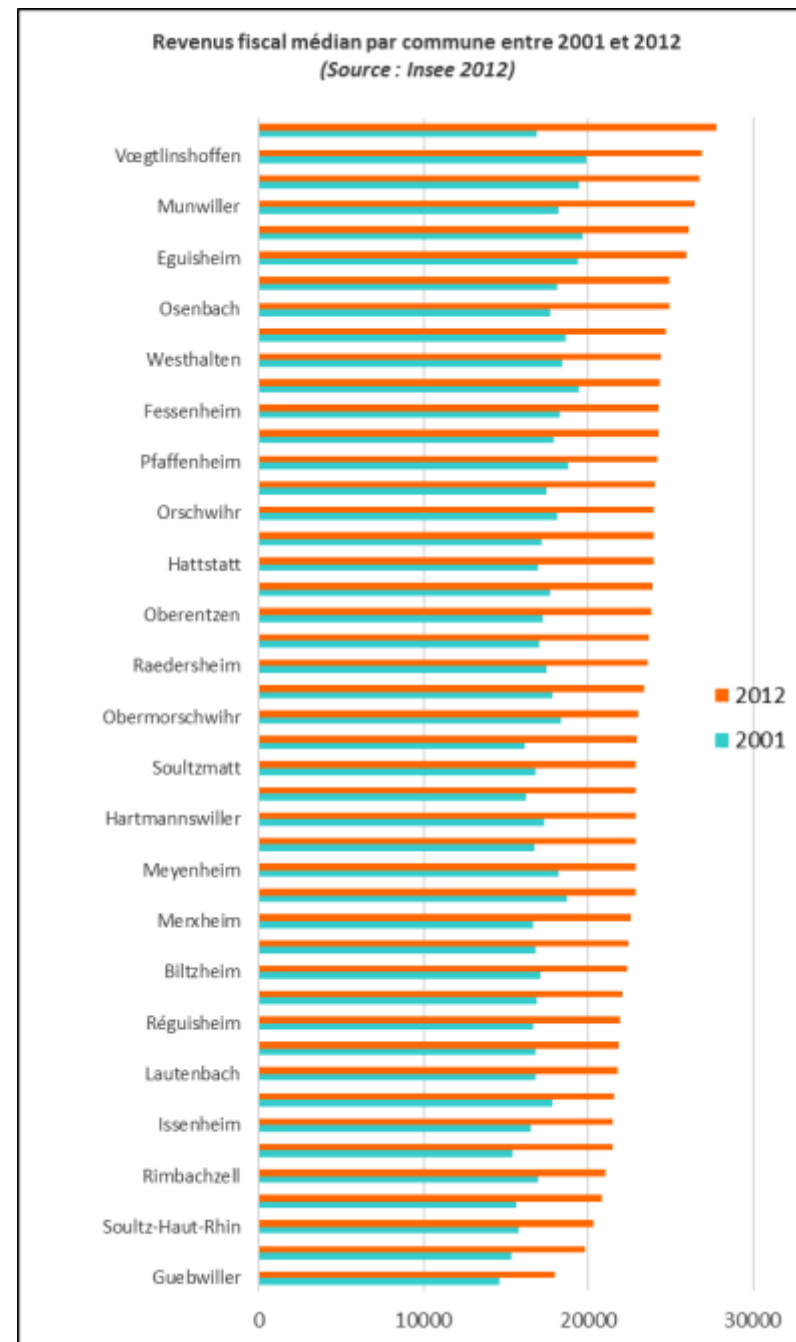
En revanche, la représentation des professions intermédiaires est légèrement plus élevée sur le territoire (16%) que sur le département (14%), tout comme celle des agriculteurs (1% sur le territoire SCoT contre 0,5% au sein du département). Tandis que celle des employés y est légèrement inverse (17% pour le département contre 16% pour le territoire SCoT).

A noter que la part des personnes de plus de 15 ans de la catégorie « autres, sans activité professionnelle » est légèrement plus réduite sur le territoire que sur le département (14% contre 16%).

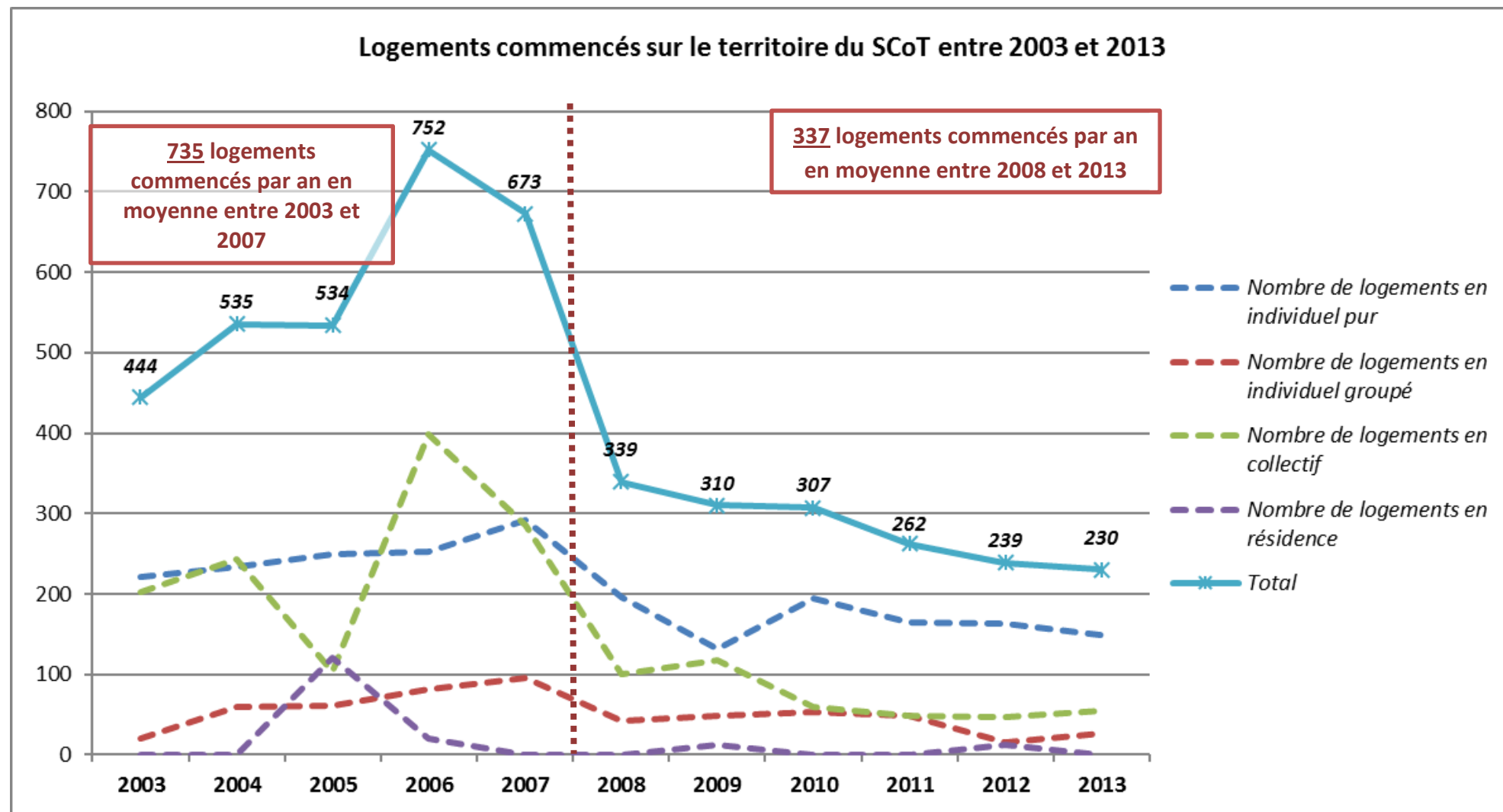
Répartition des plus de 15 ans en 2012, par catégories socioprofessionnelles

(Source : INSEE RP 2012)

| | Agriculteurs exploitants | Artisans, Comm., Chefs D'entr. | Cadres, Prof. intel. sup. | Prof. Intermédiaires | Employés | Ouvriers | Retraités | Autres sans activité prof. |
|------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Haut-Rhin | 3306 | 17334 | 42864 | 88346 | 102110 | 108115 | 158740 | 95506 |
| | 0,5% | 3% | 7% | 14% | 17% | 18% | 26% | 16% |
| SCoT RVGB | 673 | 1647 | 4141 | 10143 | 9943 | 11298 | 16190 | 8626 |
| | 1% | 3% | 7% | 16% | 16% | 18% | 26% | 14% |



Une réduction de moitié du rythme de construction depuis 2008



III - Les caractéristiques et l'évolution du parc de logements

III.1 Une croissance mesurée du parc de logements depuis 2008

L'exploitation des données SITADEL³ nous informe sur le rythme annuel de construction et sur la typologie des logements récemment construits.

L'étude de ces données sur l'ensemble du territoire montre une **réduction de moitié de la production de logements neufs depuis 2008**, année de crise immobilière. De 735 logements en moyenne par an sur la période 2003-2007, le rythme de production est descendu à 337 logements en moyenne par an sur la période 2008-2013.

Cette tendance à la baisse se retrouve sur l'ensemble du territoire. La production totale est ainsi passée de 1 775 logements produits entre 2003 et 2007 à 688 logements entre 2008 et 2013. Dans le même temps, leur part dans le volume total des logements commencés a fortement diminué : de 60% à 40% entre les deux périodes. Dans le même temps l'on constate une forte construction au sein **des communes de Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et d'Oberentzen** où l'activité de construction est passée de 150 logements construits entre 2003 et 2007 à 256 logements construits sur la période 2008-2013.

A l'inverse, les communes dites « rurales » ont capté une part plus importante de la production de logements malgré une légère baisse du volume produit d'une période à l'autre : de 1 013 logements commencés entre 2003 et 2007 (soit 40 % du total) à 743 logements entre 2008 et 2013 (soit 44 % du total).

Plus particulièrement, les communes de **Buhl, Guebwiller, Issenheim et Sultz ont vu une nette réduction de sa production de logements** : elle est passée de 152 logements commencés en moyenne par an entre 2003 et 2007 à 43 logements commencés en moyenne par an entre 2008 et 2013.

³ SITADEL (système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires des logements et locaux) est une source de données gérée par le MEEDDM qui permet de suivre l'activité de la construction et ses principales caractéristiques. Elle renseigne entre autres sur

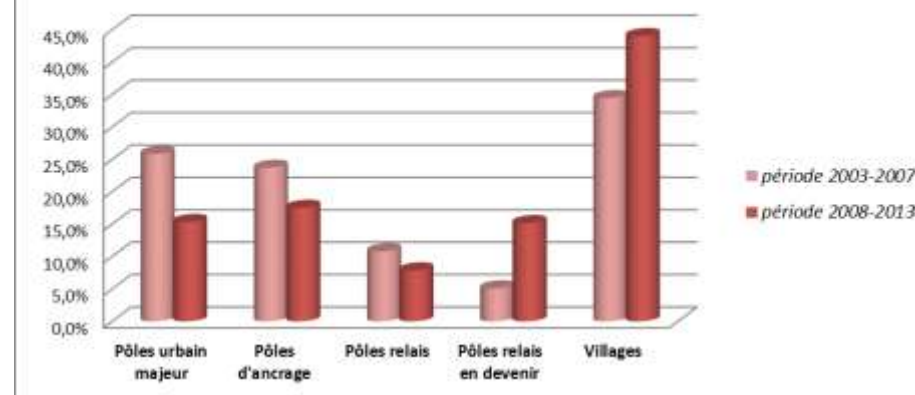
Répartition des logements commencés par niveau de polarité

(Source : données Sitadel)

| | Pôle urbain majeur | Pôles d'ancrage | Pôles relais | Pôles relais en devenir | Villages | Total |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------|-------------------------|----------|---------|
| Période 2003-2007 | 760 | 697 | 318 | 150 | 1 013 | 2 938 |
| | 25,9 % | 23,7 % | 10,8 % | 5,1 % | 39,6 % | 100,0 % |
| Période 2008-2013 | 259 | 296 | 133 | 256 | 743 | 1 687 |
| | 15,4 % | 17,5 % | 7,9 % | 15,2 % | 44,0 % | 100,0 % |
| Total 2003-2013 | 1 019 | 993 | 451 | 406 | 1 756 | 4 625 |
| | 22,0 % | 21,5 % | 9,8 % | 8,8 % | 38,0 % | 100,0 % |

Part des logements commencés par niveau de polarité

(Source : Données Sitadel)



la construction de logements neufs et recense les autorisations de permis de construire, les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux. Cette étude utilise les données en « date de logements commencés »



Une représentation majoritaire des logements individuels

La représentation des logements individuels (purs et groupés) dans les logements commencés est majoritaire, particulièrement depuis 2008 où leur part atteint 73,1% des logements commencés. Au total, ils représentent sur les onze années 2798 logements sur l'ensemble du territoire, soit 60,5% de l'ensemble des logements commencés.

Plus particulièrement, les logements individuels purs représentent près de la moitié de l'ensemble des logements commencés (48,5%), ce qui induit une consommation foncière accrue par rapport aux autres types de logements.

Si les logements collectifs représentent 1661 logements commencés sur l'ensemble de la période 2003-2013, ils se répartissent relativement équitablement entre les communes de Bulh, Guebwiller, Issenheim et Soultz (30%), les communes d'Ensisheim, Fessenheim et de Rouffach (36%) et les communes dites « rurales » (27%).

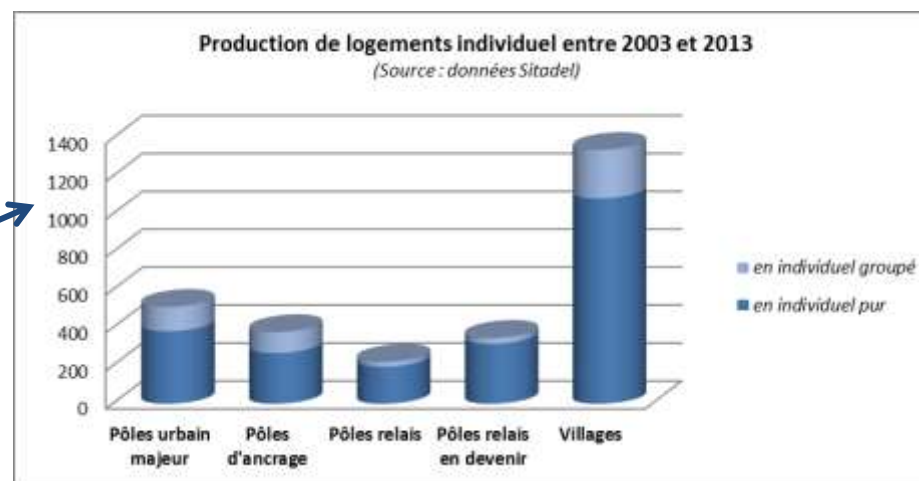
| Logements commencés par typologie sur le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon | | | |
|--|-------------|-------------|-----------------|
| | 2003-2007 | 2008-2013 | Total 2003-2013 |
| <i>individuel pur</i> | 1247 | 998 | 2245 |
| | 42,4% | 59,2% | 48,5% |
| <i>individuel groupé</i> | 318 | 235 | 553 |
| | 10,8% | 13,9% | 12,0% |
| <i>collectif</i> | 1233 | 428 | 1661 |
| | 42,0% | 25,4% | 35,9% |
| <i>résidence</i> | 140 | 26 | 166 |
| | 4,8% | 1,5% | 3,6% |
| Total | 2938 | 1687 | 4625 |
| | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Une localisation préférentielle des nouveaux logements individuels sur les villages

Sur l'ensemble des 2798 logements individuels commencés sur le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon entre 2003 et 2013, la majorité l'ont été sur les communes villageoises. En effet elles ont captés 47,9% des logements individuels produits, soit un total de 1 339 logements.

Une répartition homogène par communautés de communes de la production de logements individuels sur les villages

La croissance du parc de logements individuels sur les villages s'est globalement répartie équitablement sur l'ensemble du territoire, ce qui témoigne d'une diffusion à l'ensemble du territoire de la pression foncière associée au desserrement des aires urbaines de Mulhouse et de Colmar. En effet, chaque communauté de communes a supporté un nombre globalement



équivalent de constructions neuves sur ses villages.

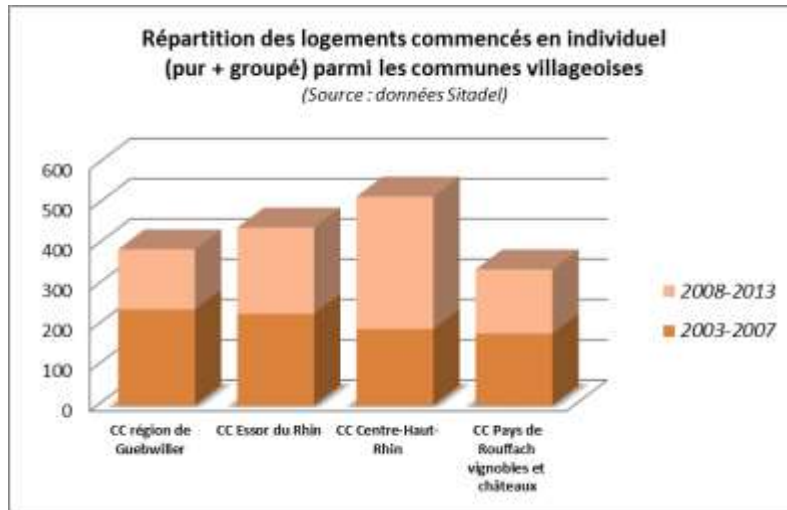


Une forte diminution de la production de logements collectifs depuis 2008

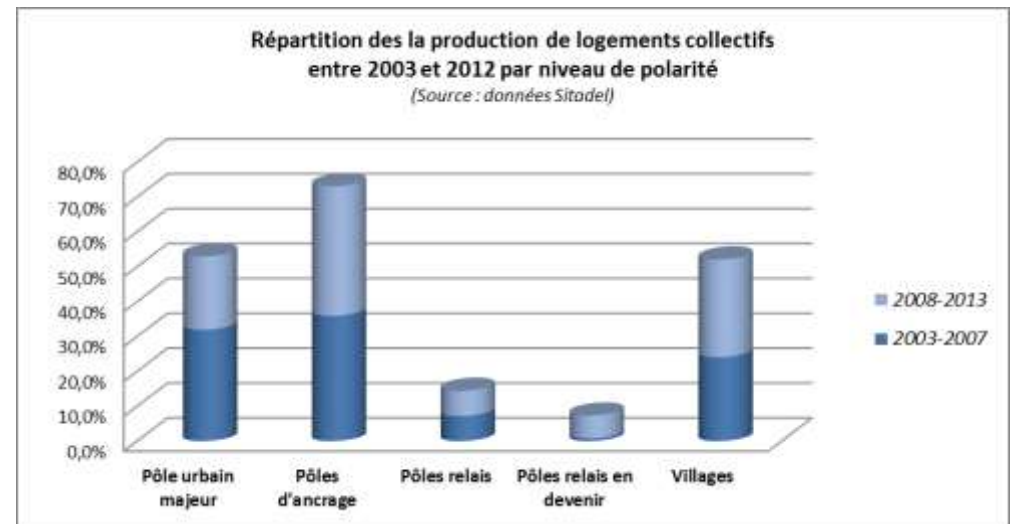
Si entre 2003 et 2013, près d'1/3 de la production de logements l'a été en collectif (1661 logements), celle-ci a connu une très forte baisse à partir de 2008. En effet, leur nombre est passé de 308 à 86 logements commencés par an en moyenne, ce qui représente une baisse d'environ 72% entre 2003-2007 et 2008-2013.

Entre 2003 et 2013, la production des 1661 logements collectifs se répartie ainsi :

- 484 logements sur les communes de Buhl, Guebwiller, Issenheim et Soultz,
- 602 logements sur les communes d'Ensisheim, de Fessenheim et de Rouffach,
- 120 logements sur les communes d'Eguisheim et de Soultzmatt,
- 38 logements sur les communes de Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen et d'Oberentzen,
- 417 logements sur l'ensemble des autres communes du territoire portant le SCoT.

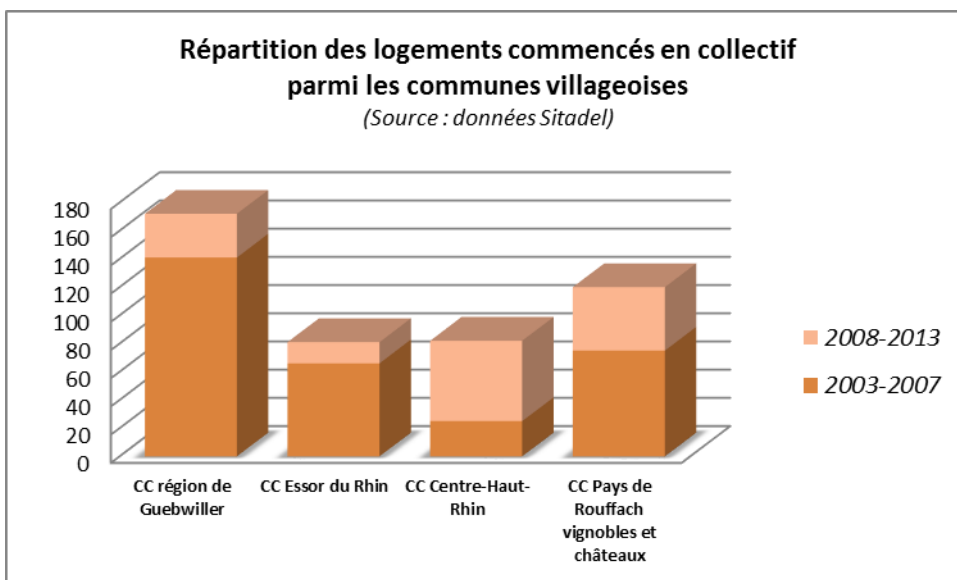


| Nombre de logements commencés individuels (purs + groupés) parmi les villages du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon | | | | |
|--|-------------------------|------------------|---------------------|---|
| | CC région de Guebwiller | CC Essor du Rhin | CC Centre-Haut-Rhin | CC Pays de Rouffach vignobles et châteaux |
| 2003-2007 | 239 | 228 | 190 | 179 |
| | 28,6% | 27,3% | 22,7% | 21,4% |
| 2008-2013 | 149 | 214 | 329 | 159 |
| | 17,5% | 25,1% | 38,7% | 18,7% |
| Total 2003-2013 | 388 | 442 | 519 | 338 |
| | 23,0% | 26,2% | 30,8% | 20,0% |



A noter qu'une part non négligeable de la production de logements collectifs s'est effectuée sur les communes villageoises, à hauteur de 455 logements (soit 27,4%). Parmi ceux-ci, près de la moitié ont été construits sur les communes de Bergholtz (62 logements), Pfaffenheim (54 logements), Blodelsheim (46 logements) et Réguisheim (40 logements), soit 44% du total. Par ailleurs, ce sont plutôt les communautés de communes de la région de Guebwiller (+172 logements) et du Pays de Rouffach-Vignobles et châteaux (+120 logements) qui ont accueillis le plus de logements collectifs sur leurs villages depuis 2003.

Toutefois, sur la période récente 2008-2013, c'est la Communauté de communes Centre-Haut-Rhin qui a connu la production la plus importante sur ses villages (+57 logements) juste devant celle du Pays de Rouffach-Vignobles et châteaux (+45 logements).



III.2 Un parc de logements caractérisé par une faible part de logements secondaires et une vacance qui progresse

En 2012, le parc de logements est majoritairement composé de résidences principales (89,2%). Ce taux est presque identique à celui observé à l'échelle du département (88,7%).

Le nombre de résidences secondaires est en légère hausse depuis 1999 (cf. tourisme en rapport avec le vignoble et le massif des Vosges) sur le territoire du SCoT : 1 132 résidences secondaires en 2012 contre 868 en 1999.

Notons que la part de logements secondaires (3,2%) s'est stabilisée depuis 1999, contrairement au département qui a connu une légère baisse de 3,1% en 1999 à 2,6% en 2012. Le territoire affirme sa spécificité touristique.

D'un point de vue géographique, on remarque que les communes situées à l'ouest du territoire regroupent la majeure partie des logements secondaires. Il s'agit des communes situées sur le massif des Vosges.

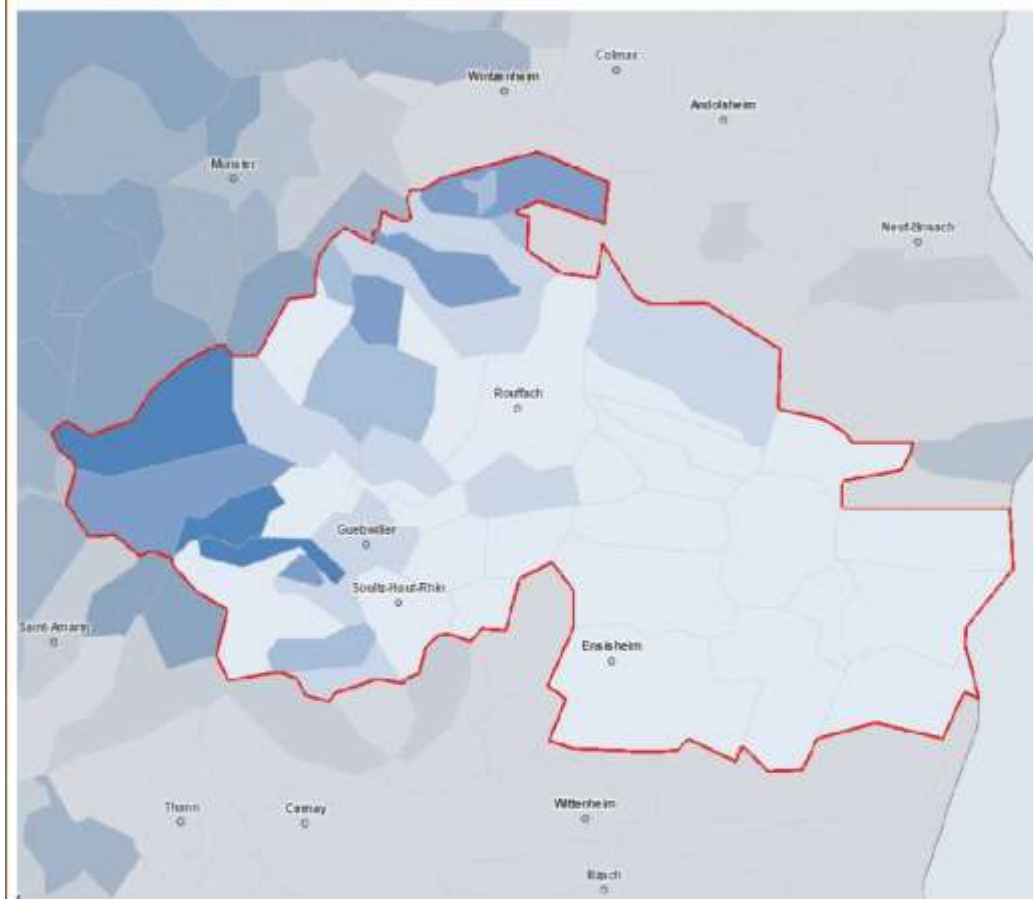
Trois communes se distinguent par un parc de résidences secondaires assez élevé par rapport à la moyenne territoriale : Linthal, et Murbach et Rimbach-près-Guebwiller (cependant, il s'agit de communes possédant des petits parcs de logements).

Evolution et composition du parc de 1999 à 2012

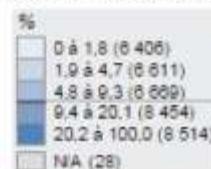
| | Résidences principales | | Résidences secondaires | | Logements vacants | |
|--------------------------|------------------------|------------------|------------------------|---------------|-------------------|----------------|
| | 1999 | 2012 | 1999 | 2012 | 1999 | 2012 |
| SCoT RVGB | 25 907 91,2% | 31 143 89,2% | 868 3,1% | 1 132 3,2% | 1 624 5,7% | 2 648 7,6% |
| Département du Haut-Rhin | 275 945 90,7% | 319 417 88,7% | 9 370 3,1% | 9 486 2,6% | 18 798 6,2% | 31 294 8,7% |

Source : INSEE RP 99 et 12

Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2012 sur le SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon



Part des résidences secondaires en 2012



Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM 2016



Un niveau de vacance important au nord du territoire

La vacance est liée à deux phénomènes : une vacance conjoncturelle qui caractérise des locaux se trouvant entre deux périodes d'occupation, et une vacance structurelle de logements liée à l'inconfort.

Le territoire du SCoT est caractérisé par un taux de logements vacants en hausse depuis 1999 (7,6% en 2012 contre 5,7% en 1999) mais toujours inférieur à la moyenne du département (8,7% en 2012).

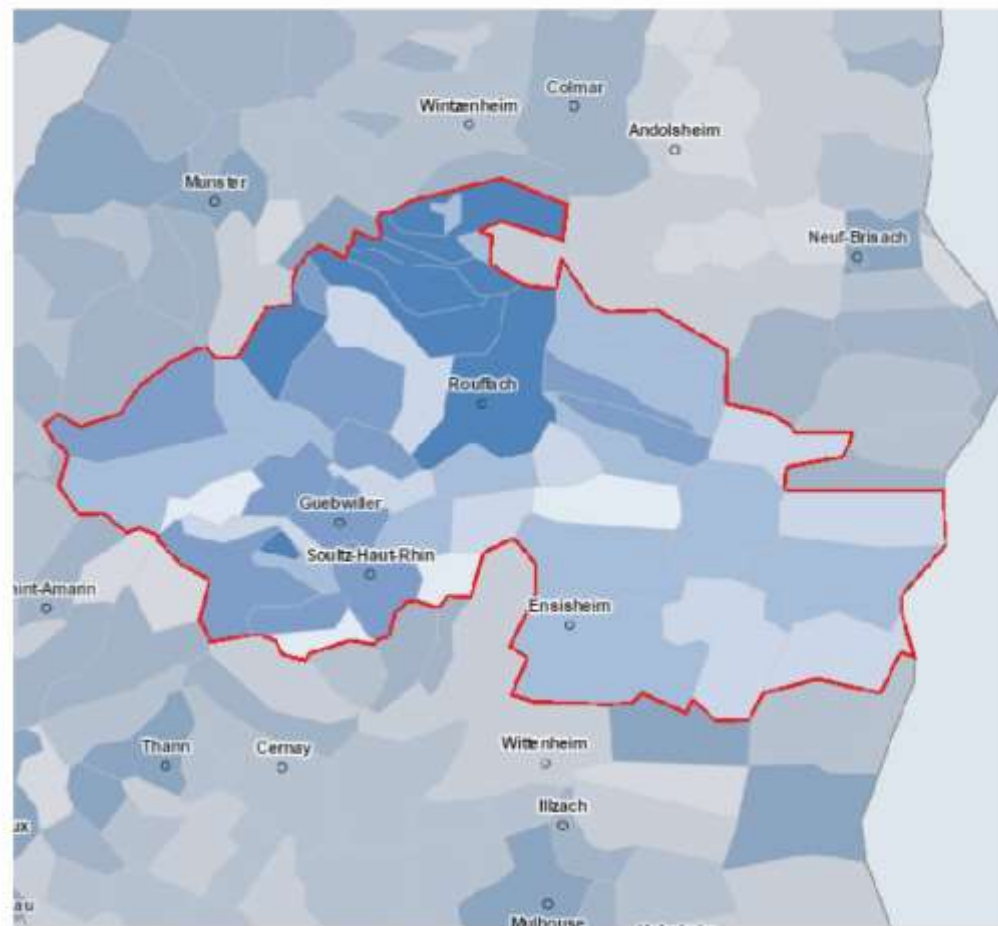
Le niveau de vacance fluctue entre 3,3% et 13,1% en fonction des communes. Au nord du territoire, la Communauté de communes du Pays de Rouffach vignobles et châteaux contient les communes dont la part de logements vacants est la plus forte (9,8%) : en particulier Eguisheim, Gueborschwihr, Pfaffenheim et Hattstatt.

Le nombre de logements vacants a diminué dans 6 communes du territoire entre 1999 et 2012 alors qu'il a augmenté dans 38 communes. Deux communes ont connu la stabilité. Plus particulièrement, parmi les communes ayant au moins 25 logements vacants en 2012, les communes de Hirtzfelden, Pfaffenheim, Buhl, Eguisheim et Voegtlinshoffen ont connu les plus fortes évolutions de leur parc de logements vacants entre 1999 et 2012.

Enfin, à noter que le pôle urbain majeur a observé une croissance de 433 logements vacants depuis 1999, en particulier sur Buhl et Issenheim (respectivement +424% et +205% de leur parc de logements vacants).

Cette évolution de logements vacants sur le pôle urbain majeur entre 1999 et 2012 représente un volume total presque identique à celui de l'ensemble des villages réunis (+369 logements vacants).

Part des logements vacants dans le parc de logements en 2012 sur le SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon



Part des logements vacants en 2012

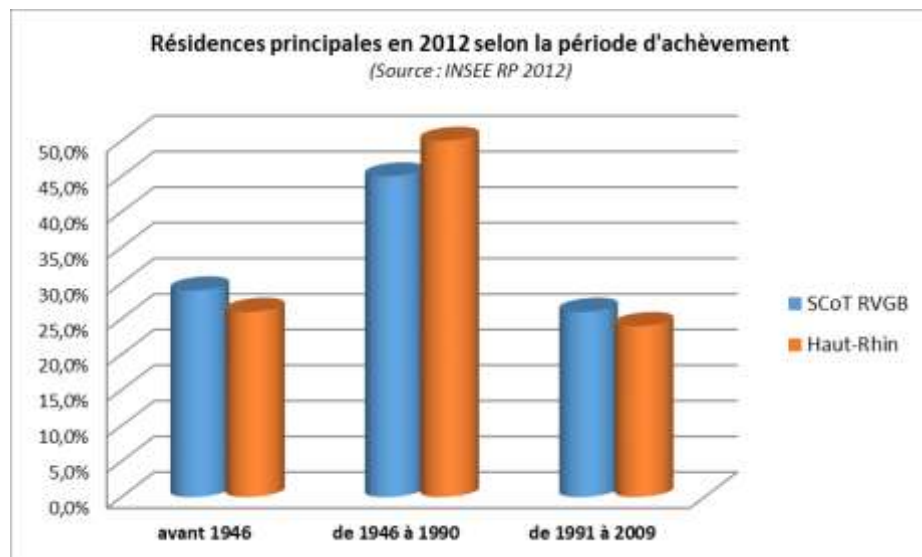
| % | |
|-------------|---------|
| 0 à 4,0 | (8 604) |
| 4,1 à 5,7 | (8 676) |
| 5,8 à 7,5 | (8 854) |
| 7,6 à 10,3 | (8 094) |
| 10,4 à 13,0 | (8 426) |
| NA | (28) |

Source : Géoclip 2012
Réalisation : SIAM 2016



III.3 Une offre résidentielle caractéristique des territoires urbains

Un parc de logements relativement jeune...



Si proportionnellement le développement du parc est similaire aux tendances observées à l'échelle départementale, le territoire du SCoT se démarque par :

- **une faible proportion de logements construits avant 1946** : moins de 29% du parc, ce qui constitue une part légèrement supérieure aux valeurs départementales (26%).
- **Depuis 1991**, le territoire RVGB observe une part de logements récents supérieure à celle du département du Haut-Rhin (26% contre 24%).

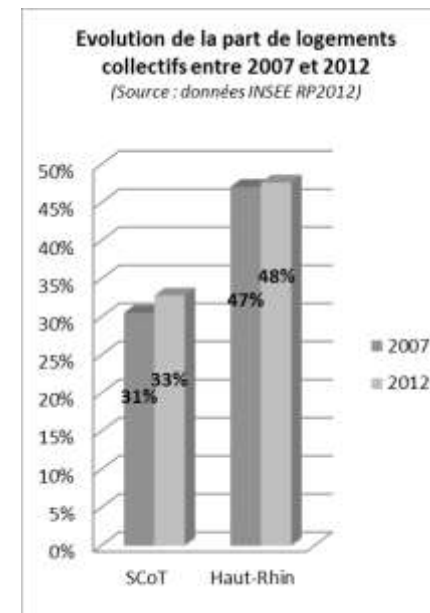
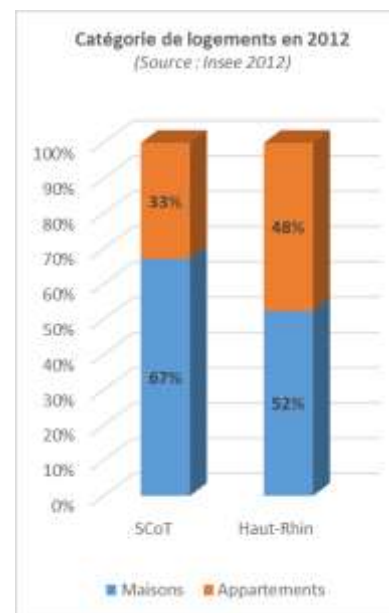
La majorité des logements construits sur le territoire RVGB l'ont été pendant la période 1946 à 1990, tout comme le département mais en moindre mesure (45% au sein du territoire RVGB, 50% au sein du département du Haut-Rhin).

Une part de logements collectifs peu importante, hormis sur les pôles

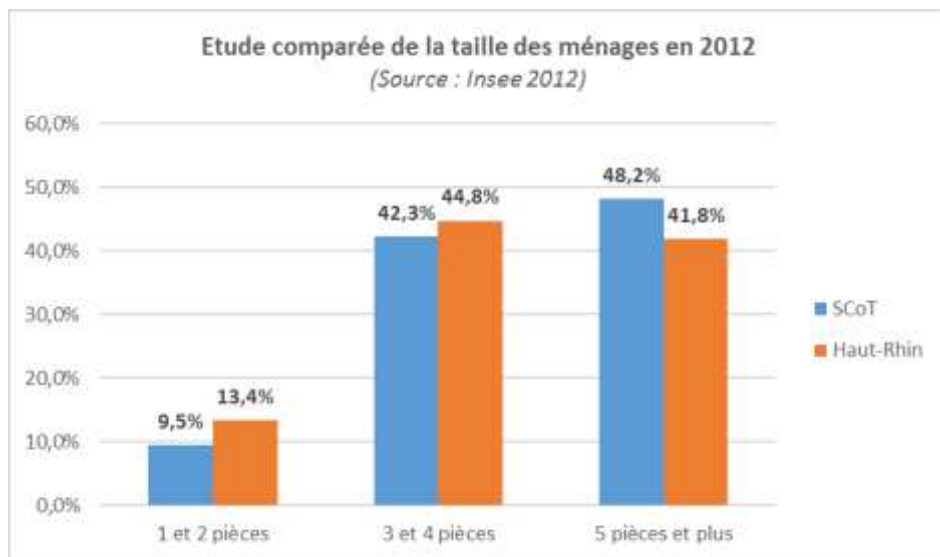
Le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon se caractérise par une part peu importante de logements collectifs (33%) comparativement au département du Haut-Rhin (48%), et ce malgré la commune de Guebwiller (72% d'appartements) qui se place au cinquième rang départemental en nombre de logements de ce type (4 300 logements). D'ailleurs, hors Guebwiller, la part de logements collectifs sur le reste du territoire n'est plus que de 24,5%. A noter que les communes de Buhl, Guebwiller, Issenheim et Soultz concentrent 57% des logements collectifs du territoire avec 6 524 logements de ce type. Les communes d'Ensisheim et Rouffach se distinguent également avec plus de 40% de leur parc résidentiel, soit respectivement 1260 et 845 logements collectifs.

La part des logements collectifs s'est légèrement accrue entre 2007 et 2012 (33% en 2012) sur le territoire et sur le département.

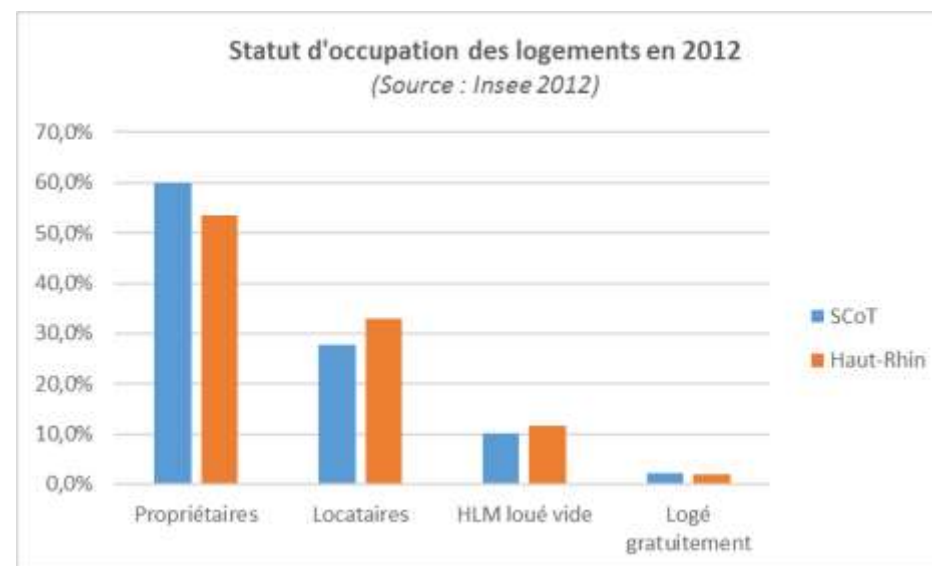
Les logements de grande taille (5 pièces et plus) sont plus représentés qu'à l'échelle départementale, en particulier sur les communes de la plaine alsacienne (CC Essor du Rhin et CC Centre-Haut-Rhin).



Les logements de grande taille sont plus représentés sur le territoire que sur le reste du département. Depuis 1999, l'évolution du parc de logements montre un développement important des grands logements (5 pièces et plus) alors que le nombre de ménages d'une personne est en forte augmentation. On remarque donc une relative inadéquation entre l'évolution du parc de logements et les ménages présents sur le territoire.



Une part de propriétaires majoritaire



Le territoire se distingue par une part de propriétaires occupants majoritaire (60%), supérieure à la valeur moyenne départementale (54%) ce qui confirme le caractère résidentiel du territoire. Les valeurs par communes sont globalement comprises entre 53% (Rouffach) et 93% (Munwiller).

En revanche, Guebwiller se distingue nettement par la plus faible part de propriétaires occupants (42%) au sein de sa commune. Son parc locatif est d'ailleurs le plus étoffé du territoire avec plus de 6 000 logements (1/3 du parc total). Sur l'ensemble du territoire, les locataires représentent 28%, contre 33% en moyenne sur le département.

Les locataires d'un logement aidé sont légèrement moins représentés que sur le département (10,1% contre 11,7%). La majorité du parc de logement aidé est concentré sur Guebwiller (45% des logements en 2012).



Une offre de logements locatifs aidés concentrée

Une offre en logements locatifs aidés concentrée

En 2014, le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon accueillait **3 711 logements locatifs aidés**, représentant 13,5% des résidences principales. Ils se répartissent sur 29 des 46 communes du territoire.

Avec 1 553 logements aidés, la commune de Guebwiller concentre une part importante du parc locatif aidé (28,8%). Deux autres communes en accueillent une part importante : Ensisheim avec 717 logements (soit 24,0% du parc total) et Soultz avec 479 logements (soit 16,0% du parc total). Ces 3 communes concentrent 68,8% de l'offre locative aidée du territoire.

Par ailleurs, ces 3 communes accompagnées de Buhl (222 logements, soit 6% de l'offre totale) et de Rouffach (181 logements, soit 4,9% de l'offre totale) sont les 5 communes présentant plus de 10% de logements locatifs aidés au sein de leur parc de résidences principales.

Le poids du parc locatif aidé par commune est donc hétérogène. Les 26 autres communes observent respectivement entre 0,2% et 8% du parc locatif aidé.

Concernant les bailleurs sociaux ceux-ci sont relativement nombreux sur le territoire du Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Parmi ceux-ci on trouve :

- OPH Habitats de Haute Alsace ;
- SA Habitat Familial d'Alsace ;
- SCLA Colmar Habitat ;
- SEM Construction logements Haut-Rhin ;
- SA Salariés d'Alsace ;
- Association ALEOS ;
- SA Batigère Nord-Est ;
- Néolia ;
- SA Mulhousienne cités ouvrières ;
- SA Immobilière 3F Alsace.

| <i>Commune</i> | Parc Logements Locatifs Sociaux (2014) | Résidences principales (2013) | Tx de LLS (2014) |
|-----------------------|--|-------------------------------|------------------|
| <i>Bergholtz</i> | 14 | 453 | 3,1 |
| <i>Blodelsheim</i> | 15 | 740 | 2,0 |
| <i>Buhl</i> | 222 | 1 378 | 16,1 |
| <i>Eguisheim</i> | 60 | 796 | 7,5 |
| <i>Ensisheim</i> | 717 | 2 986 | 24,0 |
| <i>Fessenheim</i> | 64 | 939 | 6,8 |
| <i>Guebwerschwihr</i> | 12 | 350 | 3,4 |
| <i>Guebwiller</i> | 1 553 | 5 393 | 28,8 |
| <i>Gundolsheim</i> | 7 | 286 | 2,4 |
| <i>Hattstatt</i> | 11 | 367 | 3,0 |
| <i>Hirtzfelden</i> | 5 | 460 | 1,1 |
| <i>Issenheim</i> | 109 | 1 360 | 8,0 |
| <i>Lautenbach</i> | 45 | 687 | 6,6 |
| <i>Lautenbachzell</i> | 13 | 445 | 2,9 |
| <i>Merxheim</i> | 4 | 499 | 0,8 |
| <i>Munchouse</i> | 1 | 633 | 0,2 |
| <i>Niederhergheim</i> | 15 | 431 | 3,5 |
| <i>Oberentzen</i> | 6 | 238 | 2,5 |
| <i>Oberhergheim</i> | 38 | 499 | 7,6 |
| <i>Obermorschwihr</i> | 5 | 161 | 3,1 |
| <i>Orschwihr</i> | 7 | 459 | 1,5 |
| <i>Raetersheim</i> | 6 | 438 | 1,4 |
| <i>Reguisheim</i> | 41 | 759 | 5,4 |
| <i>Rouffach</i> | 181 | 1 778 | 10,2 |
| <i>Soultz</i> | 479 | 3 002 | 16,0 |
| <i>Soultzmatt</i> | 66 | 930 | 7,1 |
| <i>Voegtlinshofen</i> | 5 | 233 | 2,1 |
| <i>Westhalten</i> | 6 | 405 | 1,5 |
| <i>Wuenheim</i> | 4 | 353 | 1,1 |

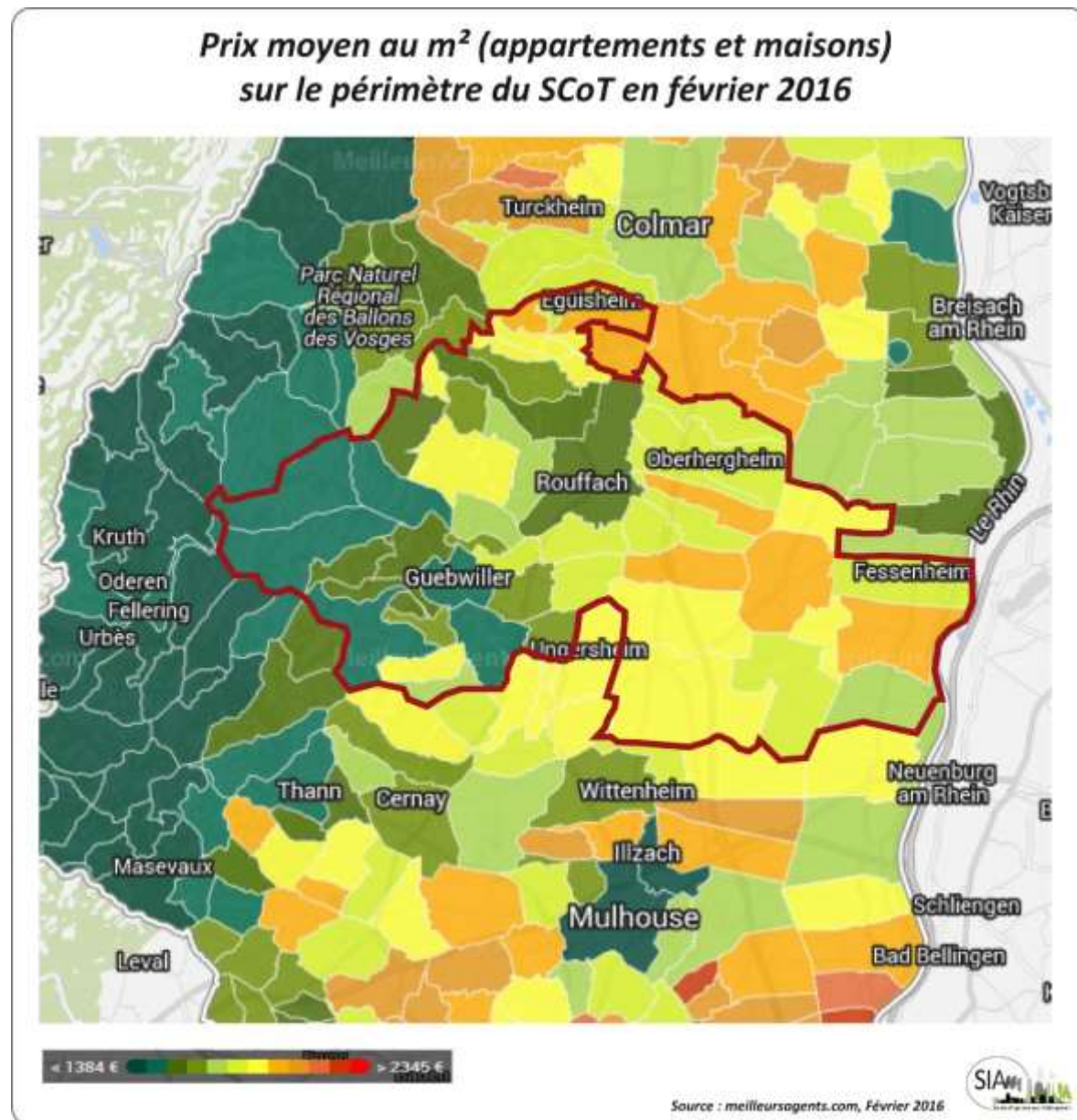


III.4 Un prix de l'immobilier et du foncier identiques aux moyennes régionales

A l'instar de l'ensemble de l'Alsace, les prix de l'immobilier sur le secteur du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon sont relativement élevés en comparaison des moyennes françaises pour des territoires périurbains comparables.

Les prix au m² avoisinent une fourchette comprise entre 1 540€ et 1 978€ sur l'ensemble des communes du territoire. Ces prix sont similaires à ceux observables aux alentours du territoire, que ce soit en périphérie de Mulhouse ou de Colmar.

Seules deux communes de montagne, tout à l'est du territoire (Linthal et Lautenbach) présentent des niveaux de prix inférieurs du fait d'un éloignement plus important aux principales infrastructures de transports et pôles urbains.



Synthèse – Population et Habitat

FORCES - POTENTIALITES

Une croissance démographique continue depuis 1968 liée à un solde naturel fort et un solde migratoire toujours excédentaire.

- Une population plutôt active possédant des revenus globalement élevés par rapport à la moyenne nationale.
- Une activité de construction de logements qui permet de poursuivre l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire.
- Un parc de logements anciens plutôt restreint.
- Un parc de logements locatifs aidés développé sur les polarités principales.

FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES

- Une tendance au vieillissement de la population.
- Le phénomène de desserrement des ménages se poursuit (diminution des couples avec enfants) : nécessité de construire de nouveaux logements pour maintenir le même nombre d'habitants sur le territoire.
- Une vacance parfois forte sur les communes situées au nord du territoire.
- Un prix du foncier élevé pouvant rendre difficile l'accès à la propriété.
- Une construction de nouveaux logements qui tend à se concentrer sur les villages de la plaine depuis 2008, essentiellement sous type individuel.
- Un parc de petits logements à étoffer.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Rééquilibrer stratégiquement la répartition de l'accueil démographique et de la dynamique constructive en fonction d'une armature territoriale définie.

Développer une politique et une vision partagée de l'habitat à l'échelle du territoire pour :

- Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des habitants.
- Viser une diminution de la consommation foncière en favorisant des compositions urbaines plus denses.
- Rendre plus attractif le parc de logements anciens et préserver le patrimoine bâti ancien de qualité des bourgs.
- Intégrer les principes de développement durable dans l'habitat (réduction de la consommation d'énergie, développer les constructions à énergie positive...).



Les Équipements





| Commune | Nombre total d'équipements | | Services non marchands * | | Services marchands ** | | Commerces | | Enseignement | | Santé et Action sociale | | Services de transports | | Sport et loisirs | | Tourisme | |
|-------------------------|----------------------------|---------------|--------------------------|---------------|-----------------------|---------------|------------|---------------|--------------|---------------|-------------------------|---------------|------------------------|---------------|------------------|---------------|-----------|---------------|
| Guebwiller | 395 | 20,2% | 6 | 42,9% | 165 | 17,1% | 82 | 31,5% | 19 | 18,6% | 89 | 27,4% | 1 | 9,1% | 24 | 10,7% | 9 | 17,6% |
| Soultz-Haut-Rhin | 201 | 10,3% | 1 | 7,1% | 105 | 10,9% | 26 | 10,0% | 5 | 4,9% | 40 | 12,3% | 1 | 9,1% | 20 | 8,9% | 3 | 5,9% |
| Ensisheim | 170 | 8,7% | 2 | 14,3% | 88 | 9,1% | 21 | 8,1% | 6 | 5,9% | 31 | 9,5% | 1 | 9,1% | 20 | 8,9% | 1 | 2,0% |
| Rouffach | 159 | 8,1% | 4 | 28,6% | 54 | 5,6% | 26 | 10,0% | 11 | 10,8% | 41 | 12,6% | 3 | 27,3% | 15 | 6,7% | 5 | 9,8% |
| Issenheim | 86 | 4,4% | 0 | 0,0% | 34 | 3,5% | 18 | 6,9% | 5 | 4,9% | 20 | 6,2% | 0 | 0,0% | 7 | 3,1% | 2 | 3,9% |
| Buhl | 77 | 3,9% | 0 | 0,0% | 52 | 5,4% | 4 | 1,5% | 4 | 3,9% | 12 | 3,7% | 1 | 9,1% | 3 | 1,3% | 1 | 2,0% |
| Soultzmatt | 72 | 3,7% | 0 | 0,0% | 32 | 3,3% | 10 | 3,8% | 3 | 2,9% | 15 | 4,6% | 0 | 0,0% | 8 | 3,6% | 4 | 7,8% |
| Fessenheim | 71 | 3,6% | 0 | 0,0% | 29 | 3,0% | 8 | 3,1% | 2 | 2,0% | 19 | 5,8% | 1 | 9,1% | 12 | 5,3% | 0 | 0,0% |
| Eguisheim | 70 | 3,6% | 0 | 0,0% | 39 | 4,0% | 8 | 3,1% | 2 | 2,0% | 7 | 2,2% | 0 | 0,0% | 6 | 2,7% | 8 | 15,7% |
| Réguisheim | 51 | 2,6% | 0 | 0,0% | 34 | 3,5% | 4 | 1,5% | 2 | 2,0% | 4 | 1,2% | 0 | 0,0% | 6 | 2,7% | 1 | 2,0% |
| Lautenbach | 41 | 2,1% | 0 | 0,0% | 19 | 2,0% | 4 | 1,5% | 3 | 2,9% | 5 | 1,5% | 0 | 0,0% | 10 | 4,4% | 0 | 0,0% |
| Blodelsheim | 34 | 1,7% | 1 | 7,1% | 18 | 1,9% | 5 | 1,9% | 2 | 2,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 5 | 2,2% | 2 | 3,9% |
| Munchouse | 34 | 1,7% | 0 | 0,0% | 15 | 1,6% | 2 | 0,8% | 2 | 2,0% | 9 | 2,8% | 0 | 0,0% | 6 | 2,7% | 0 | 0,0% |
| Merxheim | 33 | 1,7% | 0 | 0,0% | 19 | 2,0% | 4 | 1,5% | 2 | 2,0% | 3 | 0,9% | 1 | 9,1% | 4 | 1,8% | 0 | 0,0% |
| Jungholtz | 30 | 1,5% | 0 | 0,0% | 20 | 2,1% | 2 | 0,8% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 4 | 1,8% | 2 | 3,9% |
| Bergholtz | 25 | 1,3% | 0 | 0,0% | 16 | 1,7% | 1 | 0,4% | 2 | 2,0% | 3 | 0,9% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 0 | 0,0% |
| Pfaffenheim | 25 | 1,3% | 0 | 0,0% | 15 | 1,6% | 3 | 1,2% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 5 | 2,2% | 0 | 0,0% |
| Hirtzfelden | 24 | 1,2% | 0 | 0,0% | 11 | 1,1% | 2 | 0,8% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 1 | 9,1% | 8 | 3,6% | 0 | 0,0% |
| Oberhergheim | 24 | 1,2% | 0 | 0,0% | 15 | 1,6% | 2 | 0,8% | 2 | 2,0% | 3 | 0,9% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Gueberrschwiller | 23 | 1,2% | 0 | 0,0% | 9 | 0,9% | 2 | 0,8% | 2 | 2,0% | 6 | 1,8% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 1 | 2,0% |
| Raedersheim | 23 | 1,2% | 0 | 0,0% | 15 | 1,6% | 1 | 0,4% | 2 | 2,0% | 0 | 0,0% | 1 | 9,1% | 4 | 1,8% | 0 | 0,0% |
| Niederhergheim | 22 | 1,1% | 0 | 0,0% | 13 | 1,3% | 3 | 1,2% | 2 | 2,0% | 2 | 0,6% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Hattstatt | 20 | 1,0% | 0 | 0,0% | 12 | 1,2% | 3 | 1,2% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 1 | 2,0% |
| Meyenheim | 20 | 1,0% | 0 | 0,0% | 13 | 1,3% | 2 | 0,8% | 2 | 2,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Osenbach | 20 | 1,0% | 0 | 0,0% | 14 | 1,4% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 1 | 2,0% |
| Rumersheim-le-Haut | 20 | 1,0% | 0 | 0,0% | 11 | 1,1% | 2 | 0,8% | 2 | 2,0% | 3 | 0,9% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Orschwiller | 19 | 1,0% | 0 | 0,0% | 13 | 1,3% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 4 | 1,8% | 0 | 0,0% |
| Lautenbachzell | 17 | 0,9% | 0 | 0,0% | 12 | 1,2% | 0 | 0,0% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 1 | 2,0% |
| Westhalten | 17 | 0,9% | 0 | 0,0% | 7 | 0,7% | 2 | 0,8% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 4 | 1,8% | 2 | 3,9% |
| Lintthal | 15 | 0,8% | 0 | 0,0% | 10 | 1,0% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 0 | 0,0% |
| Wuenheim | 13 | 0,7% | 0 | 0,0% | 5 | 0,5% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% | 2 | 0,6% | 0 | 0,0% | 4 | 1,8% | 1 | 2,0% |
| Hartmannswiller | 11 | 0,6% | 0 | 0,0% | 6 | 0,6% | 2 | 0,8% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Voegtlinshoffen | 11 | 0,6% | 0 | 0,0% | 6 | 0,6% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 3 | 1,3% | 0 | 0,0% |
| Gundolsheim | 9 | 0,5% | 0 | 0,0% | 6 | 0,6% | 0 | 0,0% | 2 | 2,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% |
| Niederentzen | 9 | 0,5% | 0 | 0,0% | 5 | 0,5% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% |
| Roggenhouse | 9 | 0,5% | 0 | 0,0% | 5 | 0,5% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 0 | 0,0% |
| Rustenhart | 9 | 0,5% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 1 | 0,4% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 4 | 1,8% | 0 | 0,0% |
| Rimbach-près-Guebwiller | 8 | 0,4% | 0 | 0,0% | 2 | 0,2% | 0 | 0,0% | 1 | 1,0% | 2 | 0,6% | 0 | 0,0% | 2 | 0,9% | 1 | 2,0% |
| Murbach | 6 | 0,3% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 2 | 3,9% |
| Bergholtzcell | 5 | 0,3% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 1 | 2,0% |
| Husseren-les-Châteaux | 5 | 0,3% | 0 | 0,0% | 1 | 0,1% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 2 | 3,9% |
| Oberentzen | 5 | 0,3% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 0 | 0,0% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% |
| Biltzheim | 4 | 0,2% | 0 | 0,0% | 2 | 0,2% | 0 | 0,0% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% |
| Munwiller | 4 | 0,2% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 0 | 0,0% | 1 | 1,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| Obermorschwiller | 4 | 0,2% | 0 | 0,0% | 1 | 0,1% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% | 1 | 0,3% | 0 | 0,0% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% |
| Rimbachzell | 4 | 0,2% | 0 | 0,0% | 3 | 0,3% | 1 | 0,4% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% |
| TOTAL | 1954 | 100,0% | 14 | 100,0% | 966 | 100,0% | 260 | 100,0% | 102 | 100,0% | 325 | 100,0% | 11 | 100,0% | 225 | 100,0% | 51 | 100,0% |

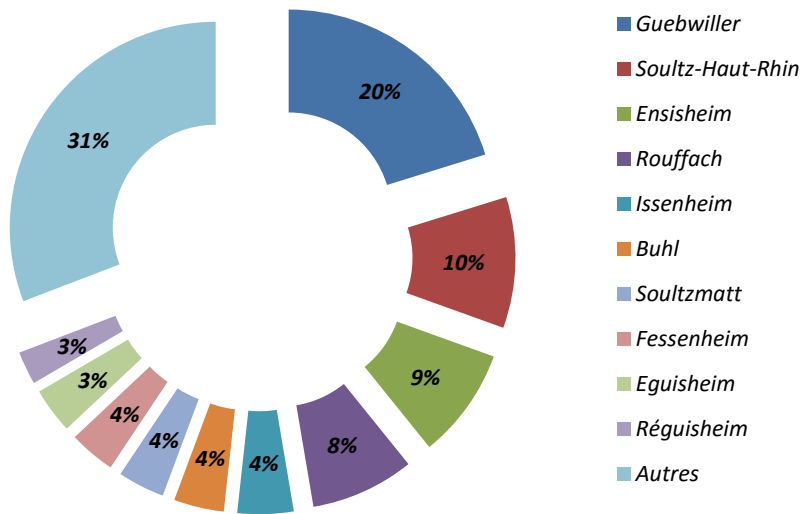
* police, gendarmerie, trésorerie et pôle emploi

** banque, poste, pompes funèbres, réparation automobile et de matériel agricole, contrôle technique automobile, location auto utilitaires légers, école de conduite, maçon, plâtrier peintre, menuisier charpentier serrurier, plombier couvreur chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restaurant, agence immobilière, blanchisserie teinturerie, soins de beauté.

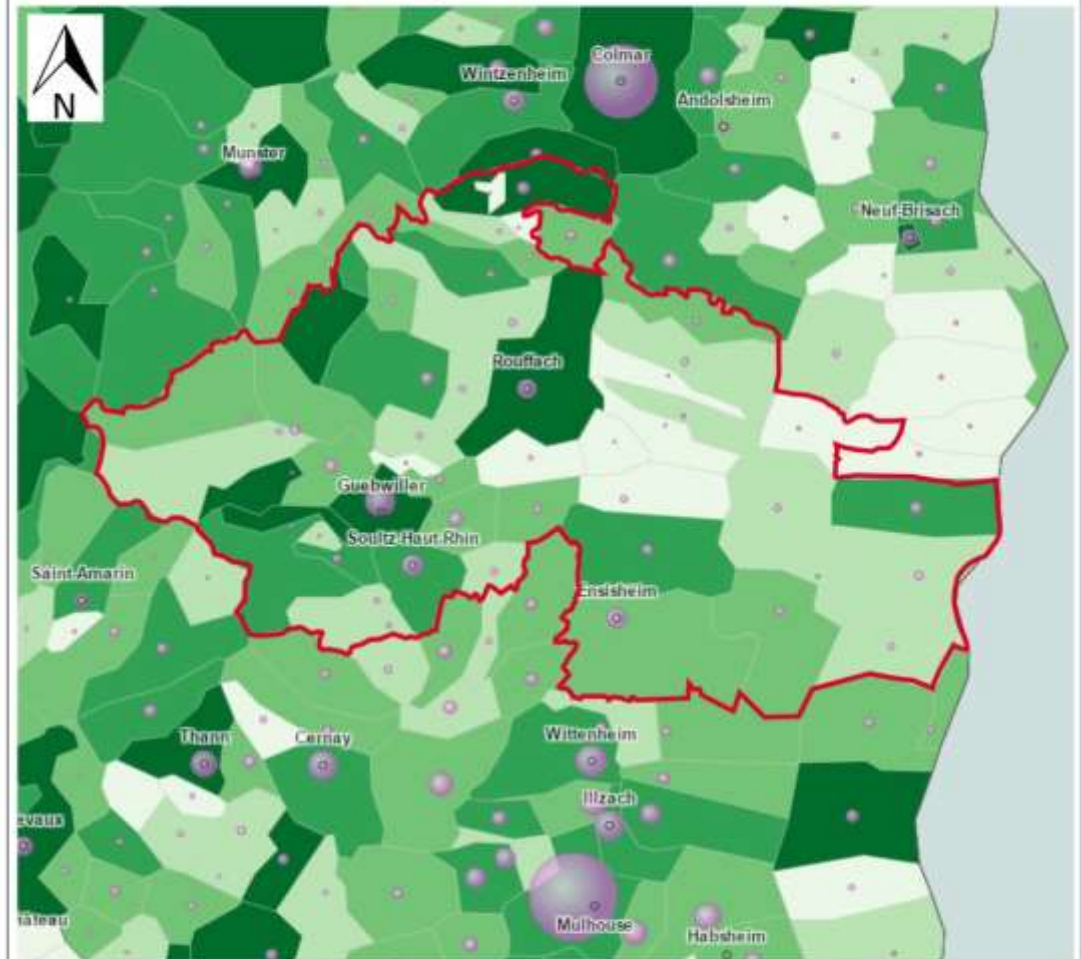


Répartition des équipements en 2013

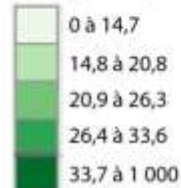
(Source : BPE 2013)



Niveau d'équipement des communes du territoire du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon en 2013



Taux d'équipement pour 1000 habitants : Nombre d'équipements :



Source : INSEE, janvier 2015



I - Une offre en équipements et services cohérente

Les données sur le niveau d'équipements des communes du territoire du SCoT sont issues de la Base Permanente des Equipements de l'année 2013 qui a pour objectif de proposer annuellement une base d'équipements et de services finement localisés construite à partir de sources administratives diverses :

- Adeli : Automatisation Des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé,
- Finess : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale,
- Ramsese : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation,
- Sirene : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'INSEE,
- RES : Recensement des Equipements Sportifs du ministère de la santé et des sports.

Auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public.

La base mise à jour annuellement comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, repérés de façon homogène sur des définitions précises. Le champ présenté recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Les données fournies par la base permanente des équipements ont été complétées par les questionnaires communaux.

Analyse générale de l'offre :

Le niveau d'équipement du territoire apparaît cohérent avec la densité de population du territoire. On note un taux d'équipement de 25,6 pour mille habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (33,6 pour mille).

On comptabilise ainsi en moyenne 43 équipements par commune. Seules 10 communes dispose d'une offre supérieure à cette moyenne.

Guebwiller polarise une grande partie des équipements. Avec 395 équipements recensés, ce sont 20% de l'ensemble de tous les équipements qui s'y localisent. Au-delà, les communes de l'agglomération guebwilléroise (composé de Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz) polarisent 38,8% des équipements, avec un total de 759 équipements comptabilisés en 2013. La particularité de ces communes, c'est qu'elles concentrent la majorité des services non marchands du territoire concernant la police, la gendarmerie et pôle emploi. Par ailleurs il polarise l'offre commerciale, l'offre en soins et les équipements culturels et sportifs.

Au-delà de ces quatre communes, 6 autres communes se distinguent par une offre en services plus étoffée que la moyenne :

- Ensisheim : avec 170 équipements
- Rouffach : avec 159 équipements

Ces deux communes disposent notamment d'établissements de santé et d'une gamme de services marchands étoffée (plus de 50, dont environ 20 commerces chacune).

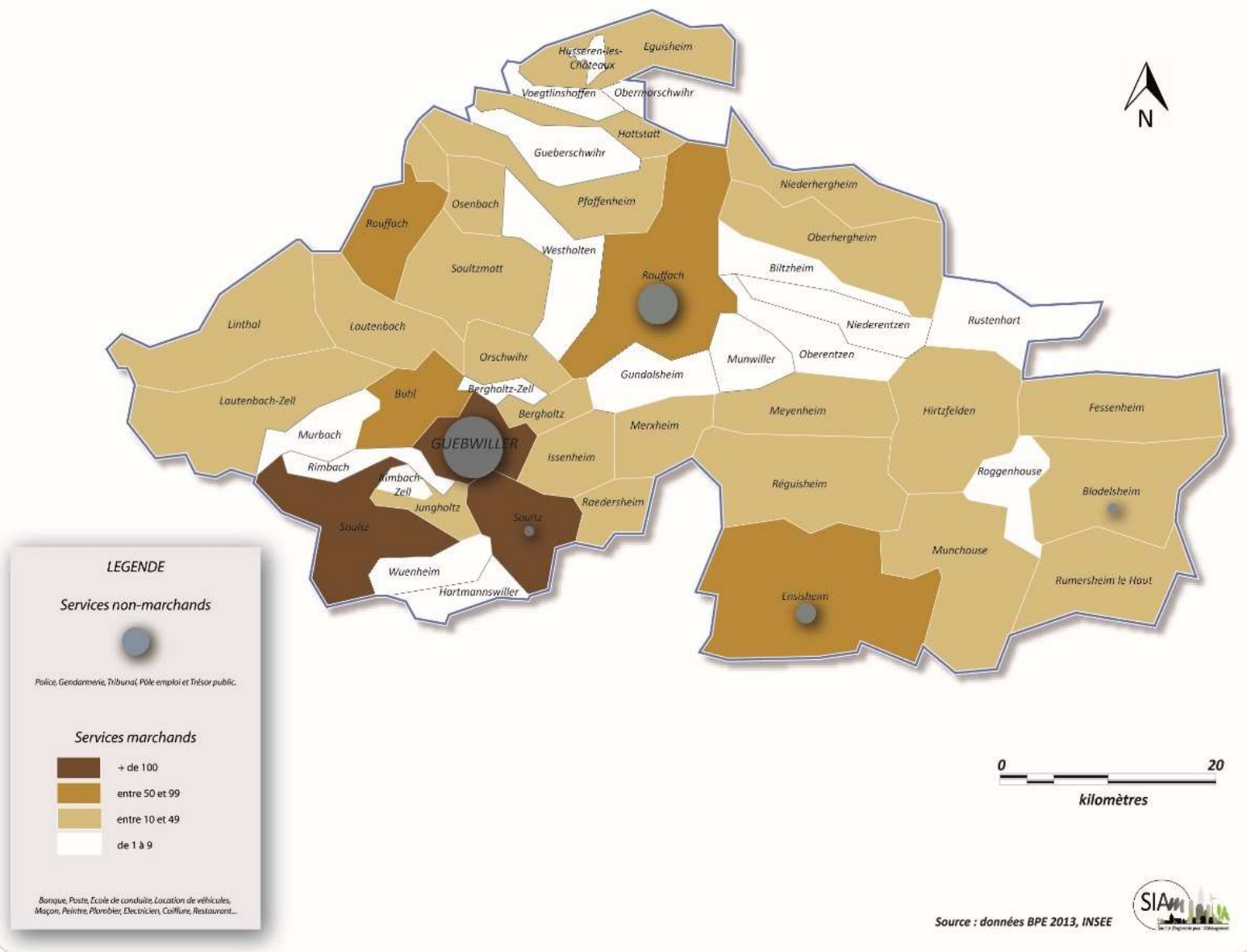
- Soultzmatt : avec 72 équipements
- Fessenheim : avec 71 équipements
- Eguisheim : avec 70 équipements
- Réguisheim : avec 51 équipements

Ces quatre communes disposent d'une gamme de services marchands relativement importante (plus de 20, dont environ 10 commerces chacune), de praticiens de santé diversifiés, de plusieurs établissements d'action sociale (garde d'enfants, structures d'accueil pour personnes âgées) et d'équipements sportifs variés.

Les autres communes disposent toutes de moins de 43 équipements, et ne bénéficient pas d'une offre complète. Toutefois, elle se complète avec celle des pôles situés à proximité. On peut noter que 19 de ces communes disposent d'au moins 10 services marchands sur leur territoire.



Services aux particuliers en 2013



I.1 Les services marchands et non marchands

Les services marchands et non marchands* sont majoritairement implantés sur les communes de Guebwiller et de Soultz. Ensemble, elles représentent près de 28% des services marchands du territoire et concentrent 7 des 14 services non marchands (soit 50%). En outre, Guebwiller contient le seul poste de police, le seul TGI et le seul pôle emploi du territoire. En associant les quatre communes du pôle urbain majeur, cet ensemble concentre 36% des services marchands du territoire.

Parmi les autres communes, Rouffach émerge avec 4 services non marchands et 54 services marchands (soit 5,4% du territoire), devant Ensisheim qui compte 2 services non marchands et 88 services marchands. Fessenheim propose une offre légèrement inférieure avec 29 services marchands.

Dix-huit communes regroupent une offre de service en nombre peu important (moins de 10) et se distinguent globalement par une absence de services de proximité, mais accueillent de nombreux artisans.

L'ensemble du territoire est maillé aux vues de la répartition démographique sur le territoire de l'offre en services marchands et non-marchand. A noter que les villages observent globalement une densité de services importante, étant donné la proximité géographique des pôles de Mulhouse et Colmar.

* Les services marchands incluent : banque, poste, pompes funèbres, réparation automobile et de matériel agricole, contrôle technique automobile, location auto utilitaires légers, école de conduite, maçon, plâtrier peintre, menuisier charpentier serrurier, Plombier couvreur chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restaurant, agence immobilière, blanchisserie teinturerie, soins de beauté.



I.2 Les établissements d'accueil de la petite enfance

Malgré une croissance démographique forte observée depuis plus de 35 ans, le territoire se caractérise par une stabilisation du nombre de ses enfants âgés de moins de 5 ans. Ainsi, 4 417 enfants étaient recensés en 2012, contre 4 479 enfants en 1999. Pour autant, les besoins en structures d'accueil de la petite enfance demeurent importants, en particulier vis-à-vis des parents actifs.

En 2015, le territoire compte 14 structures d'accueil spécialisées, parmi lesquelles :

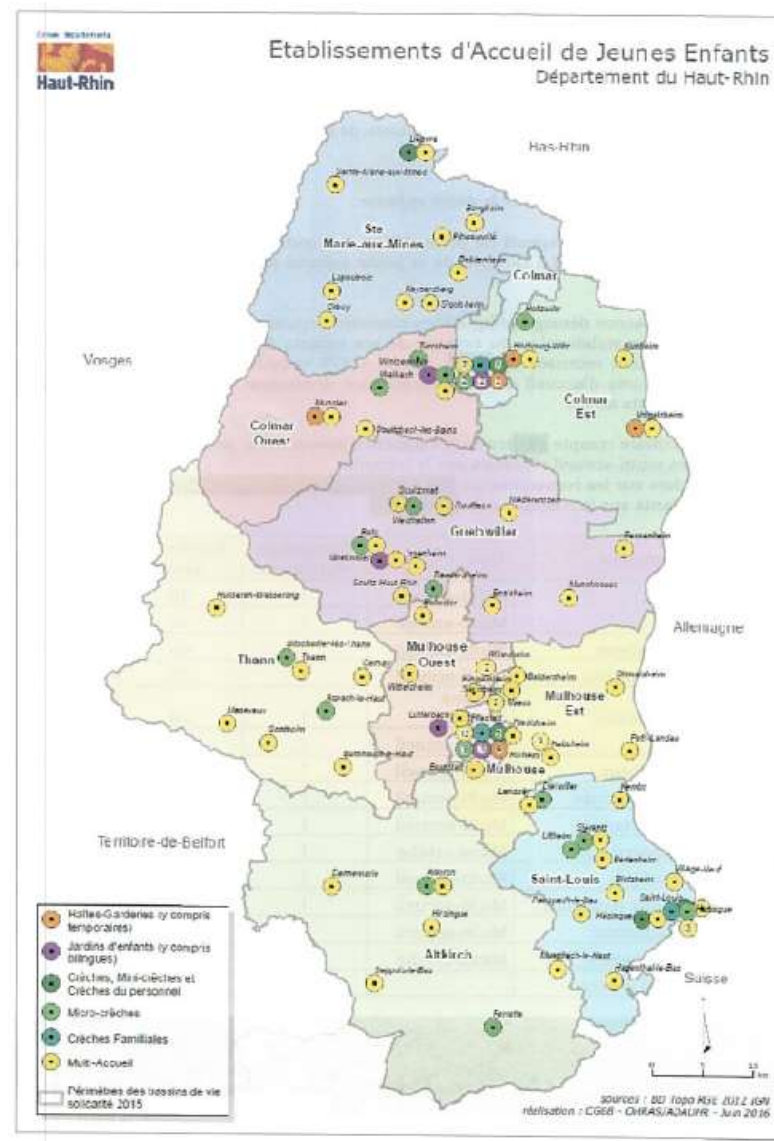
- 10 structures multi-accueil réparties sur le territoire,
- 3 micro-crèches sur les communes de Buhl, Westhalten et Raedersheim
- 1 jardin d'enfant sur la commune de Guebwiller.

Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2015

| Commune | Type | Nombre de structures | Nombre de places |
|----------------------|-------------------|----------------------|------------------|
| Buhl | Multi-accueil | 1 | 40 |
| | Micro-crèche | 1 | 10 |
| Ensisheim | Multi-accueil | 1 | 40 |
| Fessenheim | Multi-accueil | 1 | 23 |
| Guebwiller | Jardins d'enfants | 1 | 29 |
| | Multi-accueil | 1 | 70 |
| Issenheim | Multi-accueil | 1 | 25 |
| Munchouse | Multi-accueil | 1 | 15 |
| Niederentzen | Multi-accueil | 1 | 30 |
| Raedersheim | Micro-crèche | 1 | 10 |
| Rouffach | Multi-accueil | 1 | 56 |
| Soultz haut-rhin | Multi-accueil | 1 | 60 |
| Soultzmatt | Multi-accueil | 1 | 15 |
| Westhalten | Micro-crèche | 1 | 10 |
| Total général | | 14 | 433 |

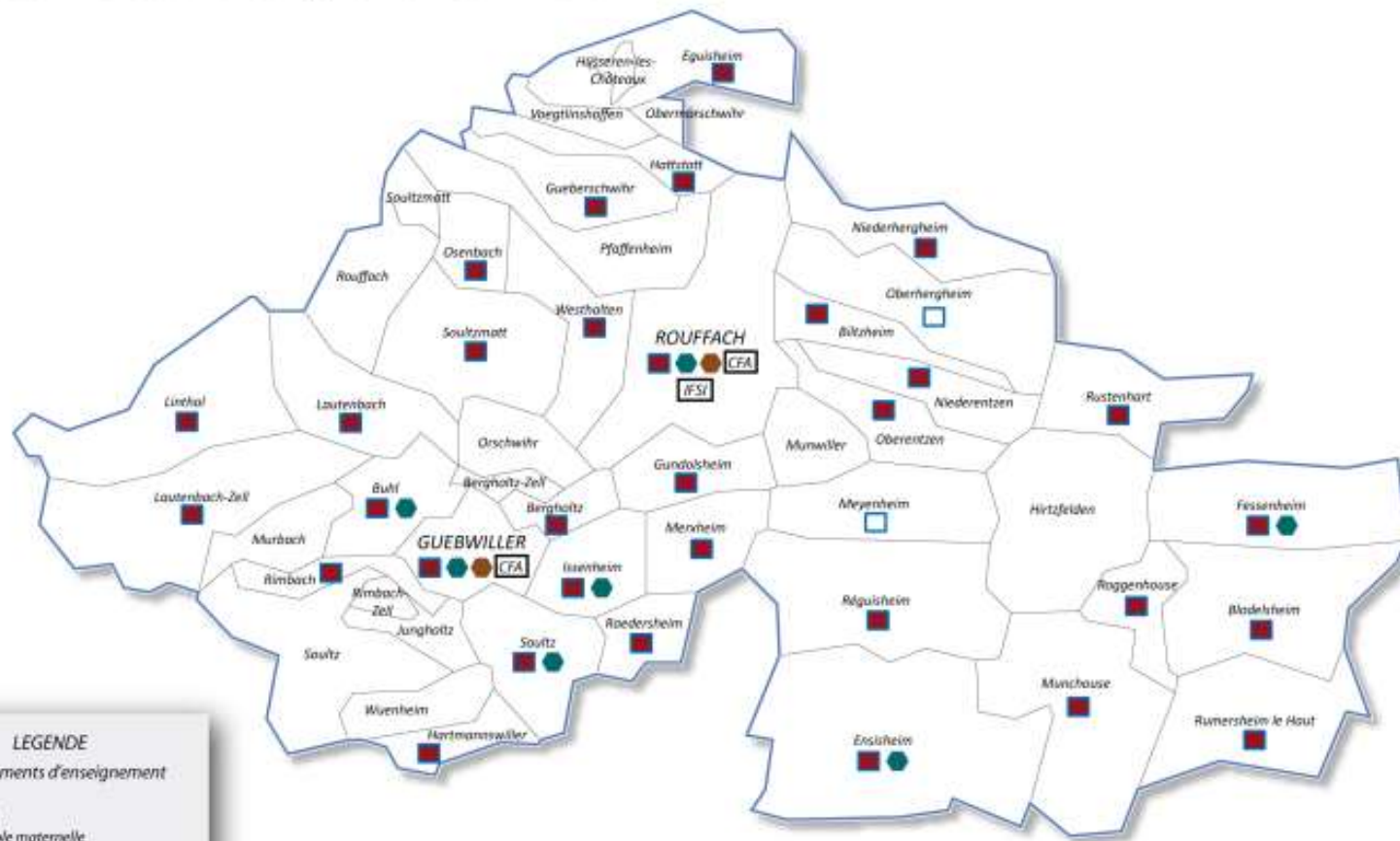
Source : Conseil Départemental - 2016

Le taux d'équipement en places d'établissements d'accueil du jeune enfant s'établit à 159,4 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 152,9 pour le département du Haut-Rhin (places au 31/12/2015 hors jardins d'enfants et population INSEE RP 2012). La moyenne nationale s'établit à 146,4 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans (source DREES - Enquête annuelle 2013 et l'INSEE - RP 2010).





Etablissements d'enseignement en 2013



LEGENDE
Etablissements d'enseignement

Primaire

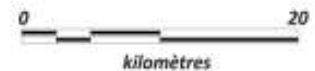
- Ecole maternelle et/ou primaire
- Classe(s) RPD
- RPD

Secondaire

- Collège
- Lycée (général/technologique/professionnel)

Supérieur

- FSI FSI - Ecole de Sains Infirmiers
- CFA CFA agricole



Source : données BPE 2013, INSEE



I.3 Les établissements d'enseignement

Le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon compte un nombre important d'établissements d'enseignement : 29 écoles maternelles et 41 écoles élémentaires, qui se répartissent sur l'ensemble du territoire.

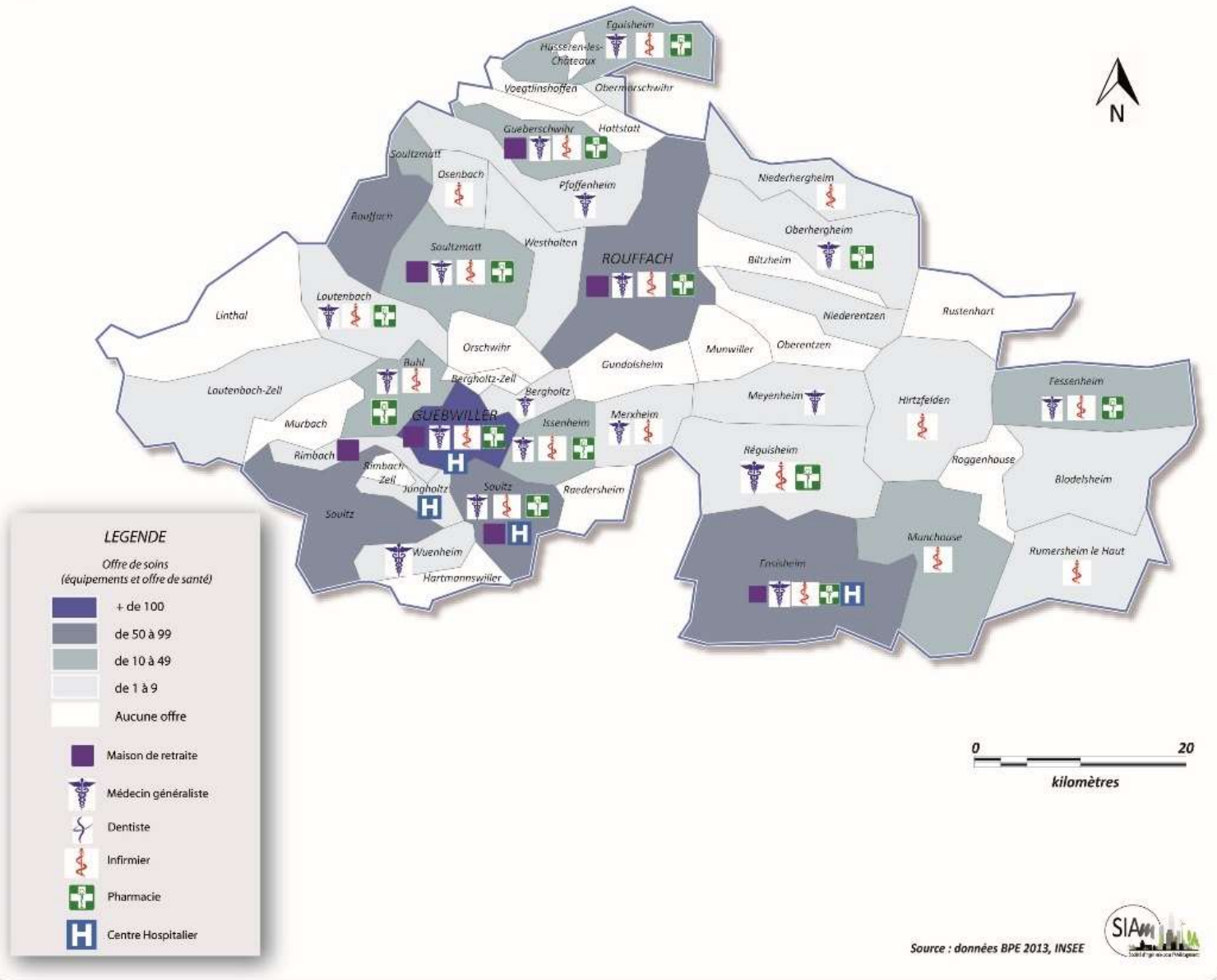
L'offre en équipements scolaires est complétée par des établissements allant du niveau collège jusqu'à des formations supérieures. L'enseignement secondaire est assuré par neuf collèges (dont 2 à Guebwiller et Rouffach) et cinq lycées (public et privé) dont 4 à Guebwiller. D'autre part, le territoire compte deux établissements d'enseignement supérieur (un IFSI à Rouffach et deux CFA à Rouffach et Guebwiller).

Pour autant, l'offre en études supérieures ne permet pas de retenir les jeunes au sortir de l'obtention du bac, nombreux sont ceux migrants vers les centres universitaires et de formation proposant une offre plus développée de formations (Mulhouse, Colmar ou Strasbourg essentiellement).

L'analyse de l'offre scolaire montre que le territoire est bien pourvu en structures d'enseignement primaire. L'offre en établissements secondaire et supérieur est polarisée sur les communes de Guebwiller et Rouffach.



Offre de soins en 2013



I.4 La santé

L'offre de soins sur le territoire est aujourd'hui globalement satisfaisante.

Pour autant, le territoire n'échappe pas cependant aux problématiques de démographie médicale sur sa frange Ouest (les habitants de Linthal sont situés à environ 17 km d'un médecin généraliste) et sa frange Est où l'on compte 4,8 médecins pour 10 000 habitants dans le canton d'Ensisheim, soit 2 fois moins que dans le canton de Rouffach (10,5).

A l'échelle du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon, l'offre se répartie ainsi :

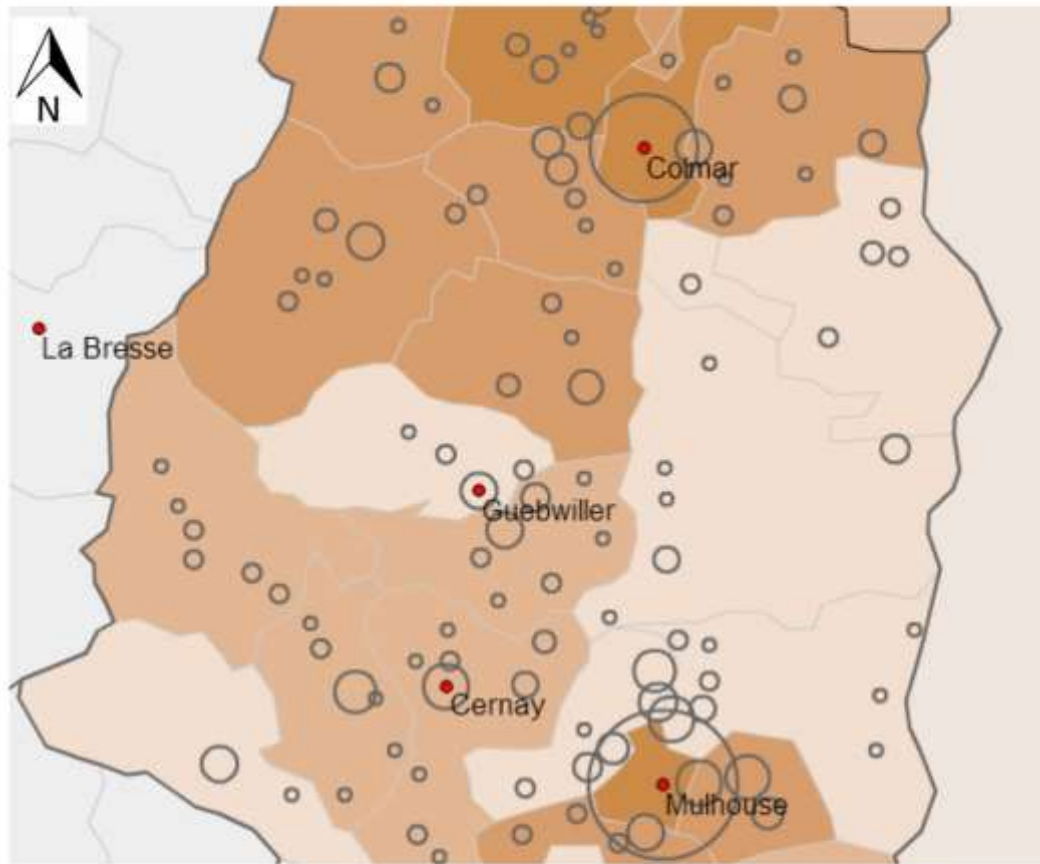
- 13 communes disposent d'une pharmacie ;
- 18 communes accueillent au moins un médecin généraliste ;
- 20 communes accueillent au moins un infirmier.

La commune de Guebwiller se caractérise par une offre de santé étoffée. Elle regroupe la majorité des spécialistes du territoire.

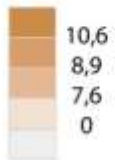
Globalement le territoire dispose d'une offre de soins répartie sur les principales polarités et qui correspond au taux moyen régional d'équipement en santé.



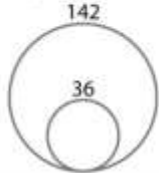
Densité de médecins généralistes en 2013



Densité de généralistes pour 10 000 habitants



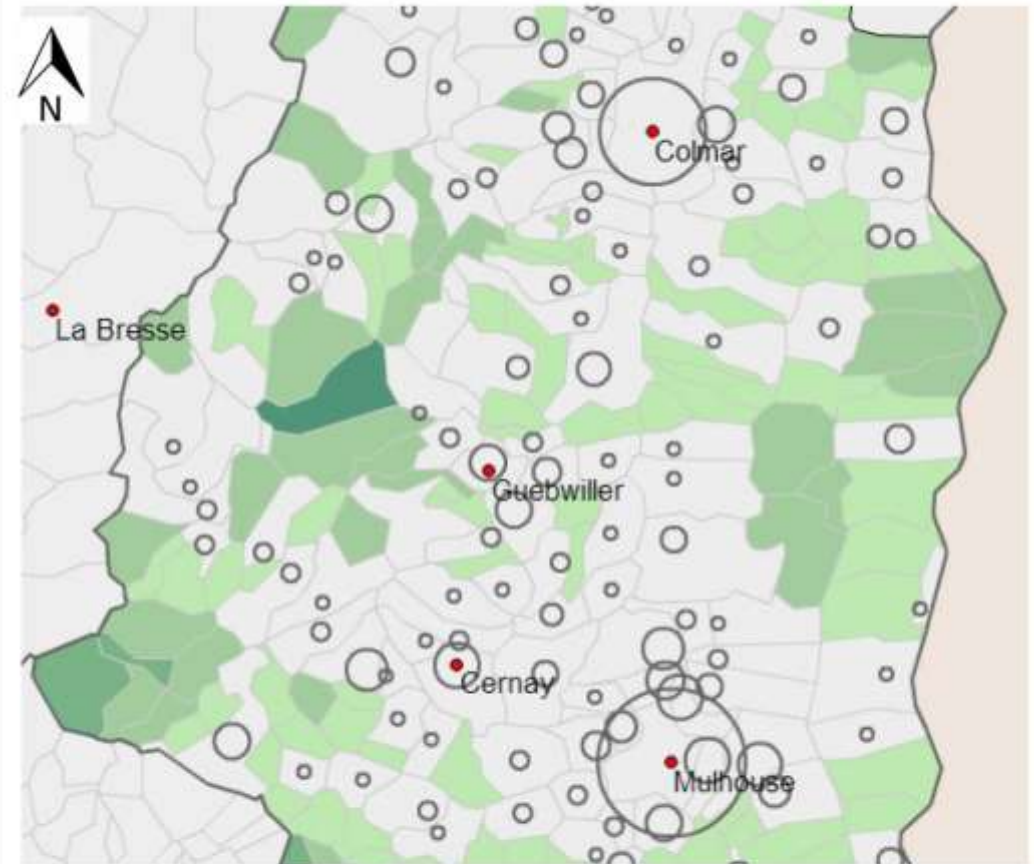
Nombre de généralistes



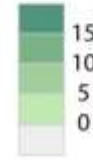
Source : URCAM, décembre 2014



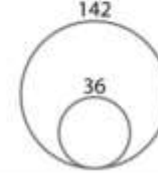
Distance aux médecins généralistes en 2013



Distance au généraliste le plus proche (en km)



Nombre de généralistes



Source : URCAM, décembre 2014







I.5 L'action sociale

En 2012, le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon recensait 6 425 personnes âgées de 75 ans ou plus.

Le territoire compte 7 maisons de retraite de type EHPAD en 2015, dont 4 situées sur Guebwiller, Soultz et Issenheim. 3 autres se retrouvent sur les communes de Rouffach, Soultzmatt et Ensisheim. Au total cela représente 654 places d'hébergement, soit un taux d'équipement de 98,7 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans. (Hébergement permanent en EHPAD) contre 108,2 places pour 1 000 habitants au niveau du département.

Par ailleurs, en 2015 le territoire compte 3 centres médicaux-sociaux (cf. carte en page suivante) sur les communes de Soultz, Rouffach et Ensisheim, ainsi qu'un espace de solidarité sur Guebwiller.

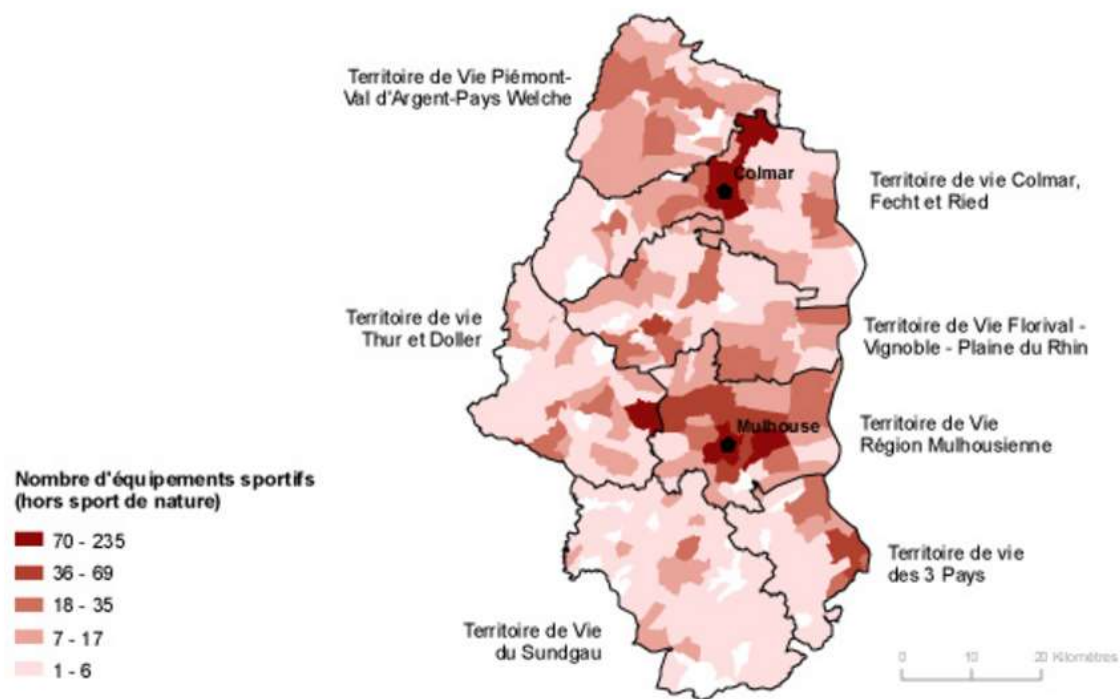
Enfin, en 2015 le territoire possède 2 structures permettant d'accueillir des personnes handicapées (cf. carte en page suivante) : il s'agit d'un Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (FATH) sur la commune de Guebwiller, ainsi qu'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) sur la commune de Rouffach, soit 77 places d'hébergement représentant un taux d'équipement de 1,9 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans contre 4,02 ‰ au niveau du département.

Cette situation est satisfaisante au regard du nombre de places disponibles à l'échelle départementale. Cependant, la tendance au vieillissement de la population, qui va se poursuivre dans les prochaines années, engendrera de nouveaux besoins qu'il conviendra de prendre en compte lors de l'élaboration du projet de SCOT.

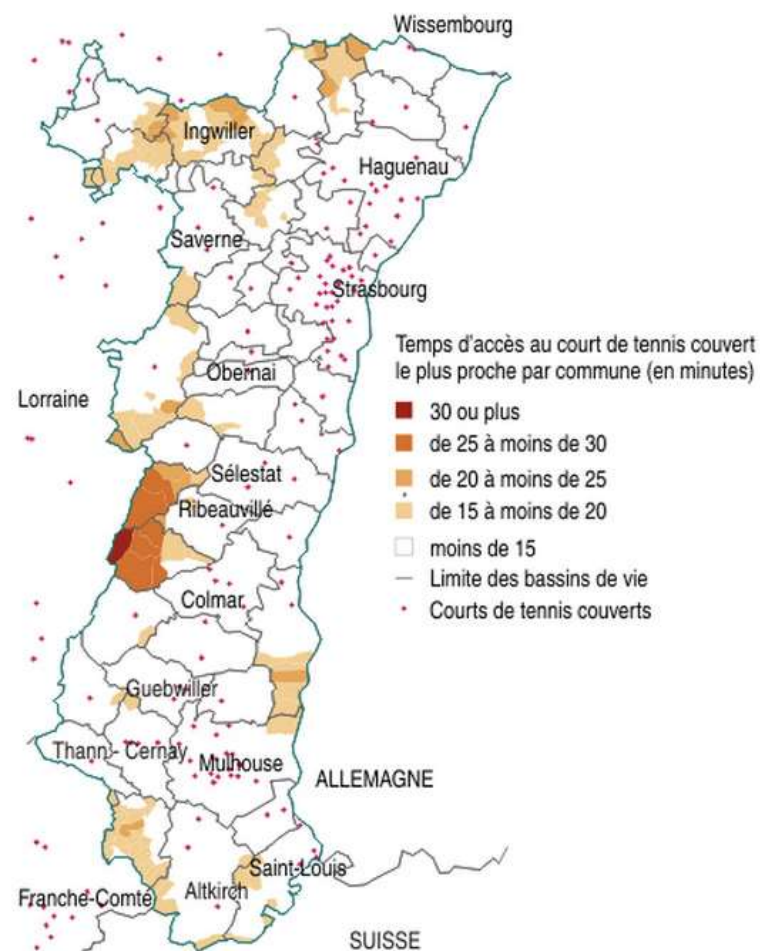


Équipements sportifs dans le Haut-Rhin en 2012

Les équipements sportifs liés aux sports de nature ne sont pas comptabilisés dans cette étude.



Source : Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratiques
 Unité : Nombre d'équipements
 Fréquence de mise à jour : annuelle
 Date de mises à jour : 31/12/2012



© IGN - Insee 2014

Sources : Insee, distancier Metric ; DRJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2014).



I.6 L'offre en équipements sportifs

Le Territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon dispose de 224 équipements sportifs répartis dans la majorité des communes du territoire, ce qui représente un taux de 2,9 pour mille habitants, nettement supérieur à la moyenne départementale.

Le nombre et la répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire même si la concentration est plus importante autour de Guebwiller (27% des équipements sportifs, hors circuits de randonnée). Parallèlement, la rapidité d'accès aux pôles d'équipements sportifs des agglomérations de Colmar et Mulhouse est parfois importante, en particulier pour les communes de la frange ouest.

Le territoire dispose actuellement de nombreux terrains et salles de sports (32 plateaux extérieurs ou salles multisports) ainsi que de 4 pistes d'athlétisme à Guebwiller, Rouffach, Fessenheim et Raedersheim. S'agissant des équipements aquatiques, le territoire dispose de quatre piscines à Ensisheim, Fessenheim, Guebwiller et Rouffach. Par ailleurs, la commune de Soultz dispose d'un domaine skiable. Le territoire dispose également d'un terrain de golf à Biltzheim (activité complémentaire à l'Anneau du Rhin).

A noter que la proximité du massif des Vosges permet à de nombreuses communes de disposer d'itinéraires et boucles de randonnée.

Globalement le territoire dispose d'une offre en équipements sportifs satisfaisante répartie sur l'ensemble des communes.



Piscine de Rouffach



Le territoire bénéficie d'un domaine skiable localisé sur la station de Markstein-Grand Ballon



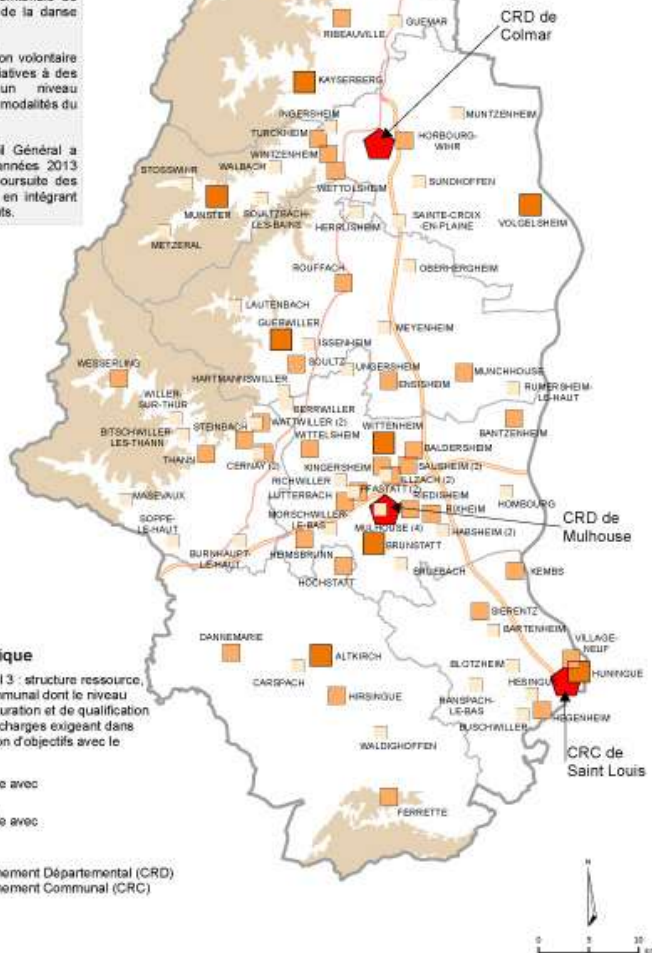
La pratique de la randonnée est plébiscitée dans le massif des Vosges. De nombreux itinéraires sont disponibles sur les communes situées à l'ouest du territoire



Dévolu aux Départements par la loi de décentralisation de 2004, le Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2008-2012 (SDEA) a donné l'occasion au Département de conforter son appui à l'enseignement artistique et constitue un véritable outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement de la musique de la danse et du théâtre.

Le Schéma repose sur l'adhésion volontaire des écoles publiques ou associatives à des profils caractérisés par un niveau d'organisation qui détermine les modalités du soutien départemental.

En décembre 2012, le Conseil Général a validé son Schéma pour les années 2013 à 2017, qui s'inscrit dans la poursuite des orientations du précédent, tout en intégrant quelques éléments d'ajustements.



Profil des écoles de Musique

- Ecole centre ou de profil 3 : structure ressource, à rayonnement intercommunal dont le niveau d'organisation, de structuration et de qualification répond à un cahier des charges exigeant dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le Département.
- Profil 2 : école structurée avec coordinateur.
- Profil 1 : école structurée avec ou sans coordinateur.
- ⬠ Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)
- Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

- Territoires de Vie
- Autoroute
- Nationale

sources : BDTopo® 2006 ©IGN Paris
réalisation : CG68 - CDMC - Mars 2014

I.7 L'offre culturelle

Le territoire dispose actuellement d'un cinéma à Guebwiller. Il n'existe pas de salle de théâtre, ni d'école dédiée.

La commune de Guebwiller dispose quant à elle de l'espace culturel « Les Dominicains » qui propose des séances de projections cinématographiques, des spectacles et certains concerts.

En revanche, il existe un réseau d'écoles de pratiques artistiques : 11 écoles de musique réparties sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'1 école de danse à Fessenheim.

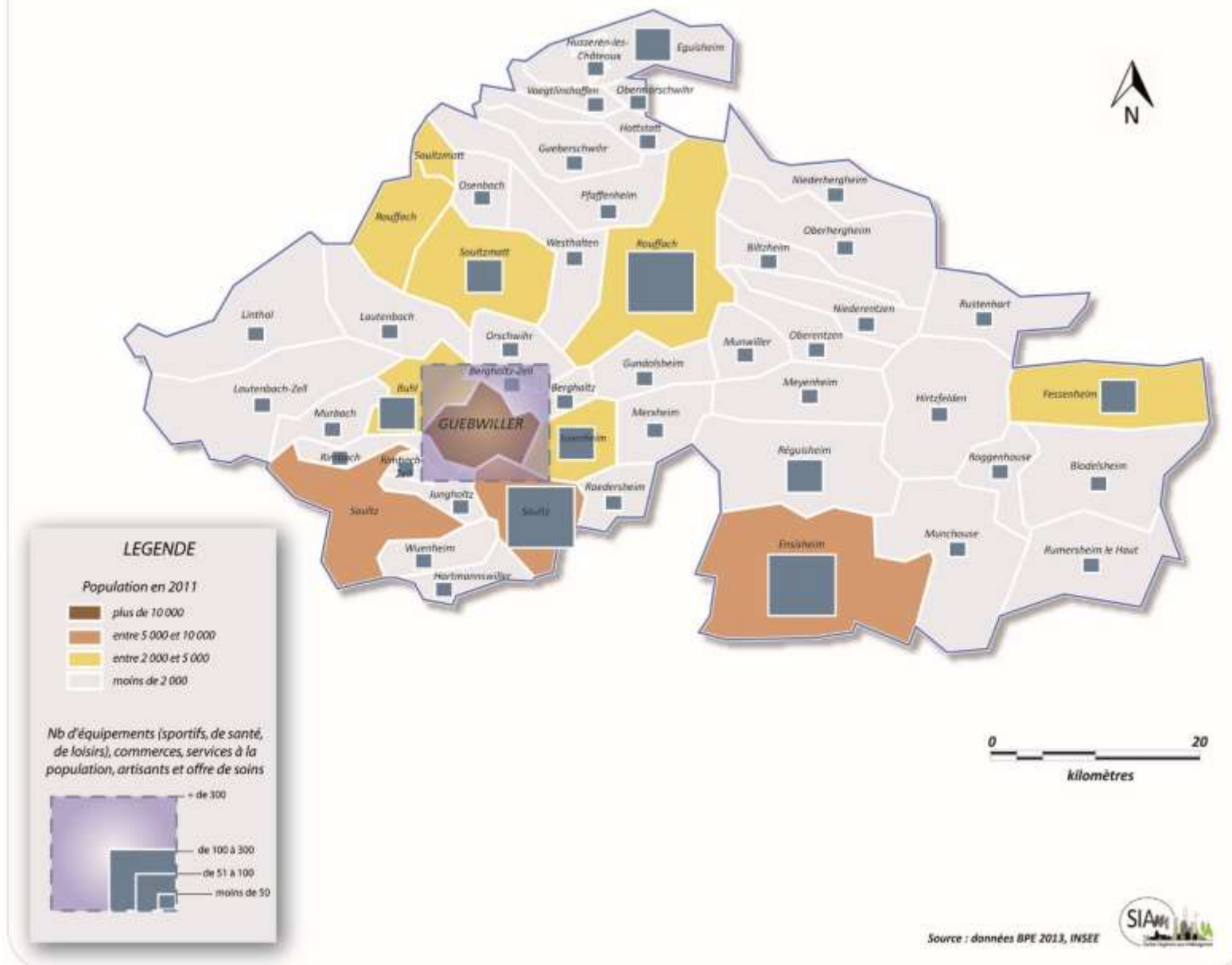


Cinéma Le Florival à Guebwiller, issu d'une opération de réhabilitation de friche





Commerces, services, artisanat, santé, équipements en 2013



Synthèse – Équipements

FORCES - POTENTIALITES

- Une offre polarisée sur le pôle urbain majeur.
- Un réel maillage en pôles secondaires (Rouffach, Ensisheim, Eguisheim) qui complète l'offre.
- Une offre de santé bien répartie géographiquement.
- Une offre scolaire complémentaire de celles de Colmar et Mulhouse.
- Des services de proximité répartis sur l'ensemble du territoire.
- Une accessibilité rapide aux équipements des pôles départementaux (Colmar, Mulhouse).

FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES

- Une offre de structures pour l'accueil des personnes âgées moins développée que sur le reste du département, en particulier sur les communes de plaine.
- Une problématique de santé à ne pas occulter pour le futur du territoire (vieillesse de la population, accès aux soins)
- Une offre culturelle relativement restreinte.
- Une accessibilité aux équipements parfois limitée pour les communes de montagne.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Anticiper les besoins en équipements en fonction des prévisions de développement du territoire.
- Maintenir une offre de santé de qualité et répartie sur l'ensemble du territoire.
- Définir les équipements structurants à développer sur le territoire.





Les Transports et moyens de communication



Le maillage routier à l'échelle de la Région Alsace



I - Un maillage en infrastructures de transports pleinement connecté au couloir alsacien

I.1 Un réseau routier principal intégré aux flux régionaux orientés nord-sud, mais plutôt restreint pour les connexions transversales

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité routière grâce à la présence d'infrastructures importantes, plutôt orientées Nord-Sud dans un contexte d'échanges le long de la vallée du Rhin. 3 infrastructures routières se distinguent par leurs emprises et leurs fréquentations :

- L'autoroute A35, qui traverse le territoire en son centre du Nord au Sud, offre depuis les échangeurs d'Ensisheim, de Niederhergheim, de Niederentzen et de Meyenheim un accès très rapide aux trois grandes agglomérations d'Alsace.
- La RD 83, qui dessert le chapelet de villes et de villages positionnés le long des contreforts des Vosges, dont l'agglomération de Buhl-Guebwiller-Soultz-Issenheim et Rouffach plus au nord. Elle constitue historiquement la route d'accès à Colmar.
- La RD 430 constitue pour Guebwiller, l'axe rapide d'accès à l'agglomération mulhousienne.

Au total, l'ensemble du territoire est en moyenne à moins de 30 minutes en voiture de l'un des principaux pôles d'emploi et d'équipements du département (Colmar, Mulhouse et Guebwiller).

En revanche, le maillage secondaire apparaît plutôt restreint pour les déplacements transversaux est-ouest. Il faut par exemple plus de 30 minutes pour rejoindre Guebwiller à Fessenheim.

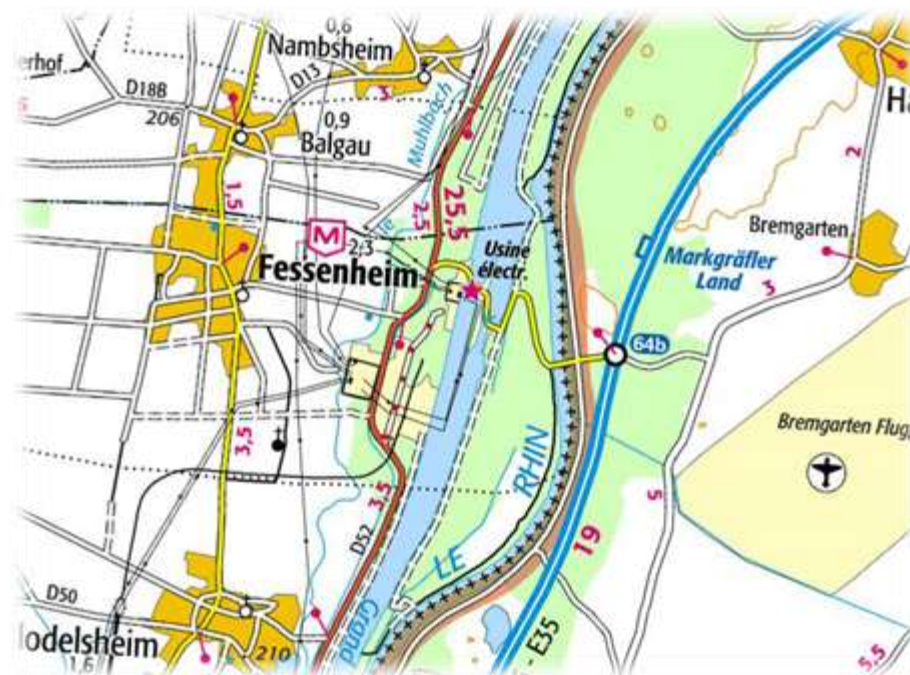
Au-delà de la frontière allemande, l'autoroute E35 complète l'offre en infrastructures routières rapides de liaison Nord-Sud le long du Rhin. Des entrées-sorties d'autoroutes sont positionnées juste à proximité du territoire, offrant ainsi une alternative à l'A35 depuis la construction d'un pont sur le Rhin à Fessenheim en 2006.

Au-delà, le territoire est maillé par un réseau de routes départementales qui irriguent l'ensemble des communes. Ce réseau a fait l'objet d'aménagements qui permettent à la majorité des communes de disposer d'un accès routier

satisfaisant. Cependant, la partie sud-ouest apparaît enclavée par rapport au reste du territoire.

Vers un second point de franchissement routier sur le Rhin ?

Un point de franchissement du Rhin est recensé sur le territoire, il se situe à Fessenheim. Ce pont permet notamment de rejoindre l'autoroute E35 par un échangeur situé immédiatement après la frontière. Cet accès permet de rejoindre rapidement Fribourg à 20km après avoir franchi le Rhin.

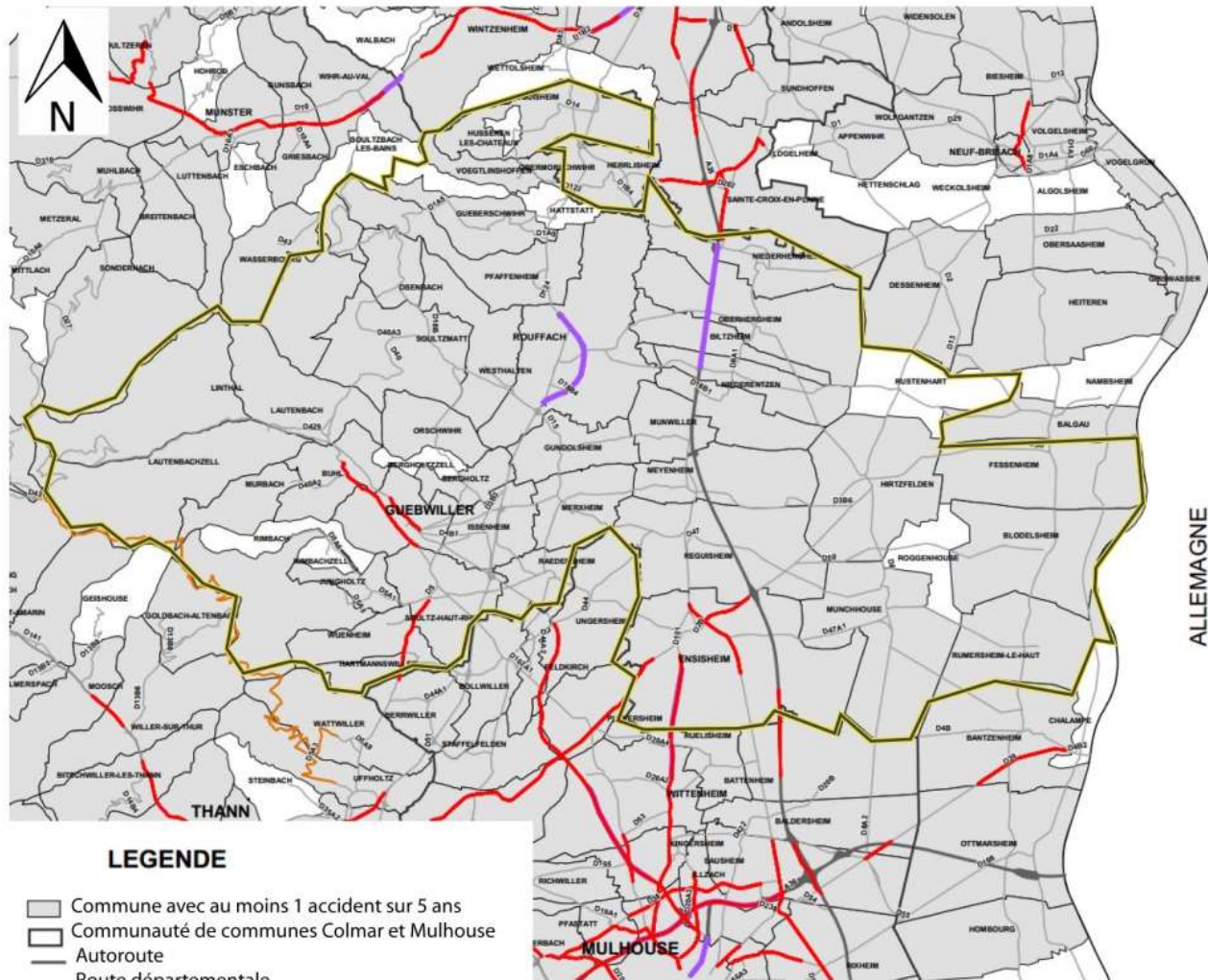


(Source)

Les autres points de franchissement sont situés hors du territoire SCoT :

- au nord : le pont de Neuf-Brisach, sur la D60 ;
- au sud : le pont de Chalampé, sur la D39.

Zones de vigilance accrue - 2007 à 2011



LEGENDE

- Commune avec au moins 1 accident sur 5 ans
- Communauté de communes Colmar et Mulhouse
- Autoroute
- Route départementale
- Route nationale
- Zones de Vigilance Accrue 2007-2011
- Déclaration des Force de l'ordre
- Zone CSA

Source : DDT du Haut-Rhin, Janvier 2015



Deux projets routiers visant à améliorer l'accessibilité de l'A35

Un aménagement est inscrit au calendrier des services du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

La liaison A35-RD83 à Ensisheim : le département souhaite réaliser un aménagement permettant de sécuriser la liaison entre la RD83 et l'A35 à hauteur d'Ensisheim. Ce projet est déclaré d'utilité publique depuis le 10 juin 2013, les procédures préalables aux travaux sont en cours.

Plusieurs axes ont été placés en « Zone de vigilance accrue » suite à la recrudescence d'accidents corporels sur ceux-ci. On note en particulier :

- le contournement ouest de Rouffach,
- les traversées urbaines sur Guebwiller et Sultz,
- les sorties sud (D20) et sud-ouest (D2) d'Issenheim,
- le contournement est (D201) d'Issenheim,
- l'entrée nord-est (D2) d'Issenheim.

Il s'agit de zones dans lesquelles le conducteur est appelé à faire preuve d'une vigilance accrue (« ZVA »). Une ZVA est une section de voie ouverte à la circulation répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

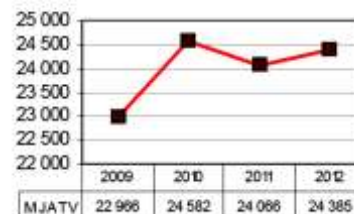
- la présence d'une signalisation routière de danger (virages dangereux, intersections, forte pente, etc.) ;
- les limitations de vitesse inférieures à la limitation réglementaire portée par le code de la route suivant les différentes configurations de route (R413-2 et R413-3 du code de la route) (par exemple, 70 km/h au lieu de 90 km/h en dehors des agglomérations) ;
- une accidentalité spécifique.

La carte des ZVA est donc amenée à évoluer selon les modifications du réseau, des comportements, et selon les évolutions du contexte local.

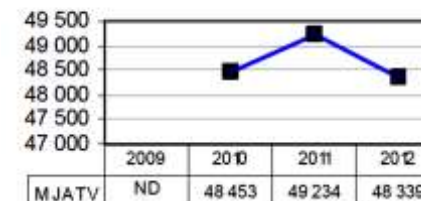
En 2013, la RD 430, la RD 83 et l'A35 présentent les niveaux de trafics routiers les plus importants :

- près de 50 000 véhicules / jour sur l'A 35 au niveau de Fronholz (en sortie nord immédiate du territoire),
- environ 24 000 véhicules / jour sur la RD 83 à hauteur d'Hattstatt,
- environ 17 000 véhicules / jour sur la RD 430 entre Guebwiller et l'échangeur avec l'A35.

D83 - Hattstatt



A35 - Fronholz



A noter les moyennes journalières importantes aux entrées et sorties d'Ensisheim, qui tient un rôle de pivot entre les principaux axes du sud du territoire et l'accès à l'A35.

A noter également qu'en été, le trafic connaît un effet de pointe faible le long des routes de montagne.

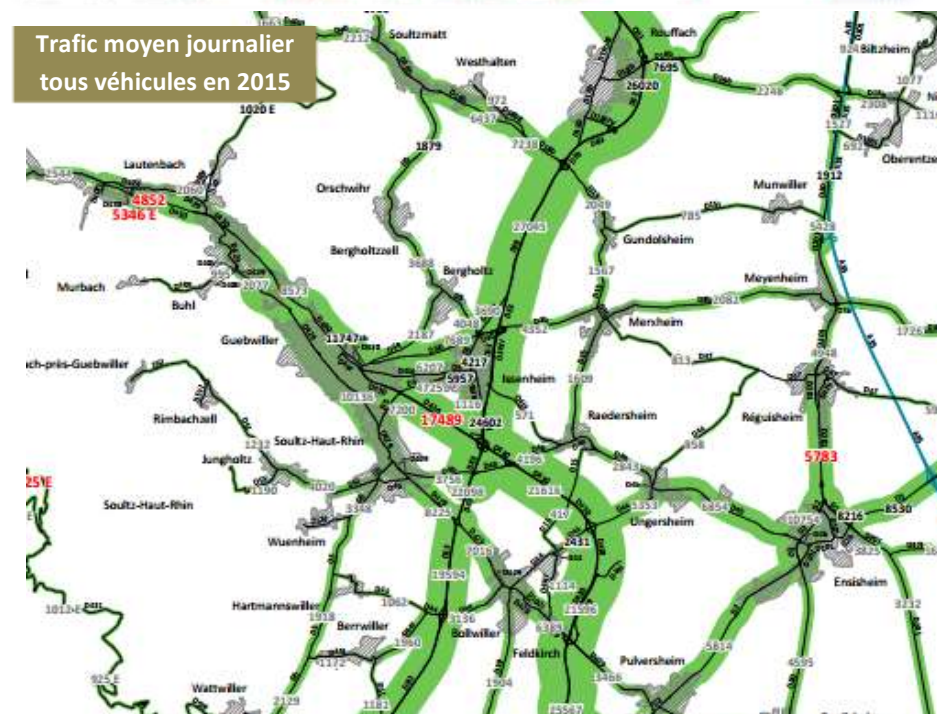
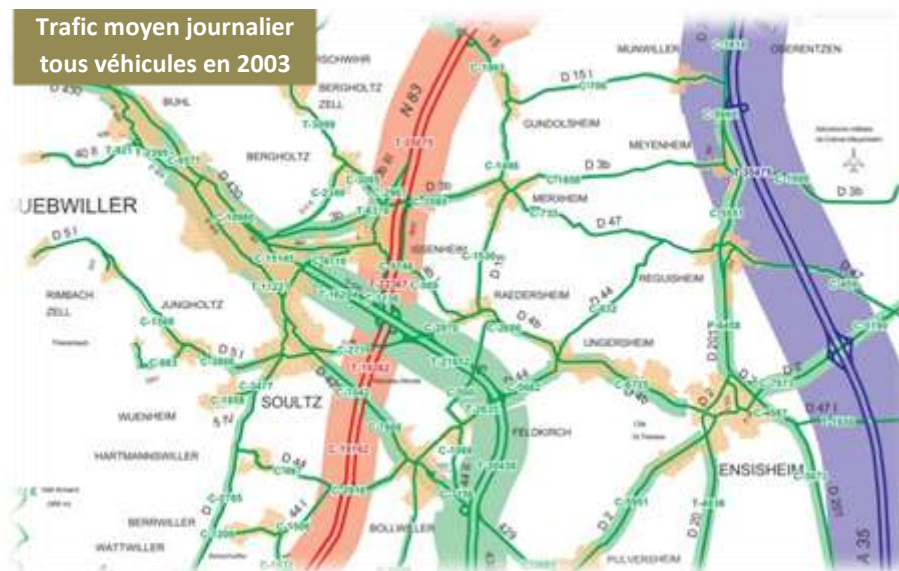
En regardant les évolutions sur une dizaine d'années, les axes principaux connaissent des trafics moyens journaliers globalement identiques, voire parfois légèrement inférieurs, alors que le réseau secondaire assurant les liaisons rurales entre villages a souvent connu de très fortes augmentations.

Ainsi à titre d'exemple on constate sur le réseau principal :

- +4,2 % de trafic sur la RD 430, au niveau de Guebwiller.
- +0,3% de trafic sur la RD 83 au niveau d'Hattstatt, alors qu'il a diminué de 5,2% au niveau du contournement de Rouffach.
- -13,6% sur la RD201 en entrée nord d'Ensisheim.

En revanche, les liaisons rurales transversales ont connu de fortes augmentations :

- +21,9% d'augmentation sur la RD52, à hauteur de Fessenheim.
- +29,2% d'augmentation sur la RD3bis entre Hirtzfelden et Fessenheim
- +36,3% d'augmentation sur la RD4bis entre Sultz et Raedersheim.

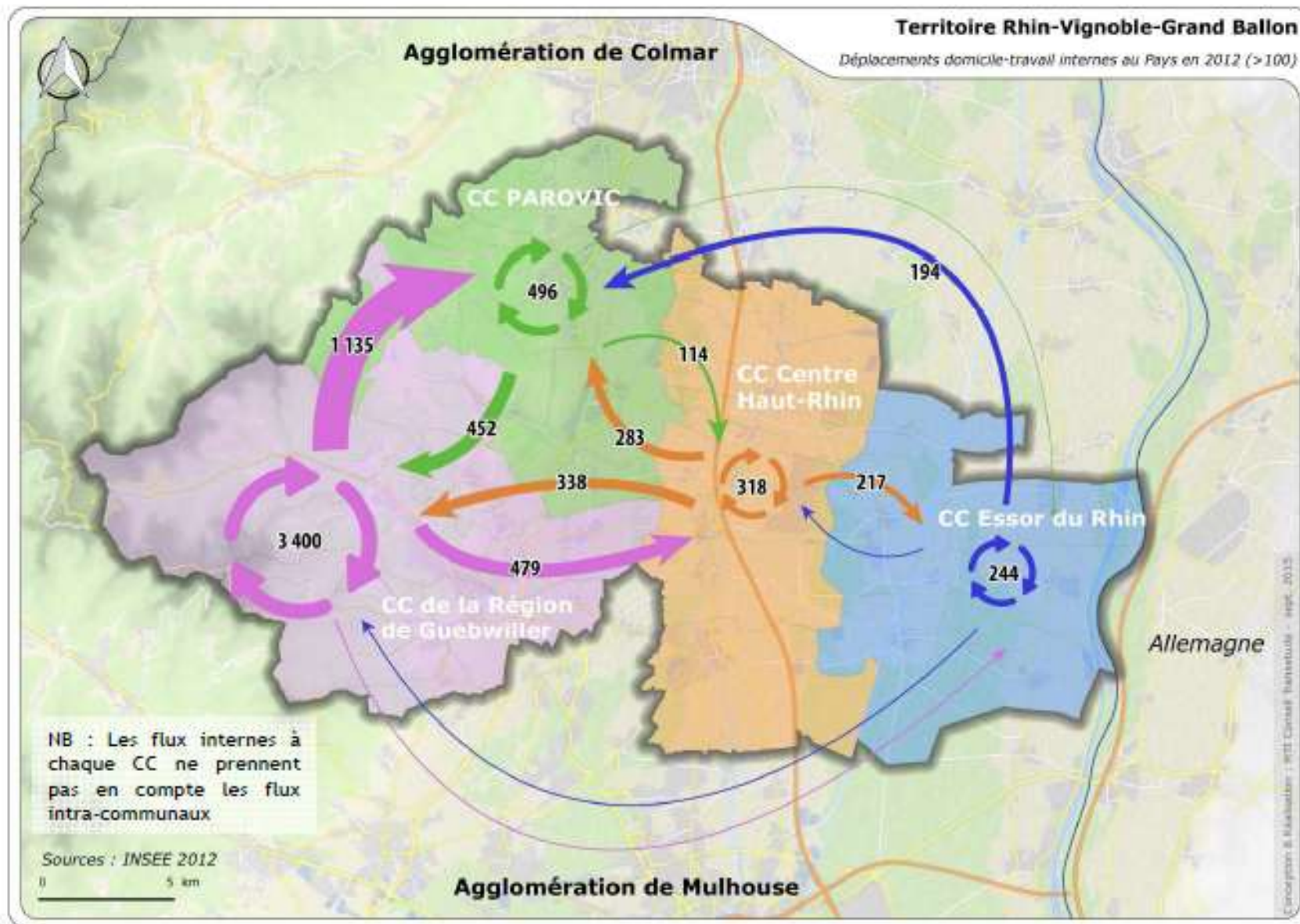


Source : Conseil Départemental





LES FLUX DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES



I.2 Les flux domicile - travail

Depuis le territoire d'étude

Le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon compte 34 000 actifs ayant un emploi ;

24% des actifs (8 200) du territoire travaillent au sein de leur commune de résidence et effectuent un déplacement relativement court, de l'ordre de moins de 5 km en moyenne ;

23% des actifs (7 900) du territoire travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence mais au sein de la même communauté de communes ;

12% des actifs (4 000) du territoire travaillent au sein de l'agglomération de Colmar. Parmi ces 4 000, 77% travaillent sur la seule commune de Colmar ;

23% des actifs (7 700) du territoire travaillent au sein de l'agglomération de Mulhouse. Parmi ces 7 700, 41% travaillent sur la commune de Mulhouse, 12% sur la commune de Sausheim et 10% sur la commune de Wittenheim ;

4% des actifs (1 500) du territoire travaillent en Suisse (Bâle essentiellement) ;

2% des actifs (680) du territoire travaillent en Allemagne («Gewerbepark » et Freiburg essentiellement).

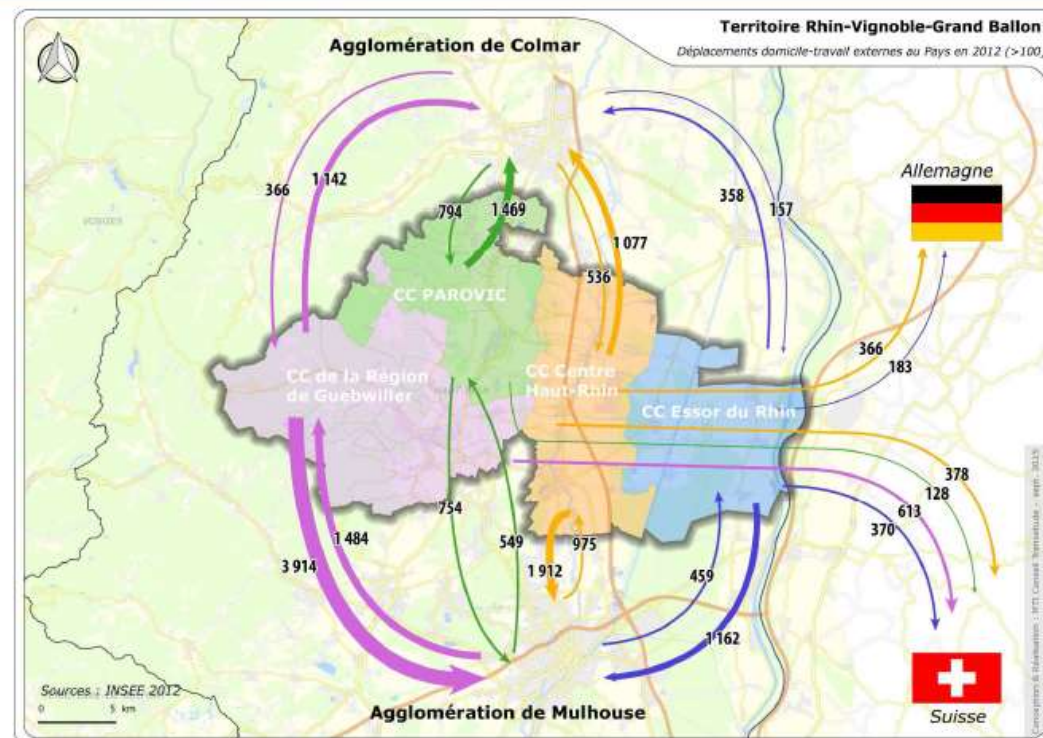
Vers le territoire d'étude

4% des actifs (1 800) qui résident sur l'agglomération de Colmar travaillent sur le territoire d'étude ;

3% des actifs (3 500) qui résident sur l'agglomération de Mulhouse travaillent sur le territoire d'étude.

Source : INSEE – 2012

LES FLUX DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EXTERNES



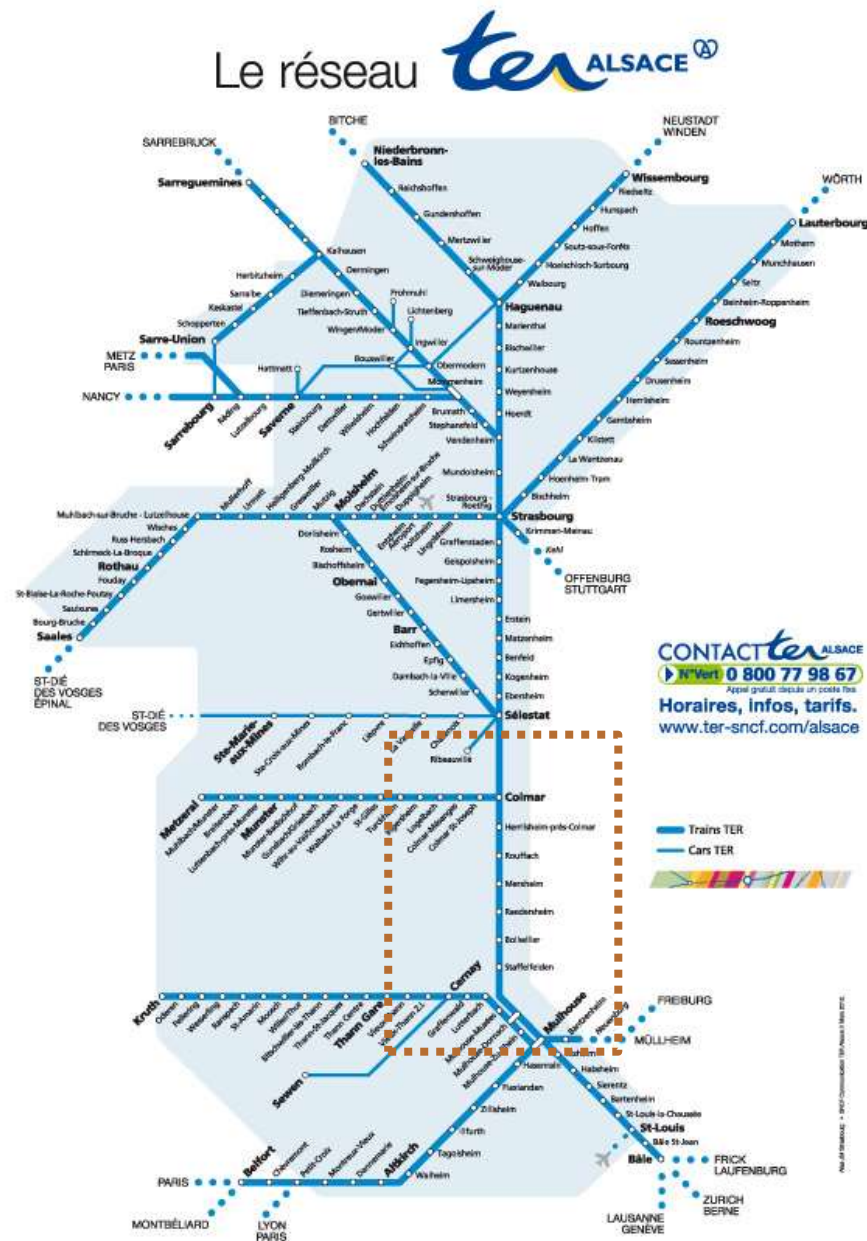
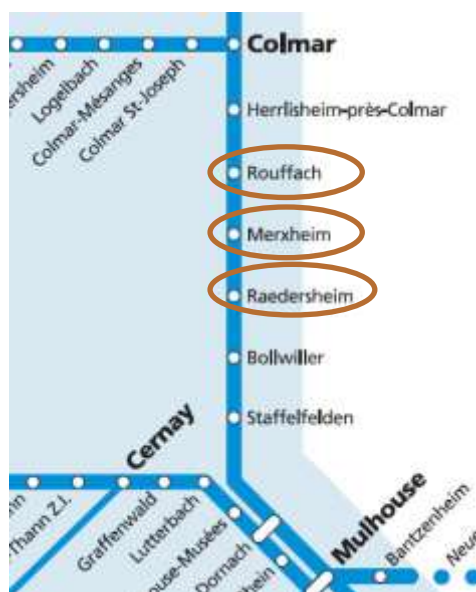
I.3 Un réseau constitué de trois points d'arrêt le long de la liaison régionale Nord-Sud

Le réseau SNCF

L'Alsace est desservie par le réseau TGV grandes lignes, malgré l'absence de LGV sur son territoire. A plus large échelle, la Région sert de carrefour entre le réseau TGV français et les destinations allemandes (vers Cologne) et Suisses (vers Bâle). Le territoire ne dispose pas de gare ou d'arrêt desservi par le réseau TGV, bien que celui-ci emprunte la voie traversant le territoire. En revanche, la gare de Mulhouse sert de terminus à la ligne TGV Rhin-Rhône (récemment équipée en LGV entre Dijon et Belfort). Plus proche du territoire RVGB, l'arrêt TGV en gare de Colmar permet un accès rapide au territoire.

Sur le réseau régional (TER Alsace), le territoire Rhin-Vignoble Grand Ballon est traversé par la ligne reliant Colmar à Mulhouse. 3 communes du territoire disposent d'une gare ou d'un arrêt ferroviaire : il s'agit de Rouffach, Merxheim et Raedersheim. Ces gares bénéficient d'une assez bonne desserte. Mais aujourd'hui la desserte ferroviaire est saturée avec notamment près de 279 voyageurs/jour en gare de Rouffach (comptage 2015).

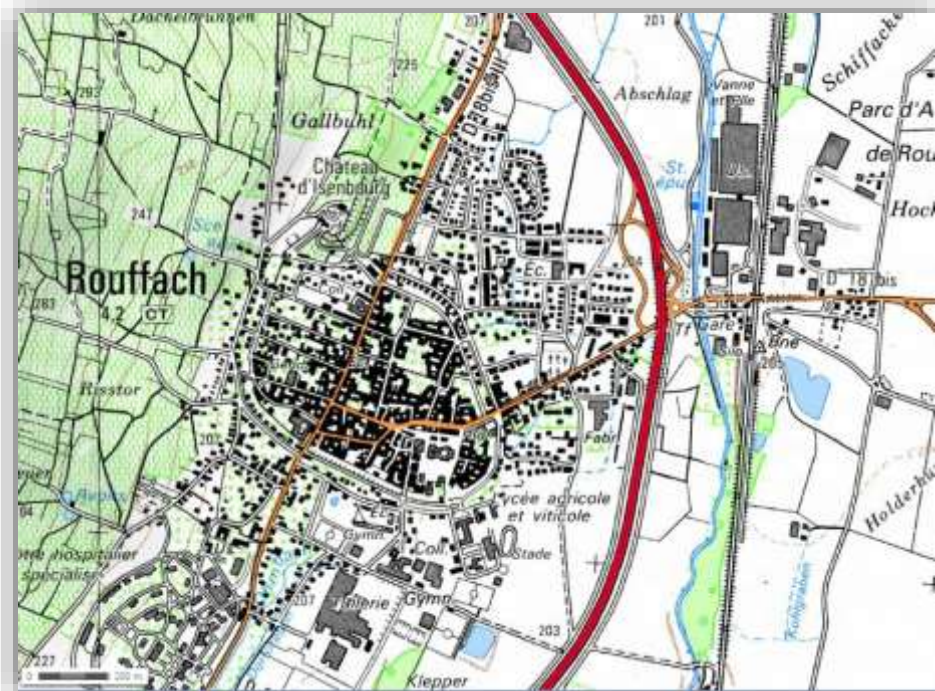
Zoom sur le secteur du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon



Une gare et deux haltes ferroviaires



Rouffach



La gare ferroviaire de Rouffach est située à la sortie Est de la commune, au-delà de l'autoroute A35 et de la Lauch.

Elle dispose d'un parking voiture et d'un parking vélo ainsi que d'abris de chaque côté de la voie ferrée.

Elle se distingue comme étant la gare la mieux aménagée du territoire.



Merxheim



La halte ferroviaire de Merxheim est située à la sortie Est de la commune, le long de la D3 bis en direction de Meyenheim. Il est relativement difficile de s'y rendre à pied depuis le centre de la commune.

Elle dispose d'un parking voiture et d'un parking vélo ainsi que d'abris de chaque côté de la voie ferrée.



Elle est équipée de deux quais avec abris et panneaux lumineux. L'accès au quai B (pour les trains en direction de Colmar) nécessite de passer sous la voie ferrée en empruntant un passage réservé aux piétons le long de la route départementale D3 bis. La séparation présente un relatif caractère de dangerosité.

Un projet d'aménagement de la gare de Merxheim est prévu pour l'année 2017 avec notamment une extension de la capacité de stationnement voiture et vélo).



Raetersheim

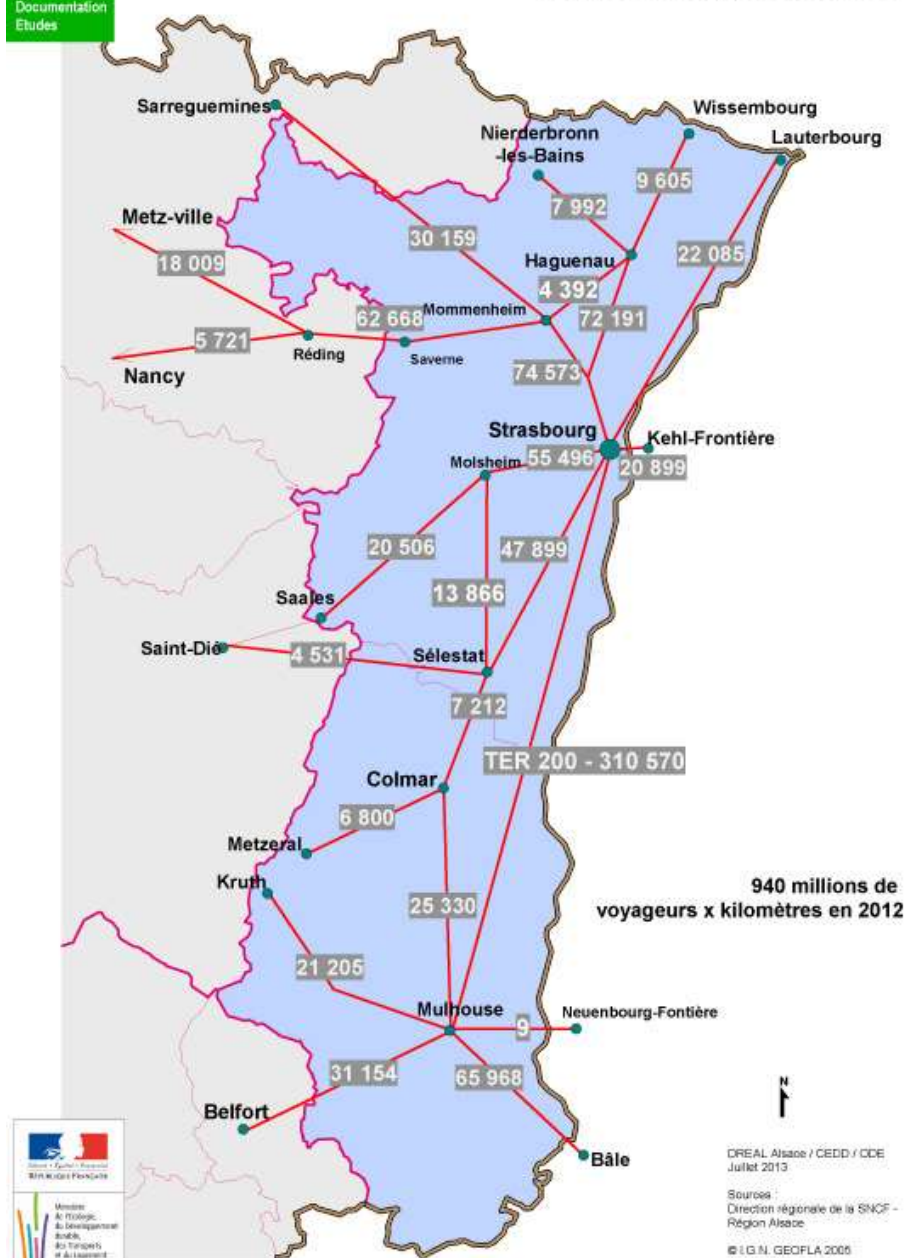


La gare ferroviaire de Raetersheim est située au cœur de la commune, ce qui la rend facilement accessible par mode doux.

Elle dispose d'un parking voiture et d'un garage à vélo fermé par badge de 15 places côté Ouest, ainsi que 5 supports pour vélo en accès libre côté Est (Programme d'Aménagement de Gare inauguré en juillet 2013). Les quais disposent d'abris de chaque côté de la voie ferrée.



Trafic du TER Alsace en 2012 en milliers de voyageurs x kilomètres



Une fréquentation importante sur la ligne Mulhouse-Colmar

Une fréquentation de 880 000 voyages effectués en 2014 (stable par rapport à 2013) dont :

- 50% des voyages effectués par des actifs ;
- 23% des voyages effectués par des scolaires / étudiants ;
- 27% des voyages effectués par des usagers occasionnels.

Au 1^{er} septembre 2015, le nombre de voyages scolaires / étudiants est supérieur aux voyages occasionnels.

Des opportunités de développement d'infrastructures

Deux lignes sont actuellement désaffectées sur le territoire :

- Une liaison potentielle vers Guebwiller
- Une voie non affectée sur la partie Est du territoire

Liaison potentielle vers Guebwiller :

La liaison ferroviaire Bollwiller - Sultz - Guebwiller - Heissenstein, ligne inscrite au contrat de plan Etat - Région pourrait être réouverte après plusieurs années de lutte à son sujet. Fin décembre 2013, 20 millions d'euros ont été prévu dans le Contrat de Plan Etat - Région pour la réouverture de la ligne ferroviaire. Plus récemment, fin décembre 2014, le premier ministre Manuel Valls a accepté la réhabilitation de la ligne. De plus, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) a été signé le 26 avril 2015 par François Hollande.

Les options envisagées aujourd'hui sont à l'étude. Soit, le développement du train classique soit le développement du tram-train.

La liaison ferroviaire pourrait donc revoir le jour dans un court à moyen terme.

Voie non affectée sur la partie Est du territoire :

La ligne de Neuf-Brisach à Bantzenheim est une ligne de chemin de fer du Haut-Rhin. Aujourd'hui la section de Volgelsheim (Neuf-Brisach Gare) à



Blodelsheim est déclassée et déposée, seule subsiste la section de Bantzenheim à Blodelsheim.

La section restante, de Bantzenheim à Blodelsheim est toujours ouverte au service du fret. Elle est classée en tant que VUTR (Voie Unique à Trafic Restreint). Elle dessert la centrale nucléaire de Fessenheim avec des circulations très irrégulières.



I.4 Un réseau départemental de lignes de cars desservant la plupart des communes du territoire

Le territoire est desservi par 11 lignes de cars du réseau des lignes de Haute-Alsace. Elles se déploient en réseau sur les secteurs de plaine, délaissant plutôt les communes adossées au massif des Vosges (hormis celles de la vallée de la Lauch) :

- 7 lignes desservent la CC de la Région de Guebwiller ;
- 5 lignes desservent la CC Centre Haut-Rhin ;
- 2 lignes desservent la CC PAROVIC ;
- 4 lignes desservent la CC Essor du Rhin.

Sur les 46 communes du territoire d'étude, 41 sont desservies, avec un niveau d'offre variable même si on peut qualifier le niveau global de « relativement élevé ».

Chaque ligne est connectée à l'un des principaux pôles urbains de la région (Colmar, Mulhouse, Guebwiller). Les lignes desservant la partie nord du territoire (lignes 208, 437, 439 et 440) s'inscrivent dans un réseau en étoile autour de Colmar, privilégiant une desserte rapide depuis les périphéries et potentiellement concurrentielle de l'usage des modes de déplacements individuels. De même pour les lignes 454, 437 et 728 vis-à-vis de Mulhouse.

Sur le territoire, le pôle de Guebwiller est également desservi par un petit réseau en étoile en tant que polarité urbaine majeure et du fait d'une situation géographique de fond de vallée superposant linéairement les lignes (lignes 454 et 444).












Au centre du territoire, en plaine, le maillage est beaucoup plus dense ce qui favorise les interconnexions entre lignes et avec les gares et arrêts du réseau TER. Notamment, les communes de Merxheim et Raedersheim (possédant chacune une gare SNCF) sont directement reliées à Guebwiller d'un côté et de l'autre à la majorité des communes de plaine des communautés de communes Centre-Haut-Rhin et Essor du Rhin.

En revanche, la commune de Rouffach n'est connectée qu'à la ligne 440 qui relie Guebwiller à Colmar. Des complémentarités vers les autres pôles urbains/d'emploi pourraient favoriser le développement de la fréquentation des transports en commun dans ce secteur.

Bilan des possibilités de déplacements

Le tableau ci-dessous synthétise les possibilités de déplacements avec les lignes de Haute-Alsace pour :

- les actifs se rendant et revenant du travail sur la période 6h-9h / 16h-19h
- les occasionnels souhaitant se déplacer dans la journée entre 9h et 17h/18h
- le rabattement vers les gares quel que soit l'heure de la journée

| N° Ligne | Origine-Destination | Statut | Nombre de trajets par jour | Ecart relatif du temps de parcours (par rapport à la VP) | |
|----------|----------------------------------|--------------|----------------------------|--|---|
| 454 | Linthal-Guebwiller-Mulhouse | Structurante | 37 | Entre +16% et +25% |  |
| 440 | Colmar-Guebwiller | Structurante | 34 | Entre +16% et +25% |  |
| 444 | Linthal-Guebwiller | Structurante | 23 | Entre +16% et +25% |  |
| 437 | Mulhouse-Ensisheim-Colmar | Principale | 30 | Plus de +40% |  |
| 543 | Cernay-Guebwiller | Principale | 26 | Entre +26% et +40% |  |
| 728 | Namsheim-Chalampé-Mulhouse | Principale | 13 | Entre 0% et +15% |  |
| 458 | Blodelsheim-Ensisheim-Guebwiller | Secondaire | 17 | Entre 0% et +15% |  |
| 208 | Husseren-Obermorschwihr - Colmar | Secondaire | 12 | Entre +16% et +25% |  |
| 442 | Oberhergheim-Guebwiller | Secondaire | 9 | Plus de 40% |  |
| 441 | Fessenheim-Ensisheim-Guebwiller | Secondaire | 8 | Entre +16% et +25% |  |
| 439 | Fessenheim-Colmar | Secondaire | 3 | Entre 0% et +15% |  |

Source : Schéma des transports et de la mobilité durable du Haut-Rhin, octobre 2013

VP : Voiture Particulière





| EPCI | Lignes | | Actifs (6-9h / 16h-19h) | Occasionnels (9h-16h) | Rabattement en gare |
|--|--------|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--|
| CC REGION DE GUEBWILLER | 454 | Linthal - Guebwiller - Mulhouse | 3 allers-retours | 6 à 8 allers-retours | 1 aller-retour en direction de Mulhouse (par Bollwiller) |
| | 444 | Linthal - Guebwiller | 1 aller-retour | 3 à 4 allers-retours | Pas de gare desservie |
| | 543 | Cernay - Guebwiller | Aucun aller-retour possible | | |
| CC PAROVIC | 440 | Guebwiller - Colmar | 2 allers-retours | 5 à 6 allers-retours | Arrêt situé à 800 mètres de la gare de Rouffach |
| | 208 | Husseren - Obermorschwihr - Colmar | 1 aller-retour | 3 à 4 allers-retours | Pas de gare desservie |
| CC CENTRE HAUT-RHIN | 437 | Mulhouse - Ensisheim - Colmar | 1 aller-retour vers Colmar | 3 à 4 allers-retour vers Colmar | |
| | | | 3 allers-retours vers Mulhouse | 6 à 8 allers-retours vers Mulhouse | |
| CC CENTRE HAUT-RHIN CC REGION DE GUEBWILLER | 442 | Oberhergheim - Guebwiller | 2 allers-retours | 3 à 4 allers-retours | Arrêt situé à 850 mètres de la gare de Merxheim |
| CC ESSOR DU RHIN | 728 | Nambenheim - Chalampé - Mulhouse | | Aucun aller-retour possible | |
| CC ESSOR DU RHIN CC CENTRE HAUT-RHIN CC REGION DE GUEBWILLER | 458 | Blodelsheim - Ensisheim - Guebwiller | | | 1 aller-retour |
| | 441 | Fessenheim - Ensisheim - Guebwiller | | 3 à 4 allers-retours | |
| CC ESSOR DU RHIN CC CENTRE HAUT-RHIN | 439 | Fessenheim - Colmar | Aucun aller retour possible | | Pas de gare desservie |

Source : Schéma de mobilité Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon



Des temps de parcours peu concurrentiels

Pour 8 lignes, les temps de parcours par rapport à celui de la voiture sont supérieurs mais restent maîtrisés. Néanmoins, 3 lignes dont 2 principales ont un temps de parcours supérieur de 25% à celui de la voiture.

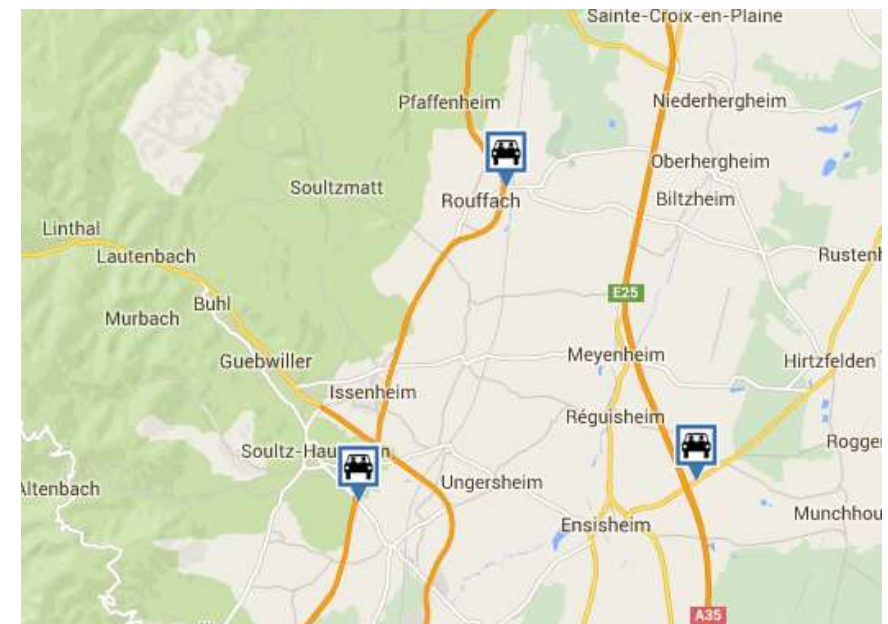
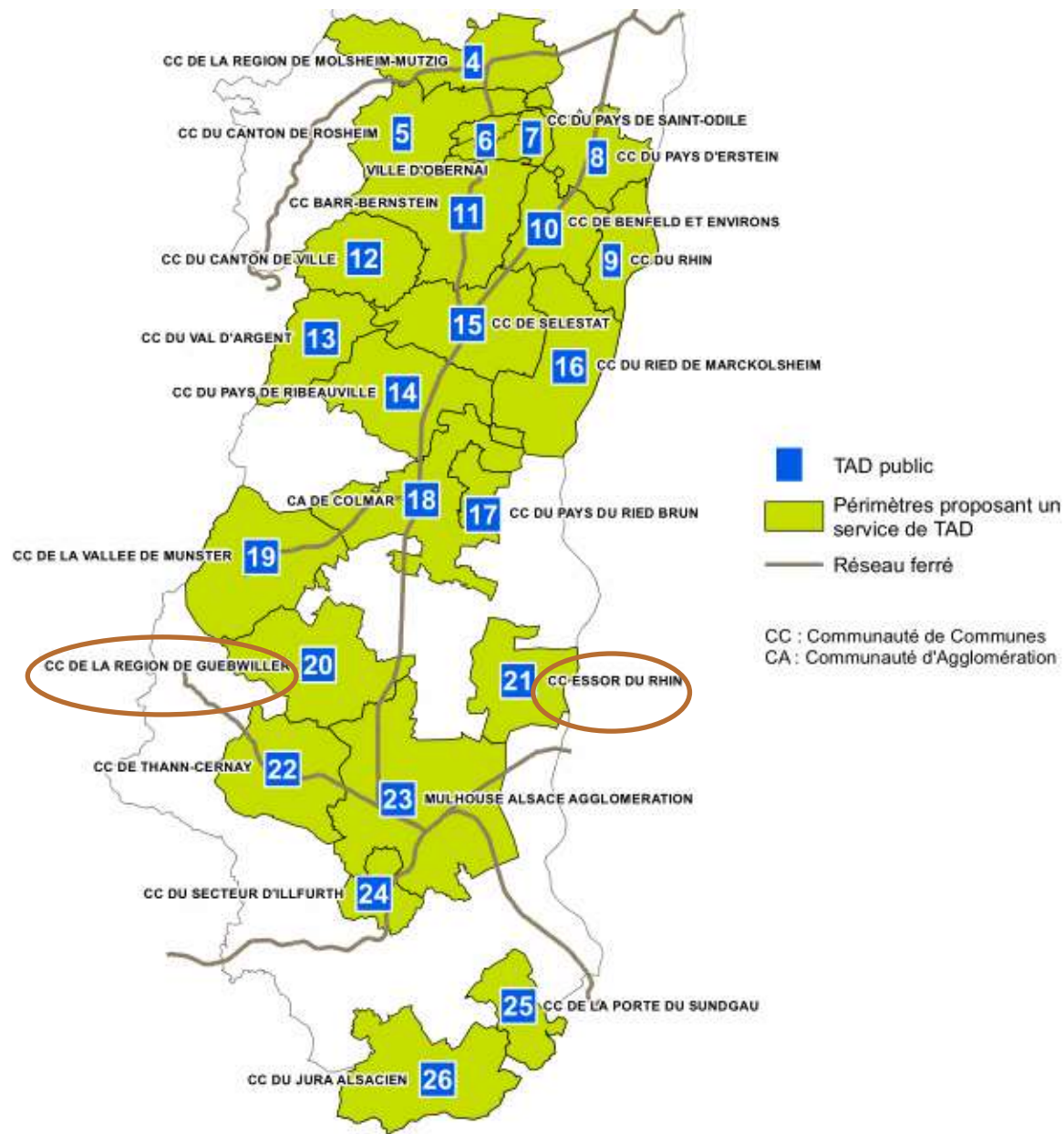
1 seule ligne (n° 454) permet une correspondance physique avec le service TER en gare de Bollwiller. Pour toutes les autres gares, l'intermodalité est moins facilitée, l'arrêt se trouvant à minimum 150 mètres de la gare

Les autres services de mobilité

- Sur la CC PAROVIC, une navette reliant Osenbach à Rouffach par Westhalten et Gundolsheim circule tous les jeudis après-midi. Le minibus est propriété de la CC et un chauffeur, salarié de la commune de Rouffach, est mis à disposition pour conduire le véhicule.
- A vocation touristique, la Navette des Crêtes dessert les principaux sommets du massif des Vosges (Grande Crête) avec plusieurs trajets au départ de 10 gares TER. Le pass individuel coûte 6 €. Sur le territoire d'étude, une des navettes assure une liaison entre la gare de Mulhouse et le Markstein en passant par la vallée de la Lauch / Florival
- Pour rejoindre les pistes de ski de la station du Markstein, la CCRG met en place la Navette des Neige. Elle assure une liaison depuis la gare de Bollwiller en passant par la vallée de la Lauch / Florival.
Fréquentation 2012 / 2013 : 1 482 voyages
Fréquentation 2013 / 2014 : 953 voyages (-36% par rapport à l'année précédente)
Fréquentation 2014 / 2015 : 1 817 voyages (+91%)
- Pour visiter les marchés de Noël d'Eguisheim et Colmar, une des Navettes de Noël relie ces deux communes tous les jours pendant la période de l'Avent.

Source : www.parc-ballons-vosges.fr





I.5 Un service de transport à la demande sur les parties montagnardes, en relais de l'offre en transports collectifs

2 réseaux de TAD sont répartis sur le territoire. Ceux-ci sont calqués sur les contours des communautés de communes :

- Le réseau de TAD de la communauté de communes de la région de Guebwiller ;
- Le réseau de TAD de la communauté de communes Essor du Rhin.

I.6 Un service de covoiturage à l'échelle du département du Haut-Rhin

Un service de covoiturage a été créé par le département du Haut-Rhin, de façon mutualisée avec le département voisin du Bas-Rhin. Il s'appuie sur le site internet <http://www.covoiturage67-68.fr> qui regroupe l'ensemble des demandes et permet des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du département. Y sont également recensées les principales aires de covoiturage.

Au moins 2 sont localisées sur le territoire :

- L'aire de Rouffach ;
- L'aire de Soultz ;
- L'aire d'Ensisheim.

Plusieurs projets d'aménagements d'aires de covoiturage sont à l'étude par la CC PAROVIC, à Eguisheim et au sud de Rouffach sur la RD83 et par les communes d'Oberhergheim, Niederhergheim, Munchhouse, Hirtzfelden et Merxheim.

I.7 Les modes doux : un réseau de loisir en développement

L'enjeu des circulations douces dans les communes

Un nombre croissant d'aménagements de traversée de villes ou villages intègre la dimension douce, piétons ou cycles, de manière forte, notamment à travers la création d'espaces sécurisés.

L'enjeu de ces circulations est double et concerne les deux types de voies qu'on rencontre dans les communes :

- pour les routes à grande fréquentation, l'enjeu est de sécuriser au maximum les piétons ou les cycles, en permettant une cohabitation harmonieuse avec le flux important de véhicules. La majeure partie de « rues principales » des communes sont concernées. De plus, cette composition doit souvent avoir lieu dans un espace restreint.

- pour les autres voies, l'enjeu est de redonner un statut de rue, et non de route à ces axes. Développer les espaces réservés ou tout le moins sécurisés dans l'ensemble du bâti vise à recréer du lien social et évite l'usage de la voiture sur les petites distances. Ils peuvent devenir de véritables porteurs de flux allégeant d'autant les axes reliant écoles ou équipements dans les villages et permettent de favoriser des articulations entre les différentes parties des communes et donc une réappropriation de l'espace social par les habitants.

Le réseau des pistes cyclables

Le **Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables** présente une avancée réelle en faveur du vélo. La pertinence actuelle de cette offre est cependant davantage tournée vers le loisir que les usages pratiques de la vie quotidienne qui implique fondamentalement la sécurité, donc le site propre et la continuité.

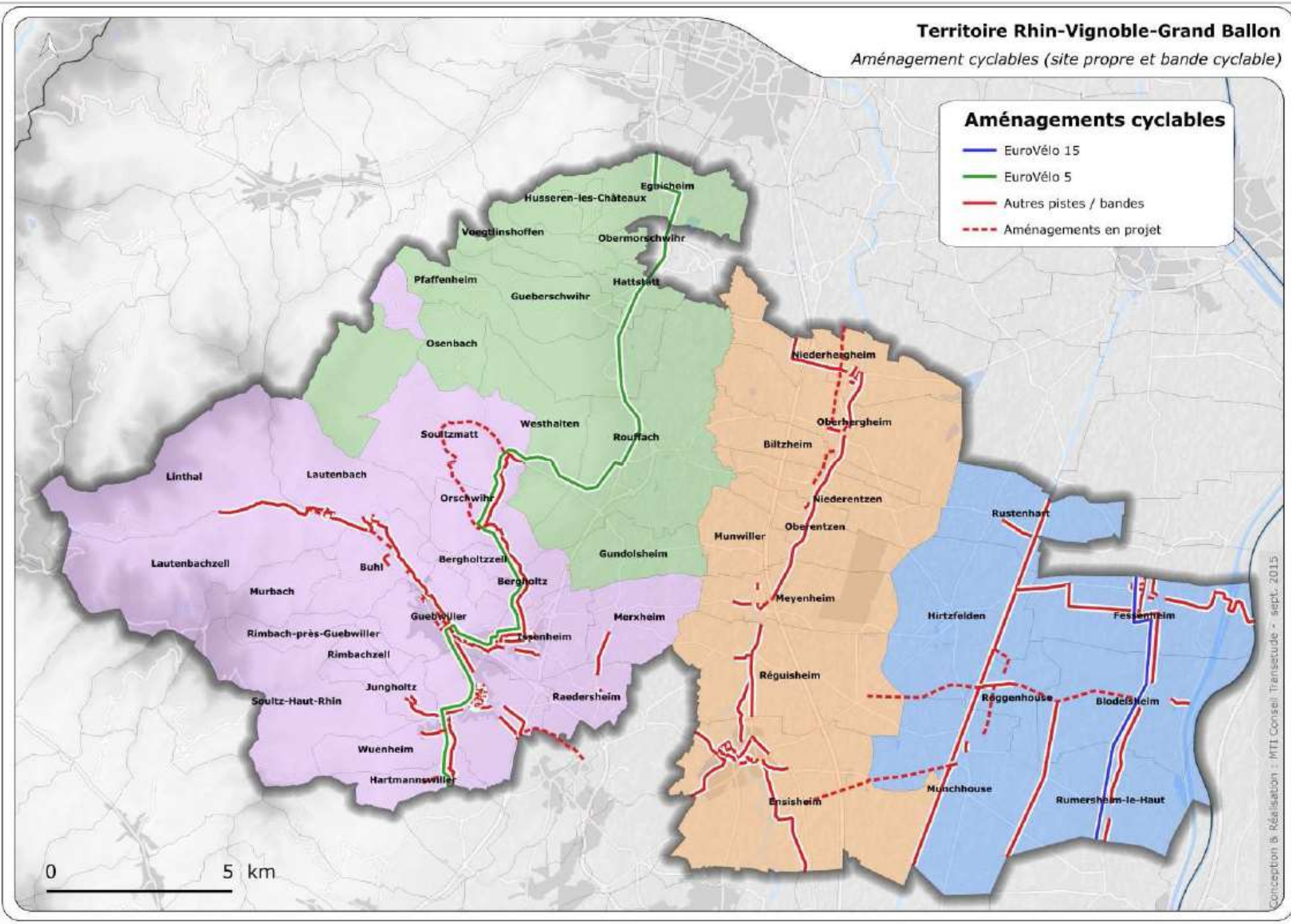


Territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Aménagement cyclables (site propre et bande cyclable)

Aménagements cyclables

- EuroVélo 15
- EuroVélo 5
- Autres pistes / bandes
- - - Aménagements en projet



Conception & Réalisation : MTI-Conseil-Transétude - sept. 2015



Le vélo : des liaisons nord-sud uniquement

L'utilisation des pistes cyclables relève plus du motif tourisme / loisirs que de l'usage quotidien, à l'exception du rabattement en gare. Le territoire d'étude est structuré par des liaisons nord-sud auxquelles il manque un maillage est-ouest entre Rhin et piémont.

A son extrémité est, le territoire d'étude est traversé par l'EuroVélo 15 dite « Véloroute du Rhin » allant de la source du Rhin en Suisse à son embouchure sur la Mer du Nord au Pays-Bas

Sur le piémont des Vosges, la Véloroute du Vignoble d'Alsace relie Thann à Marlenheim et constitue une section de l'EuroVélo 5 reliant Sarreguemines en Lorraine à Huningue à la frontière suisse / allemande

I.8 Les voies navigables, une alternative pour le transport de marchandises et le tourisme

Le Rhin navigable jusqu'à Bâle constitue l'axe majeur de communication et de développement entre les Alpes et la Mer du nord. Aménageable en bord de canal, les espaces qui le bordent côtés français sont devenus vecteurs de développement. La voie d'eau a généré le développement au sud d'industries et de ports logistiques qui en tirent parti.

Deux voies d'eau complémentaires du Rhin se succèdent parallèlement sur le territoire du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

Le Grand canal d'Alsace est une voie navigable internationale au trafic très important. La centrale hydraulique de Fessenheim est implantée sur le Grand Canal.



Le Grand canal d'Alsace et le Rhin à proximité de la centrale nucléaire de Fessenheim

(Source : Google earth)

Le canal du Rhône au Rhin est une infrastructure fluviale déclassée. Abandonnée, un reclassement pourrait être envisagé.

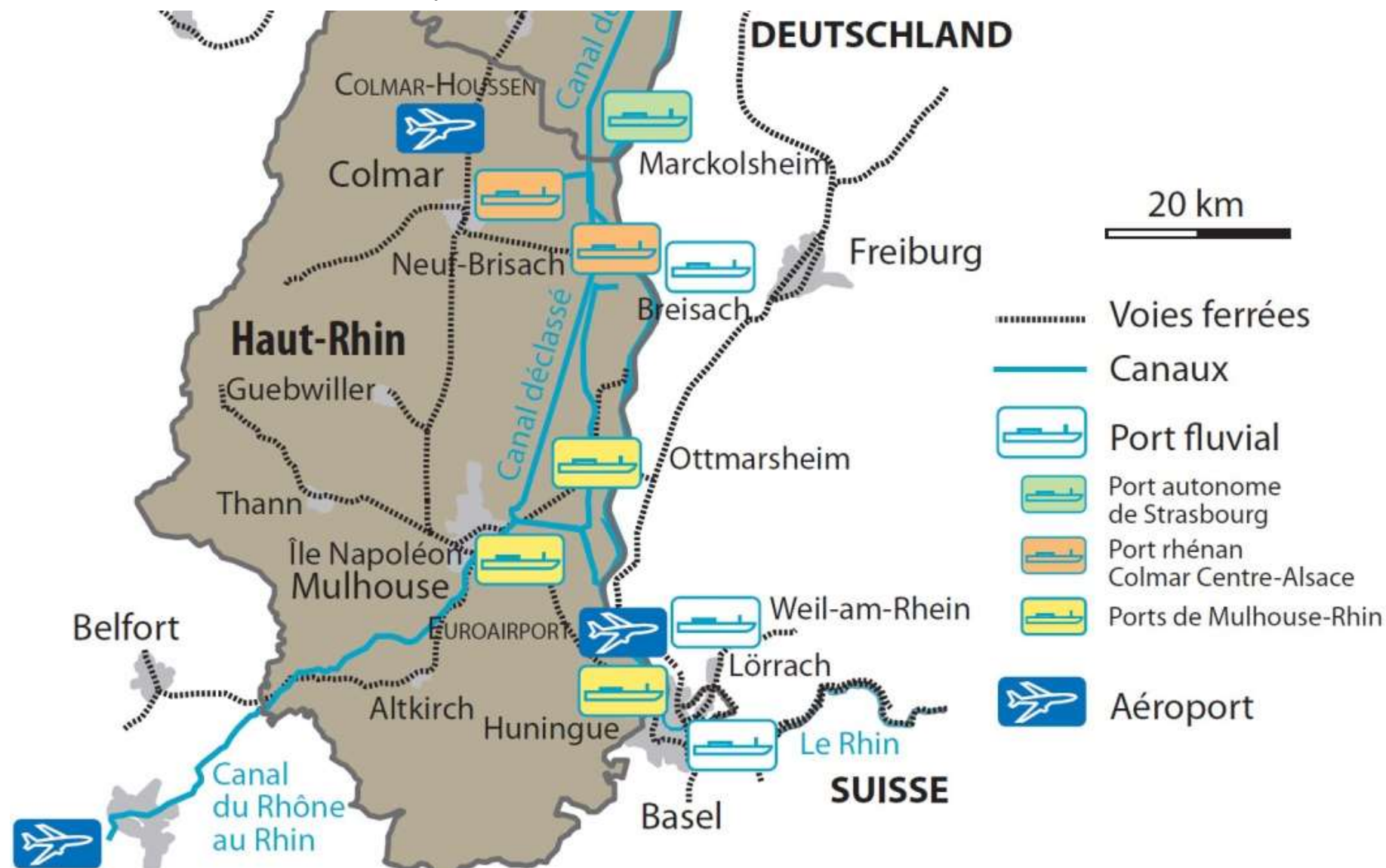


Le canal à Munchouse



Du fait de la proximité de Mulhouse et Colmar, il n'existe aucun port sur le périmètre du SCoT.

Les infrastructures fluviales et aéroportuaires en 2011



Source : Conseil régional d'Alsace



II - Les autres moyens de communication : les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

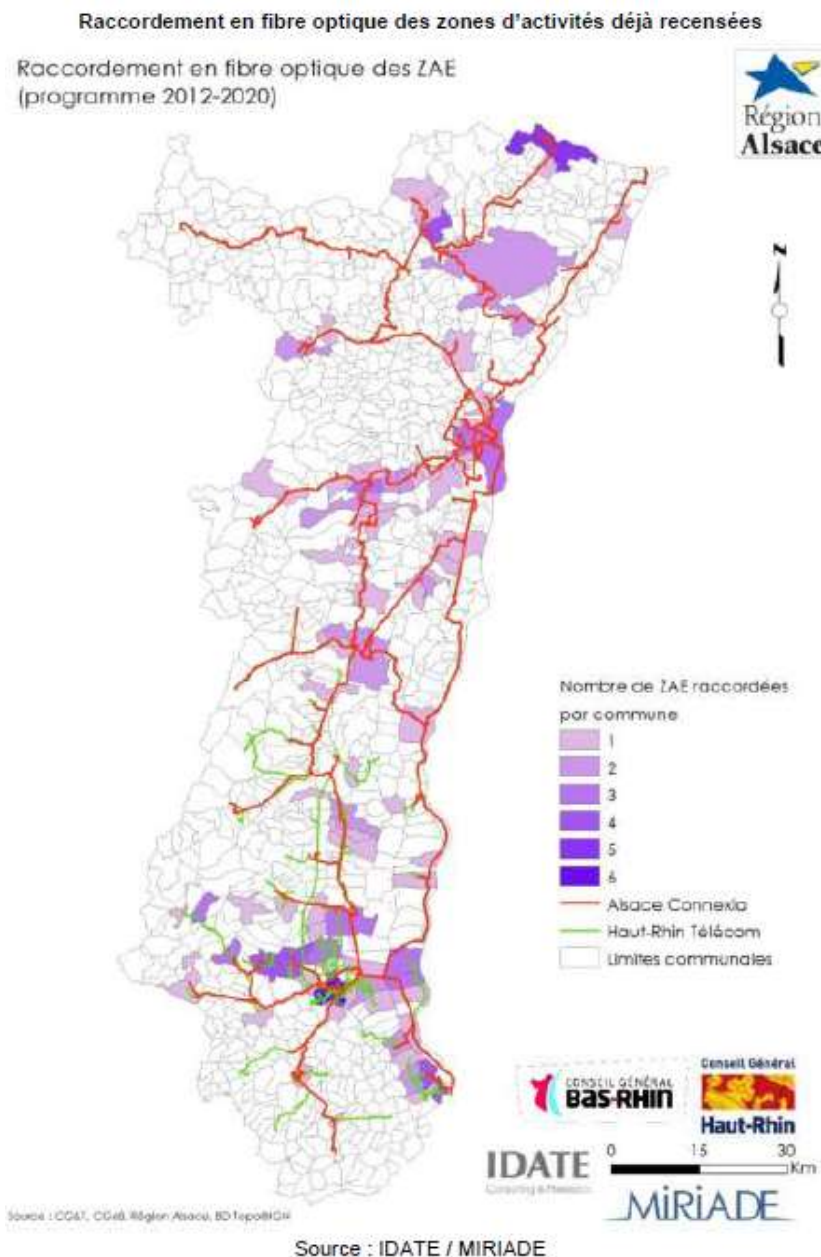
II.1 Un schéma directeur d'aménagement numérique opérationnel

La Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont lancé un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Conformément à la loi Pintat et à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2009, le SDTAN poursuit les objectifs suivants :

- bâtir un document opérationnel de court/moyen/long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique de la région,
- analyser, au sein de ce document, le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en oeuvre pour accélérer l'atteinte des objectifs ou simplement permettre de les atteindre.

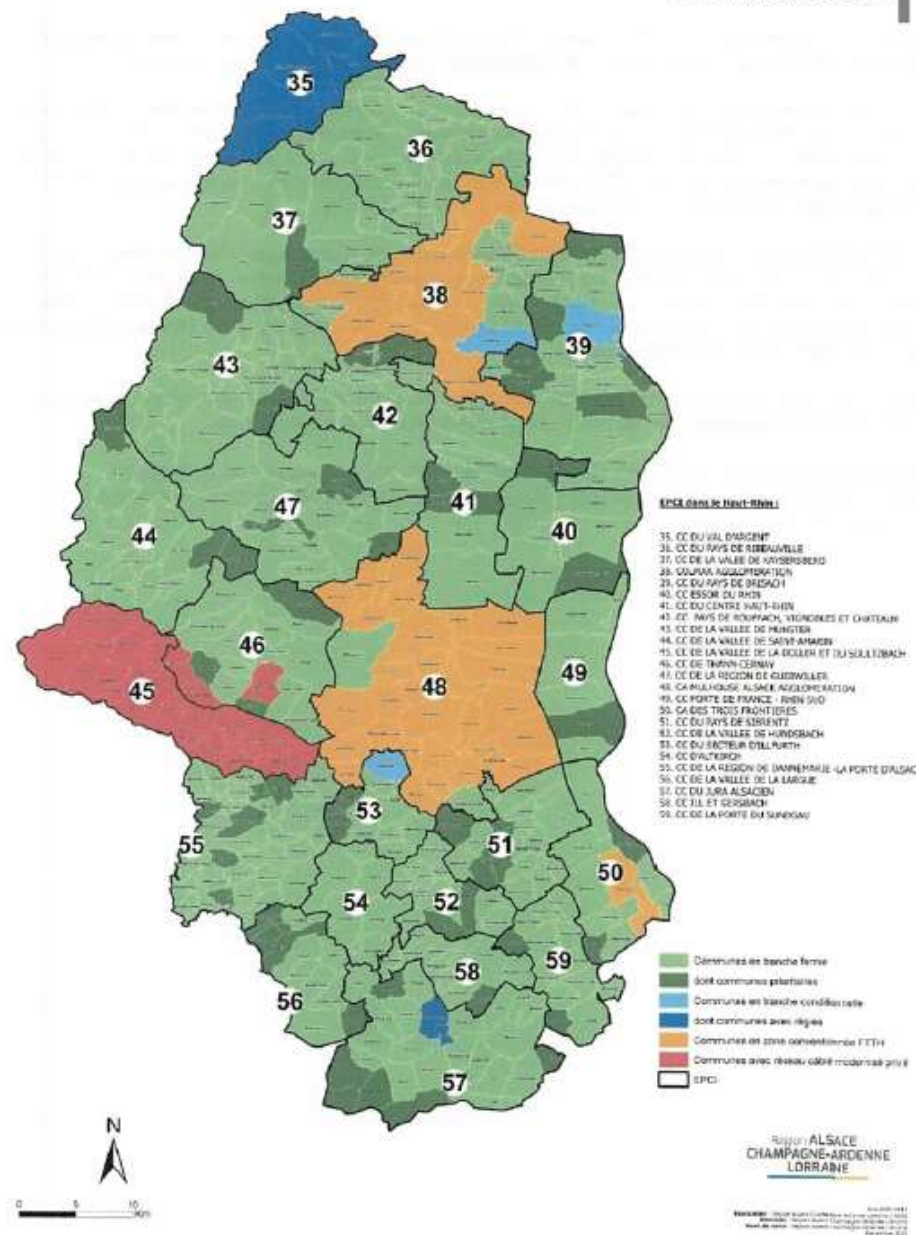
Dans le cadre du SDTAN, la cible à long terme pour l'Alsace doit être la desserte généralisée de son territoire en FTTH.

Dès la période 2015-2020, une action forte sera conduite pour assurer la desserte FTTH de l'ensemble des communes principales de chaque intercommunalité, afin que ces villes puissent bénéficier des mêmes services que ceux qui seront disponibles sur les agglomérations de Strasbourg, Mulhouse et Colmar notamment. Par la suite, sur la période 2021-2030, le déploiement des réseaux FTTH se poursuivra sur les autres communes, en particulier sur celles qui auront fait l'objet d'opérations de montée en débit sur la période 2013-2015.

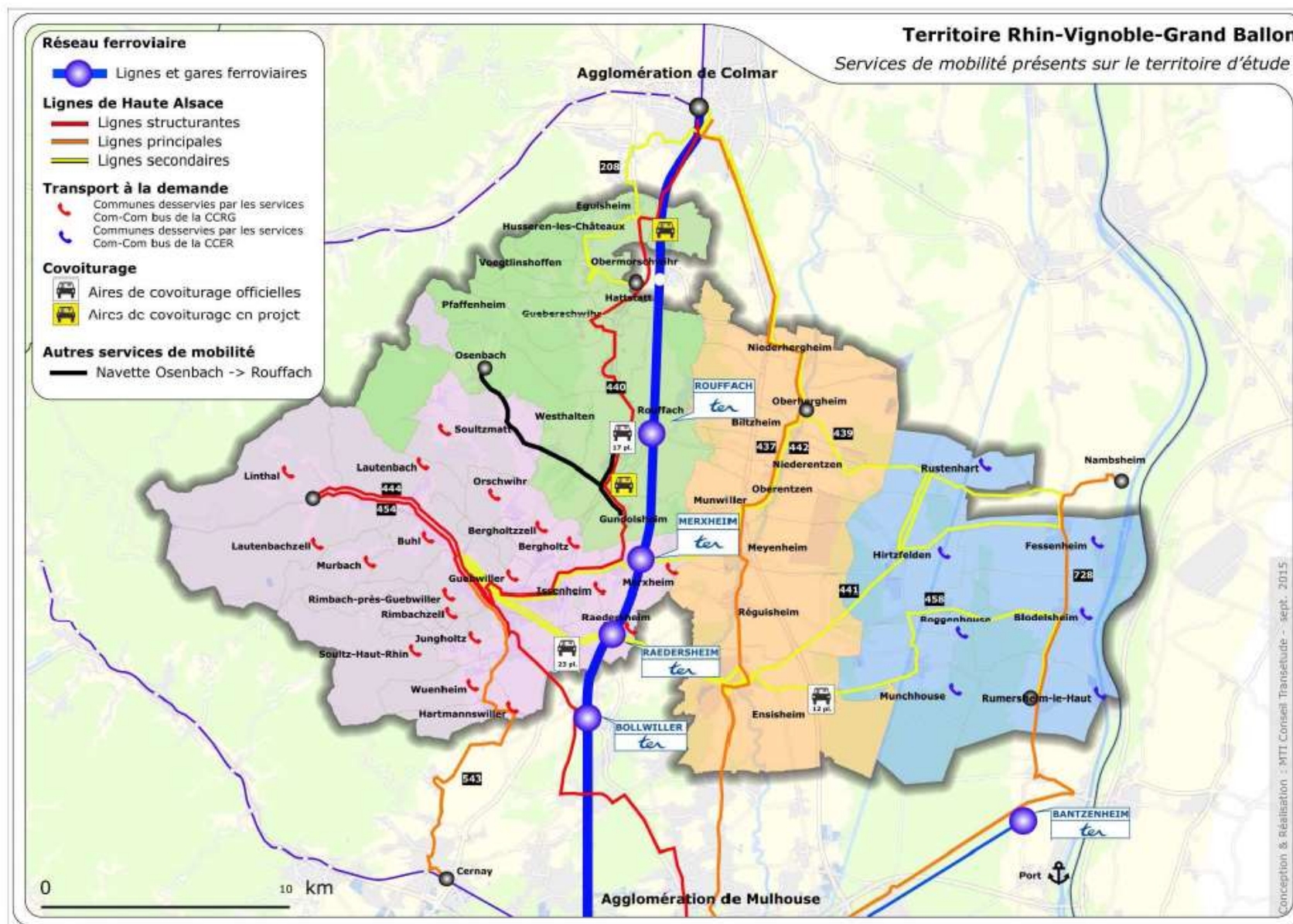


Les communes de Bergholz-Zell, Eguisheim, Meyenheim, Munwiller, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach-près-Guebwiller, Rustenhart, Rumersheim-le-Haut ont vocation à être raccordées avant fin 2018, les autres communes pour l'horizon 2020. Le même planning s'applique pour les ZAE (Zones d'Activité Economique) : raccordement en 2017-2018 pour les communes prioritaires, sinon à terme 2020.

Le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) fixe un objectif général d'accès au THD pour toutes les communes alsaciennes situées hors des périmètres d'investissement des opérateurs (à savoir sur le Haut-Rhin, les agglomérations de Colmar et Mulhouse ainsi que de la ville de Saint-Louis) par la création d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) dénommé THD Alsace.



Carte de synthèse des services de mobilité



Source : Schéma de mobilité du territoire Rhin Vignoble Grand Ballon - Novembre 2015



Synthèse – Transports et moyens de communication

FORCES - POTENTIALITES

- Un territoire accessible par la présence de nombreuses infrastructures de transports et déplacements (autoroute A35, ligne TER, proximité d'aéroports internationaux, proximité de la LGV Rhin-Rhône).
- Une offre de transports collectifs développée, qui maille les communes de plaine et les connecte aux pôles principaux.
- Une gare et deux haltes ferroviaires insérées entre Mulhouse et Colmar.
- Un programme ambitieux de déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. De nombreux équipements scolaires et zones d'activités déjà couverts.
- Des pistes cyclables en développement....

FAIBLESSES - CONTRAINTES ET PROBLEMATIQUES

- Une connexion avec l'Allemagne facilitée depuis la création du pont sur le Rhin à Fessenheim, mais qui reste limitée.
- Des niveaux de trafics parfois importants sur le maillage secondaire, en particulier dans le sens Est-Ouest pour connecter les villages de plaine aux échangeurs autoroutiers.
- Une offre en transports collectifs peu développée sur les communes du massif des Vosges.
- Un nombre d'aires de covoiturage restreint.
- ... Mais des déplacements à vélo limitée aux loisirs.

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Peut-on optimiser les infrastructures de transport existantes ?
- Comment limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le projet de SCoT ?
- Comment privilégier une adéquation entre développement démographique et constructif et une réduction de la part des mobilités individuelles ?





Rappel des objectifs du SCoT fixés par la loi :

- Répartir le développement urbain entre la reconstruction de la ville sur elle-même et l'urbanisation de terrains naturels.
- Garantir sur le territoire la diversité des fonctions urbaines (commerces, activités, logements, loisirs...) et la mixité sociale de l'habitat.
- Utiliser de manière économe et équilibrée les différents espaces : naturels, urbains, péri-urbains, ruraux. Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Privilégier les pratiques de transport durables.
- Préserver l'environnement et économiser les ressources naturelles.



Économie





I - Structure du tissu économique

I.1 Activités du territoire

5 852 établissements sont répertoriés sur le territoire au 31/12/2011, toutes activités confondues.

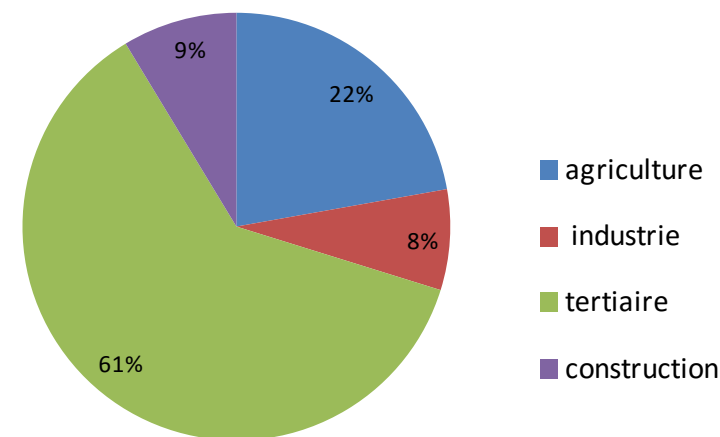
Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activités au niveau régional et départemental

| Alsace | | Haut Rhin | |
|------------------|------------|------------------|------------|
| Agriculture | 9% | Agriculture | 11% |
| Tertiaire | 76% | Tertiaire | 74% |
| Industrie | 6% | Industrie | 6% |
| Construction | 9% | Construction | 9% |

Parmi ces établissements tertiaires, 80% sont issus des secteurs commerces, transports et services divers et 20% des secteurs administration publique (Guebwiller ancienne sous préfecture du département), enseignement, santé et action sociale. Ces chiffres sont conformes à la répartition régionale.

Un territoire très agricole et tourné vers la vigne, notamment en lien avec les nombreuses activités agricoles présentes dans les Communautés de Communes du Pays de Rouffach (34% des établissements) et Essor du Rhin (26% des établissements).

Répartition du nombre d'établissements par secteur d'activités sur le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon



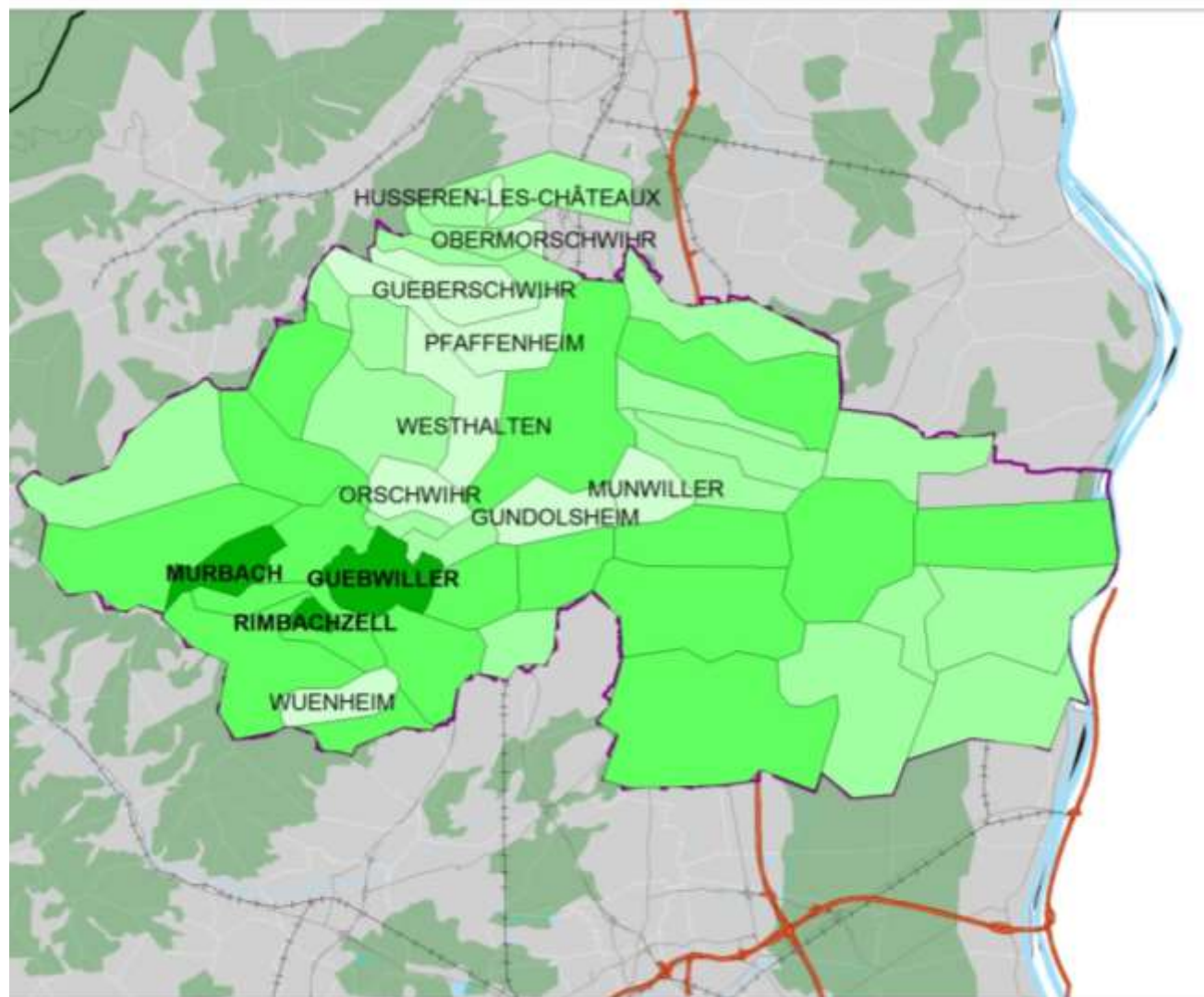
Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) 2011 - Champ ensemble des activités



Taux d'établissements actifs
dans la sphère présente par
commune

19 communes présentent un taux
d'établissements actifs dans la sphère
présentielle supérieur à 50 %.

6 communes présentent un taux
d'établissements actifs dans la sphère
présentielle inférieur à 30 %.



Source : INSEE, CLAP 2011



I.2 Part de l'économie présentielle

Le poids de l'activité présentielle* dans l'économie du territoire est relativement limité, ce qui est à mettre en relation avec les constats précédents (forte représentativité de l'industrie et de l'agriculture). En effet, 54% des établissements économiques et 59% des effectifs salariés du territoire relèvent de la sphère présentielle. Comparativement aux niveaux moyens départementaux et régionaux (dont le taux d'établissements ayant une activité présentielle est de 60 %) ces chiffres s'avèrent relativement faibles.

| Répartition des établissements par sphère économique | SCoT | Haut Rhin | Alsace |
|--|------|-----------|--------|
| Economie non présentielle | 46 % | 40 % | 40 % |
| Economie présentielle | 54 % | 60 % | 60 % |

| Répartition des effectifs par sphère économique | SCoT | Haut Rhin | Alsace |
|---|------|-----------|--------|
| Economie non présentielle | 41 % | 36 % | 37 % |
| Economie présentielle | 59 % | 64 % | 63 % |

Ainsi, bien que de manière moins marquée qu'au niveau départemental et régional, l'activité du territoire reste cependant tournée d'avantage vers une économie endogène.

* : Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités non-présentielles** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

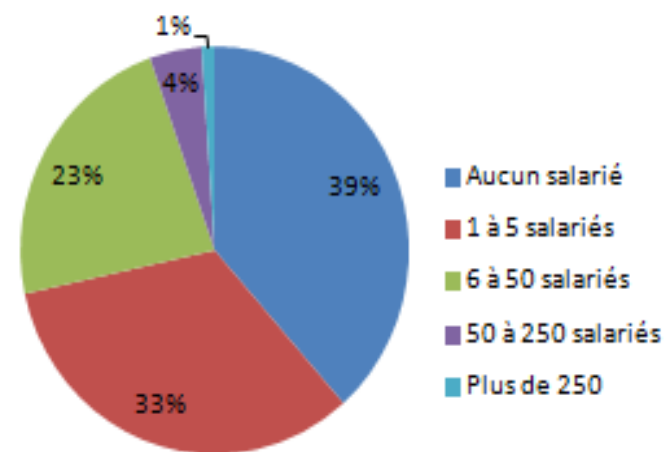
I.3 Industrie manufacturière

Le poids de l'industrie liée à l'agroalimentaire est important sur le territoire: ces activités représentent un quart des établissements industriels manufacturiers.

D'autres secteurs d'activités permettent quant à eux de diversifier les savoir-faire. C'est le cas pour le travail du bois et du papier et la réparation d'équipements (12 % des établissements industriels manufacturiers pour chacun de ces deux secteurs) ainsi que la métallurgie et le travail des éléments plastiques (11 % des établissements industriels manufacturiers pour chacun de ces deux secteurs).

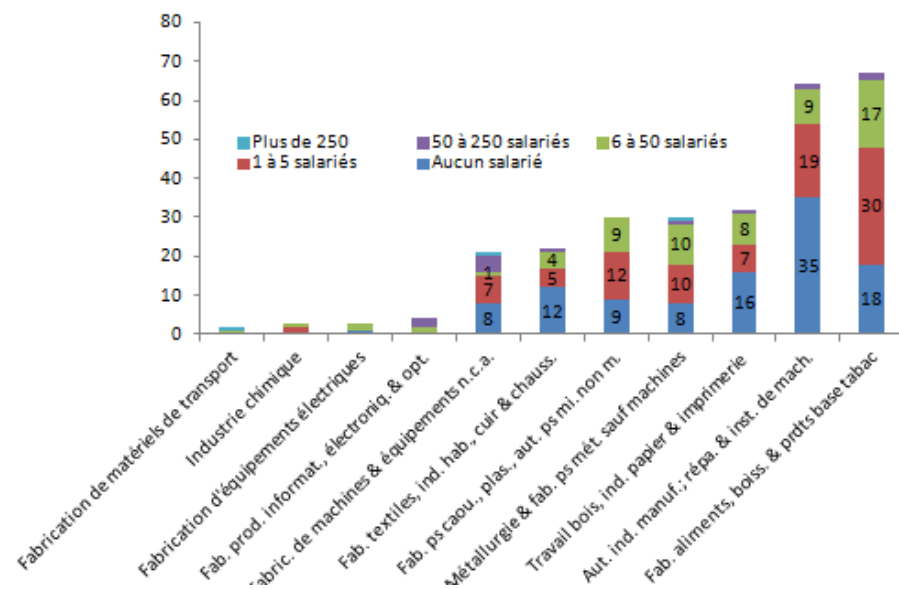
L'économie industrielle regroupe en majorité des Très Petites Entreprises (TPE) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME). La répartition ci-après fait en effet état de plus de 70 % d'établissements industriels manufacturiers recensant moins de 6 salariés.

Répartition des établissements industriels manufacturiers par effectif salarié



On note cependant la présence de 8 établissements industriels employant plus de 100 salariés, dont un établissement employant plus de 1 000 salariés dans la fabrication de matériel de transport, sur la commune de Rouffach (Mahle Behr France SAS).

Activités industrielles manufacturières par type d'activité (nombre d'établissements)



Source : INSEE, SIREN-NAF 2010



I.4 Agriculture

Avec une part de 22 % des établissements, le poids de l'agriculture est aujourd'hui très important sur le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.

Cette agriculture est fortement portée par la culture de la vigne, qui représente 62 % des établissements actifs dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

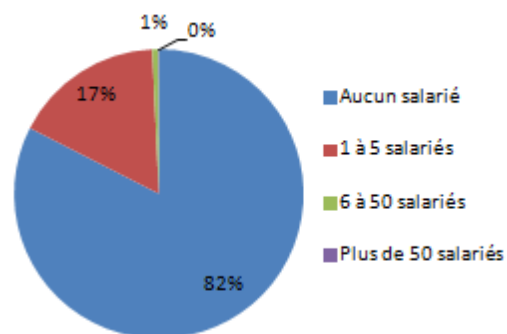
D'autres secteurs d'activités permettent quant à eux de diversifier les savoir-faire. Il s'agit principalement de la culture maraîchère (25 % des activités agricoles), notamment la culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses (85 % des activités maraîchères).

Enfin, l'élevage d'animaux représente 7 % des activités agricoles du territoire.

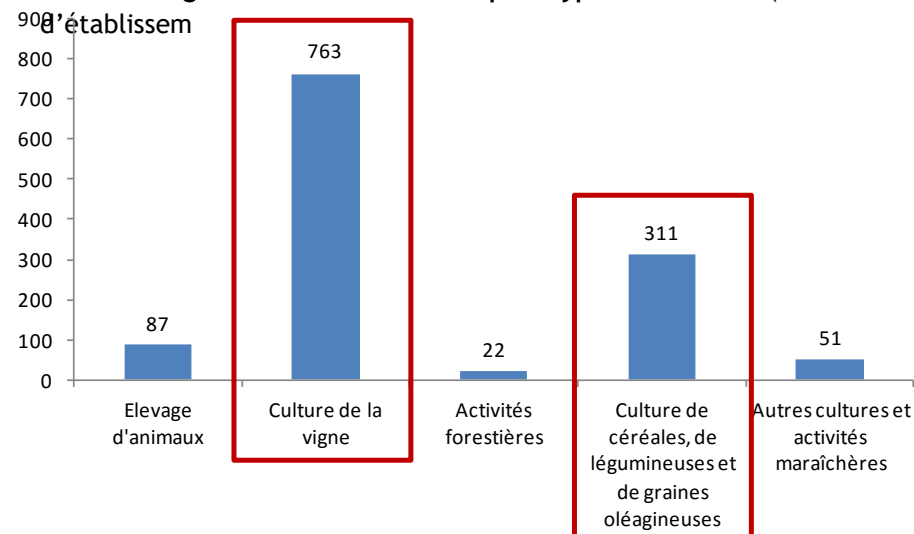
L'économie agricole regroupe de très petites structures :

- Une très grande majorité d'activités fonctionne sans salariés dans l'économie agricole.
- 96 % des activités de culture de la vigne comportent entre 0 et 3 salariés.
- Un seul établissement emploie plus de 50 salariés.

Répartition des établissements agricoles par effectif salarié



Activités agricoles du territoire par type d'activité (nombre



Source : INSEE, SIREN-NAF 2010, agriculture, sylviculture et pêche, regroupements AID Observatoire



II - Emploi et actifs

II.1 Emploi par secteur d'activités

On dénombre, en 2011, environ 24 900 emplois sur le territoire du Rhin Vignoble Grand Ballon, soit près de 9 % des emplois du Haut-Rhin.

En lien avec la tertiarisation relative des activités du Rhin Vignoble Grand Ballon, les emplois du territoire sont moins majoritairement regroupés dans les secteurs d'activités du commerce, transports, services et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale qu'au niveau départemental et régional. Ces secteurs concentrent tout de même 65 % des emplois du territoire.

A l'inverse, la part de l'emploi industriel se situe au-delà des taux moyens observés au niveau départemental et régional. En effet, les emplois au sein du Rhin Vignoble Grand Ballon dans le secteur de l'industrie représentent aujourd'hui 10 % des emplois industriels du département du Haut-Rhin.

Répartition de l'emploi par secteur d'activités

| | SCoT | Haut Rhin | Alsace |
|---|---------------|----------------|----------------|
| Nombre d'emplois | 24 879 | 286 320 | 752 190 |
| Agriculture | 5 % | 2 % | 2 % |
| Industrie | 23 % | 20 % | 18 % |
| Construction | 6 % | 7 % | 7 % |
| Commerce, transports, services divers | 30 % | 41 % | 44 % |
| Administration, enseignement, santé, action sociale | 35 % | 30 % | 29 % |

Quelle représentativité des emplois du SCoT vis-à-vis du département et de la région ?

| | dans le Haut Rhin | en Alsace |
|-----------------------------------|-------------------|-----------|
| Part de la population SCoT | | |
| 2006 | 9,9 % | 4 % |
| 2011 | 10,1 % | 4,1 % |
| Part des emplois SCoT | | |
| 2006 | 8,1 % | 3,1 % |
| 2011 | 8,7 % | 3,3 % |

Source : INSEE 2011, exploitations complémentaires Lieu de travail



II.2 Evolution de la population active

Evolution de la population active ayant un emploi

| CSP | Agriculteurs | Artisans, Commerçants, Chefs entreprise | Cadres, Prof. intel. sup. | Prof. Intermédiaires | Employés | Ouvriers | Total |
|------------------|--------------|---|---------------------------|----------------------|----------|----------|--------|
| 1999 | 738 | 1369 | 2601 | 7357 | 7288 | 10963 | 30 316 |
| 2010 | 674 | 1385 | 3 780 | 9044 | 8745 | 9814 | 33 442 |
| Evolution | -9 % | Stable | +45 % | +23 % | +20 % | -10 % | +10 % |

A l'échelle du SCoT, la population active est globalement à la hausse depuis ces dix dernières années : on enregistre environ 3 000 actifs supplémentaires entre 1999 et 2010 sur le territoire, ce qui représente une augmentation d'environ 10 % du nombre d'actifs présents sur le territoire entre 1999 et 2010.

Sur une période de 10 ans, on observe un accroissement important de la part des catégories socioprofessionnelles supérieures (Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise, Cadres, Professions Intellectuelles Supérieures), dont le nombre a augmenté de 29 % entre 1999 et 2010.

Cette augmentation est contrebalancée par une perte d'actifs dans la catégorie socioprofessionnelle ouvriers. Cette catégorie observe en effet une baisse globale de 10 % sur la période, mais sur une base de nombre d'emplois très importante : le territoire enregistre une perte de plus de 1 100 actifs dans cette catégorie socioprofessionnelle.

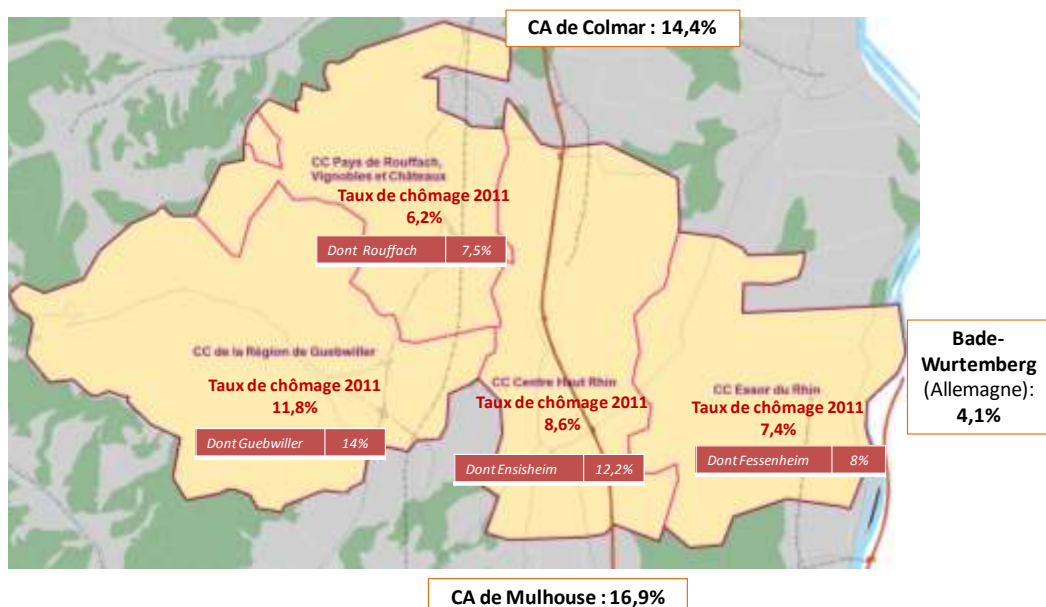
Enfin, la part des actifs ayant un emploi dans l'agriculture observe également une baisse (-9 % entre 1999 et 2011), à nuancer cependant, le nombre d'actifs dans la catégorie étant faible. Cet élément est à mettre en lien avec le développement de très petites structures dans les secteurs agricoles, qui emploient de moins en moins de salariés.



II.3 Taux de chômage

Parallèlement aux constats effectués sur l'emploi et les actifs, le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon connaît un taux de chômage aux alentours de 7 % en 2011, au sein duquel de fortes disparités sont observées dans les Communautés de Communes qui le composent.

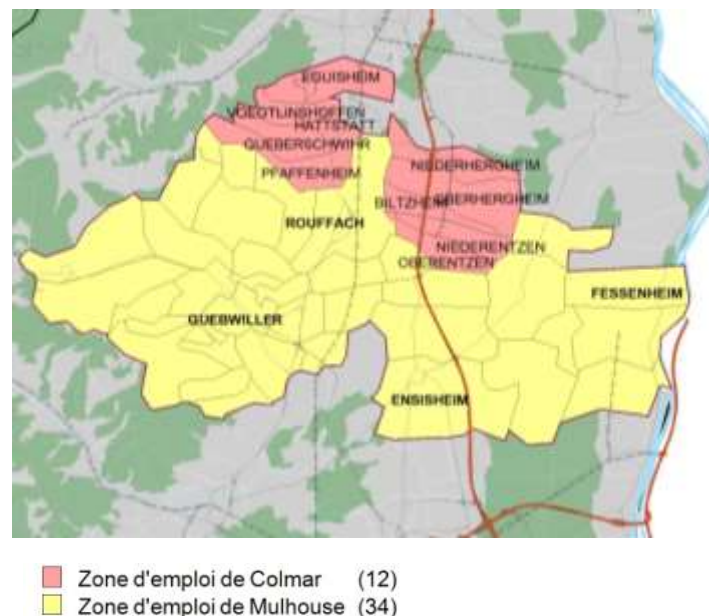
Taux de chômage localisé des 15-64 ans par Communauté de Communes du SCoT



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est ainsi la plus touchée par le chômage, puisque près de 12 % des actifs du territoire sont au chômage en 2011. A l'inverse, les Communautés de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et de l'Essor du Rhin sont celles qui présentent un taux de chômage moins important, compris entre 6 et 7,5 %. Ces disparités s'expliquent en partie par la proximité avec le bassin d'emploi de Colmar d'une part et la frontière allemande de l'autre.

S'il est important, le taux de chômage du Rhin Vignoble Grand Ballon reste cependant bien inférieur aux moyennes observées au niveau de l'Agglomération de Mulhouse (près de 17 % de taux de chômage) et de l'Agglomération de Colmar (plus de 14 % de taux de chômage).

Les évolutions récentes viennent nuancer les constats précédents, et font état d'une évolution positive du taux de chômage sur les zones d'emploi de ces deux Agglomérations (+0,3 points entre 2010 et 2014 au sein de la zone d'emploi de Colmar et +1 point au sein de la zone d'emploi de Mulhouse) dans lesquelles sont incluses les communes du territoire SCoT.



Taux de chômage localisé (en %)

Source : INSEE 1999/2011- Chômage trimestriel au sens BIT 2006/2010/2014

| | 1 ^{er} trimestre 2006 | 1 ^{er} trimestre 2010 | 1 ^{er} trimestre 2014 | Evolution 2010-2014 (en points) |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Zone d'emploi de Colmar | 6,8 | 7,8 | 8,1 | +0,3 |
| Zone d'emploi de Mulhouse | 10,3 | 10,2 | 11,2 | +1 |
| Haut Rhin | 8,8 | 9 | 9,7 | +0,7 |
| Alsace | 8,1 | 8,6 | 9 | +0,4 |
| France métropolitaine | 8,8 | 9 | 9,7 | +0,7 |

II.4 Rapport emplois / actifs

Le rapport emplois / actifs est-il équilibré ?

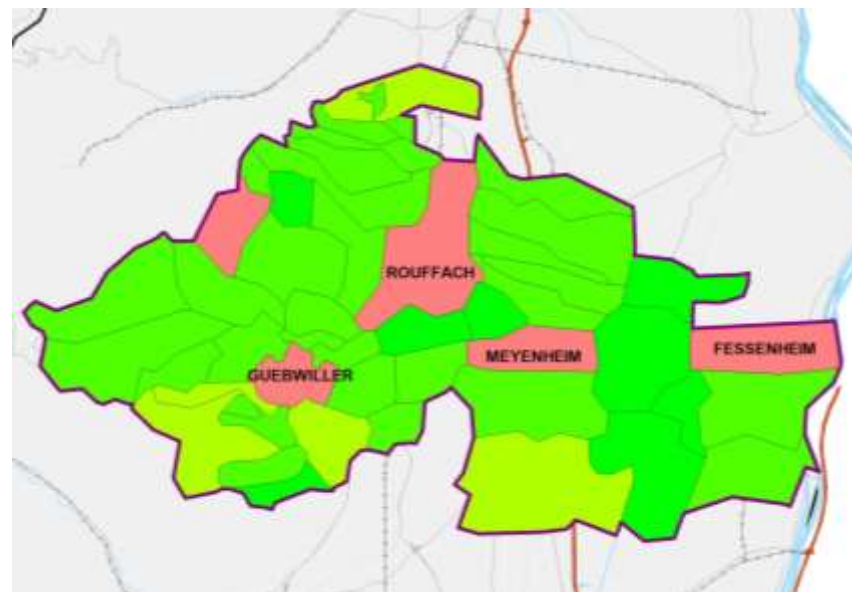
Le territoire du Rhin Vignoble Grand Ballon a un rapport emplois/actifs déséquilibré. En effet, on comptabilise sur le SCoT un nombre d'actifs bien supérieur au nombre d'emplois (24 900 emplois pour 33 500 actifs).

De ce fait, le taux de couverture de l'emploi est négatif (0,73).

| | SCoT | Haut Rhin | Alsace |
|--------------------------|-------|-----------|--------|
| Emplois (1999-2011) | +12 % | +6 % | +10 % |
| Actifs (1999-2011) | +20 % | +9 % | +10 % |
| Taux couverture l'emploi | 0,73 | 0,90 | 0,94 |

Seules 4 communes ont un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs :

- Rouffach : accueille le 6^{ème} centre hospitalier régional par sa taille (dont une branche a cependant fermé) et l'entreprise BEHR France (qui a cependant connu une baisse des effectifs en 2013).
- Guebwiller : était jusqu'en 2014 la sous-préfecture du Haut Rhin.
- Fessenheim : accueille une centrale nucléaire (680 emplois permanents)
- Meyenheim : a accueilli la base aérienne militaire 132 (fermeture le 30/06/2010), puis le régiment de marche du Tchad (arrivée le 01/07/2010).



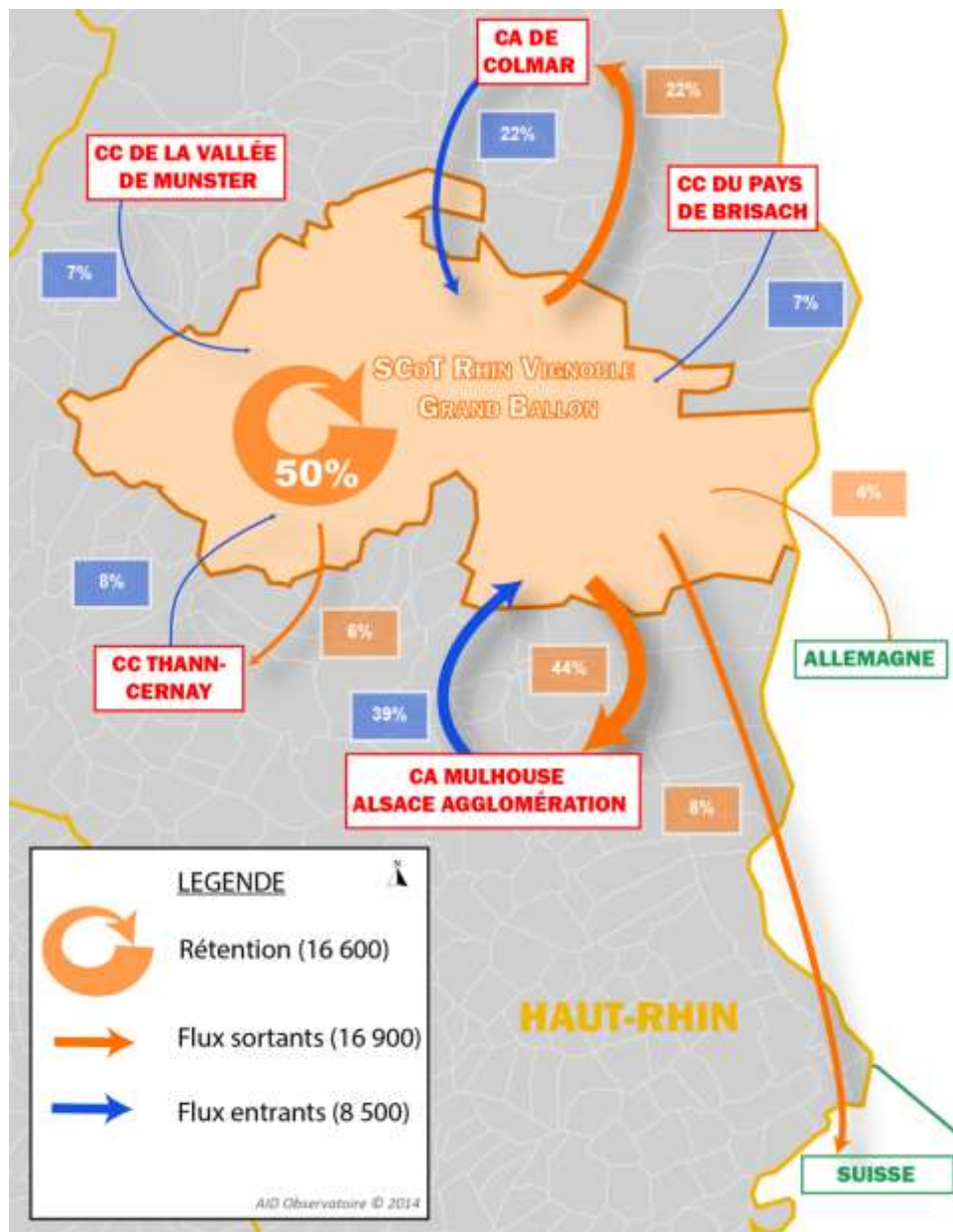
Taux de couverture de l'emploi par communes

| | |
|------------|------|
| >1 | (4) |
| 0,75 à 1 | (4) |
| 0,2 à 0,75 | (30) |
| < 0,2 | (8) |

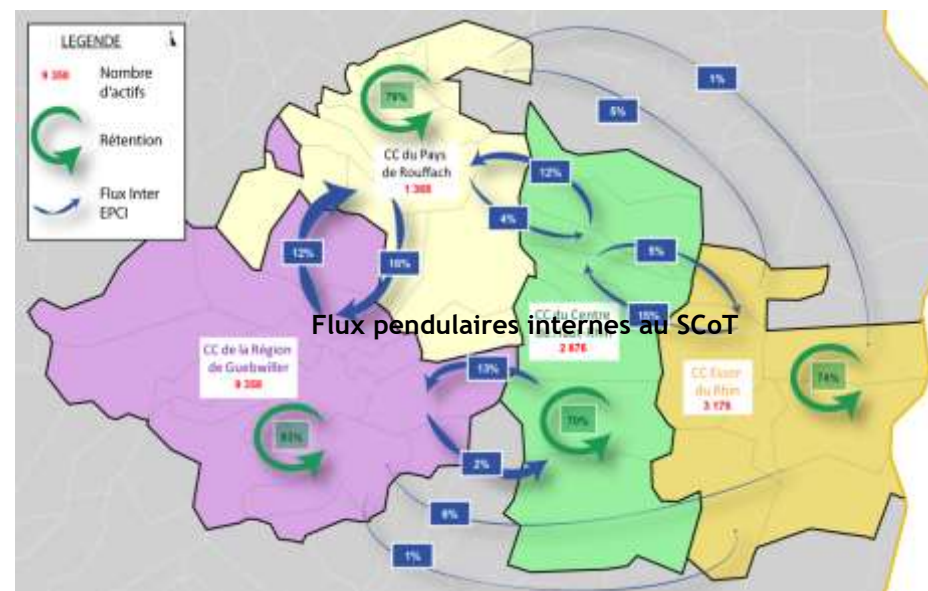
Source : INSEE 1999 et 2011



Origine et destination des flux d'actifs du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon



Source : INSEE 2011



Source : INSEE 2011



II.5 Flux pendulaires

La moitié des actifs du Rhin Vignoble Grand Ballon ayant un emploi (16 600 environ) travaille sur le territoire du SCoT, signe d'une faible polarisation.

La seconde moitié travaille à l'extérieur du territoire SCoT, dont les principales destinations sont :

- La Communauté d'Agglomération de Mulhouse (44 % des flux externes),
- La Communauté d'Agglomération de Colmar (22 %),
- L'Allemagne et la Suisse (12 %)

Enfin, un tiers des emplois du SCoT (34 %) est occupé par des actifs non résidents, dont les principales provenances sont :

- La Communauté d'Agglomération de Mulhouse (39 %),
- La Communauté d'Agglomération de Colmar (22 %),
- La Communauté de Communes de Thann Cernay (8 %)
- La Communauté de Communes du Pays de Brisach (7 %)

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est l'EPCI du SCoT qui :

- retient le mieux ses actifs (83 % des actifs de la Communauté de Communes travaillant au sein du SCoT travaillent sur la Communauté de Communes)
- attire le plus les actifs des autres Communautés de Communes du SCoT (16 % des actifs travaillant au sein du SCoT habitent dans la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux et 13 % habitent dans la Communauté de Communes Centre du Haut Rhin et viennent travailler dans celle de Guebwiller)

A l'inverse, la Communauté de Communes Centre Haut Rhin est la moins polarisante à l'échelle du SCoT, avec :

- le plus faible taux de rétention de ses actifs intra-SCoT (70 %)
- le plus faible nombre d'actifs du SCoT venant travailler en son sein.

Une observation plus fine des flux externes vers les deux Agglomérations majeures situées au Nord et au Sud du territoire, ainsi que vers l'étranger, permet de mettre en avant des singularités de flux d'actifs en fonction des Communautés de Communes qui constituent le périmètre SCoT :

| | Part des flux externes globaux vers les CA de Colmar et Mulhouse | Dont part des flux vers la CA de Colmar | Dont part des flux vers la CA de Mulhouse |
|-------------------------------|--|---|---|
| CC de la Région de Guebwiller | 68 % | 15 % | 53 % |
| CC CHR | 70 % | 21 % | 49 % |
| CC du PRVC | 73 % | 52 % | 21 % |
| CC Essor du Rhin | 47 % | 12 % | 35 % |

| | Part des flux externes globaux vers l'étranger | Dont part des flux vers l'Allemagne | Dont part des flux vers la Suisse |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|
| CC de la Région de Guebwiller | 9 % | 1 % | 8 % |
| CC CHR | 11 % | 4 % | 7 % |
| CC du PRVC | 7 % | 1 % | 6 % |
| CC Essor du Rhin | 25 % | 15 % | 10 % |

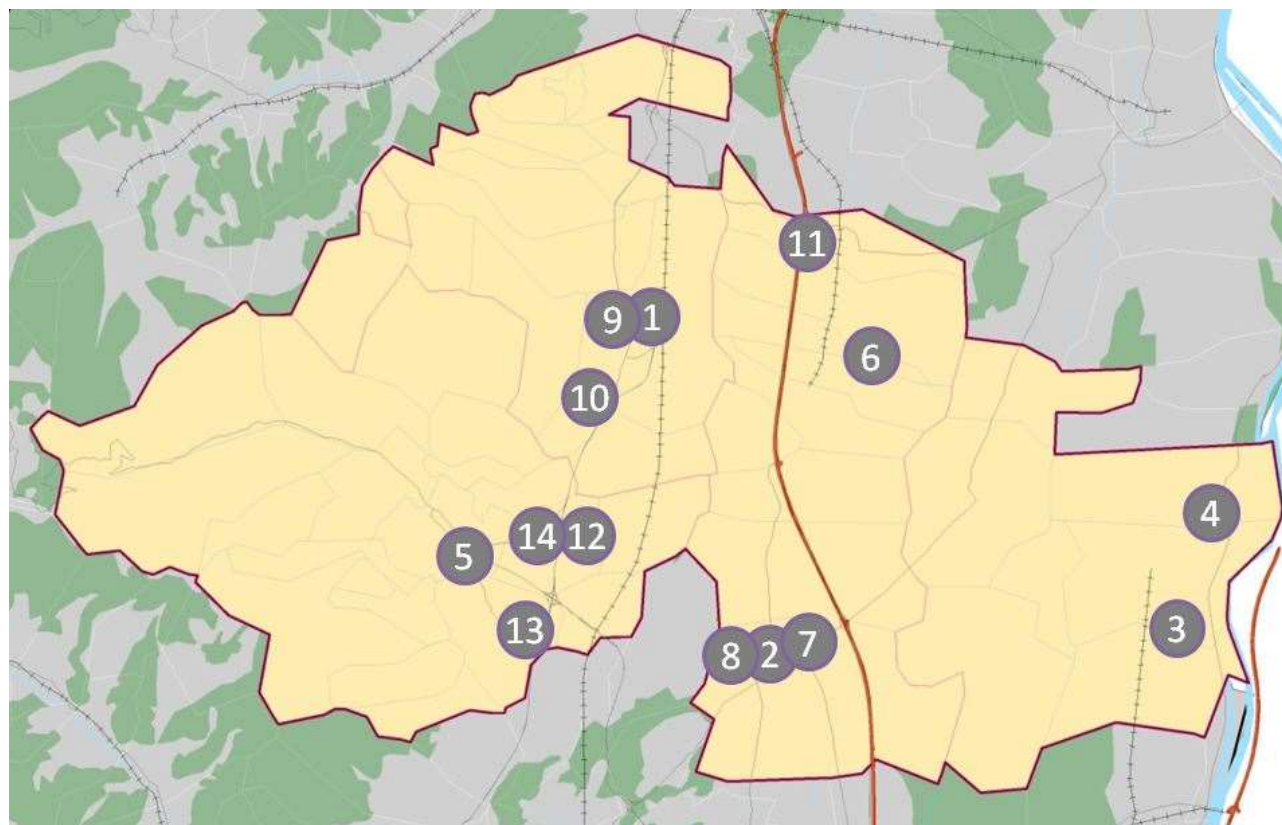
Source : INSEE 2011



Répartition des principales zones d'activités à vocation économique du territoire SCoT

Principales zones d'activités économiques du SCoT

- 1 – Zone Industrielle Est Intercommunale de Rouffach
- 2 - Zone d'activités La Passerelle - Ensisheim
- 3 - Zone d'activités de la Hardt - Blodelsheim
- 4 - Zone industrielle Koechlin - Fessenheim
- 5 - Aire d'activités du Florival - Guebwiller/Soultz/Issenheim
- 6 - Anneau du Rhin à Biltzheim
- 7 - ZAID Parc d'activité de la Plaine d'Alsace
- 8 - Pôle III THUR à Ensisheim
- 9 - Zone Industrielle Est communale de Rouffach
- 10 - Zone Industrielle Sud de Rouffach
- 11 - Zone d'activité Niederhergheim Ouest
- 13 - Zone d'activités Merxheim Arconic
- 14 - Zone d'activités Soultz SHARP
- 15 - Zone d'activités Issenheim SOJINAL



III - Répartition territoriale

III.1 Activités économiques

De par sa localisation géographique entre deux agglomérations majeures, le territoire du Rhin Vignoble Grand Ballon est particulièrement attractif pour l'accueil d'activités économiques.

De ce fait, un total de plus de 436 hectares est aujourd'hui destiné à l'accueil d'activités économiques sur le territoire du Rhin Vignoble Grand Ballon, dont 35 % sont encore disponibles pour l'accueil de nouvelles structures (152,5 hectares).

Voir Annexe 1 : Capacité foncière et vocation des zones d'activités du territoire par Communautés de Communes

Parallèlement à cela, un total d'environ 76 hectares de foncier artificialisé considéré comme « friches » est présent sur le territoire, dont 27% font l'objet d'études de réhabilitations et 20% sont partiellement réutilisés.

Voir Annexe 2 : Capacité foncière et état actuel des friches du territoire

Enfin, les projets de création de surfaces à vocation économique (dont extensions de sites existants) et de viabilisation des surfaces non viabilisées au sein des zones d'activités représentent quant à eux un total de près de 180 hectares de surfaces supplémentaires à moyen/long termes.

Voir Annexe 3 : Projets de développement de zones à vocation économique.



IV - Intégration des ZAE au tissu urbain

Quel regard porter sur la qualité des zones d'activités sur le territoire ?

Les zones d'activités, souvent situées en entrée de ville, jouent un rôle important en termes d'image du territoire et d'identité paysagère. La qualité des équipements et des aménagements constitue également un facteur d'attractivité pour les entreprises. Les zones d'activités ont fait l'objet d'une analyse qualitative au regard de différents critères, de manière à identifier les bonnes et mauvaises pratiques et les marges de manœuvre en termes d'amélioration qualitative.

Cette analyse fait apparaître de fortes disparités selon les zones d'activités, avec des enjeux d'amélioration plus ou moins forts sur :

- Le traitement de l'espace public (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation...),
- La qualité du bâti (formes, gabarits, façades, cohérence d'ensemble...)
- Le traitement des limites (qualité et homogénéité).

Bien que ce ne soit pas spécifique au territoire, les marges de manœuvre en termes d'améliorations qualitatives demeurent importantes, notamment concernant l'insertion paysagère.

Le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon dispose de zones très hétérogènes, sans cohérence particulière à l'échelle du territoire comme à l'échelle des zones : des disparités importantes sont en effet observables au sein d'une même zone. C'est le cas par exemple au niveau de la zone économique du Florival à Guebwiller, Soutz et Issenheim où une attention particulière est prêtée à certains espaces (espaces arborés, espace public entretenu...), quand d'autres parties de cette même zone souffrent de traitements peu qualitatifs (limites de parcelles non entretenues et sans cohérence, espaces piétons vieillissants...).

Le SCoT et les PLU constituent des outils qui permettent de répondre efficacement à certains de ces enjeux qualitatifs, en mettant en place des préconisations et règlementations adaptées.

ZI du Florival - Guebwiller

Qualité du bâti ?



ZI du Florival - Guebwiller

Lisibilité ?



Entrées de villes



Vues des principaux axes



ZI Niederhergheim

Traitement des limites



ZI du Florival - Guebwiller



Traitement de l'espace public ?



V - Questionnements / enjeux

QUESTIONNEMENTS

- **Quelles priorités pour les zones d'activités économiques ?**
 - *Quelle vocation pour les 73 hectares de foncier artificialisé considérés comme « friches » ?*
 - *Quel degré de qualité souhaité pour les zones accueillant l'activité économique du territoire ?*
 - *Quelle adaptation du foncier économique aux besoins des entreprises ?*
- **Comment maintenir les actifs captifs sur le territoire ?**

L'emploi face aux évolutions à venir au sein des principaux pourvoyeurs d'emplois :

- *Fermeture de la sous-préfecture du Haut Rhin à Guebwiller,*
- *Baisse du nombre d'emplois au sein de l'hôpital de Rouffach et baisse du nombre d'emplois au sein de la société BEHR,*
- *Autorisation de sûreté nucléaire accordée pour 10 ans à la centrale nucléaire de Fessenheim.*
- **Comment s'appuyer sur la proximité de l'Allemagne en termes d'emplois ?**

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- **Rééquilibrer le ratio emplois/actifs, en créant les conditions du maintien et du développement de l'emploi en zones d'activités économiques et dans le tissu urbain (économie présentielle, commerces, services publics...).**
- **Proposer des surfaces foncières à vocation économique suffisantes, attractives et adaptées aux besoins des entreprises.**
- **Mettre en avant les secteurs agricoles (culture de la vigne, mais également maraichage).**
- **Permettre la formation des actifs du territoire pour accompagner la désindustrialisation progressive des activités.**
- **Améliorer l'accessibilité du territoire via le développement des axes routiers.**





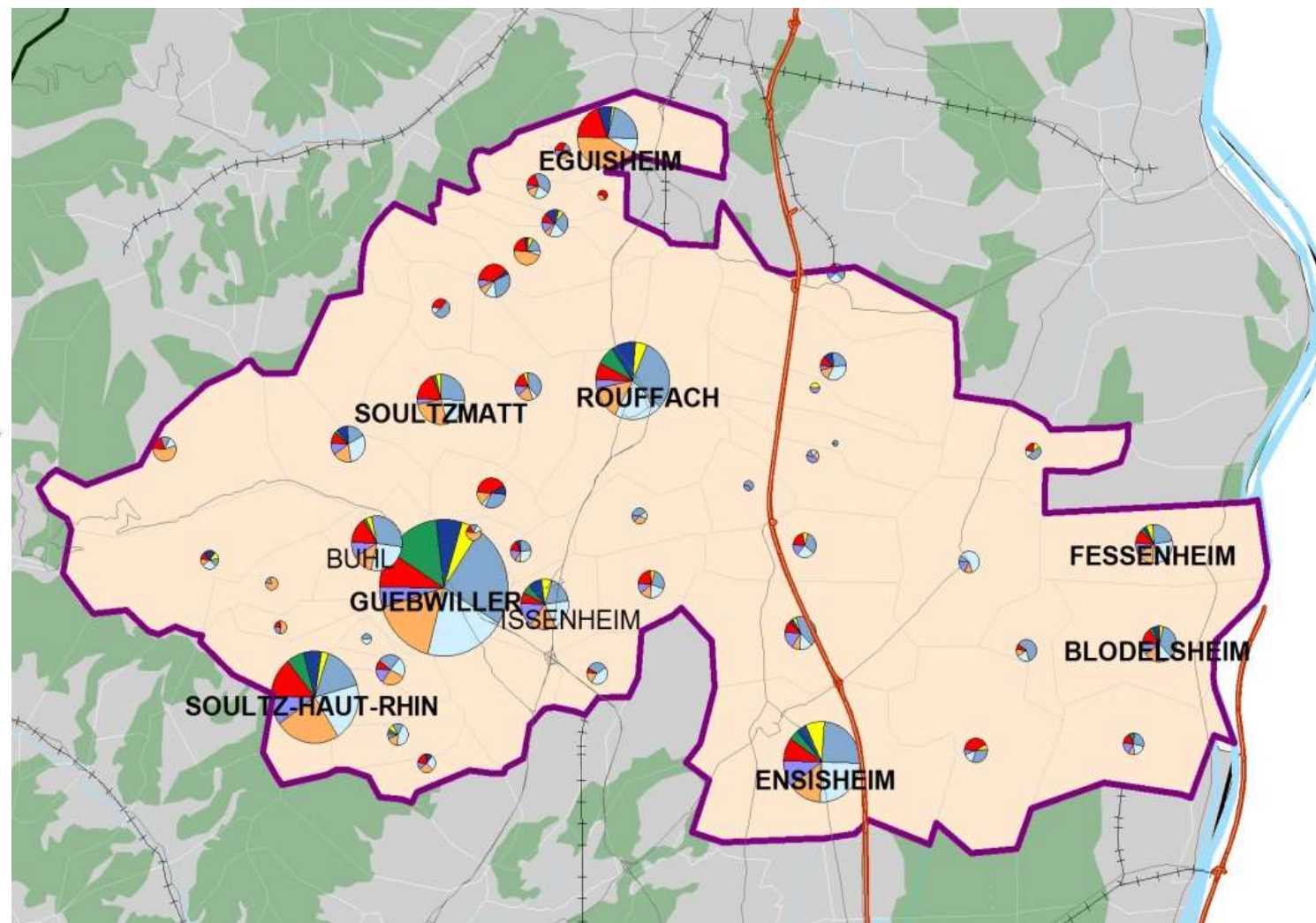
Commerce



Nombre d'activités commerciales, artisanales et de services par commune



- Alimentaire
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Culture/loisirs
- Services non commerciaux
- Services commerciaux
- Café, hôtel, restaurant
- Automobile



I - Le commerce du territoire

I.1 Répartition des activités commerciales et artisanales

On dénombre 1 400 activités commerciales, artisanales, de restauration et de services sur le périmètre du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon, dont 400 commerces.

Ce chiffre génère une densité de 5 établissements commerciaux pour 1 000 habitants. La densité commerciale du territoire est donc correcte comparativement aux moyennes observées sur des territoires ruraux et péri-urbains, qui comptent en moyenne entre 5 et 6 commerces pour 1 000 habitants.

La répartition de l'offre commerciale du Rhin Vignoble Grand Ballon par secteur d'activités fait apparaître une prépondérance des activités de service (banques, agences immobilières, assurances...) qui représentent près d'une activité sur deux. Parallèlement, le taux de commercialité (part des commerces dans le nombre total d'activités) est inférieur à 30 % ce qui est relativement faible. Ces indicateurs ainsi que les phénomènes de vacance constatés dans certaines centralités témoignent d'une offre commerciale de proximité qui se fragilise et peine à se maintenir.

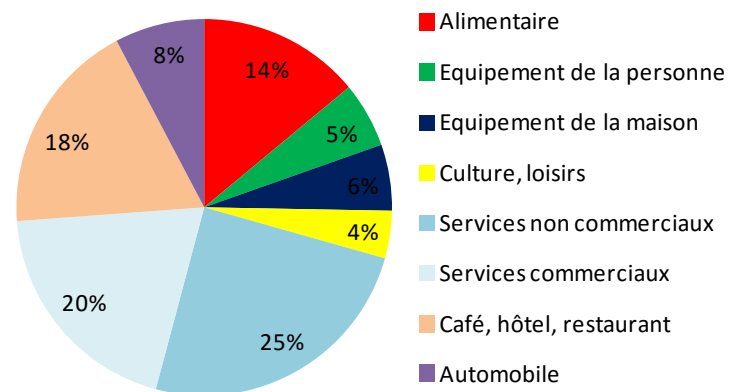
Enfin, l'offre commerciale et artisanale est relativement bien répartie : on ne compte sur le territoire aucune commune sans activité, et seules 6 communes comportent moins de 5 activités.

La répartition géographique des activités commerciales met en évidence des polarités structurantes, avec :

- Une polarité majeure : Guebwiller (300 activités - 22 % de l'offre)
- Trois autres polarités structurantes :
 - Soultz (148 activités - 11 % de l'offre du territoire)
 - Rouffach (110 activités - 8 % de l'offre du territoire)
 - Ensisheim (114 activités - 8 % de l'offre du territoire)

- Des pôles relais :
 - Buhl
 - Issenheim
 - Eguisheim au Nord
 - Fessenheim et Blodelsheim à l'Est
 - Soultzmatt
- Des pôles de proximité ou d'hyper-proximité composés d'une offre de première nécessité

Répartition des activités commerciales, artisanales et de service du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon par activité et par commune



INSEE - Fichier SIREN 2010

Source



II - Autorisations CDEC / CDAC depuis 2008

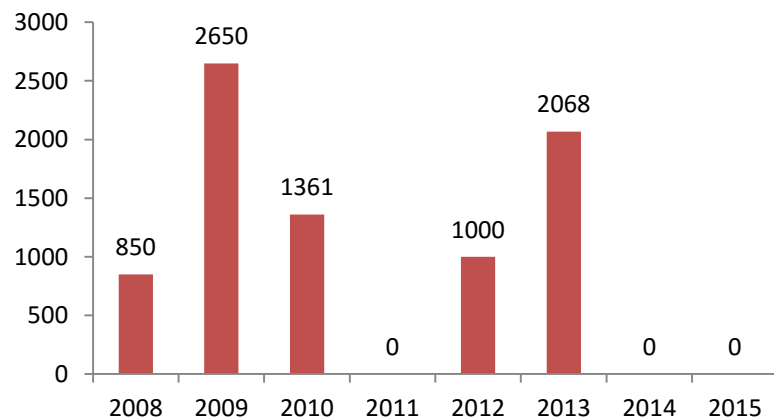
Entre 2008 et 2015, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC, ex Commission Départementale d'Équipement Commercial) du département du Haut Rhin a accordé des autorisations de créations de surfaces commerciales à hauteur de **7 929 m²** sur le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon, soit environ **15 m²/an pour 1 000 habitants**.

Ces chiffres reflètent un rythme faible mais à relativiser compte tenu d'une croissance démographique modérée.

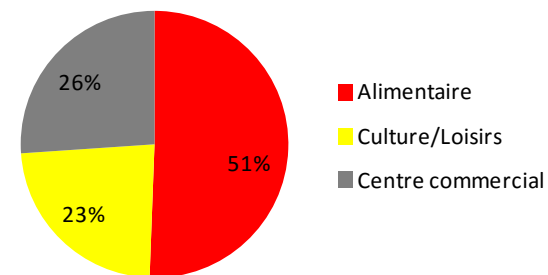
Éléments de comparaison :

- Pays de Gex : 63 m²/an/1 000 hab.
- Rives du Rhône : 112 m²/an/1 000 hab.
- La Rochelle - Ile de Ré - Pays d'Aunis : 53 m²/an/1 000 hab.
- SCoT Beaujolais et Val de Saône Dombes : 37 m²/an/1 000 hab.

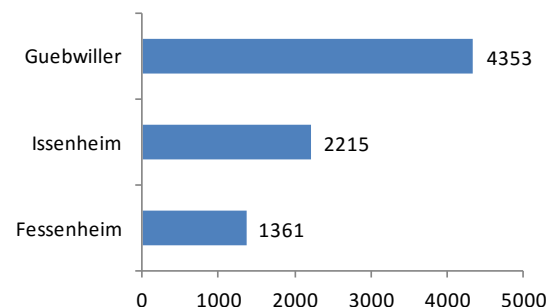
Autorisations CDEC/CDAC depuis 2008 en m² par année



Répartition des autorisations CDEC/CDAC par secteur d'activités



Autorisations CDEC/CDAC depuis 2008 en m² par commune



3 projets accordés en CDAC représentant **5 600 m²** autorisés en CDAC, mais non réalisés suite à des recours :

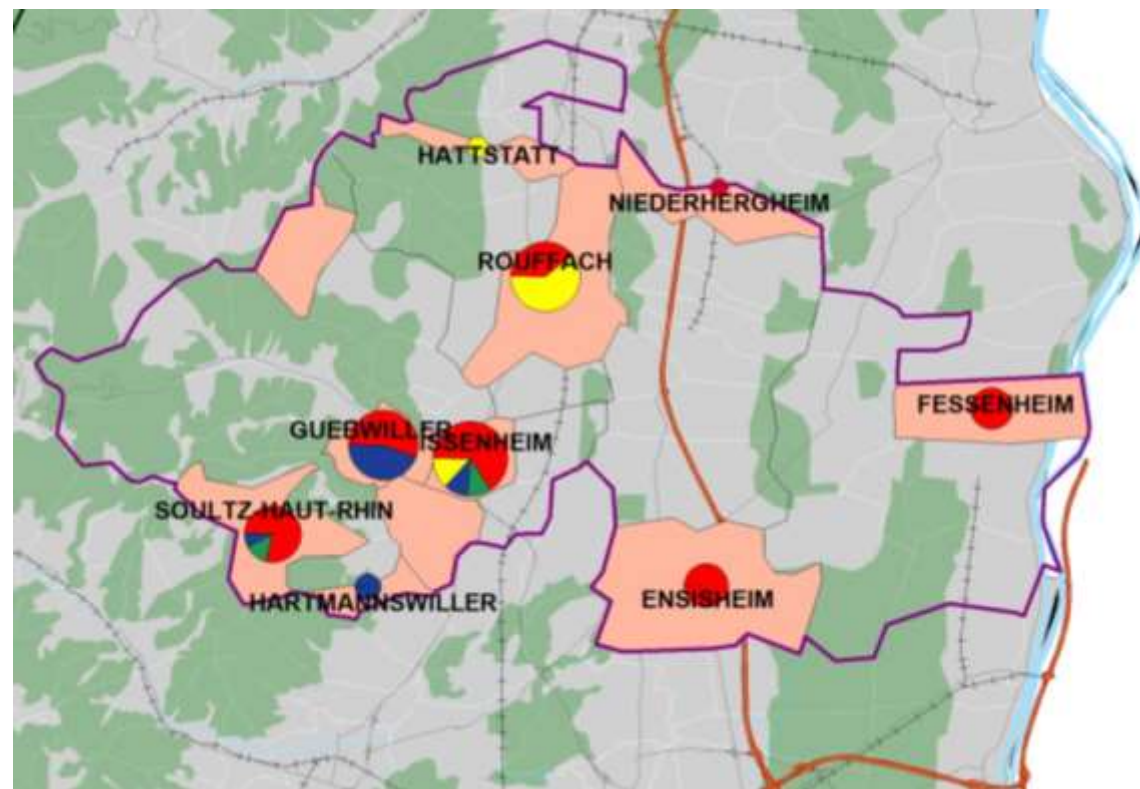
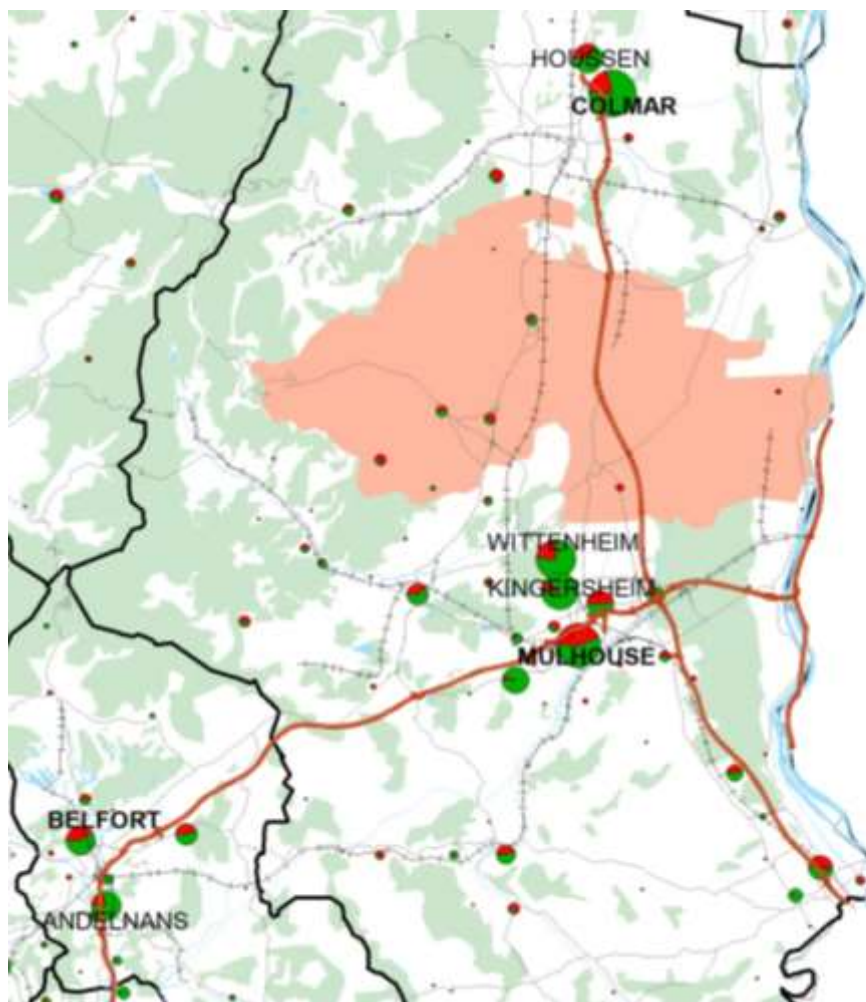
| Enseigne | Commune | Surface autorisée (m ²) | Date d'acceptation | Date d'admission du recours et de refus du projet |
|---------------|-----------|-------------------------------------|--------------------|---|
| Simply Market | Hattstatt | 1 750 | 04/08/2009 | 17/12/2009 |
| Simply Market | Hattstatt | 1 800 | 20/12/2010 | 15/06/2011 |
| Match | Hattstatt | 2 050 | 03/06/2013 | 9/10/2013 |

Sources : CDAC / CNAC - Préfecture du Haut Rhin - 2008-2014





Répartition de l'offre commerciale concurrentielle de +300 m²



Répartition de l'offre commerciale de +300m² par communes



Source INSEE - Fichier DDCCRF 2010, complété par les autorisations CDAC 2008-2012 et PANORAMA 2014, entretiens auprès des Communautés de Communes du SCOT, novembre 2014.

Source INSEE - Fichier DDCCRF 2010, complété par les autorisations CDAC 2008-2014 et PANORAMA 2014



III - Le commerce de + 300 m²

III.1 Plancher commercial - surface de vente des grandes surfaces (+ 300 m²)

On dénombre 31 grandes surfaces sur le territoire, qui représentent 39 800 m².

Ces chiffres confèrent au territoire SCoT une densité commerciale totale de 521 m² pour 1 000 habitants.

- Densité alimentaire : 278 m² / 1 000 habitants
- Densité non-alimentaire : 179 m² / 1 000 habitants

Comparatifs nationaux (hors Ile de France) :

- *Densité totale : 965 m² / 1 000 habitants*
- *Densité alimentaire : 308 m² / 1 000 habitants*
- *Densité non alimentaire : 657 m² / 1 000 habitants*

L'armature commerciale du périmètre du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon s'inscrit dans un contexte concurrentiel dense, principalement du fait de sa localisation entre les agglomérations de Colmar et de Mulhouse.

Au Sud et au Nord du territoire, le commerce de ces deux agglomérations constitue, en effet, une réelle alternative aux pôles marchands du territoire, tant en matière de volumes, avec pas moins de 396 000 m² de surfaces commerciales au sein de l'Agglomération de Mulhouse et 186 500 m² de surfaces commerciales au sein de l'Agglomération de Colmar, que de diversité de l'offre. Ces pôles sont également faciles d'accès et jouent de plus un rôle majeur et différenciant du point de vue des enseignes présentes et à très fort rayonnement (ex : Ikéa).

Dans une moindre mesure, l'Agglomération de Belfort située au Sud-Ouest du territoire peut potentiellement s'avérer concurrentielle à l'offre du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon, puisqu'elle regroupe 139 000 m² de surfaces commerciales accessibles en 35 minutes de route environ.

Les commerces du SCoT ont en conséquence un rôle commercial tourné vers les besoins courants et de première nécessité. Les marges de manœuvre en termes de diversification apparaissent comme relativement faibles au regard du contexte concurrentiel, de la taille des polarités et des flux domicile-travail.



IV - Qualité des zones commerciales

Tout comme les zones économiques, les zones commerciales ont fait l'objet d'une analyse qualitative.

IV.1 Le confort d'usage

Le confort d'usage concerne tant l'accessibilité des zones commerciales que les questions de sécurité. Le confort est alors :

- Physique : sécurité des déplacements piétons, accessibilité PMR, desserte modes doux et transports en commun...
- Cognitif : accessibilité, signalétique, lisibilité des espaces...

IV.2 La qualité paysagère et architecturale

La qualité paysagère et architecturale des zones commerciales dépend de plusieurs éléments :

- Le degré de végétalisation (parkings, traitement des limites, insertion paysagère...)
- La qualité des espaces extérieurs et des espaces publics (mobilier urbain, revêtement, cohérence du pôle, axes routiers...)
- La qualité architecturale des bâtiments (matériaux, volumes, couleurs...)



*Accès cycles depuis CV
Intermarché Rouffach*



*Lisibilité complexe de l'offre –
Sultz*



*Aucune traversée piétonne depuis
parking Leclerc Issenheim*



*Accès piétons depuis parking
Intermarché Rouffach*



Espace public – Intermarché Rouffach



*Faible qualité architecturale
Sultz*



*Intégration au tissu urbain
Sultzmatt CV*



*Végétalisation minimale
Issenheim*



IV.3 La consommation et le partage de l'espace

La consommation d'espace et son partage appellent à travailler sur :

- la densité des aménagements commerciaux et contrôle de l'étalement urbain,
- les disponibilités foncières.

IV.4 L'écologie des zones d'activité

Tout comme une zone résidentielle ou de centre-ville, les zones commerciales sont des « bouts » de territoire qui font l'objet de précautions environnementales et d'un degré de qualité écologique fonction de :

- la gestion des déchets,
- la maîtrise énergétique,
- la gestion de l'eau.

Le SCoT a la possibilité de définir les conditions d'implantation pour les nouveaux développements commerciaux en zone périphérique et en centralité urbaine. L'ensemble de ces critères pourra donc être précisé dans le cadre du projet de territoire.



*Espace sans vocation affirmée
Leader Price Soultz / Intermarché Rouffach*



*Mutualisation du bâti et du
stationnement ZC Issenheim*



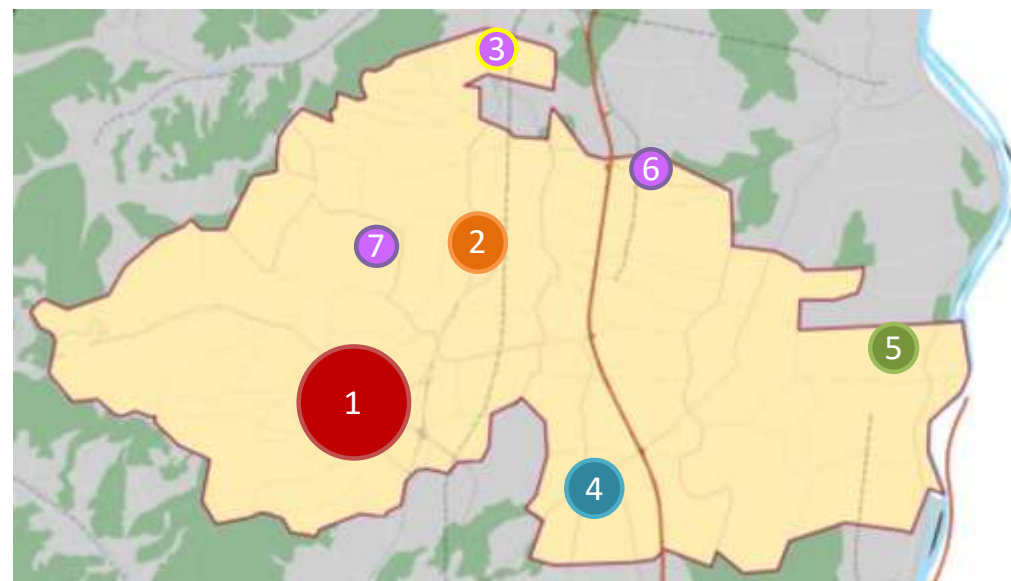
*Bacs de tri à disposition de la clientèle
Intermarché Rouffach / Super U Guebweiler*



V - Carte hiérarchique des polarités commerciales

La carte ci-contre permet de visualiser l'organisation commerciale du territoire que l'on peut décrire de la manière suivante :

- Un pôle majeur constitué par l'Agglomération de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl. Ce pôle majeur permet de répondre à l'ensemble des besoins quotidiens, hebdomadaires (supermarchés, hypermarchés), occasionnels (équipement de la personne, biens culturels, bricolage, jardinage...) et plus partiellement exceptionnels (mobilier, automobile, électroménager...).
- Un pôle secondaire au niveau de Rouffach, davantage ciblé sur une desserte alimentaire mais disposant aussi d'une réponse partielle en termes d'achats occasionnels.
- Un pôle de bassin situé au niveau de la commune d'Ensisheim, disposant d'une offre permettant de desservir des bassins de population assez larges.
- Un pôle relais à Fessenheim, disposant d'une offre relativement diversifiée et d'une moyenne surface alimentaire.
- Trois pôles de proximité, structurés par une moyenne surface alimentaire de moins de 900 m² ou une offre de centre-ville de plus de 50 activités, permettant de répondre à des besoins de consommation quotidiens.



1 – Guebwiller / Soultz-Haut-Rhin / Issenheim / Buhl
2 – Rouffach
3 – Eguisheim (centre-ville)
4 – Ensisheim
5 – Fessenheim
6 – Niederhergheim (périphérie)
7 – Soultzmatt (centre-ville)



Questionnements / enjeux

QUESTIONNEMENTS

- **Quelle vocation commerciale pour le territoire ?**
 - *Proposer une offre plus diversifiée répondant aux besoins « anormaux » pour limiter l'évasion commerciale ?*
 - *Favoriser le maintien et le confortement d'une offre répondant à des besoins réguliers ?*
 - *Limiter la mise à disposition de foncier nouveau, hors des pôles existants ?*
- **Quelle évolution de la hiérarchie commerciale souhaitée ?**
 - *Vers une montée en puissance du pôle majeur ?*
 - *Vers un confortement des pôles de proximité ?*
 - *Vers une montée en puissance de la polarité commerciale de Fessenheim pour permettre une desserte plus élargie de la partie Est du territoire ?*
 - *Vers une priorité au maintien et au confortement d'une offre de proximité attractive en centre-bourg ?*
- **Quelle ambition en termes de qualité des équipements commerciaux ?**

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Définir l'ambition souhaitée en termes de captation des dépenses et des flux (issus notamment des navettes domicile-travail)
- Définir une armature commerciale hiérarchisée, proposant aux résidents du SCoT une réponse adaptée à leurs différentes catégories de besoins et aux disparités géographiques
- Conserver un maillage fin de l'offre de proximité répondant aux besoins courants.
- Maintenir les commerces de centres-bourgs du territoire.





Tourisme





I - Offre touristique du territoire

I.1 Les atouts

| | |
|---|---|
| <p>Atouts naturels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des milieux naturels variés : <ul style="list-style-type: none"> - Vignobles : vignoble de Guebwiller, route Romane d’Alsace, nombreuses promenades et sentiers dans les vignobles - Parcs : parc de la Marseillaise, parc à cigognes de Sultz/Wuenheim et Rouffach, - Collines : colline du Strangenberg, colline du Bollenberg... • Sites de réintroduction des cigognes. |
| <p>Atouts patrimoniaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • L’architecture alsacienne traditionnelle : centres villes d’Ensisheim, Rouffach, Eguisheim, les maisons renaissance de Sultz ... • Le patrimoine industriel : la Filature de Gast à Issenheim. • Plusieurs sites de patrimoine religieux : églises Saint Léger, Saint Maurice, des Récollets, Abbaye de Murbach, Collégiale St Michel, Chapelle Notre Dame de Lorette, Chapelles du Schaeftal, Saint Léonard, Notre Dame de Thierenbach, Couvent Saint Marc, village d’Eguisheim... • Le cimetière fortifié de Hartmannswiller • Les sources de Soultzmatt • Les châteaux de Bucheneck, du Hugstein, et les 3 châteaux du Haut-Eguisheim |
| <p>Activités de loisirs et pleine nature</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Une offre d’activités de plein air (randonnée, VTT...) très développée au cœur des vignobles et via la route des vins, l’ « âme du vignoble » les sentiers de croix • Sites de légende : table des druides, rocher du Teufelstein |
| <p>Offre culturelle complémentaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le musée de la Régence • La nef des jouets • Le musée du vigneron • Le musée Théodore Deck et des Pays du Florival • Le vivarium du Moulin • Le musée du Bailliage |



La nef des jouets



Filature de Gast



Vignoble de Guebwiller



Parc à cigognes de Rouffach



I.2 Fréquentation

L'observatoire Régional du Tourisme recense en 2014 8 lieux principaux de visites sur le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.

Parallèlement, 160 lieux de visites sont recensés au niveau du Haut Rhin, et 409 en Alsace.

Le site touristique le plus visité du territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon se situe à la 69^{ème} place des sites les plus visités en Alsace en 2013 en termes de fréquentation touristique. L'offre touristique en termes de lieux de visites identifiés est donc relativement faible sur le territoire, comparativement à l'offre proposée au niveau départemental et régional.

Cependant, le territoire du SCoT du Rhin Vignoble Grand Ballon possède des atouts touristiques majeurs :

- **Une situation géographique sur la route des vins d'Alsace :**
 - Une gastronomie reconnue et des visites de caves représentent la 2^{ème} raison principale de fréquentation de l'Alsace (4 visiteurs sur 10).
 - 2 millions de touristes étrangers hébergés en 2012 dans le vignoble alsacien.
- **La station de ski du Grand Ballon**
 - 8 pistes de ski desservies par 3 téléskis, entre 1 020 et 1 340 mètres d'altitude.
 - Une fréquentation en forte hausse des domaines skiables du Massif des Vosges : une fréquentation qui a augmenté de 11 % entre la saison skiable 2011/2012 et celle de 2012/2013, contre une augmentation de 3 % au niveau national sur ces mêmes périodes.

Evolution de la fréquentation des principaux sites touristiques du SCoT, en nombre de visiteurs

| Lieux de visite | Commune d'implantation | 2013 | 2012 | Evolution 2012-2013 |
|---|------------------------|-------|-------|---------------------|
| Musée Théodore Deck et des Pays du Florival | Guebwiller | 5 929 | 4 379 | +35 % |
| Musée de la Régence | Ensisheim | 1 696 | 2 099 | -19 % |
| La Nef des jouets | Soultz | - | - | - |
| Musée du Bucheneck | Soultz | - | - | - |
| Musée du vigneron | Wuenheim | - | - | - |
| Musée du Bailliage | Rouffach | - | - | - |
| Vivarium du Moulin | Lantenbach Zell | - | - | - |
| 3 Châteaux du Haut-Eguisheim | Eguisheim | - | - | - |

Source : Observatoire Régional du Tourisme en Alsace 2014



I.3 Capacité d'accueil

Le territoire du Rhin Vignoble Grand Ballon possède une capacité d'accueil totale de 6 896 lits marchands, soit 11 % de la capacité d'accueil du Haut Rhin.

| | Nombre de lits marchands | Nombre de lits non marchands |
|-----------|--------------------------|------------------------------|
| SCOT | 6 896 | 3 620 |
| Haut Rhin | 60 203 | 25 000 |
| Alsace | 121 880 | 65 000 |

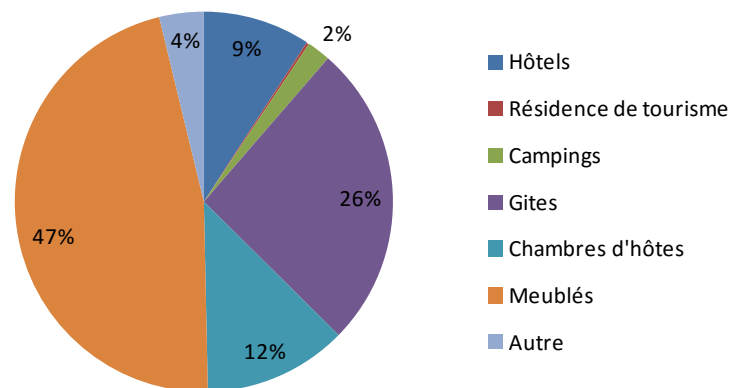
La capacité d'accueil du territoire se caractérise notamment par :

- Une capacité relativement importante principalement due à un nombre élevé de logements meublés (47 % de l'offre d'hébergements marchands du territoire).
- Un parc hôtelier relativement peu développé, et très concentré au sein des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller (11 établissements classés) et du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux (12 établissements classés). La Communauté de Communes Essor du Rhin ne propose aucun hôtel classé sur son territoire.
- De nombreuses résidences secondaires, représentant plus d'un tiers (34 %) de la capacité d'accueil totale du territoire (lits marchands et lits non marchands confondus).

Les spécificités du tourisme en Alsace permettent également de mettre en avant deux caractéristiques principales :

- Une forte saisonnalité de l'économie touristique : le taux d'occupation moyen des établissements reste faible.
- Une clientèle touristique fortement étrangère (près de 40 % de nuitées marchandes étrangères en Haut Rhin).

Répartition des hébergements touristiques marchands du SCOT par typologie



Répartition des établissements hôteliers classés par Communauté de Communes du SCOT :

| 41 hôtels, dont : | 1* | 2* | 3* | 4* | 5* |
|---|----------|----------|-----------|----------|----------|
| CC Essor du Rhin | - | - | - | - | - |
| CC de la région de Guebwiller | - | 2 | 7 | 2 | - |
| CC Centre Haut Rhin | - | - | 2 | - | - |
| CC Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux | - | 2 | 8 | 1 | 1 |
| Total | 0 | 4 | 17 | 3 | 1 |



Taux d'occupation des hébergements touristiques au niveau départemental et régional, par typologie d'hébergement

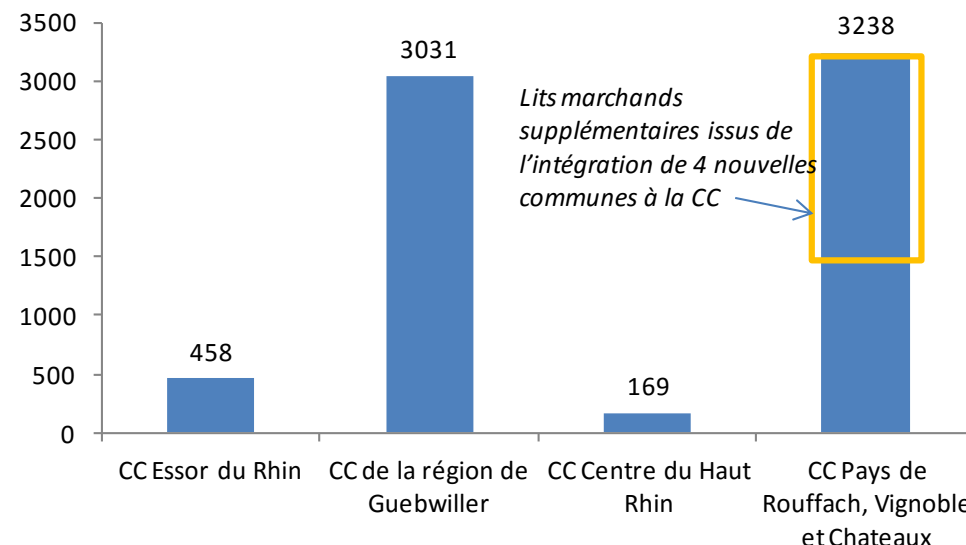
| | Hôtellerie | Hébergements collectifs | Hébergements locatifs | Campings |
|-----------|------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| Haut Rhin | 57% | 26% | Meublés 37% Chambres 41% | 32% |
| Alsace | 58% | 26% | Meublés 37% Chambres 41% | 31% |

La répartition géographique de l'offre de lits touristiques marchands sur le territoire fait état d'une très forte concentration de l'offre sur deux Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller regroupe 3 031 lits marchands en 2014, soit 44 % de l'offre du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.
- La Communauté de Communes de Rouffach, Vignoble et Châteaux regroupe quant à elle 3 238 lits marchands en 2014, soit 47 % de l'offre du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.
- Les Communautés de Communes Essor du Rhin et Centre Haut Rhin regroupent à elles deux moins de 10 % de l'offre des lits marchands du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon.

L'évolution du périmètre du SCoT depuis 2008, et particulièrement l'entrée dans le SCoT de 4 nouvelles communes ont fortement modifié la répartition de l'offre touristique du territoire. En effet, 59 % de l'offre de lits marchands actuelle de la Communauté de Communes de Rouffach, Vignoble et Châteaux (1 807 lits) est issue des communes nouvellement intégrées, dont 1 567 lits situés sur la commune d'Eguisheim.

Répartition du nombre de lits marchands par Communauté de Communes su SCoT



Source : Observatoire Régional du Tourisme en Alsace 2014



II - Questionnements / enjeux

QUESTIONNEMENTS

- **Quelle ambition touristique pour le territoire ?**
 - *Mise en valeur du patrimoine naturel ?*
 - *Développement de l'écotourisme ?*
- **Comment retenir la clientèle touristique de passage ?**
 - *Développer la capacité d'accueil ?*
 - *Communiquer sur l'offre du territoire ?*

ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

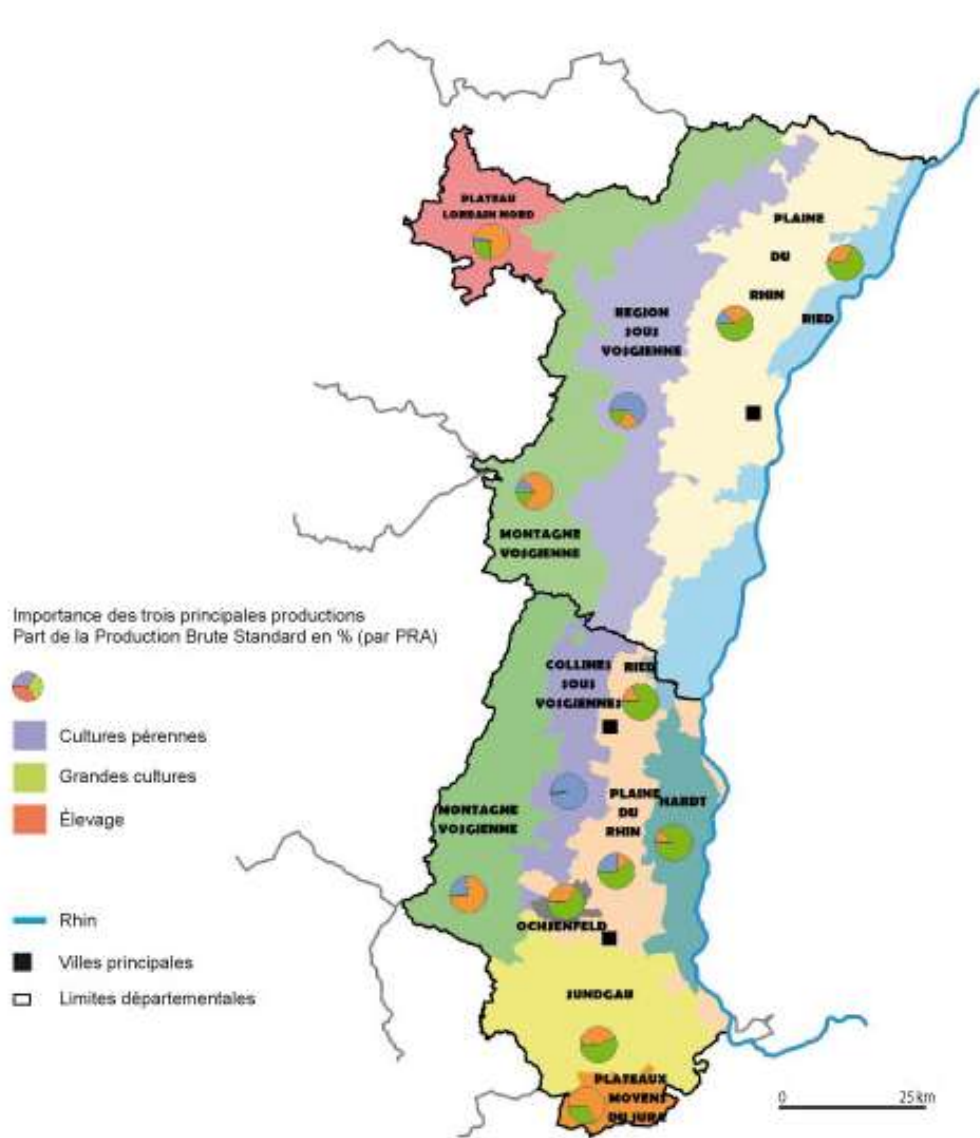
- **S'appuyer sur les travaux du Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon et du Grand Pays de Colmar pour le développement touristique, en matière :**
 - *d'hébergement touristique.*
 - *d'accueil de grands équipements.*
- **Capitaliser sur les atouts actuels du SCoT, notamment :**
 - *La diversité des paysages (collines sèches, piémont...),*
 - *Les activités viticoles (route des vins...),*
 - *L'aspect patrimonial.*



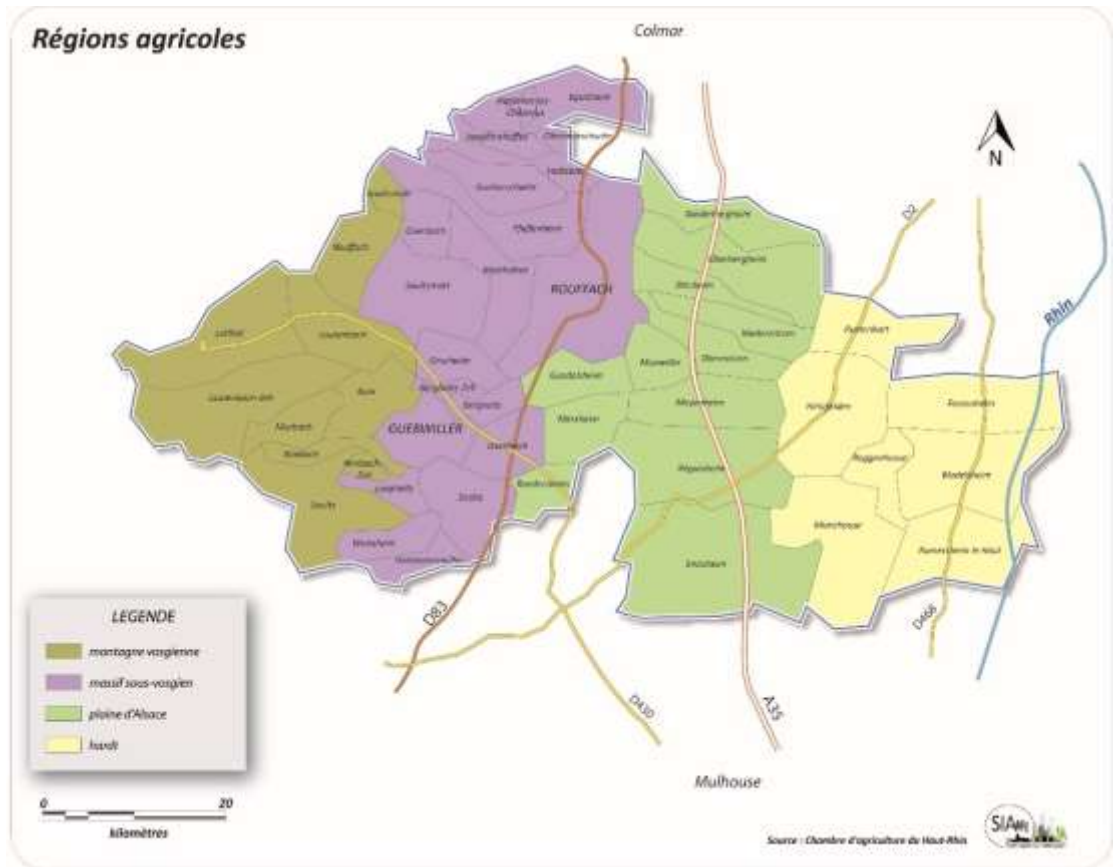


L'agriculture





Conception et réalisation : SRISE Alsace
 © BD carto IGN
 Source : Recensement agricole 2010



I- La géographie, facteur déterminant les types d'agriculture

Quatre régions agricoles se succèdent d'est en ouest le territoire du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon : la Hardt, la plaine d'Alsace, les collines sous-vosgiennes et la montagne vosgienne.

La géographie et la géologie déterminent le type d'agriculture développée.

L'agriculture de montagne

L'agriculture de montagne correspond aux montagnes vosgiennes qui regroupent 7 communes (Buhl, Lautenbach, Lautenbachzell, Linthal, Murbach, Rimbach-près-Guebwiller, Rimbach-Zell) et les bans communaux des forêts reculées de Rouffach, Soultz et Soultzmatt.

Réserve forestière et animale (les Vosges hébergent cerfs, chevreuils, sangliers, renards...), montagne à l'échelle humaine, le Massif Vosgien constitue un ensemble original par sa démographie, la variété de ses activités économiques et sa vocation touristique (circuits de randonnées, fermes-auberges, fermes et relais équestres, camping à la ferme, gîtes ruraux...). Il s'agit essentiellement d'élevage bovin pour une transformation laitière.

En général, le maintien de l'agriculture en montagne se heurte à la progression de l'urbanisation et de l'emprise des infrastructures. La disponibilité des surfaces en près de fauche ou de pâturages en est affectée hypothéquant la viabilité et la pérennité des exploitations.

Les collines sous-vosgiennes viticoles

La région des collines sous-vosgiennes s'étend entre le Massif des Vosges et la plaine d'Alsace. Sa largeur varie de 2 à 8 km dans le Haut-Rhin et son altitude de 200 à 400 mètres.

La viticulture est une composante fondamentale de l'économie locale, une part importante du vignoble étant classée en AOC.

En dehors du vignoble, les communes sur le piémont ont également des cultures, majoritairement céréalières, ou de l'élevage (25 % des bovins recensés au RGA 2000).

La culture en plaine

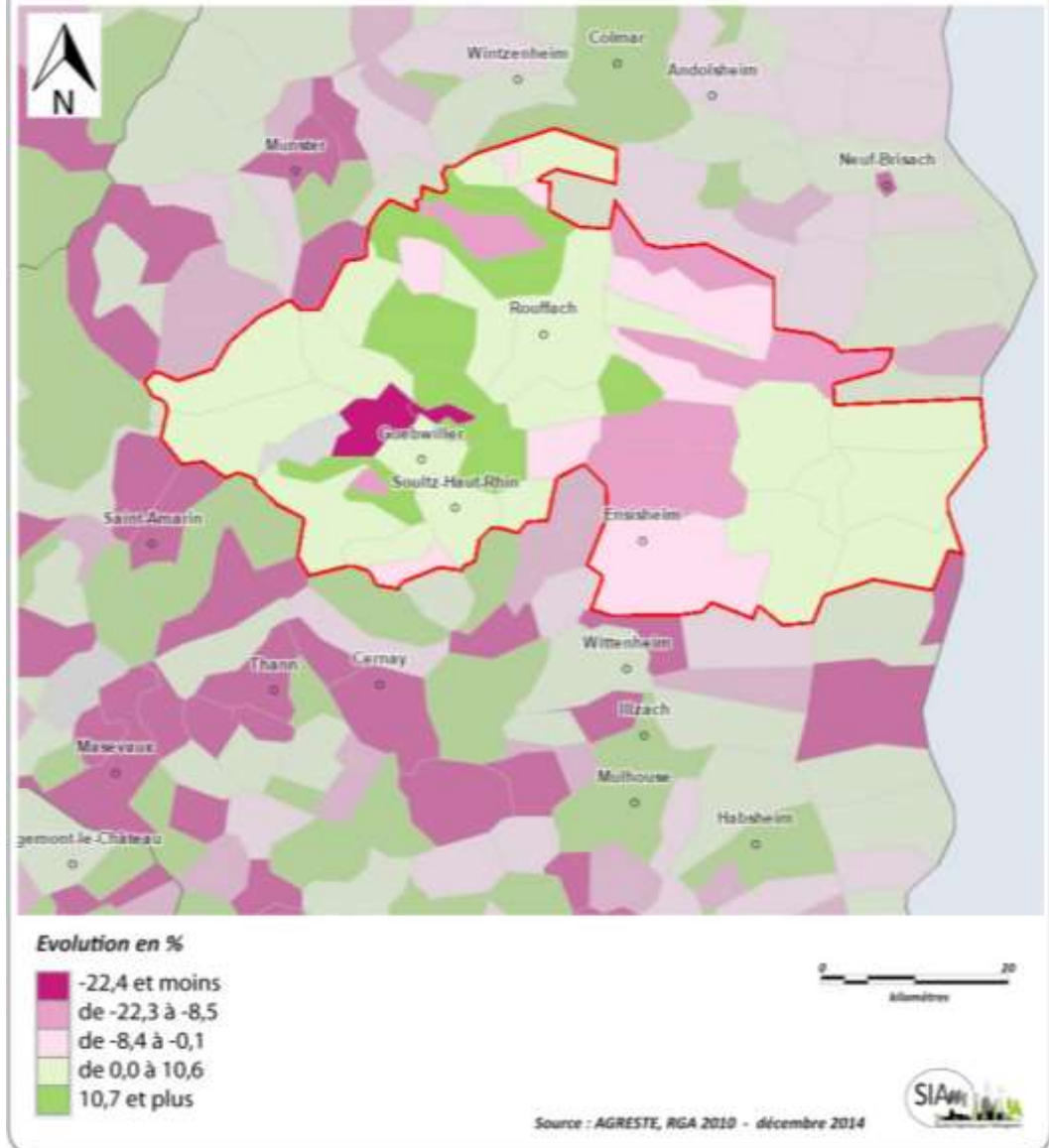
Elle est présente sur une large partie du territoire comprenant la plaine d'Alsace et la Hardt.

- **La plaine d'Alsace** forme une large bande de terre d'une grande fertilité et permet des cultures très variées. C'est la région type de polyculture. Cultures classiques, céréales, plantes sarclées, prairies etc. avoisinent les cultures industrielles de plantes oléagineuses. La culture céréalière, principalement le maïs est la première production de cette petite région agricole

- Les terres de **la Hardt** gardent une réputation de pauvreté due au sol médiocre, à la sécheresse climatique et pédologique, elle-même aggravée par l'abaissement de la nappe phréatique, consécutive à l'endiguement du Rhin. Depuis 1960, l'irrigation contribue à une meilleure exploitation des terres.



Evolution de la SAU totale par commune entre 2000 et 2010



II Une SAU en légère hausse, hormis dans la plaine du Rhin

La Surface Agricole Utile (SAU) est composée de :

- terres arables (grandes cultures, cultures maraichères, prairies et vignobles...)
- surfaces toujours en herbe (prairies permanentes)
- cultures pérennes (vergers)

Elle comprend également les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production. Ces terres sont intégrées au sein des terres arables. La SAU n'inclut ni les forêts, ni les bois.

Entre 2000 et 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) communale a augmenté légèrement, d'environ 58 hectares ce qui témoigne de la force des agriculteurs. Pour autant la situation n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire.

Evolution de la SAU entre 2000 et 2010

| | SAU 2000 | SAU 2010 | Evolution 2000- 2010 | Evolution 2000- 2010 |
|----------------------------|-----------------|------------------|----------------------------|----------------------------|
| <i>Montagne des Vosges</i> | 728 ha | 764 ha | 4,9% | + 36 ha |
| <i>Massif sous-vosgien</i> | 6854 ha | 7125 ha | 4,0% | + 271 ha |
| <i>Plaine du Rhin</i> | 10356 ha | 9852 ha | -4,9% | - 504 ha |
| <i>Hardt</i> | 6202 ha | 6457 ha | 4,1% | +255 ha |
| SCOT RVGB | 24140 ha | 24 198 ha | 0,2% | +58 ha |

Source : RGA 2010

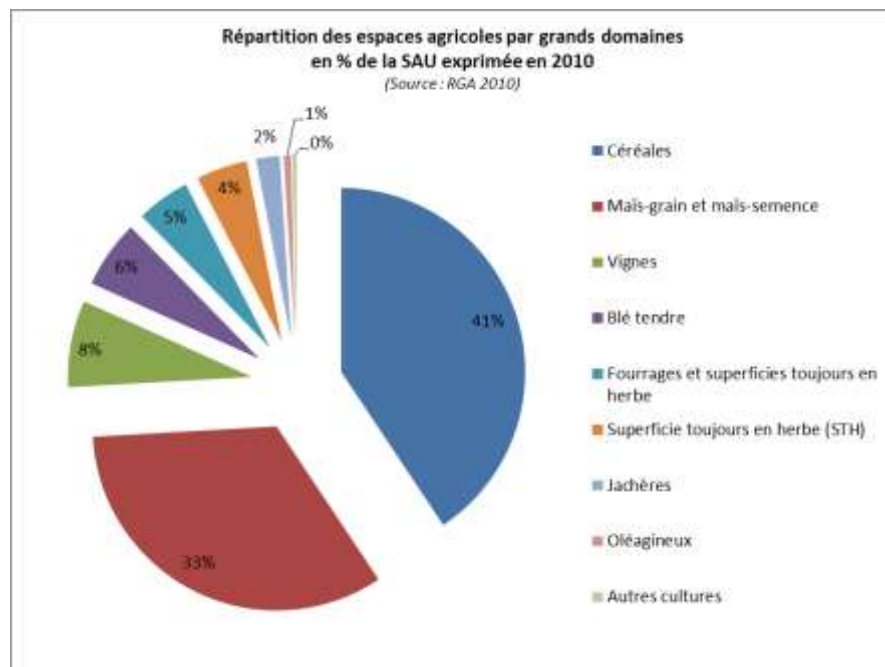
Si 3 des régions agricoles (Montagne des Vosges, Massif sous-vosgien et Hardt) ont connu une importante augmentation de leur SAU entre 2000 et 2010 (+562 ha), les communes de la plaine du Rhin ont en revanche cédé plus de 500 ha de leurs espaces agricoles utilisés. A noter qu'une part importante de la construction d'habitat s'y est localisé (surtout après 2008).



III Des productions diversifiées

Dans son ensemble, 74% des surfaces cultivées du territoire en 2010 étaient consacrées aux cultures céréalières et au maïs (grains et semence). Les 26% restants se répartissaient entre la viticulture (essentiellement dans la région du massif sous-vosgien), la culture du blé tendre, et la production du fourrage en rapport avec les superficies toujours en herbe (sur les hauteurs de la montagne des Vosges).

Les autres types de cultures (oléagineux, betteraves, fruits et légumes, pommes de terre et tubercules, colza, tournesol, fleurs, etc..) ne sont que marginales sur l'ensemble du territoire. Ces cultures représentent au total moins de 2% des surfaces cultivées.



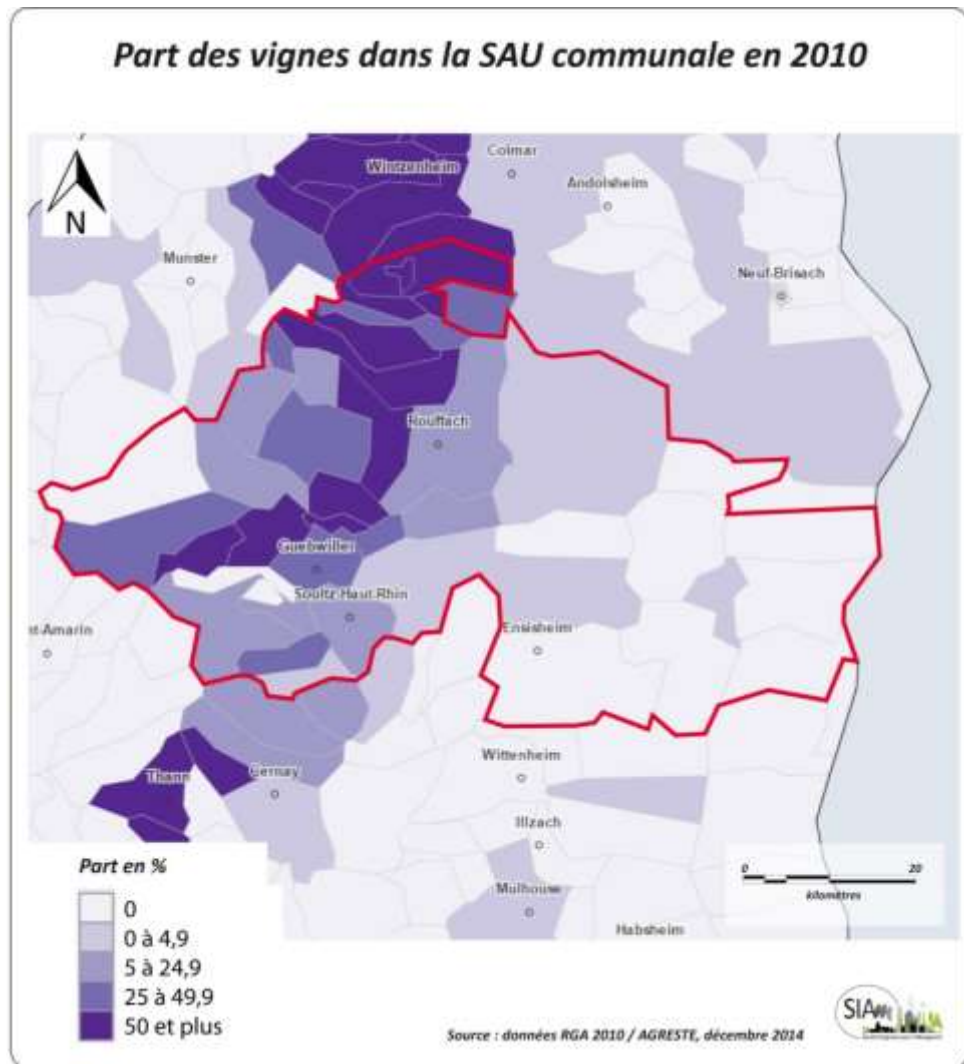
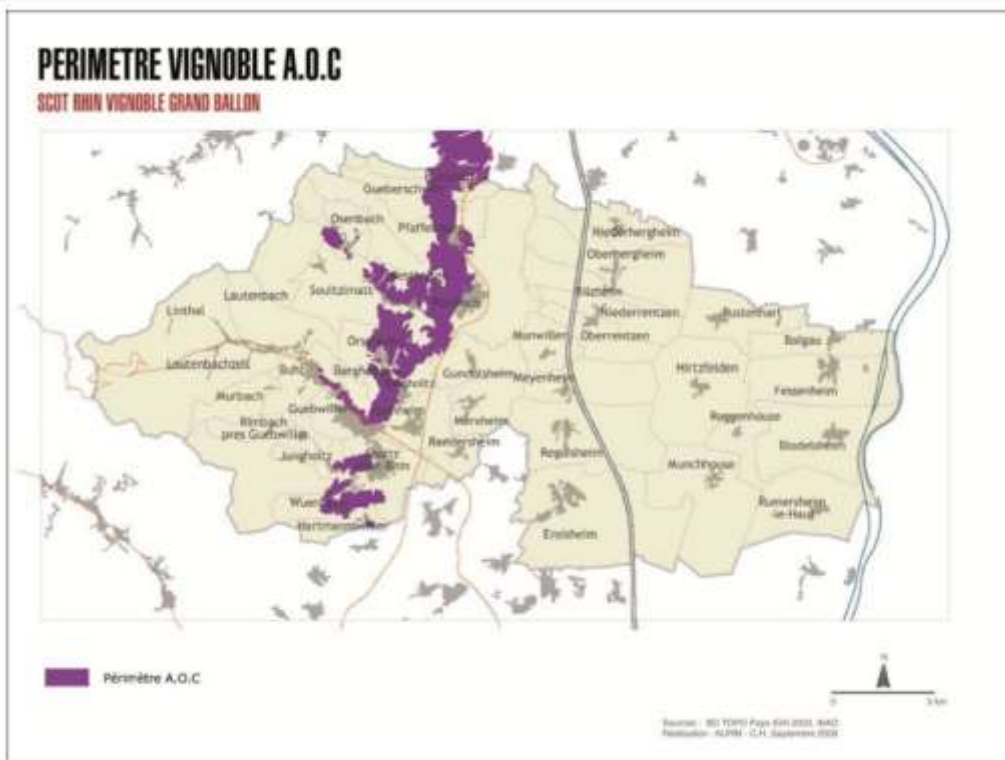
| | Superficie (en hectares) | Part |
|---|-----------------------------|------|
| Céréales | 13 923 | 41% |
| Maïs-grain et maïs-semence | 11 462 | 33% |
| Vignes | 2 611 | 8% |
| Blé tendre | 2 046 | 6% |
| Fourrages et superficies toujours en herbe | 1 614 | 5% |
| Superficie toujours en herbe (STH) | 1 545 | 5% |
| Jachères | 711 | 2% |
| Oléagineux | 225 | 1% |
| Autres cultures | 120 | 0% |
| SCoT RVGB | 34 257 | 100% |



La viticulture est une des activités prédominantes (8% des surfaces cultivées) concentrée sur les collines sous-vosgiennes.

Le périmètre AOC exploité par les viticulteurs du territoire représente plus de 2 000 ha (soit 25% des surfaces AOC de tout le Haut-Rhin) et compte 11 grands crus. La variété du sol et l'exposition expliquent la diversité des cépages et l'étendue de la gamme dans les diverses qualités des vins. Les AOC viticoles sont définies par des délimitations parcellaires, et en fonction de l'usage des lieux-dits, de leur homogénéité géologique, de leur exposition et de leur microclimat favorable.

La viticulture reste une composante fondamentale de l'économie locale, les exploitations viticoles représentent 60% de l'ensemble des exploitations de l'ensemble du SCoT.



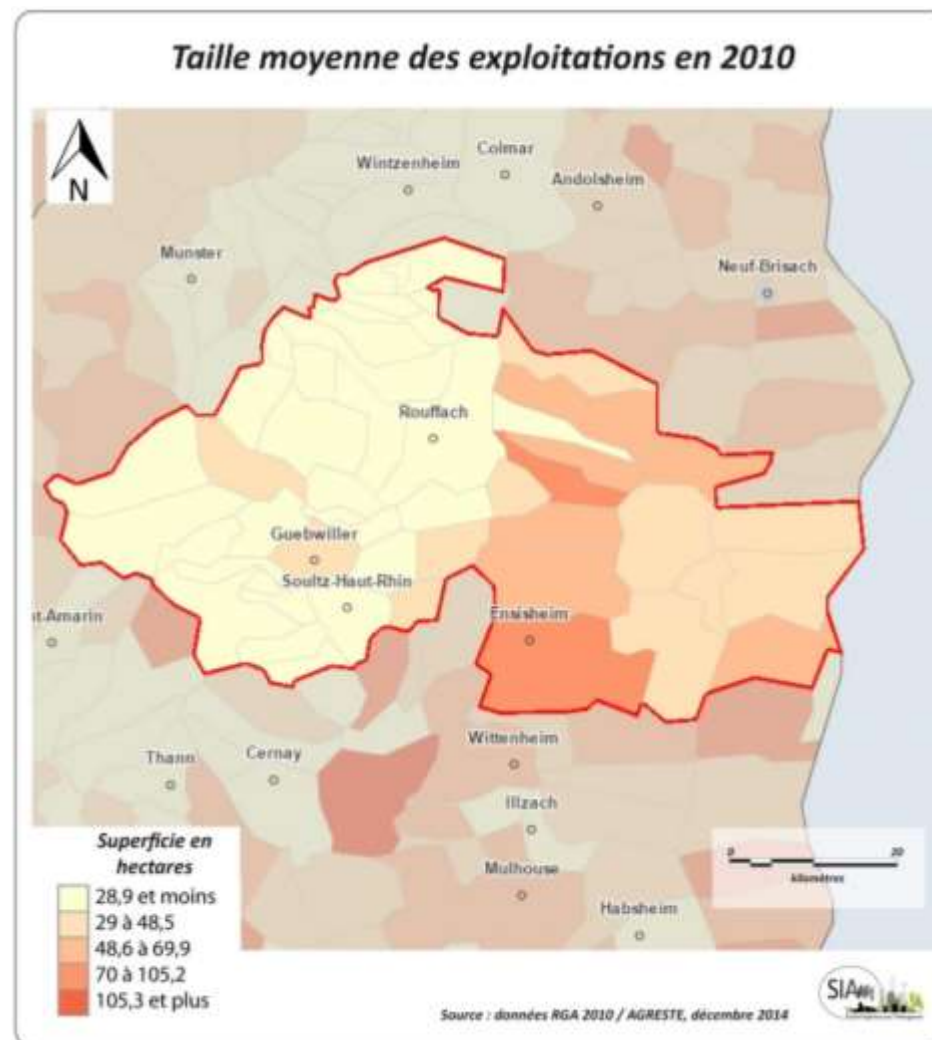
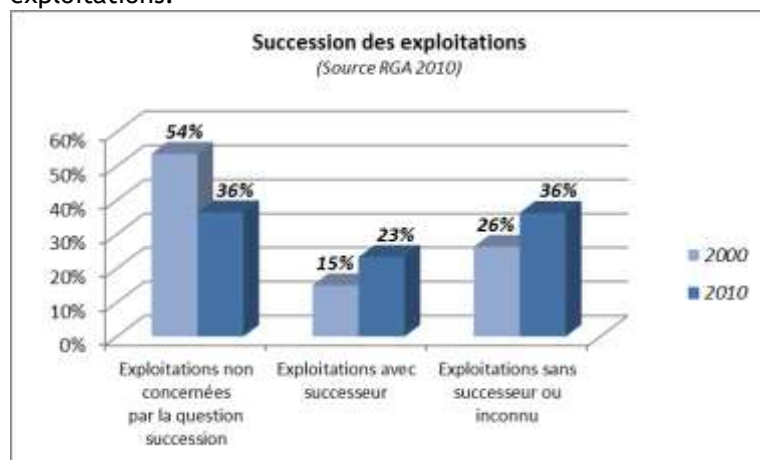
IV Caractéristiques et évolutions des exploitations

En 2010, le nombre total d'exploitations est de **1 243** sur le territoire contre 1437 en 2000, ce qui représente une baisse de 13,5% sur 10 ans.

| | 1988 | 2000 | 2010 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|
| Montagne des Vosges | 61 | 40 | 37 |
| Massif sous-vosgien | 1203 | 968 | 853 |
| Plaine du Rhin | 357 | 249 | 209 |
| Hardt | 262 | 180 | 144 |
| SCoT RVGB | 1883 | 1437 | 1243 |

Cette diminution du nombre d'exploitations se retrouve sur chaque région agricole. Dans le même temps, la SAU par exploitation a augmenté ce qui signifie qu'en général, les superficies laissées libres lors de l'arrêt d'une exploitation ont été reprises au sein d'exploitations existantes. Ainsi la SAU moyenne par exploitation a augmenté.

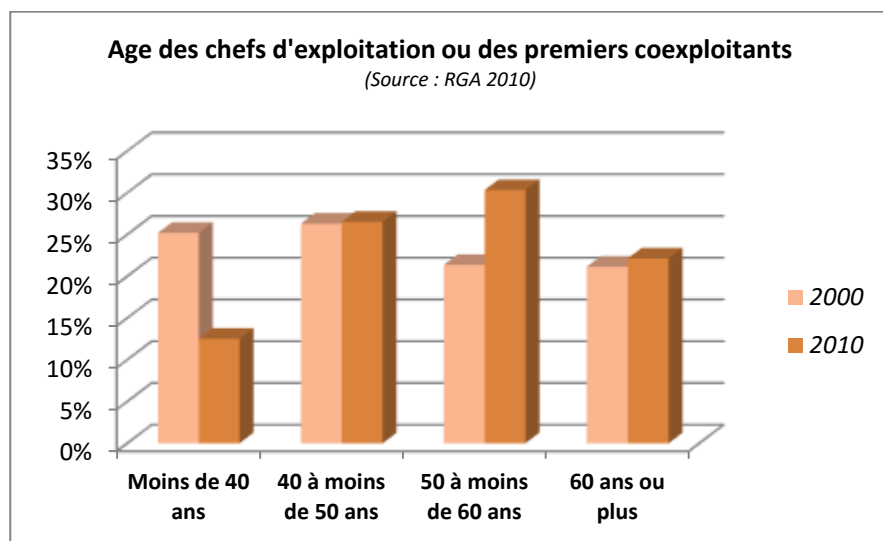
Par ailleurs, la part des exploitations dont l'avenir est sans successeur connu a sensiblement augmenté en 10 ans, passant de 26% à 36% du total des exploitations.



1.1-



V Caractéristiques et évolutions de la démographie agricole



Globalement, l'âge moyen des exploitants agricoles tend de plus en plus à augmenter. En 2010, la catégorie 50-60 ans est la plus représentée. Néanmoins, les exploitants de la plaine du Rhin observent une plus grande répartition par catégories d'âge : la part des moins de 40 ans y est de 15% et celle de 40 à 50 ans de 28%. De même, les exploitants de la montagne sont plus nombreux que la moyenne à avoir moins de 50 ans.

| | SCoT RVGB | | Haut-Rhin | |
|----------------------|-----------|------|-----------|------|
| Moins de 40 ans | 151 | 13% | 487 | 9% |
| 40 à moins de 50 ans | 320 | 27% | 1 338 | 25% |
| 50 à moins de 60 ans | 366 | 30% | 1 572 | 29% |
| 60 ans ou plus | 267 | 22% | 759 | 14% |
| Ensemble | 1 207 | 100% | 5 331 | 100% |

Source : RGA 2010

Globalement la population des chefs d'exploitations est plus âgée sur le territoire que la moyenne du Haut-Rhin. La question des renouvellements semble donc particulièrement actuelle sur le territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

| | Unités de travail annuel (UTA) | | | | | | | |
|---------------------|---------------------------------------|-------|---|------|-------------------------|------|----------------------------------|------|
| | Chefs d'exploitation et coexploitants | | Conjoints non coexploitants actifs sur l'exploitation | | Autres actifs familiaux | | Salariés permanents hors famille | |
| | 2010 | 2000 | 2010 | 2000 | 2010 | 2000 | 2010 | 2000 |
| Montagne des Vosges | 20 | 21 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Massif sous-vosgien | 624 | 642 | 141 | 149 | 64 | 25 | 215 | 178 |
| Plaine du Rhin | 130 | 184 | 10 | 23 | 10 | 12 | 20 | 22 |
| Hardt | 82 | 92 | 14 | 17 | 6 | 7 | 0 | 0 |
| SCoT RVGB | 856 | 939 | 167 | 189 | 80 | 44 | 235 | 200 |
| Haut-Rhin | 3 811 | 4 483 | 626 | 965 | 400 | 528 | 654 | 716 |

Les exploitations du massif sous-vosgien présentent le plus grand nombre d'UTA en 2010, 78% s'y localisent. En effet, la culture de la vigne exige une main d'œuvre importante : 215 UTA sont comptabilisés en tant que salariés permanents hors famille (91% de ceux-ci sont localisés sur le vignoble). C'est aussi dans le vignoble que la part des conjoints actifs y est la plus forte (84% de l'ensemble). Enfin on remarque la forte croissance du nombre d'autres actifs familiaux entre 2000 et 2010, avec un passage de 25 à 64 actifs. A noter que les exploitations de la montagne des Vosges présentent un caractère où le chef d'exploitation est plutôt seul, étant donné la part importante de l'élevage.

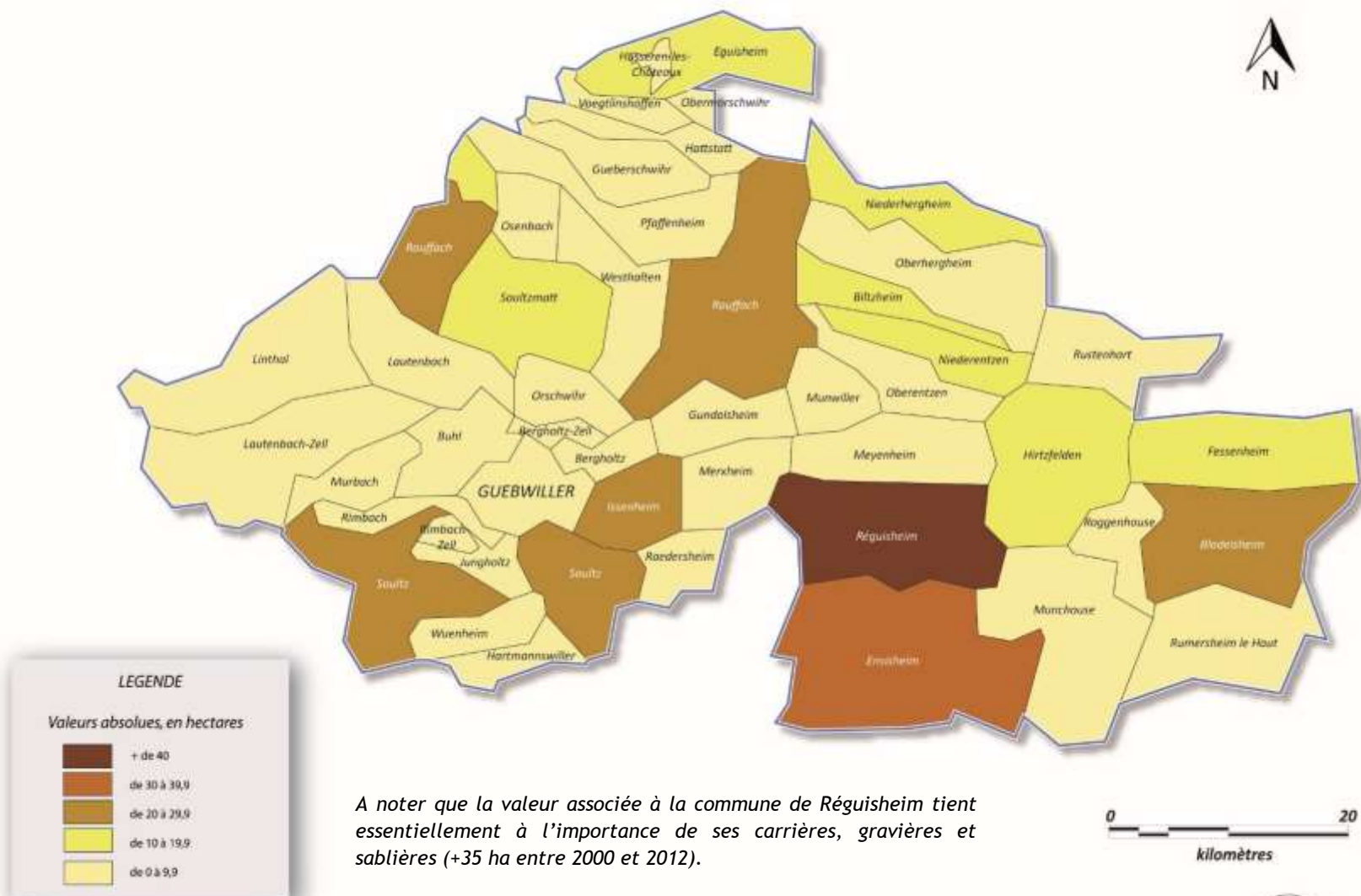




La consommation foncière



Artificialisation des sols, en hectares, entre 2000 et 2012



Source : données CIGAL - Réalisation : SIAMurba 2015



I- Estimation de la consommation foncière entre 2000 et 2012 (base de données CIGAL)

Compte tenu du dynamisme démographique et des objectifs fixés par les lois « grenelles », la question de la consommation foncière est au centre des réflexions menées à l'échelle du territoire. Une première estimation de la consommation foncière a été effectuée sur la base des données CIGAL entre 2000 et 2012 (données de la Région Alsace).

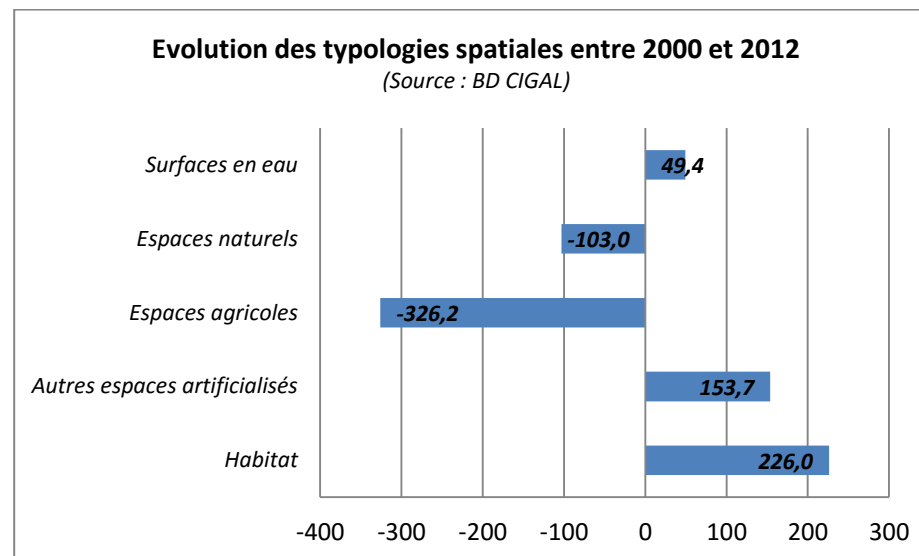
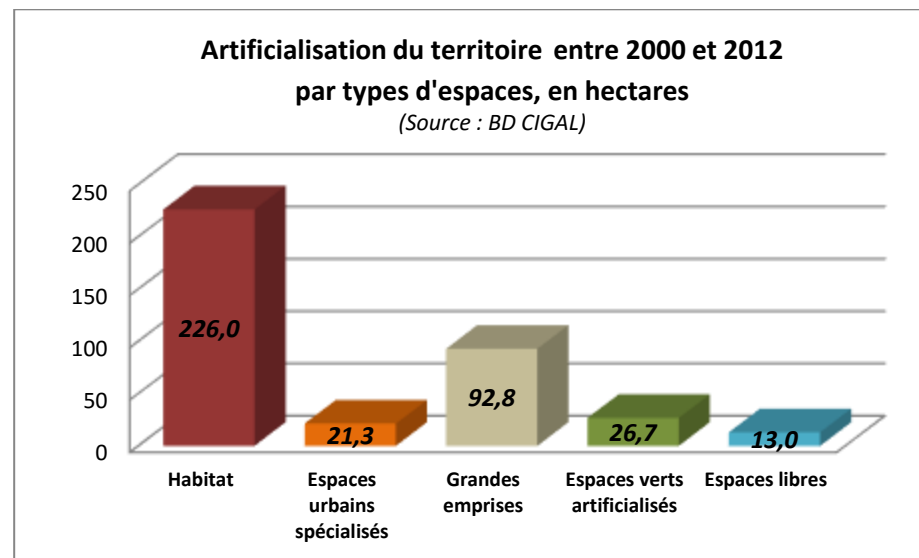
En 2012, **5 118 ha sont artificialisés** soit 8,4% de la superficie du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Depuis 2000, ce sont au total **379,7 ha qui ont été artificialisés**, soit un rythme de **29,2 ha par an**. Parmi ces espaces artificialisés, 226 hectares sont imputables à de l'habitat, soit 60%.

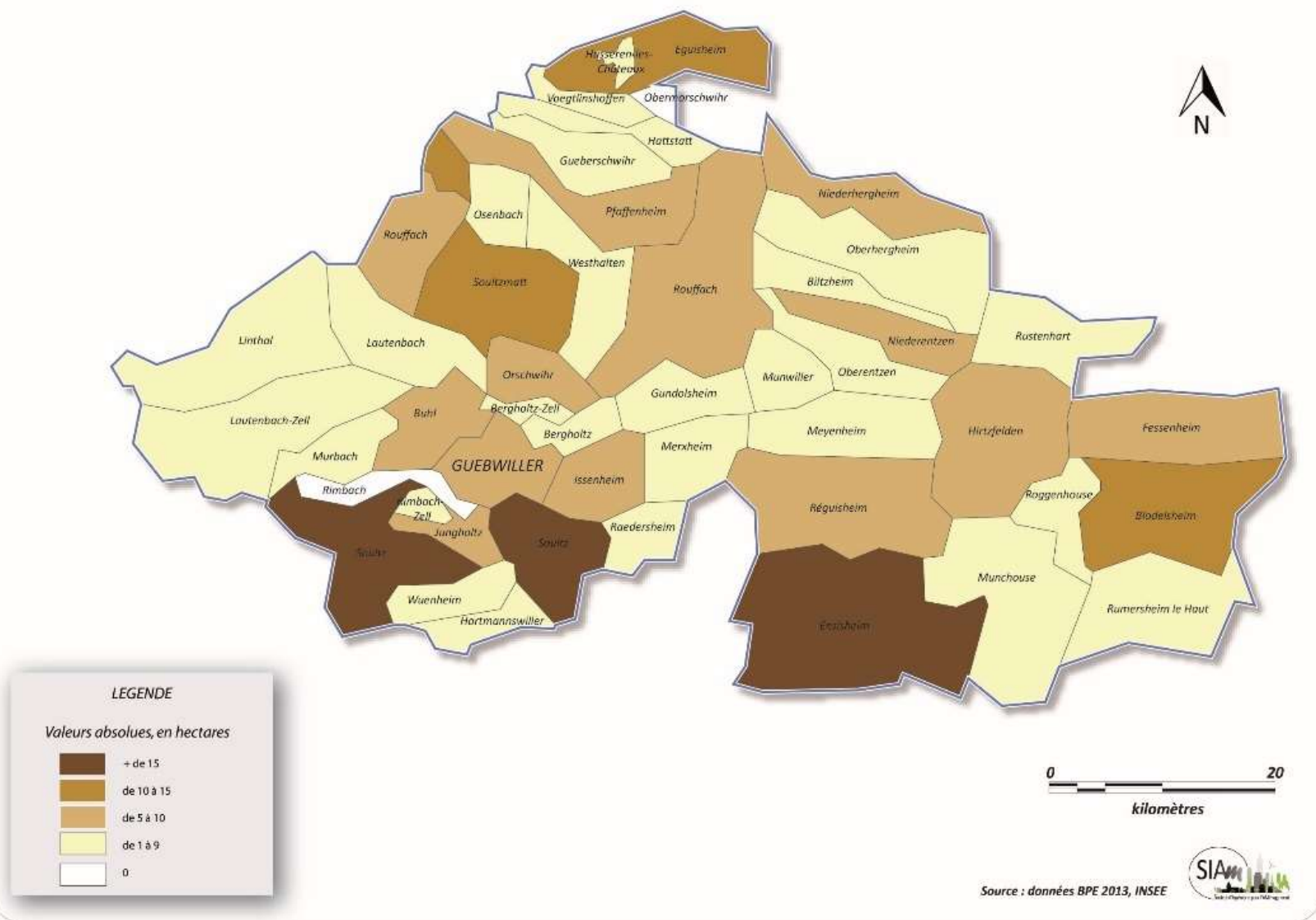
21,3 hectares ont été artificialisés pour des « espaces urbains spécialisés », dont 9 ha pour des emprises scolaires et universitaires notamment sur Buhl et Fessenheim.

92,8 hectares ont été artificialisés par des « grandes emprises ». Celles-ci recourent les emprises industrielles, les emprises commerciales et artisanales, les zones d'activités tertiaires, les emprises militaires, les gravières et sablières, les carrières, les friches minières, les chantiers et remblais, les emprises du réseau ferré et du réseau routier, les emprises portuaires et aéroportuaires, et enfin les exploitations agricoles.

Sur cette même période 2000-2012, ce sont essentiellement des terres agricoles qui ont perdu de la surface, avec une baisse de 326,2 hectares, devant les espaces naturels (-103 hectares). A noter la croissance de 49 hectares des surfaces en eau, essentiellement du fait de la mise en eau de gravières depuis 2000.

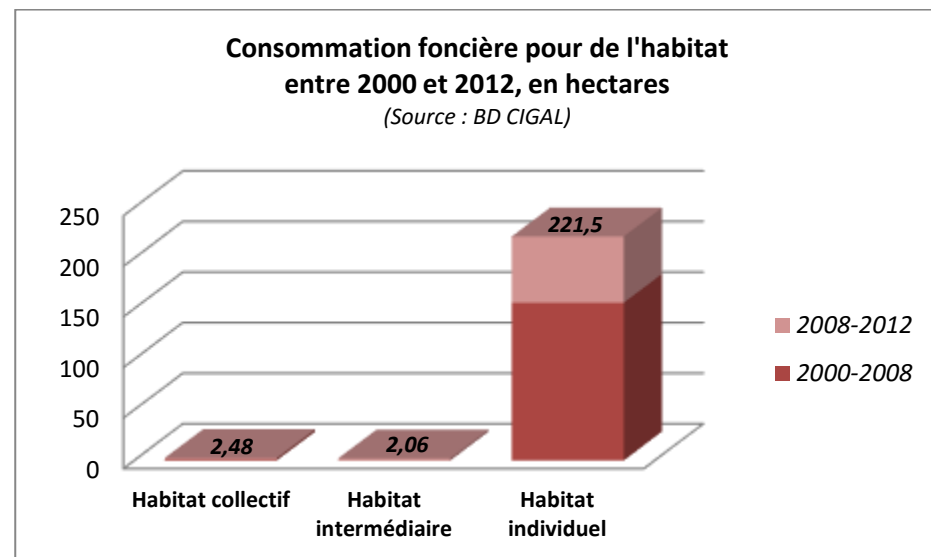


Consommation foncière à destination d'habitat individuel entre 2000 et 2012



II Une consommation foncière à destination d'habitat quasi-exclusivement pour de l'habitat individuel

Entre 2000 et 2012, 98% de la consommation foncière à destination d'habitat l'a été pour du logement individuel (soit 221,5 ha).



Comme vu précédemment (dans la partie « Logements »), la production de logements a connu un véritable coup d'arrêt au tournant de l'année 2008, du fait d'une crise immobilière particulièrement impactante sur l'économie de la construction. Cette tendance se retrouve évidemment en terme de consommation foncière puisque la période 2000-2008 a été beaucoup plus consommatrice d'espace que la période suivante, 2008-2012.

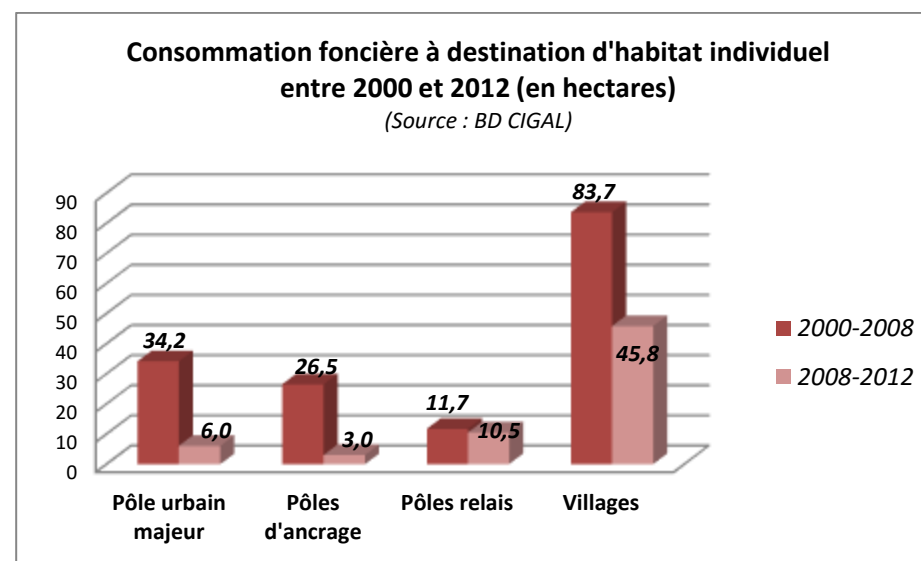
En effet, sur les 226 hectares consommés à destination d'habitat sur l'ensemble de la période 2000-2012, **158,5 hectares l'ont été avant 2008** soit 70% de la superficie totale consommée pour de l'habitat. Il s'agit donc d'une **réduction du rythme de consommation foncière observé en moyenne chaque année** puisqu'entre 2000 et 2008, ce chiffre était de 19,8 hectares alors qu'il atteint 15,8 hectares depuis 2008.

Sur chacune des deux périodes, l'habitat individuel représente toujours environ **98% des surfaces consommées pour de l'habitat**. Pourtant, au regard de la base de données SITADEL, les logements individuels purs commencés entre 2008 et 2012 ne représentaient que 58% de l'ensemble des logements commencés sur cette période (14% pour le logement intermédiaire et 25% pour les logements collectifs).

A noter ici la limite d'interprétation des données fournies par la base de données SITADEL : Il n'est pas possible de distinguer la part de logements commencés relevant du renouvellement urbain et celle relevant de l'extension urbaine (consommation de nouvelle terre jusqu'alors non artificialisée). De cette façon, il est donc difficile de déterminer précisément l'impact foncier de la construction neuve, sans disposer de données sur le renouvellement urbain.

Une consommation foncière pour de l'habitat individuel importante sur les villages

La majeure partie de la consommation foncière à destination d'habitat individuel s'est produit sur les villages, que ce soit entre 2000 et 2008 (53,6%) ou 2008 et 2012 (70%).

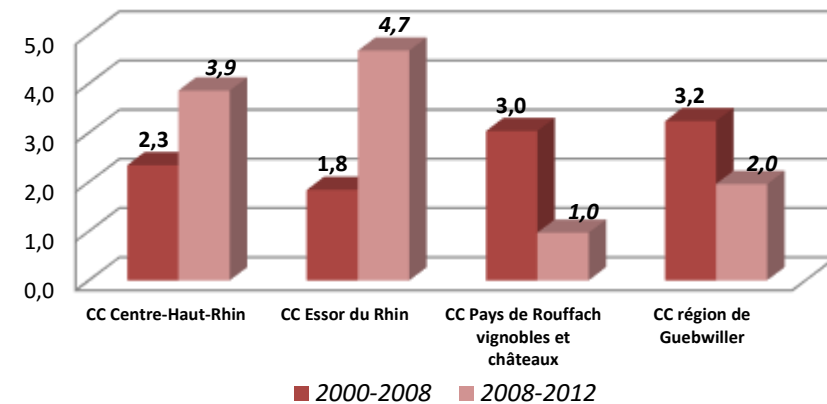


Le fort développement de l'accueil démographique observé sur les villages de plaine depuis la période 1990-1999 se traduit physiquement puisque les villages des communautés de communes Centre-Haut-Rhin et Essor du Rhin voient leurs rythmes annuels respectifs de consommation foncière à destination d'habitat individuel passer de 2,3 à 3,9 hectares et de 1,8 à 4,7 hectares entre les périodes 2000-2008 et 2008-2012.

Parallèlement, la part et le rythme de consommation foncière diminue fortement pour les villages des deux autres communautés de communes, situées dans les collines et les contreforts du massif des Vosges. L'attractivité des terrains à bâtir de la plaine et leur relative accessibilité aux principaux pôles urbains extérieurs au territoire ont concouru au développement du phénomène de périurbanisation sur cette partie de territoire depuis quelques d'années.

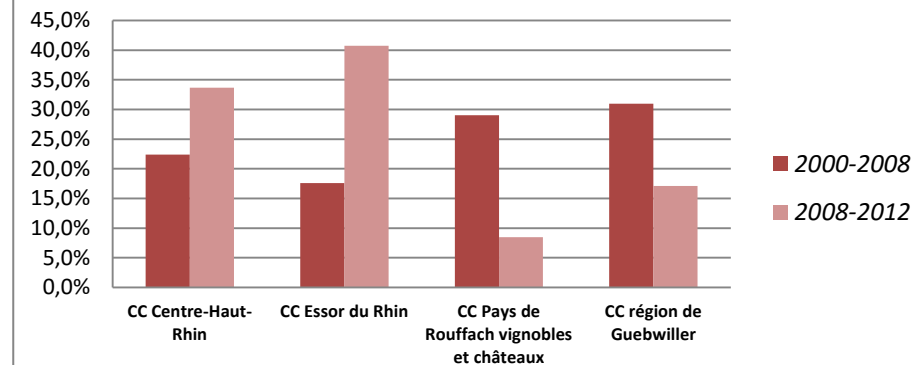
Nombre d'hectares consommés en moyenne par an pour de l'habitat individuel parmi les communes villageoises entre 2000 et 2012

(Source : BD CIGAL)

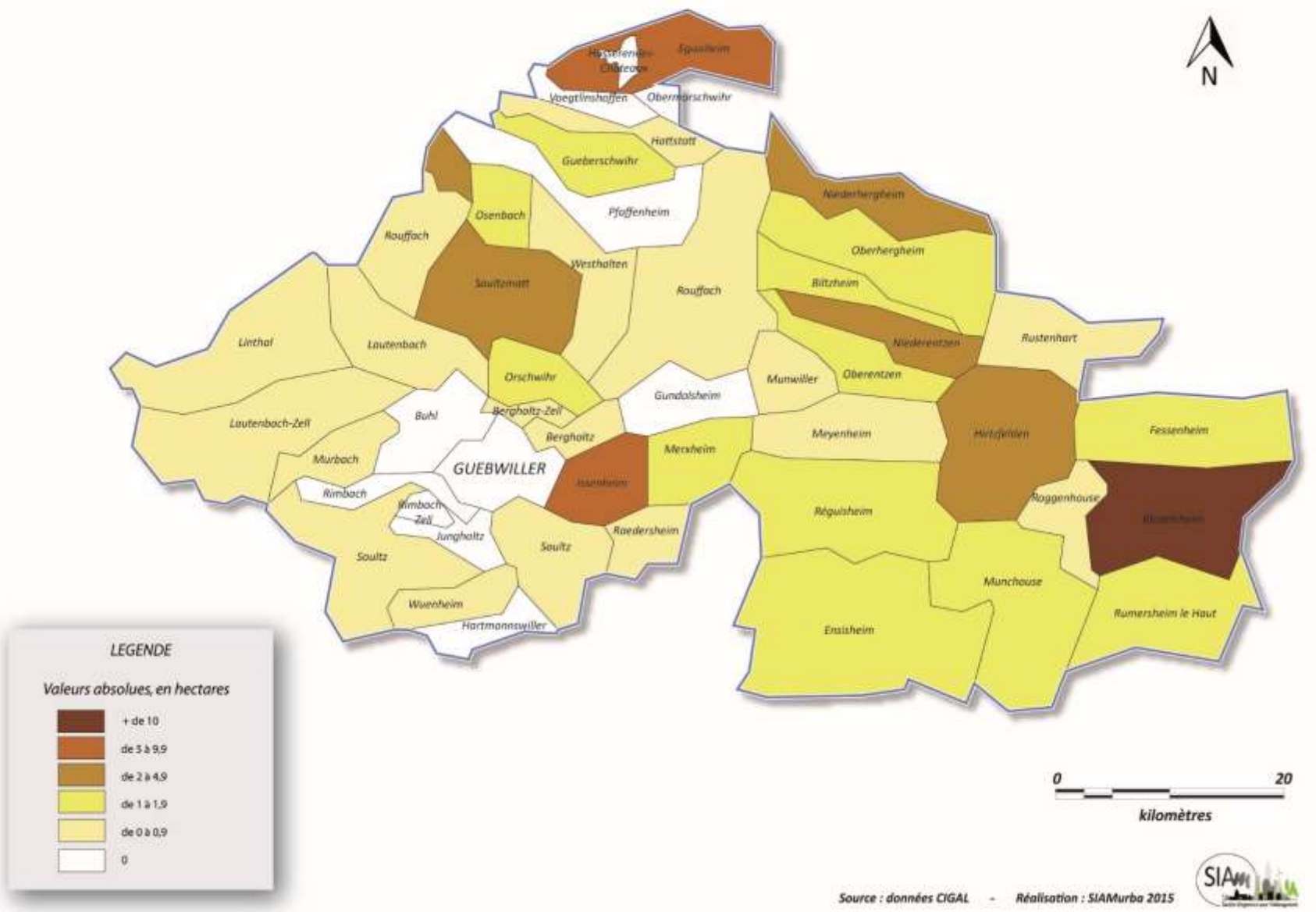


Evolution de la part de consommation foncière à destination d'habitat individuel parmi les communes villageoises entre 2000 et 2012

(Source: BD CIGAL)

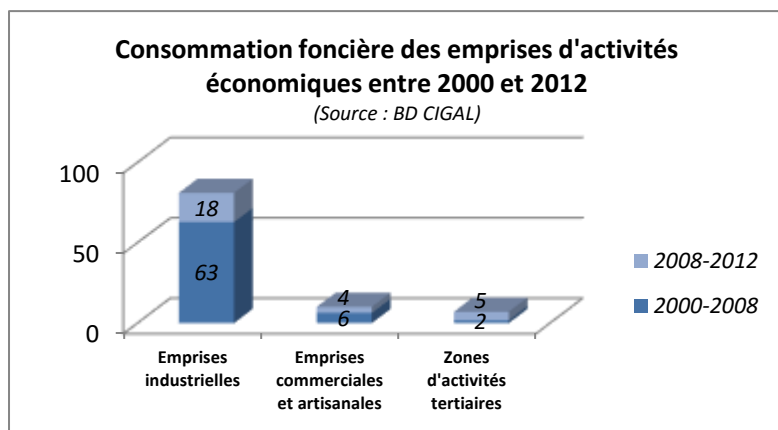
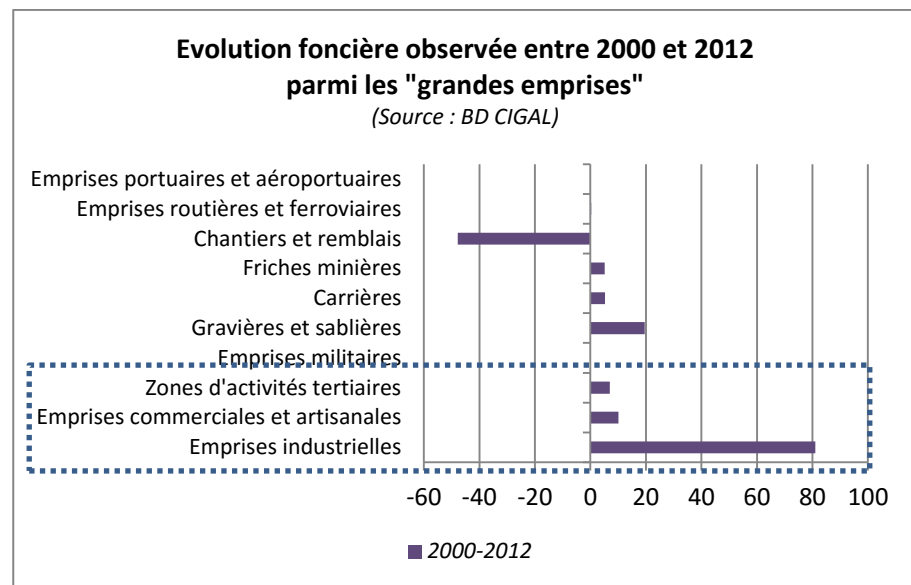


Consommation foncière à destination d'habitat individuel entre 2008 et 2012



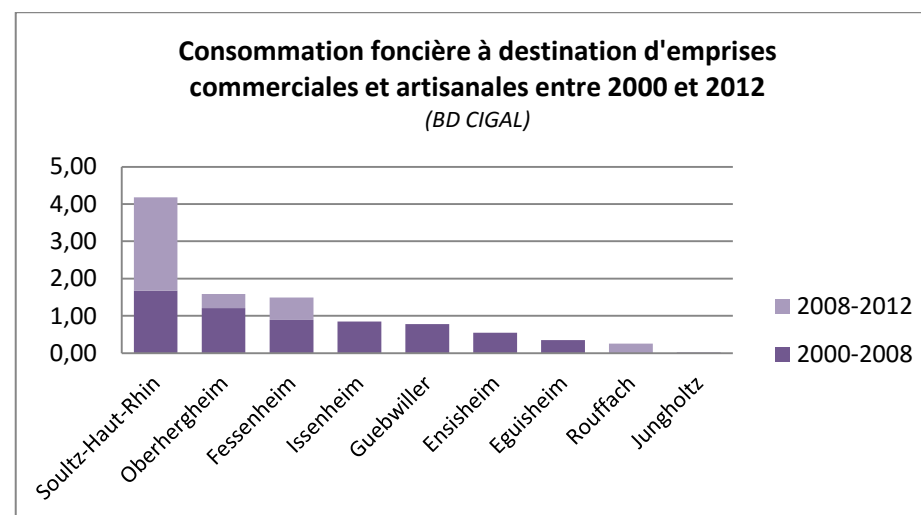
III- Une consommation foncière différenciée pour les emprises d'activités économiques

La catégorie « grandes emprises » regroupe également des types de constructions fortement consommatrices d'espace. Parmi les différentes typologies, certaines se distinguent particulièrement, d'autres observent une consommation foncière marginale.



Parmi les emprises à vocation d'activités, il est à noter l'impact généré par les **emprises industrielles**. Elles représentent le plus gros poste de consommation foncière avec **81 hectares consommés en 12 ans**. Il s'agit essentiellement de développements sur les communes d'Ensisheim (+24 ha), Rouffach (+11 ha) et Issenheim (+10,7 ha) observés entre 2000 et 2008.

Concernant les **emprises commerciales et artisanales**, **10 hectares ont été artificialisés** à l'échelle du territoire, dont près de la moitié sur la commune de Soultz (4,2 ha). Ce sont essentiellement des communes pôles qui ont observées une croissance de cette typologie d'espace.



Enfin, **7 hectares ont été artificialisés à destination de zones d'activités tertiaires** se répartissant entre Guebwiller (1,7 ha), Soultzmatt (1,4 ha), Réguisheim (1,4 ha), Hattstatt (1,3 ha) et Fessenheim (1,1 ha).



Synthèse des enjeux






Synthèse des enjeux stratégiques





LEGENDE



Une armature territoriale à conforter

-  Pôle urbain majeur
-  Pôle d'ancrage
-  Pôle relais




Une consommation foncière à maîtriser

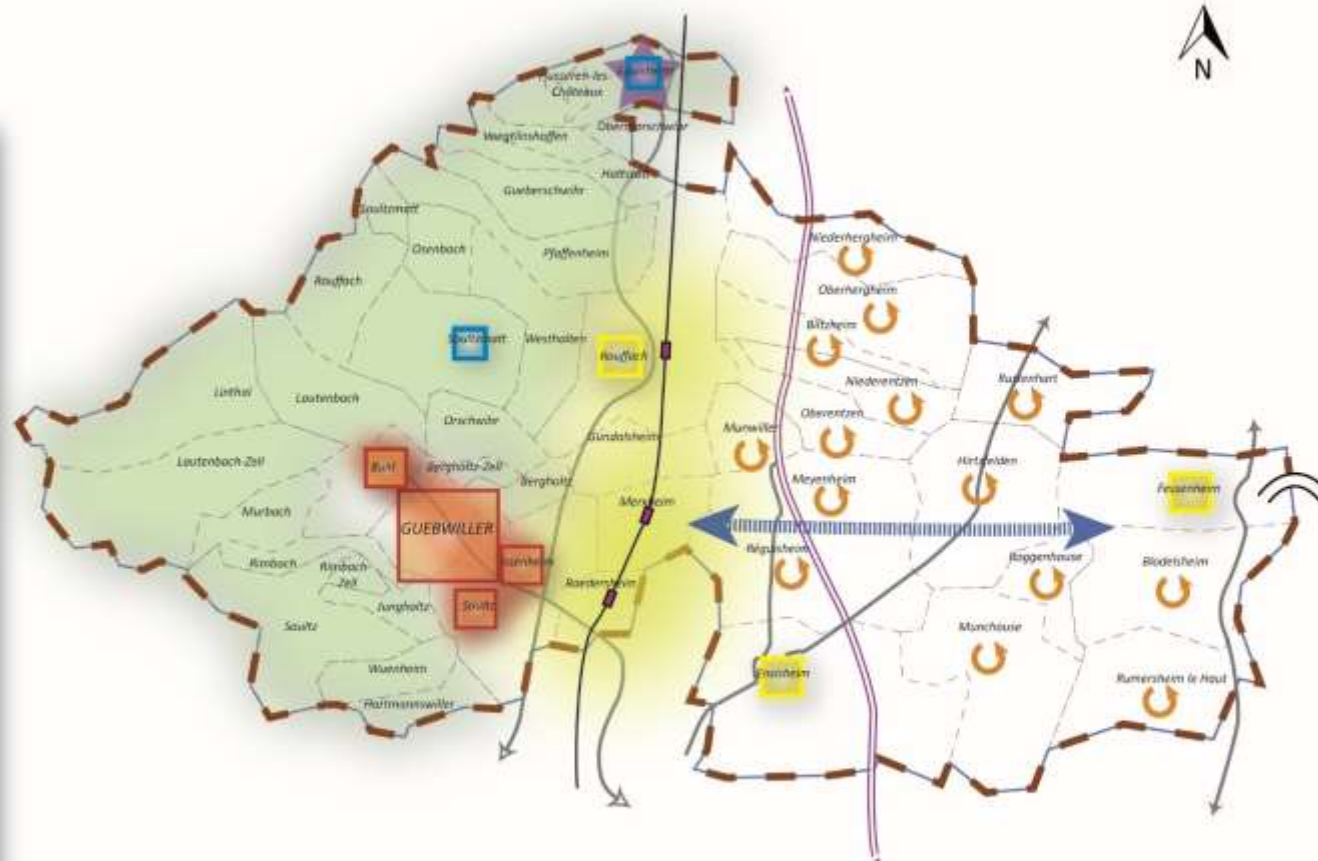
-  Favoriser le réinvestissement urbain
-  Préserver les villages de plaine d'une trop forte urbanisation qui risquerait de détruire leurs spécificités géographiques et paysagères

Une spécificité agro-touristique à maintenir

-  Des pratiques touristiques autour de la viticulture et de la montagne à valoriser
-  Des sites touristiques à préserver

Une architecture des déplacements à coordonner

-  Face aux importants flux journaliers, un maillage Est-Ouest à requalifier
-  Des communes bénéficiant de gares TER à valoriser dans le développement territorial
-  Une relation vers l'Allemagne à conforter



Annexe 1 : Capacité foncière et vocation des zones d'activités du territoire par Communautés de Communes

| Nom de zone | Commune(s) d'implantation | Communauté de communes | Surface totale existant (ha) | Surface disponible (ha) |
|---|-----------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| ZAID Parc d'activités de la Plaine d'Alsace | Ensisheim/Réguisheim | CCCHR | 120 | 87 |
| ZAID du Florival | Issenheim/Guebwiller/Soultz | CCRG | 86,5 | 8,54 |
| Zones de la Passerelle | Ensisheim | CCCHR | 13,92 | 0,64 |
| Anneau du Rhin | Niederentzen / Biltzheim | CCCHR | 44 | 10 |
| Pôle III THUR | Ensisheim | CCCHR | 55,7 | 0 |
| ZA Niederhergheim Ouest | Niederhergheim | CCCHR | 22,5 | 0 |
| Zone d'activités | Meyenheim | CCCHR | 8,9 | 8,9 |
| Zone de la Hardt | Blodelsheim | CCER | 11,6 | 5,5 |
| ZI Koechlin | Fessenheim | CCER | 9,5 | 2,75 |
| ZI Rouffach Est intercommunale | Rouffach | CCPAROVIC | 14,8 | 6 |
| ZI Rouffach Est communale | Rouffach | CCPAROVIC | 9,2 | 0 |
| ZI Rouffach Sud | Rouffach | CCPAROVIC | 3,06 | 1,97 |
| ZA Merxheim Arconic | Merxheim | CCRG | 21,4 | 2,5 |
| ZA Soultz (SHARP) | Soultz | CCRG | 12,34 | 8,5 |
| ZA Issenheim SOJINAL | Issenheim | CCRG | 10,4 | 0 |
| ZA de la Forêt | Réguisheim | CCCHR | 5,04 | 5,04 |
| Parc d'activités de l'III | Réguisheim | CCCHR | 4,14 | 4,14 |
| ZA | Oberhergheim | CCCHR | 6,7 | 2,4 |
| Zone communale des Romains | Fessenheim | CCER | 4,3 | 0,43 |
| ZA | Rumersheim le Haut | CCER | 8,55 | 0 |
| Parc d'activités du Vignoble | Hattstatt | CCPAROVIC | 2 | 1,1 |
| ZA Nord | Rouffach | CCPAROVIC | 3,23 | 0,85 |
| ZA Nord | Pfaffenheim | CCPAROVIC | 6,95 | 1,9 |
| ZA Est | Eguisheim | CCPAROVIC | 1,9 | 0 |
| ZA | Westhalten | CCPAROVIC | 1,88 | 1,31 |
| ZAI | Raedersheim | CCRG | 1,8 | 0 |
| ZAI | Bergholtz | CCRG | 6,36 | 1,2 |
| ZAI | Buhl | CCRG | 22,35 | 2 |
| Zones d'activités du Tissage | Issenheim | CCRG | 2,6 | 0 |
| r/p Mader | Issenheim | CCRG | 0,7 | 0,7 |
| Kapellmatt | Guebwiller | CCRG | 13,78 | 0 |
| Entrée Guebwiller (pénétrante) | Guebwiller | CCRG | 10,82 | 0 |
| Fives Celes | Lautenbach | CCRG | 1,37 | 0 |
| Zodiac - Mutec | Lautenbach | CCRG | 2,91 | 0 |
| Chemoform | Buhl | CCRG | 4,3 | 0 |



Voir Annexe 2 : Capacité foncière et état actuel des friches du territoire

| Commune | Adresse | Surface totale (m2) | Etat des fiches |
|-------------------|-----------------------|---------------------|---|
| Buhl | Rue de la Fabrique | 53 930 | Non réhabilitées |
| Buhl | Rue de la Fabrique | 20 060 | Non réhabilitées |
| Guebwiller | Rue de la République | 27 780 | Non réhabilitées |
| Guebwiller | Rue Marie Joseph Gilg | 6 442 | Non réhabilitées |
| Guebwiller | Rue Théodore Deck | 5 029 | Non réhabilitées |
| Guebwiller | Rue Théodore Deck | 5 387 | Non réhabilitées |
| Lautenbach | | 9 600 | Non réhabilitées |
| Buhl | Rue du Colonel Bouvet | 9 500 | Réhabilitation à l'étude |
| Guebwiller | Rue Théodore Deck | 4 330 | Réhabilitation à l'étude |
| Guebwiller | Rue de la République | 10 302 | Réhabilitation à l'étude |
| Rouffach | Rue de la Tuilerie | 144 000 | Réhabilitation à l'étude |
| Soultzmatt | Avenue Nessel | 39 420 | Réhabilitation à l'étude |
| Hattstatt | Rue d'Elsbourg | 912 | Partiellement réutilisée |
| Ensisheim | Les Oréades | 310 000 | Partiellement réutilisée (dont 22,5 ha à vocation mixte habitat et 8,5 ha à vocation touristique) |
| Munnchouse | Durch den Bach | 79 969 | Partiellement réutilisée |
| Munnchouse | Bildst oecklezug | 4 590 | Partiellement réutilisée |
| Munnchouse | Reguisheimer Strass | 940 | Partiellement réutilisée |
| Munnchouse | Waeldelezug | 190 103 | Non réhabilitées |
| Munnchouse | Langer zug | 38 347 | Non réhabilitées |
| Munnchouse | Mietersheimer Bann | 36 219 | Non réhabilitées |
| Issenheim | Rue du Tissage | 25 000 | Partiellement réutilisée |
| Issenheim | Rue de Cernay | 22 000 | Partiellement réutilisée |
| TOTAL SCoT | | 1 050 602 | |



Voir Annexe 3 : Projets de développement de zones à vocation économique

| Nom de zone | Commune(s) d'implantation | Communauté de communes | Surface non viabilisée mais prévue dans la durée du SCoT | Projet d'extension (ha) | Projet de création |
|---|-----------------------------|------------------------|--|-------------------------|--------------------|
| ZAID Parc d'activités de la Plaine d'Alsace | Ensisheim/Réguisheim | CCCHR | 67 | 0 | |
| ZAID du Florival | Issenheim/Guebwiller/Soultz | CCRG | 0 | 38,5 | |
| Anneau du Rhin | Niederentzen /Biltzheim | CCCHR | 10 | 0 | |
| ZA Niederhergheim Ouest | Niederhergheim | CCCHR | 0 | 11,3 | |
| Zone d'activités | Meyenheim | CCCHR | 4,43 | 0 | |
| ZI Koechlin | Fessenheim | CCER | 0 | 3,5 | |
| ZI Est intercommunale | Rouffach | CCPAROVIC | 0 | 3 | |
| ZI Sud Rouffach | Rouffach | CCPAROVIC | 1,97 | 12,5 | |
| ZA Soultz (SHARP) | Soultz | CCRG | 8,5 | 0 | |
| Création Zone d'activités des Romains II | Fessenheim | CCER | | | 9 |
| Création Zone méthanisation | Issenheim | CCRG | | | 5,3 |
| Création ZA Est | Niederentzen | CCCHR | | | 4,5 |
| Création ZA Est | Niederhergheim | CCCHR | | | 2,8 |
| Zone communale des Romains I | Fessenheim | CCER | 0 | 0,95 | |
| ZA Nord | Pfaffenheim | CCPAROVIC | 0 | 0,9 | |
| ZA Est | Eguisheim | CCPAROVIC | | 3,5 | |
| ZA | Westhalten | CCPAROVIC | 1,31 | 0 | |
| ZAI | Buhl | CCRG | 2 | 0 | |
| Création Zone artisanale de la Blechhutte | Issenheim | CCRG | | | 7,3 |
| Création Zone mixte | Issenheim | CCRG | | | 5 |
| Chemofarm | Buhl | CCRG | | 0 | |

